

Inégalités entre jeunes sur fond de crise

Rapport de l'Observatoire
de la jeunesse

Sous la direction de Francine Labadie



**L'INJEP, Institut national de la jeunesse
et de l'éducation populaire est un établissement
public national placé sous la tutelle du ministre
chargé de la jeunesse.**

L'INJEP a pour mission :

- d'observer et d'analyser les pratiques et les attentes des jeunes ainsi que les politiques et les actions qui leur sont destinées ;
- de participer à l'évaluation de ces politiques et actions ;
- de réaliser et de diffuser des études et des analyses conduites dans ces domaines aussi bien sous forme papier que numérique ou dans le cadre de conférences, séminaires, colloques ou rencontres ;
- de contribuer à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement de l'union européenne ;
- d'exercer une veille documentaire et de constituer un centre de ressources pour les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- de proposer, en cohérence et en complémentarité avec ces missions, des activités de formation, d'études et de conseil, ou sa participation à l'organisation de manifestations en faveur de la jeunesse.

L'INJEP a ainsi vocation à fonctionner comme un centre d'expertise et un laboratoire d'idées au service des politiques de la jeunesse.

L'INJEP publie la revue *Agora débats/jeunesses*, la collection des « cahiers de l'action » et le bulletin de l'observatoire de la jeunesse, *Jeunesses : études et synthèses*.

L'INJEP a été désigné comme l'agence de mise en œuvre du programme européen « jeunesse en action » qui complète dans le champ de l'éducation non formelle les programmes européens de formation initiale et de formation tout au long de la vie.

L'INJEP fait enfin partie du groupement d'intérêt public (GIP) constituant l'agence de service civique.

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
95 avenue de France – 75650 Paris Cedex 13
www.injep.fr

« Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, micro filmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droits ou ayant causes est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. »
« Il est rappelé également que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2012.
ISBN 978-2-11-009090-4

INSTITUT NATIONAL
DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION
POPULAIRE
OBSERVATOIRE
DE LA JEUNESSE
ET DES POLITIQUES
DE JEUNESSE

Inégalités entre jeunes sur fond de crise

Rapport de l'Observatoire
de la jeunesse

Sous la direction de Francine Labadie

Remerciements

Olivier Toche, directeur de l'INJEP, tient à remercier tous les contributeurs sollicités dans la réalisation du rapport pour leur implication et leur concours : Yaëlle Amsellem-Mainguy, François Beck, Jean-Pierre Bontoux, Yaël Brinbaum, Régis Cortesero, Philippe Coulangeon, Thomas Couppié, Éric Favey, Sandrine Forzy, Olivier Galland, Christine Guégnard, Stéphane Jugnot, Brahim Laouisset, Claire Létroublon, Léa Lima, Damien Megherbi, Pierre Merle, Muriel Nicolas, Irène Pequerul, Thierry Rocher, Joaquim Timoteo, Nisrine Zaïbi.

Il remercie également tous ceux qui, à l'INJEP, se sont impliqués dans ce projet, en particulier :

Francine Labadie, chef de projet Observatoire de la jeunesse, qui s'est investie totalement dans la direction du rapport, de l'idée initiale au conseil scientifique, dont elle assure l'animation, jusqu'à sa valorisation ;

Jean-Claude Richez, coordonnateur de la mission observation et évaluation pour ses conseils et son expertise ;

Marianne Autain pour la qualité de ses apports dans le secrétariat d'édition et le suivi de fabrication ;

Isabelle Fiévet, coordonnatrice du centre de ressources, pour sa veille documentaire très précieuse.

Sommaire

Préface	11
----------------------	----

Valérie Fourneyron

Introduction	13
---------------------------	----

Olivier Toche

Première partie

État des lieux :

les jeunes en temps de crise	17
---	----

Francine Labadie

Par temps de crise, les clivages entre jeunes s'accroissent dans la transition vers l'âge adulte. La compétition s'accroît au sein de l'école et le phénomène de décrochage s'amplifie malgré les ambitions affirmées d'égalité des chances. Les jeunes peu ou pas diplômés peinent à accéder au marché du travail, lequel fait fortement reposer la précarisation de l'emploi sur les entrants. Évincée de l'emploi ou occupant des emplois temporaires, une fraction croissante de la jeunesse est exposée au risque de pauvreté. Les jeunes diplômés sont confrontés à une dégradation de la qualité de l'emploi et peinent davantage qu'auparavant à réaliser leur indépendance résidentielle.

Deuxième partie

Le creusement des inégalités intragénérationnelles

.....	55
-------	----

Préambule. Les deux jeunesses	56
--	----

Olivier Galland

Les inégalités au fil des trajectoires scolaires et d'accès à l'emploi	59
---	----

Les inégalités scolaires. Quels constats ? Quelles politiques éducatives ?	60
---	----

Pierre Merle

Les inégalités scolaires sont multiples. Elles concernent, par exemple, la durée des études, devenue plus inégale depuis 1985, mais aussi, plus classiquement, les différences de destin scolaire selon l'origine sociale. Leur mesure est délicate. Des situations identiques – être bachelier ou sans diplôme – ont des

significations différentes selon les périodes. Les politiques éducatives, telles que l'éducation prioritaire ou l'assouplissement de la carte scolaire, censées réduire ces inégalités, ont parfois des effets contre-productifs. Il serait pourtant possible de s'inspirer des politiques scolaires efficaces mises en œuvre par d'autres pays européens.

Le diplôme, un sésame pour l'emploi.

Quels leviers pour une politique d'emploi des jeunes ? 74

Stéphane Jugnot

Les jeunes actifs sont plus exposés au chômage et aux emplois précaires que les autres actifs. Cette réalité n'est pas nouvelle, d'autant qu'elle est en partie mécanique. De plus, certains des indicateurs utilisés conduisent à des diagnostics biaisés, parfois trop englobants. Le niveau de diplôme hiérarchise en effet fortement les conditions d'accès à l'emploi des jeunes. En particulier, les non-diplômés sont, de loin, les plus nombreux à rencontrer des difficultés. Ils devraient donc rester la cible prioritaire des politiques publiques. Malgré des évolutions, celles-ci jouent sur les mêmes leviers depuis plus de trente ans, posant la question de leur renouvellement.

Des études à l'emploi :

parcours et contraintes des jeunes issus de l'immigration .. 92

Yaël Brinbaum, Christine Guégnard

L'insertion professionnelle des jeunes est influencée par de multiples contraintes qui tiennent aux caractéristiques individuelles des jeunes, à leur cursus scolaire antérieur et aussi à l'espace social et économique dans lequel ils évoluent. Les jeunes issus de l'immigration sont davantage pénalisés pour trouver un emploi, et de manière accentuée s'ils sont originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne ou qu'ils résident dans des quartiers défavorisés. Un chômage persistant et des orientations contraintes au cours de leur formation initiale renforcent leur sentiment de discrimination à l'embauche.

+ DONNÉES STATISTIQUES 108

- **Éducation**, Thierry Rocher
- **Emploi**, Brahim Laouisset, Damien Megherbi
- **Entrée dans la vie active des jeunes issus de l'immigration**, Thomas Couppié

+ POINTS DE VUE D'ACTEURS 120

- **L'emploi reste un outil, les jeunes sont la solution**, Nisrine Zaïbi

Le cumul des inégalités, un défi pour l'action publique.....	123
---	-----

Les inégalités sociales de santé. Vers une prévention mieux ciblée.....	124
--	------------

François Beck, Yaëlle Amsellem-Mainguy

Les inégalités sociales de santé résultent à la fois du contexte socio-économique et environnemental, des comportements et modes de vie et du recours aux soins, dans un processus cumulatif qui s'installe avant même la naissance et prend racine pendant l'enfance et l'adolescence, avec d'importantes disparités de territoire et de genre. Si un accès équitable aux soins apparaît comme un enjeu majeur, les principaux déterminants du gradient social de santé restent extérieurs au système de soins. Les jeunes qui subissent une situation sociale défavorable présentent globalement des niveaux de pratiques addictives, de sédentarité et de surpoids nettement plus élevés. Il apparaît primordial que les mesures de santé publique ne renforcent pas ces tendances.

Entre homogénéisation des pratiques et nouveaux clivages : la nécessité de repenser l'action éducative et culturelle.....	137
--	------------

Philippe Coulangeon

L'univers des cultures juvéniles subit aujourd'hui des influences contradictoires et paraît davantage soumis à des clivages pluriels et changeants – selon l'âge et le genre, notamment. Tout indique pourtant qu'il demeure fortement hiérarchisé et dominé par des formes émergentes de distinction culturelle, qui ne s'appuient sans doute plus exclusivement sur la familiarité avec la culture savante, mais mobilisent aussi les ressources de l'éclectisme et de la diversité. Il n'est pas certain que ces formes émergentes soient moins discriminantes que ne l'étaient les formes plus traditionnelles de la distinction culturelle. Elles rendent à tout le moins l'action éducative et culturelle plus complexe, dans un contexte où ce ne sont plus seulement les manières de transmettre qui sont en débat mais le contenu même de ce qui est transmis.

Les inégalités au prisme du territoire : les jeunes des quartiers populaires.....	151
--	------------

Régis Cortesero

Les jeunes des quartiers populaires subissent les « handicaps » combinés de trois registres d'inégalités : la pauvreté et la précarité associées à la perte des capacités de défense du monde ouvrier (question sociale) ; le développement des « inégalités d'accès » et d'un « stigmate spatial » (question urbaine) ; le poids des discriminations et du racisme (question ethnique). Leur expérience se caractérise alors par une accumulation d'obstacles pour se construire et construire leur identité, construction qui, pourtant, constitue l'épreuve centrale du « temps de la jeunesse ».

+ DONNÉES STATISTIQUES	166
– Santé, Yaëlle Amsellem-Mainguy	
– Pratiques culturelles, Claire Létroublon	
– Territoires, Joaquim Timoteo	

+ POINTS DE VUE D'ACTEURS	178
– Jeunes, culture et cultures : transmission et transition, Éric Favey	
– Les jeunes entre mobilités et immobilités subies ou choisies, Sandrine Forzy	

Les aides publiques en question	183
---------------------------------------	-----

Les jeunes vulnérables : laboratoire de l'État social actif?	184
---	-----

Léa Lima

Les jeunes sont aux avant-postes des transformations sociales : ils en sont parfois les moteurs mais aussi souvent les premières victimes. Ainsi les jeunes sont les premiers touchés par la flexibilisation du marché du travail et son lot de contrats précaires. Les jeunes peu qualifiés et issus de familles elles-mêmes fragilisées ont de plus toujours été soumis à un traitement spécifique dans l'État social, tout d'abord en qualité d'élèves dont il ne faut pas décourager la scolarisation, puis, à partir des années 1990, comme jeunes chômeurs qu'il faut inciter à travailler. Enfin, cette double théorie des incitations est à l'origine de multiples règles discriminatoires dans les politiques sociales.

Comment la branche Famille de la Sécurité sociale soutient-elle les jeunes de 16 à 24 ans?	199
---	-----

Muriel Nicolas

Qu'ils soient enfants à charge ou allocataires en leur nom, plus de la moitié des jeunes de 16 à 24 ans bénéficient d'au moins une prestation légale versée par la branche Famille de la Sécurité sociale. Depuis dix ans, le taux de couverture des jeunes a progressé de 6,2% contre seulement + 2,4% pour celui de la population générale. Ces jeunes bénéficiaires des caisses d'allocations familiales perçoivent alors le plus fréquemment des prestations familiales et des aides au logement. Au total, près de 30% de la masse totale annuelle des prestations ont été affectés aux jeunes de cette tranche d'âge en 2010, soit 16 milliards d'euros.

+ DONNÉES STATISTIQUES	218
– Vulnérabilités, Joaquim Timoteo	
– Aides à l'éducation, Brahim Laouisset, Damien Megherbi	

+ POINTS DE VUE D'ACTEURS	226
– Aides publiques aux jeunes, soutiens familiaux et redistribution, Irène Pequerul	
– Une démarche solidaire, Jean-Pierre Bontoux	

Annexes

Décret relatif aux missions et à l'organisation de l'INJEP ...	230
Composition du conseil scientifique de l'INJEP	236
Ouvrages publiés par l'INJEP en 2011-2012	237
Liste des principaux sigles utilisés	239

Préface

Dans son rôle d'Observatoire de la jeunesse et des politiques jeunesse, l'INJEP a pour mission de produire, tous les deux ans, un rapport dressant un diagnostic objectif de la situation des jeunes en France.

Ce premier rapport de l'INJEP marque une étape importante. Il signe la volonté du gouvernement de développer désormais des politiques publiques fondées sur les connaissances scientifiques et les données statistiques disponibles, en lien avec les acteurs concernés. Ce modèle est inspiré des expériences conduites depuis plusieurs années par nombre d'États membres de l'Union européenne (Allemagne, Suède, Luxembourg, Espagne, entre autres) et depuis 2009, par la Commission européenne elle-même, à travers la définition de sa « stratégie pour investir en faveur de la jeunesse et la mobiliser ».

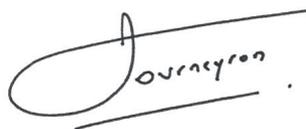
Le rapport 2012 souligne la fragilisation accrue de la jeunesse et le creusement des inégalités entre les jeunes en ces temps de crise économique et sociale. Le diagnostic, solidement argumenté, et dont je salue la qualité, nous place dans l'impérieuse nécessité d'agir rapidement pour lutter contre les risques d'exclusion et amplifier les efforts afin de donner à chacun sa place dans notre société. Au-delà des constats, la mobilisation de tous les acteurs, dont les jeunes eux-mêmes, est nécessaire pour assurer l'avenir de la jeunesse et garantir la cohésion sociale.

Cette certitude est désormais au cœur de notre engagement pour la jeunesse. C'est sous le signe du développement d'une politique de jeunesse intégrée et transversale que j'ai décidé de placer mon action, avec la ferme volonté d'y associer mes collègues du gouvernement ainsi que les représentants du Parlement, des collectivités locales, des partenaires sociaux, du mouvement associatif et des jeunes.

Pour rendre effective la priorité donnée à la jeunesse par le Président de la République, le Premier ministre réunira, sur ma proposition, un Comité interministériel de la Jeunesse au début de l'année 2013. Avec une seule ambition : que les jeunes, en 2017, vivent mieux qu'en 2012.

Valérie Fourneyron

Ministre des Sports, de la Jeunesse,
de l'Éducation populaire et de la Vie associative

A handwritten signature in black ink, reading 'Fourneyron', with a large, stylized initial 'F' and a horizontal line underneath.

Introduction

Olivier TOCHE, directeur de l'INJEP

Constituer l'Observatoire de la jeunesse et des politiques de jeunesse en France, c'est la mission confiée à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), suite à sa refondation en 2010. Tâche ambitieuse pour un champ aussi vaste. D'autant que, par ailleurs, l'INJEP gère le seul programme européen de mobilité dans le champ de l'éducation non formelle, le programme « jeunesse en action », et qu'il est impliqué dans le suivi du Service civique.

Pour réaliser cette ambition, l'Institut a développé les partenariats, s'appuyant, du côté de la recherche, sur son conseil scientifique et sur le réseau des contributeurs à la revue *Agora débats/jeunesses* qu'il anime, et, du côté des acteurs, à la fois sur le lien ancien et privilégié avec les associations d'éducation populaire et les mouvements de jeunesse et sur celui, plus récent, noué avec les collectivités territoriales.

L'activité de l'Observatoire se décline en deux missions complémentaires. La première est une mission de veille, de synthèse des connaissances disponibles, certes nombreuses, mais dispersées, et de diffusion auprès du plus grand nombre, en particulier des acteurs de jeunesse : services de l'État, collectivités territoriales, mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, professionnels de jeunesse. La seconde mission est celle, forcément plus stimulante, de production de connaissances inédites sur des sujets nouveaux ou peu explorés, dans une logique de prospective et de compréhension des mutations en cours.

Parmi les commandes politiques passées à l'Observatoire, figurait comme priorité la préparation d'un rapport biennal sur l'état de la jeunesse en France. Ce volume en constitue la première édition.

Cette publication complète l'offre éditoriale de l'Institut. Elle constitue avec le quatre-pages *Jeunesses : études et synthèses*, dont déjà onze numéros ont été publiés depuis 2010, une édition propre à l'Observatoire. Elle s'ajoute à la revue *Agora débats/jeunesses*, déjà citée, qui est publiée par les Presses de Sciences Po, et à la collection des *Cahiers de l'action* qui offre aux acteurs

de jeunesse des ressources sur des thématiques variées. Cette activité de valorisation et de diffusion s'est enrichie, en 2012, de deux projets éditoriaux particuliers : un *Atlas des jeunes en France* aux éditions Autrement et, à la Documentation française, comme le présent rapport, un ouvrage sur les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans, *Une jeunesse différente?* – deux documents attendus par tous les acteurs de jeunesse et au-delà.

Les choix éditoriaux qui ont prévalu pour le présent rapport ont été élaborés avec le conseil scientifique de l'Institut, installé en 2011 et présidé par Olivier Galland, sans qui l'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour. Que son soutien et son implication personnelle et celle des membres du conseil scientifique au projet soient ici chaleureusement remerciés.

Ce rapport poursuit un triple objectif. Tout d'abord, rendre compte de la situation des jeunes en France afin de disposer d'éléments solides de diagnostic. Mettre ensuite à disposition du public et des acteurs de jeunesse – élus comme professionnels et bénévoles – des données de cadrage et porter à leur attention les connaissances scientifiques les plus récentes sur la situation des jeunes. Éclairer, enfin, l'action publique à travers l'identification des enjeux cruciaux des politiques publiques destinées aux jeunes.

Pour cela, le choix a été fait de proposer des analyses descriptives et compréhensives de portée générale, des synthèses approfondies de certains sujets, accompagnées de données chiffrées et de réflexions théoriques, et illustrées de quelques points de vue d'acteurs. La diversité des contributeurs a été privilégiée : des chercheurs extérieurs à l'INJEP, des chargés d'étude et de recherche de l'INJEP, mais aussi des producteurs de données statistiques attachés à différents ministères, et des acteurs de jeunesse.

L'ouvrage est organisé autour d'un état des lieux de la situation des jeunes et du traitement de la problématique des inégalités intragénérationnelles. La cohérence d'ensemble a été recherchée à travers l'articulation des questions traitées.

La situation de la jeunesse est liée à la crise économique et sociale que la France connaît et à laquelle certains jeunes sont particulièrement exposés. Elle met en exergue non seulement l'urgence d'une politique volontariste en direction des jeunes menacés par le risque d'exclusion sociale – les moins diplômés, souvent d'origine populaire –, mais aussi la nécessité de refonder l'action publique en direction des jeunes pour favoriser leur intégration sociale et leur implication aux côtés des autres générations.

Cet état des lieux a été rédigé en interne. Il a vocation à être réactualisé à chaque nouvelle édition du rapport.

La problématique retenue pour cette première édition est consacrée à une analyse approfondie des inégalités qui traversent la jeunesse. Ce choix est délibéré. En effet, l'ensemble des contributions ici rassemblées confirme l'intuition initiale : les inégalités entre jeunes s'aggravent avec la crise. Il est encore plus difficile désormais de parler au singulier de la jeunesse, tant on assiste à une accentuation de la polarisation de cette population. Jusqu'alors, la littérature scientifique insistait davantage sur la question des inégalités intergénérationnelles. Le rapport entend attirer l'attention aujourd'hui sur la dimension intragénérationnelle de ces inégalités, dimension moins analysée jusqu'ici, mais cruciale en termes de cohésion sociale pour l'avenir. Cette tendance ne peut qu'interpeller l'action publique et plaider pour une évolution rapide et pertinente des politiques publiques en faveur des jeunes.

Ces inégalités sont étudiées à travers différents prismes. Dans une première section, l'analyse se porte sur les parcours biographiques, en particulier le passage de l'école à l'emploi, capital dans la détermination des trajectoires individuelles et la formation des inégalités. Dans une seconde section, sont appréhendés les déterminants de ces inégalités, leur dimension multifactorielle et cumulative qui induit la complexité à les réduire. Enfin, dans une troisième section, le rapport propose de réinterroger deux champs de politiques sociales qui jouent un rôle important dans la lutte contre les inégalités : l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, les aides publiques relevant de la branche famille de la Sécurité sociale, notamment minima sociaux et aides au logement.

Cette analyse des inégalités entre jeunes repose sur des contributions de chercheurs, qui sont, tous, à remercier pour leur adhésion immédiate au projet et la richesse de leurs contributions. Elle s'appuie également sur des fiches thématiques présentant des données statistiques complémentaires aux articles, données qui ont été recueillies grâce au développement de partenariats entre l'Observatoire et les principaux services statistiques ministériels ou organismes producteurs de données. Elle s'accompagne enfin de points de vue d'acteurs sollicités par les administrateurs du conseil d'administration de l'INJEP ou auprès d'eux. Notre gratitude va aux auteurs de ces fiches, aux acteurs ayant apporté leur témoignage comme à tous les contributeurs qui, de près ou de loin, se sont mobilisés pour apporter leur concours au projet.

Si ce premier rapport n'a pas, en soi, pour objectif de définir de nouvelles politiques, il espère au moins contribuer à les informer. Il vise ainsi le renouvellement du régime d'accès aux connaissances scientifiques disponibles et leur appropriation par le débat public. S'il y réussit, l'Observatoire aura gagné son pari et l'INJEP rempli l'une de ses missions.

Première partie

ÉTAT DES LIEUX : LES JEUNES EN TEMPS DE CRISE

*Francine Labadie,
chef de projet Observatoire de la jeunesse, INJEP*

Être jeune en France en 2012, c'est connaître des trajectoires, des conditions de vie, des expériences juvéniles, à l'évidence, fort différentes de celles d'autres périodes historiques. La compréhension des situations individuelles, à ce moment particulier du cycle de vie qu'est la jeunesse, requiert d'articuler l'analyse des parcours au contexte dans lequel ils s'inscrivent. Cela paraît banal à dire, c'est moins facile de le faire. On dispose en effet à ce jour d'assez peu de recherches permettant d'établir les effets de la situation socio-économique et politique de notre pays sur l'évolution des trajectoires des jeunes, à la seule exception des impacts sur l'emploi.

L'ambition de cette contribution est de fournir un état des lieux de la situation des jeunes en prenant appui sur les connaissances disponibles, en particulier les plus récentes, tout en situant les évolutions dans leur toile de fond « macro », économique et sociale.

La notion de « crise » s'impose spontanément à l'esprit pour qualifier le contexte. Mais on sait combien cette notion est polysémique, et même, compte tenu des usages inflationnistes qui en sont faits, peu signifiante (Gauchet, 2009). Il faut donc préciser quelles approches de la crise on privilégie en commençant par relier les mots temps et crise, comme y invite Claude Dubar (2011).

Celui-ci souligne, s'appuyant sur les travaux de Jean Chesneaux (1996), que le temps est à la fois un cadre social contraignant (« le temps paramètre ») et une dimension subjective, le temps personnel, autonome, (« le temps compagnon »). Le temps connaît lui-même la crise : en effet, l'hégémonie du temps paramètre se renforce et produit de nombreuses pressions et même des transformations importantes du temps compagnon, qui affectent les biographies individuelles. Temps de crise et crise du temps se conjuguent.

Cette approche nous invite à articuler les dimensions globale et individuelle de la crise. Elle nous suggère aussi de considérer la crise à la fois comme conjoncture et comme mutation structurelle.

Sur fond de transformations économiques, sociales et politiques, relevant d'une « crise historique », nous procéderons à une analyse « des crises biographiques (définies) comme tournants, bifurcations, ruptures qui inaugurent un temps nouveau marqué par l'incertitude » dans la typologie proposée par Claude Dubar. On s'attachera donc à considérer la jeunesse comme séquence de la trajectoire biographique où s'opère le

double passage de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille de procréation. Comment s'effectuent les trajectoires en temps de crise ? Comment évoluent les calendriers dans une période marquée par l'incertitude ? Centré sur l'analyse des trajectoires juvéniles, cet état des lieux ne rend délibérément pas compte d'autres dimensions de la situation des jeunes, comme par exemple leur sociabilité, leurs valeurs...

Le diagnostic de la fragmentation de la jeunesse française est, aujourd'hui, largement partagé par les sociologues, quelle que soit leur école (Baudelot, Establet, 2009 ; Van de Velde, 2010 ; Beaud ; 2011 ; Galland, 2012). Cette division s'enracine dans le fonctionnement structurel de la société française avec, quel que soit l'auteur, la mise en exergue d'un fort impact de l'instance scolaire : pour Olivier Galland (2012), « c'est le résultat d'un modèle social élitiste où l'école et le marché du travail servent de machines à trier » ; pour Stéphane Beaud (2011), « c'est le produit d'un régime de reproduction sociale à composante scolaire, c'est-à-dire où le niveau et le type de diplôme possédé commandent étroitement le mode d'insertion professionnelle et sociale [...] et qui contribue de manière centrale à maintenir en position dominée les classes populaires, tant dans l'espace scolaire que, par la suite, dans l'espace professionnel et social ». Comment évoluent ces clivages ? Sont-ils renforcés par les transformations – conjoncturelles et structurelles – de l'économie et de la société, au point de menacer d'exclusion une fraction non négligeable de la population jeune, la moins diplômée, d'origine populaire ?

Stéphane Beaud a formulé l'hypothèse d'un phénomène de relative inversion historique entre les deux jeunesses (bourgeoise et populaire). La jeunesse populaire, hier caractérisée par différents attributs – entrée précoce sur le marché du travail, synchronisation des calendriers professionnel, résidentiel, matrimonial –, connaîtrait une série de retardements dans la transition vers l'âge adulte, au point même de ne peut-être jamais connaître de stabilisation dans son parcours biographique et en quelque sorte d'être contrainte de vivre une jeunesse « éternelle ». Tandis que la jeunesse bourgeoise, elle, connaîtrait désormais un accès plus précoce et stable à la vie active, une forte mobilité professionnelle, un calendrier matrimonial en phase avec le calendrier professionnel resserré, donc une jeunesse raccourcie. Cette hypothèse se confirme-t-elle en temps de crise ?

En résumé, cet état des lieux s'organise autour de deux questions : observe-t-on une aggravation des difficultés rencontrées par les jeunes dans leurs trajectoires scolaires et d'insertion professionnelle ? Quelles en sont les

répercussions sur les conditions et le niveau de vie, et sur l'indépendance résidentielle ?

Les trajectoires scolaires : le diplôme, sinon rien... et pour longtemps encore ?

Les trajectoires juvéniles se caractérisent en France par la place centrale accordée aux études. Le classement scolaire détermine en effet fortement les modalités d'insertion professionnelle et de déroulement de la carrière, mais aussi d'intégration sociale des jeunes. Cette situation découle du caractère méritocratique et corporatiste de notre société, confirmé récemment par la comparaison des modèles d'intégration de la jeunesse réalisée par Cécile Van de Velde (2008). L'action publique n'est pas en reste : la hiérarchisation constatée est aussi le produit de politiques d'éducation encourageant la compétition au sein d'une école massifiée.

S'inspirant des conclusions de François Dubet, Marie Duru-Bellat et Antoine Vérétoit (2010), on partira de l'aval de l'école, de ses débouchés, pour souligner le rôle du fonctionnement de l'institution dans la stratification sociale.

L'IMPORTANCE DU DIPLÔME SE RENFORCE DANS L'ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

La pression à la réussite scolaire et à la détention d'un diplôme s'intensifie dans le contexte des mutations de l'économie : l'économie de la connaissance favorise le développement d'emplois qualifiés, tandis que la demande de travail peu ou non qualifié est appelée à stagner globalement. Selon la DARES et le CAS (Lainé, Omalek, 2012), la part des métiers occupés par des cadres ou des professions intermédiaires pourrait passer de 39 % de l'emploi total en 2010 à 40,6 % en 2020, tandis que les métiers peu qualifiés d'employés ou d'ouvriers se maintiendraient à un niveau proche de 18 %. Il s'agit là de la confirmation d'une tendance structurelle. On soulignera que l'Union européenne a décrété, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne (2000), qu'un diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire devait constituer le bagage scolaire minimum.

De fait, comme le montrent les enquêtes Génération conduites par le Céreq depuis quinze ans, le diplôme protège du chômage, et d'autant plus s'il est de niveau élevé. 75 % des jeunes sortis avec un master en 2007, observés en 2010 (Mazari *et al.* 2011, Arrighi, 2012), en période de crise économique par conséquent, ont connu une trajectoire d'accès rapide et

durable à l'emploi contre la moitié des titulaires d'un CAP ou BEP. Les jeunes non diplômés sont plus exposés que la moyenne à un accès différé à l'emploi et surtout plus concernés par le chômage persistant ou récurrent (25 % contre 15 % des jeunes sortis avec un CAP).

Les jeunes peu ou non diplômés sont avant tout des jeunes de milieu populaire, notamment des garçons. Il est en effet important de rappeler combien l'origine sociale impacte l'obtention du diplôme : parmi les titulaires d'un doctorat, six enfants de cadre pour un enfant d'ouvrier ; parmi les non-diplômés, cinq enfants d'ouvrier pour un enfant de cadre (Arrighi, 2012). Un enfant d'ouvrier a presque autant de chances de sortir sans diplôme du système scolaire (24 % des cas) que d'être diplômé du supérieur (27 %). Ces chiffres éloquents illustrent la dynamique de la reproduction sociale, de la « transmission intergénérationnelle des inégalités » (Allègre, 2011) à travers les études et interpellent fortement l'action publique.

Constituant un signal fort de l'employabilité des jeunes, l'emprise du diplôme n'est pas prête de s'affaiblir, *a fortiori* dans une période de mutations économiques.

UNE COMPÉTITION SCOLAIRE AMPLIFIÉE PAR LE SYSTÈME LUI-MÊME

Malgré la forte dégradation du marché du travail à partir de mi-2008, on n'observe pas de prolongement des études, la durée de celles-ci ayant peu varié entre les années scolaires 2008-2009 et 2010-2011 (Le Rhun, Minni, 2012), après une baisse importante entre 2007 et 2009. Il importe donc de tourner le regard vers le système éducatif.

Effet de la demande, la pression au diplôme résulte aussi d'un effet d'offre, elle est le fruit d'une politique favorisant l'allongement de la scolarité (en particulier à travers la norme des 80 % au bac) mais maintenant le fonctionnement d'une école élitiste. Cette politique a eu des effets positifs avérés en termes d'élévation du niveau d'éducation. Ainsi la moitié des bacheliers proviennent aujourd'hui de familles dans lesquelles aucun des parents ne possède ce diplôme (Caille, Lemaire, 2009). Mais ces bacheliers « de première génération » (Beaud, 2002) ont un profil bien différent des bacheliers « de père en fils ». Parmi ces derniers, la part des titulaires d'un bac S est deux à trois fois plus élevée que chez les bacheliers de première génération, lesquels possèdent quatre fois plus souvent un bac professionnel et deux fois plus souvent un bac technologique. Pierre Merle (2009) parle ainsi de « démocratisation ségrégative ». Comment l'expliquer ?

La chance de détenir le bac est d'abord la conséquence d'une différenciation précoce des scolarités dès l'enseignement primaire. De même que les redoublements, les déficits d'acquis en français et en mathématiques diminuent fortement les chances de devenir bachelier de « première génération ».

La situation familiale (structure et taille de la famille, niveau de ressources) et le niveau d'études des parents ont un impact sur les chances de réussite. Certains auteurs comme Jean-Paul Caille et Sylvie Lemaire estiment aussi que c'est un rapport aux études différent, véhiculé par leurs familles, qui amène les bacheliers de première génération à s'orienter plus souvent vers un bac professionnel ou technologique, en raison des « habitus populaires » en quelque sorte. En outre, 65 % des jeunes en filière professionnelle ne dépassent pas le niveau bac (Arrighi, 2012). Cette tendance à privilégier les formations professionnalisantes est encore plus prononcée dans l'enseignement supérieur à niveau scolaire comparable : « Leur niveau de formation initiale aurait probablement pu être encore plus élevé s'ils avaient fait au lycée et dans l'enseignement supérieur des choix plus en phase avec ce à quoi leurs résultats scolaires leur permettaient de prétendre [Caille, Lemaire, 2009]. »

D'autres chercheurs avancent un autre type d'explication. Ce n'est pas une *moindre ambition*¹ qui explique les différences de choix et de destinées scolaires, mais davantage l'évolution structurelle du système scolaire et son fonctionnement ségrégatif. Stéphane Beaud (2009) pointe de façon critique le « régime d'études longues » du système d'enseignement massifié et la diversification/segmentation de l'offre scolaire qui en résulte. D'abord avec la norme de 80 % d'une cohorte au bac, ce diplôme constitue de plus en plus le niveau zéro dans l'échelle des titres scolaires, ce qui dévalorise *ipso facto* ceux qui ne l'obtiennent pas ou qui détiennent un autre diplôme. Ensuite un effet de relégation se produit également à travers la promotion du bac général, qui entraîne l'abaissement de la valeur du bac professionnel et des établissements qui y préparent. La littérature scientifique confirme largement la prolétarianisation du recrutement du lycée professionnel depuis vingt ans, et de manière plus générale une homogénéisation du recrutement social de chacune des filières d'enseignement (*cf. infra*). L'expression « la machine à trier » prend ici tout son sens.

1. Pouvant aussi être interprétée comme une forme de retrait de la compétition.

En fait, comme le montrent Sylvain Broccolichi et Rémi Sinthon (2011), les inégalités sociales de performance s'articulent aux inégalités d'orientation. Comme le souligne Florence Lefresne (2011), « plus un système est différenciateur (filiales spéciales, redoublements, ségrégation entre établissements), plus les inégalités sociales de performance sont élevées ». Les résultats de PISA (Programme pour l'évaluation internationale des élèves, OCDE) confirment régulièrement depuis 2001 que le système éducatif français est mieux défini par la ségrégation que par les visées démocratiques qu'il met en avant. Face au problème de l'hétérogénéité des publics, la France a adopté une solution d'intégration qui consiste dans un tronc commun long mais fonctionnant de façon ségrégative. Selon Olivier Rey (2011), « le modèle caractérise principalement la famille latine (France, Espagne, Portugal...), dans laquelle le redoublement, la classe de niveau et l'échec scolaire se transforment en variables d'ajustement. Ce modèle s'inscrit davantage dans le symbolique – l'égalité pour tous – que dans le pragmatique, faute d'une réflexion poussée sur les moyens nécessaires [et] d'une politique volontariste pour atteindre les objectifs proclamés. » Ces choix ne sont pas irréversibles. Certains pays, qui se sont emparés véritablement des enseignements de PISA ont entrepris une réforme profonde de leur système éducatif, à l'instar de l'Allemagne (définition de standards nationaux depuis 2004-2005, enseignement centré sur les compétences...) ou encore du Danemark (réforme du système de formation en alternance).

UNE JEUNESSE POPULAIRE PLUS EXPOSÉE AU RISQUE DE RUPTURES SCOLAIRES

Au final, un clivage traverse la jeunesse populaire : une fraction de celle-ci s'engage plus que par le passé dans les études universitaires², mais elle reste souvent travaillée par la grande incertitude de son avenir scolaire et professionnel : d'un côté, le statut étudiant est gratifiant vis-à-vis du milieu d'origine, de l'autre, se conformer au rôle d'étudiant est exigeant et peut s'avérer très angoissant.

Dès lors, le recours au travail salarié peut constituer non seulement une nécessité matérielle, mais aussi une échappatoire quand l'échec universitaire se profile (Pinto, 2010). Vanessa Pinto parle ainsi « d'éternisation » comme type de rapport à l'avenir et de « substitution » comme mode d'articulation entre emploi et études. Ces étudiants, pour lesquels l'emploi

2. 27 % des enfants d'ouvrier sont diplômés du supérieur (Arrighi, 2012).

exercé se substitue aux études aussi bien dans les occupations que dans les préoccupations quotidiennes, se démarquent fortement de ceux pour lesquels le rapport à l'activité est « provisoire », et « dissocié » des études suivies, ainsi que de ceux pour qui l'emploi relève de « l'anticipation » de l'avenir et est « ajusté », préparatoire à la future carrière. Catherine Béduwé et Jean-François Giret (2008) estiment à 15 % la part d'étudiants travaillant régulièrement, au moins huit heures par semaine, tout au long de l'année, catégorie concernant plus particulièrement les jeunes d'origine populaire, pour qui l'effet d'un travail peu qualifié, sans rapport avec les études, se révèle souvent négatif en ce qui concerne la réussite de la scolarité.

À l'opposé, une autre fraction de la jeunesse populaire quitte le système éducatif sans diplôme. Si une baisse des effectifs concernés était observable jusqu'aux années 2000, depuis lors, selon le Haut Conseil de l'éducation, le recul a cessé « comme si le système scolaire semblait se heurter à une composante incompressible de jeunes en échec scolaire ou en incapacité d'accéder à une certification » (Steedman, Verdier, 2010). Que faire des 20 % n'obtenant pas le bac, s'inquiétaient certains dans les années 1980 ? Les faits sont là, la population de sortants du système scolaire sans diplôme est de l'ordre de 130 000 à 140 000 personnes selon les années, soit un jeune sur six et leur sort est très préoccupant.

Le phénomène de décrochage scolaire a fait l'objet d'une quantification récente dans le cadre de l'enquête réalisée par le système d'information interministériel d'échanges d'informations (SIES) : on dénombre, entre juin 2010 et 2011, 254 000 jeunes en décrochage scolaire, 72 000 étant suivis par le réseau des missions locales, plus de 180 000 pouvant donc être considérés comme « perdus de vue ». La tranche d'âge des 16-18 ans, qui correspond à la fin du collège et aux années de lycée, représente près de 57 % de ces abandons (Mission permanente d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance, 2011)³. Le taux d'absentéisme, qui ne

3. L'enquête se fonde sur la définition des décrocheurs contenue dans le décret n° 2010-1781 du 31 décembre 2010 fixant le niveau de qualification prévu à l'article L. 313-7 du code de l'éducation, lui-même introduit par la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie. Ce sont les jeunes de plus de 16 ans scolarisés l'année précédente, qui ont quitté une formation de niveau V (sorties de l'année terminale du second cycle court – CAP et BEP – et des années intermédiaires du second cycle long – secondes et premières générales, technologiques et professionnelles –) ou de niveau IV (sortie des classes terminales du second cycle long et de l'enseignement supérieur sans diplôme).

conduit pas systématiquement au décrochage scolaire, est quant à lui estimé à 7 %, mais varie selon les filières d'enseignement : 3 % au collège, 8 % au lycée, 20 % en lycée professionnel. Ces phénomènes sont en progression depuis les années 2000 et plus encore depuis l'amorce de la crise.

Les processus de rupture à l'œuvre dans les parcours scolaires ont fait l'objet de nombreuses analyses (notamment Millet, Thin, 2005). Celles-ci convergent sur le fait que la rupture résulte d'une conjonction de facteurs de risque, personnels, scolaires, familiaux et environnementaux : les conditions très précaires des familles majoritairement concernées affaiblissent leurs pratiques éducatives, notamment la régulation des comportements ; les difficultés d'apprentissage sont avérées et se doublent d'attitudes contraires à l'ordre scolaire ; les sentiments de disqualification et d'injustice qui résultent des difficultés scolaires se traduisent dans des relations conflictuelles avec les personnels, et par un repli sur le groupe de pairs...

En cette période de crise économique et sociale, qui fragilise toujours plus de familles d'origine populaire et renforce donc le risque de rupture scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire devient un enjeu d'action publique particulièrement crucial à court terme. Ces efforts risquent cependant de ne pas suffire, seule une réforme profonde du système éducatif pourrait significativement lutter contre ce problème, et plus largement contre les inégalités éducatives.

Les trajectoires professionnelles : les jeunes très exposés aux effets de la crise

Une fois sortis du système éducatif, les jeunes connaissent une intégration progressive dans l'emploi. Comment s'effectue l'entrée sur le marché du travail par temps de crise ? Observe-t-on une augmentation de la précarité de l'emploi ?

LA CONJONCTURE IMPACTE L'ACCÈS À L'EMPLOI

Les analyses disponibles convergent sur le fait que les jeunes ont été sévèrement touchés par la crise économique qui perdure depuis mi-2008. Le constat est mondial (BIT, 2012) et certains pays de l'Union européenne sont affectés plus que d'autres : en Espagne et en Grèce notamment, le chômage des jeunes a doublé entre 2007 et 2011, quatre jeunes sur dix sont au chômage. Qu'en est-il en France ?

Les jeunes victimes de la crise économique, mais moins que dans d'autres pays de l'UE

La crise a impacté la situation des jeunes français au regard de l'emploi mais plus faiblement que dans d'autres pays. Selon Antoine Math (2011), parmi les 15-24 ans, le taux de chômage a augmenté en France de 3,8 points entre 2007 et 2010, le taux d'inactivité baissant de 0,9 point et le taux d'emploi⁴ de 0,7 point (Eurostat, données des enquêtes annuelles LFS pour 2007 à 2010).

Les données fournies par le rapport de l'ONPES 2011-2012 sont également alarmantes : le taux de chômage des moins de 25 ans a augmenté de 6,3 points entre début 2008 et fin 2009, pour atteindre alors 24,3 % ; il s'élève à 22,5 % fin 2011.

La DARES (Le Rhun, Minni, 2012) confirme ces fortes variations depuis l'amorce de la crise pour les actifs récents (ayant achevé leur formation initiale depuis un à quatre ans) et souligne les différences selon le niveau de diplôme : le taux de chômage est de 9,4 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur, 22,1 % pour les titulaires du bac, CAP-BEP, 45,7 % pour les titulaires du brevet, CEP et sans diplôme (INSEE, enquêtes Emploi, 2011). Le taux d'emploi des actifs récents s'est détérioré quant à lui perdant 16 points de 2008 à fin 2009, avec un léger rebond à + 4 points fin 2010.

Ces données soulignent combien les jeunes sont sensibles aux fluctuations conjoncturelles et confirment ainsi les résultats de Yannick Fondeville et Claude Minni (2004) : premiers à être touchés par la récession, ils sont aussi les premiers à retrouver du travail quand la reprise s'amorce. Selon le Centre d'études de l'emploi (CEE ; Danzin *et al.*, 2011), cette forte sensibilité à la conjoncture économique s'explique par leur surreprésentation parmi les candidats à l'embauche : « En effet, au flux des sortants du système éducatif s'ajoute celui des jeunes qui ont, plus souvent que les actifs plus âgés, des contrats précaires. »

4. Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs au nombre d'actifs de la catégorie considérée. Le taux d'emploi est le rapport du nombre d'actifs occupés à la population totale de la même catégorie. Le taux d'activité d'une catégorie de population est le rapport du nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) de cette catégorie à la population totale de la même catégorie. Il est la somme du taux d'emploi et de la part de chômage (nombre de chômeurs/population totale de la même catégorie).

Mais, globalement, si l'on examine la situation des jeunes au regard de l'emploi sur une longue période (de 1975 à 2010), l'évolution du taux d'activité des actifs récents reste relativement stable, selon la DARES, du moins pour les diplômés du secondaire et du supérieur. Les résultats de la dernière enquête du Céreq (Génération 2010) vont dans le même sens : au sein d'une cohorte de jeunes entrants, une majorité (57 % en 2010, 58 % en 2007) accède rapidement et durablement à l'emploi.

Cette lecture tendancielle et relativement optimiste doit cependant être complétée, compte tenu de la forte dégradation de certains indicateurs de la situation des jeunes au regard de l'emploi.

Des indicateurs signalant une forte détérioration de la situation de certains jeunes face à l'emploi

L'augmentation du chômage de longue durée

Est d'abord particulièrement préoccupante l'augmentation du chômage de longue durée chez les jeunes (+ 5,6 points de 2008 à 2010), qui marque une évolution notable. La part de celui-ci est en effet de manière structurelle plus faible pour les 15-24 ans que pour leurs aînés. Or, depuis 2008, ce sont les jeunes les plus touchés. Cette hausse concerne d'abord davantage les jeunes hommes mais dans la dernière période 2010-2011, elle est plus rapide pour les jeunes femmes. Le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE, 2011) a manifesté sa forte préoccupation dans son dernier rapport vis-à-vis du caractère nouveau de ces difficultés d'insertion sur le marché du travail.

La mise au jour du phénomène des NEEET

Face aux critiques récurrentes sur l'insuffisance des indicateurs traditionnels pour appréhender la situation des jeunes au regard de l'emploi (beaucoup de jeunes sont considérés comme inactifs car poursuivant des études), et en particulier le passage de l'école à l'emploi⁵, la Commission européenne – comme l'OCDE – a décidé en 2010 d'introduire un indicateur supplémentaire.

Cet indicateur s'intéresse aux jeunes (15-29 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en formation – que cette dernière soit initiale ou non, formelle ou

5. Notamment parce que de plus en plus de jeunes étudiants sont amenés à travailler pour financer leurs études mais aussi parce que la déscolarisation s'est amplifiée, rendant délicate l'appréhension de la situation des jeunes concernés.

non formelle – et qui courent dès lors un risque plus élevé de connaître l'exclusion professionnelle et plus largement sociale. Il est désigné par l'acronyme NEET (*neither in employment nor in education and training*). Cette catégorie recouvre une grande variété de situations de vulnérabilité : jeunes non diplômés, jeunes au chômage, jeunes issus de l'immigration, jeunes élevant un enfant, jeunes handicapés, jeunes ayant des problèmes de santé mentale, jeunes assumant la prise en charge d'un proche... requérant autant de réponses diversifiées.

La part des jeunes NEET dans la population des jeunes est importante : selon la DARES (2011), en moyenne 14,9 % des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation en 2010 dans notre pays. Parmi ceux-ci, 57,5 % sont au chômage au sens du BIT et 42,5 % sont inactifs. Cette proportion augmente avec l'âge : de 6,4 % pour les 15-19 ans, la proportion s'élève à 18,2 % pour les 20-24 ans et à 19,7 % pour les 25-29 ans en 2010 en France⁶ ; les jeunes femmes sont plus concernées que les hommes.

La part des jeunes NEET est en France légèrement inférieure à la moyenne dans l'UE-27 (15,2 % pour les 15-29 ans), proportion qui varie considérablement d'un pays à l'autre (5,8 % aux Pays-Bas, 23,6 % en Bulgarie). Cependant, dans presque tous les pays (sauf en Allemagne et en Autriche), le phénomène est en progression et préoccupe fortement les pouvoirs publics (Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, 2011). L'IRES (Math, 2011) a ainsi constaté une augmentation importante de la part des NEET en France durant la crise entre 2007 et 2010 (hausse de 2,8 points pour les 20-24 ans et de 3,9 points pour les 15-29 ans).

Un récent rapport de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie, *Recent Policy Developments Related to Those Not in Employment, Education and Training (NEETs)* (juillet 2012), souligne que si la prise de conscience de la nécessité d'une action volontariste en faveur de l'intégration des NEET a fortement progressé en Europe, il y a malgré tout des marges d'amélioration et de renforcement des actions publiques entreprises dans les États membres. L'intervention publique reste en effet focalisée sur la lutte contre le décrochage scolaire et sur la transition de l'école à l'emploi, les deux enjeux essentiels ; mais il conviendrait aussi

6. Source : *Labour Force Survey* (LFS) annuelles, enquêtes Emploi d'Eurostat (http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/employment_unemployment_lfs/data/database).

d'apporter des réponses aux autres déficits que connaissent les jeunes concernés (problèmes de ressources, de logement, de santé...). Une mobilisation plus importante de l'ensemble des acteurs et une coordination renforcée apparaissent plus que nécessaires.

Au-delà, l'analyse des effets de la crise se doit aussi d'être nuancée en considérant le sexe et le diplôme des jeunes en insertion.

Des effets différenciés sur l'accès à l'emploi selon le sexe et le diplôme

L'analyse plus approfondie des effets de la crise sur l'accès à l'emploi fait apparaître des impacts plus importants pour les jeunes hommes, marquant ainsi une rupture de tendance : leur taux de chômage a dépassé celui des jeunes femmes. L'explication avancée dans la littérature est l'importance de la forte segmentation sexuée du marché du travail en France : les hommes sont plus présents dans les secteurs exposés et recourent beaucoup à l'intérim (industrie et bâtiment), tandis que les femmes, plus présentes dans le secteur tertiaire et mieux protégées car plus diplômées, ont été moins affectées. Mais comme plusieurs enquêtes le montrent, cet avantage n'est que relatif, leurs conditions d'emploi demeurent bien en deçà de celles des hommes, à niveau de diplôme équivalent. À la suite de Dominique Epiphane, Nathalie Moncel et Virginie Mora (2011), il importe de redire combien le progrès de la parité hommes/femmes constitue un enjeu important : « Un objectif d'égalité voudrait voir progresser d'un même pas le taux d'emploi et la qualité de celui-ci. »

Par ailleurs, l'enquête 2010 auprès de la génération 2007 du Céreq (Arrighi, 2012) confirme une fois de plus la hiérarchisation des conditions d'accès à l'emploi selon le diplôme (*cf. supra*) et en particulier la nette différence entre diplômés et non-diplômés. En 2010, 48 % des sortants en 2007 non diplômés sont en emploi contre 56 % pour la génération 2004, avec le même recul de trois ans. En 2010, le différentiel de taux d'emploi à trois ans des non-diplômés est de 22 points par rapport aux diplômés du secondaire et de 37 points avec les diplômés du supérieur. Au final, le Céreq identifie huit trajectoires types d'insertion professionnelle : « La première, dominante puisqu'elle concerne 58 % de la cohorte, est une *trajectoire d'accès rapide et durable à l'emploi*. Les deux suivantes, qui rassemblent 12 % de la génération 2007, correspondent à un *accès différé à l'emploi*, soit après une période initiale de chômage, soit après une période d'inactivité ou de formation hors emploi. La quatrième trajectoire type est marquée par un *décrochage de l'emploi*. Elle concerne un sortant sur dix. Autant

ont une trajectoire marquée par du *chômage persistant ou récurrent* ou par une *inactivité durable*. Enfin, les deux dernières sont marquées par des épisodes de *formation ou de reprise d'études*, après un passage sur le marché du travail de plus ou moins longue durée. »

LA QUALITÉ DE L'EMPLOI SE DÉTÉRIORE

Augmentation du taux de chômage, en particulier des non ou peu diplômés, forte baisse du taux d'emploi des 15-24 ans, le diagnostic semble s'aggraver, mais celui-ci reste cependant encore incomplet. Il importe de considérer aussi l'évolution de la qualité d'emploi : la crise a-t-elle eu des effets sur les conditions statutaires d'emploi ?

La précarisation des conditions d'emploi

La précarisation est avérée ainsi que le montre l'évolution de plusieurs indicateurs.

Progression de l'emploi à durée déterminée

Le recours aux contrats temporaires (CDD, intérim) est un trait caractéristique de l'emploi des jeunes, mais aussi une situation « transitoire » : avec l'acquisition d'une ancienneté, le CDI prend le pas.

La détention d'un contrat temporaire concerne près de 55 % des salariés de 15-24 ans en France en 2010, contre 11 % pour les 25-54 ans. Elle est un peu plus fréquente chez les jeunes femmes (57,7 %) que chez les jeunes hommes (52,6 %). Le recours important à ces contrats par les entreprises s'explique par le fait que les jeunes – entrant sur le marché du travail –, servent de variable d'ajustement selon le niveau de l'activité. Il est d'autant plus fréquent que la taille de l'entreprise décroît.

L'évolution des emplois temporaires des 15-24 ans est fluctuante dans la période récente : baisse en début de crise, les entreprises ayant cessé d'embaucher ou ne renouvelant pas les CDD, puis hausse importante entre 2009 et 2010 (en France, + 2,6 points ; Math, 2011). Ce sont les jeunes femmes sans diplôme qui ont connu un développement, à partir de 2006, des CDD, de l'intérim et autres emplois précaires, alors que leurs homologues masculins ont vécu une évolution inverse. Par ailleurs, on constate aussi une moindre transformation de CDD en CDI (Danzin *et al.*, 2011 ; CEE).

Chez les actifs récents, trois ans après la fin de leurs études, en 2010, 33 % de jeunes occupent un emploi à durée déterminée, se décomposant

comme suit : 16 % des CDD, 6 % un contrat d'intérim, 11 % un emploi aidé. Ces proportions varient fortement selon le niveau de diplôme : 55 % des non diplômés sont dans des emplois à durée déterminée, la modalité principale de contrat les concernant étant l'emploi aidé.

L'enquête Génération 2010 renseigne à l'inverse sur le taux d'accès aux emplois à durée indéterminée (EDI). Celui-ci régresse de 55 % à 50 % en 2010 pour les sortants hors supérieur. Dans le supérieur, il en va de même pour les sortants sans diplôme (de 50 à 44 %), avec un DUT (de 73 à 67 %), avec un master recherche et DEA (de 68 à 65 %), avec un master pro, DESS et autre bac + 5 (de 75 à 70 %).

Hausse du temps partiel subi et du taux de sous-emploi

La part des emplois en temps partiel est de 22,3 % en 2010 chez les 15-24 ans (contre 16,4 % chez les 25-54 ans) et celle des emplois à temps partiel subi de 46,1 %. Le temps partiel concerne davantage les filles mais est aussi plus fréquent chez les peu ou pas diplômés. On observe une fluctuation importante du temps partiel subi entre 2007 et 2010 avec une hausse de 4,2 points chez les 15-24 ans (Math, 2011). Chez les jeunes de 15 à 29 ans, le taux de sous-emploi est de 8,1 % en 2010 contre 5,9 % pour l'ensemble de la population⁷.

La DARES observe aussi, dans le même sens d'une dégradation de la qualité de l'emploi, une augmentation importante du taux de sous-emploi⁸ : plus de 3 points entre 2008 et 2010 pour les actifs récents.

La difficile appréciation d'un déclassement

La crise ne manque pas de raviver les débats sur le déclassement⁹, comme le montre le regain de littérature depuis quelque temps (Maurin, 2009; Peugny, 2009; CAS, Boisson, 2009; Giret, 2011,...). La controverse scientifique est complexe car plusieurs approches du déclassement sont en présence. La première, qui s'intéresse au rendement des études, fait apparaître qu'une évolution structurelle est à l'œuvre sous la forme d'une dévalorisation des titres scolaires sur le temps long, d'une génération à l'autre, qui entraînerait un déclassement social, une mobilité sociale

7. Données disponibles sur le site de l'Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr

8. Personnes en temps partiel subi, qui souhaiteraient travailler davantage ou personnes en situation de chômage technique et partiel.

9. Au sens de décalage entre les niveaux de formation et d'emploi.

descendante. La seconde approche, centrée sur la mesure de l'impact du diplôme sur l'insertion professionnelle au sein d'une génération de sortants du système scolaire, met en évidence le maintien voire le renforcement du rôle protecteur du diplôme. Le déclassement relèverait alors d'une peur trouvant son origine dans les caractéristiques du modèle français d'intégration sociale régulé par le statut social, cette appréciation subjective se renforçant en temps de crise.

Comme le dit justement Cécile Van de Velde (2010), ces deux approches sont plus complémentaires qu'opposées : « Au moment même où le diplôme n'est plus ressenti comme une garantie absolue d'insertion, il reste encore perçu comme une clé minimum en temps d'incertitude, pénalisant fortement ceux qui en sont dépourvus, tout en légitimant un surinvestissement dans les études et une logique anticipatrice d'accumulation d'attributs avant l'entrée définitive sur le marché du travail. La baisse de valeur effective du diplôme sur le temps long se conjugue ainsi avec une crispation sur sa valeur perçue dans le temps court de la crise ». [...] « C'est un diplôme moins valorisé que celui des pères, mais toujours rentable vis-à-vis des pairs. »

Concernant la valeur intragénérationnelle du diplôme, le caractère protecteur du diplôme en termes d'insertion est avéré, comme l'ont montré les développements antérieurs, en particulier grâce aux enquêtes Génération du Céreq. Mais du point de vue de la rémunération et de la position sociale atteinte, un déclassement est-il à l'œuvre ?

Stabilité du salaire net médian¹⁰

À la différence des indicateurs précédents qui mettent en évidence un renforcement des situations de précarité dans l'emploi, l'effet de la crise ne paraît pas patent sur le plan des rémunérations, du moins en ce qui concerne les jeunes travaillant à temps plein. Mais il ne faut pas perdre de vue que le temps partiel progresse.

Le salaire net médian reste assez stable selon la DARES depuis le début des années 2000, avec des écarts de 650 euros en moyenne entre les plus et les moins diplômés en 2003-2005 comme en 2008-2010. Les résultats

10. Salaire médian : Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

de la dernière enquête Génération (génération 2007 et leurs conditions d'emploi en 2010) du Céreq confirment cette stabilité d'ensemble; ainsi, en moyenne, le salaire médian de l'ensemble des sortants du supérieur, comme d'ailleurs des sortants hors supérieur, demeure au même niveau, à quelques nuances près selon les diplômes.

Peu d'évolution en général dans l'accès à la position de cadre, mais dégradation pour certains types de diplôme

S'intéressant à l'insertion des sortants du supérieur, le Céreq (Calmand, Mora, 2011) met en évidence, sur la base d'une comparaison des jeunes sortants de 2004 et 2007, trois ans après leur entrée sur le marché du travail, la stabilité de l'accès aux positions de cadre et de profession intermédiaire.

Ce constat général doit cependant être nuancé: les titulaires de la licence professionnelle semblent particulièrement bien s'en sortir, la part des cadres progressant de 6 points entre 2007 et 2010, de même que les détenteurs d'un master 1 (+ 10 points). En revanche, certains diplômes pourtant de niveau plus élevé obtiennent des scores inverses: on observe une baisse de la part des cadres chez les titulaires d'un doctorat, les titulaires d'un master pro ou d'un master recherche. L'étude n'apporte cependant pas encore d'éléments sur l'interprétation de cette évolution: effet de la crise ou effet de la transformation de l'offre universitaire et notamment de sa professionnalisation, exacerbant la compétition entre les diplômés?

De l'existence d'un « effet cicatrice » ?

La dégradation des conditions d'insertion et la précarisation des statuts d'emploi d'un côté, la stabilité globale des salaires et l'accès à la position de cadre de l'autre suscitent aussi d'autres réflexions et controverses: la question est en effet de savoir si des effets durables vont affecter les trajectoires professionnelles futures des jeunes, et en particulier des jeunes non diplômés, particulièrement touchés par la crise. Entre 2007-2010, 22% des jeunes ayant débuté leur vie active en 2007 par le chômage n'ont ensuite jamais occupé d'emploi; cela concerne particulièrement les non-diplômés (Arrighi, 2012). L'entrée sur le marché du travail dans un contexte économique dégradé et le passage par le chômage dans les premières années de la vie active pénaliseront-ils ces jeunes pour le reste de leur carrière professionnelle? L'existence d'un « effet cicatrice » (*scarring effect*) est au cœur des débats.

La préoccupation relative à l'existence de stigmates qui marqueraient les jeunes entrés dans la vie active durant la crise est clairement exprimée au niveau institutionnel, au plan international mais aussi national. Ainsi, le BIT conclut la conférence internationale du travail de juin 2012 de la manière suivante : « Si des mesures drastiques et immédiates ne sont pas prises, la communauté internationale devra affronter un désastre, celui d'une génération perdue¹¹. » L'OCDE, dans un document de travail de 2010 (Scarpetta *et al.*, 2010), est encore plus explicite : « Pour les jeunes défavorisés, qui n'ont pas acquis les savoirs de base, ne pas arriver à ou garder un emploi peut avoir des conséquences négatives à long terme sur leurs perspectives de carrière, ce que certains experts appellent des "stigmates". » Ce risque serait au demeurant renforcé par le modèle français d'insertion professionnelle (OCDE, 2009). En France, justement, le COE, dans son dernier rapport 2011, s'inquiète dans ses conclusions des conséquences durables de la crise « dans la mesure où un nombre très élevé de jeunes est en chômage de longue durée » (COE, 2011).

La mauvaise conjoncture ne laissera pas de traces dans la suite des trajectoires, pour les uns...

De manière récente, plusieurs travaux apportent des éléments de réponses aux inquiétudes exprimées.

Le CEE (Danzin *et al.*, 2011) a observé le devenir professionnel de trois cohortes démarrant leur vie active à trois périodes plus ou moins favorables de conjoncture économique : 2004-2005, conjoncture morose ; 2006-2007, embellie ; 2008-2009, crise. L'analyse porte sur la comparaison des transitions entre les différents états (actif occupé, chômage, étudiant ou stagiaire, autre inactif, situation inconnue). La période 2008-2009 se caractérise par une raréfaction des transitions, à l'exception de celles qui vont de l'emploi vers le chômage, les épisodes d'emploi après chômage raccourcissent, et l'emploi « permanent » régresse, enfin le pourcentage des jeunes en études atteint son plus haut niveau. Ainsi, d'une part, le prolongement des études semble limiter la hausse du chômage durant la crise, mais surtout, selon le CEE, celle-ci n'est pas marquée par une

11. *Investissez dans la jeunesse ou cette génération sera perdue*, Bureau international du travail, http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/press-and-media-centre/news/WCMS_183387/lang--fr/index.htm

situation inédite des jeunes sur le marché du travail : « Ceci laisse à penser que la crise qui démarre en 2008 n'a pas eu, jusque fin 2009, de répercussion beaucoup plus importante sur l'emploi des jeunes que la dernière période de conjoncture morose de 2004-2005. »

L'INSEE (Gaini *et al.*, 2012) a étudié les cohortes sorties du système éducatif entre 1982 et 2009, périodes comprenant deux cycles économiques complets, pour savoir si les jeunes qui entrent dans la vie active en période de crise sont pénalisés dans leurs parcours à long terme. La conclusion principale est qu'après quatre ans, il n'y a pas de différences – en termes d'emploi et de salaire – entre les cohortes entrées en période de bonne conjoncture et celles entrées en période de crise économique. Autrement dit, il n'y a pas d'effet cicatrice dans le cas français. Deux explications sont avancées : tout d'abord le taux élevé de chômage des jeunes en France qui fait que le temps passé au chômage en début de carrière n'est pas ou peu utilisé par les employeurs comme indicateur de la qualité des candidatures ; ensuite, l'existence d'un salaire minimum, auquel la rémunération se réfère.

Pour d'autres, les jeunes sont en première ligne des transformations structurelles du système d'emploi vers plus de flexibilité

Ces deux études ont pour traits communs, d'abord, de ne pas s'intéresser à la qualité de l'emploi, ensuite, et surtout, de considérer la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi comme un effet d'âge : leur situation est mise en regard de celle des adultes déjà insérés. L'insertion est la période au cours de laquelle le jeune passe de l'état d'inactif en formation à celui d'actif occupant un emploi stable. Or, comme l'a montré Florence Lefresne (2010), il importe de considérer aussi l'insertion professionnelle comme révélatrice d'un effet de génération : dès lors « c'est l'accès à la relation salariale dans sa dimension diachronique qui est visée ». La crise est alors regardée non plus dans sa dimension conjoncturelle mais dans sa dimension structurelle ; les jeunes sont appréhendés non plus comme « une catégorie cible d'effets plus ou moins sélectifs du marché du travail mais comme les vecteurs des transformations structurelles du système d'emploi ».

La progression des statuts particuliers d'emploi (CDD, intérim, contrats aidés) depuis 2008 à l'entrée sur le marché du travail pourrait aussi être lue comme l'accentuation de la transformation profonde des normes d'emploi vers plus de flexibilité et pas seulement comme le reflet de la place particulière qu'occupent les jeunes dans un marché dual. Certes

avec l'âge et l'ancienneté, la proportion des jeunes en CDD diminue, mais chaque génération occupe moins d'emplois stables que la précédente.

C'est à la distinction des dimensions conjoncturelles et structurelles des difficultés des jeunes qu'invite le COE dans son rapport 2011. Ayant constaté la surreprésentation des jeunes dans les contrats temporaires, de plus en plus nombreux, le COE énonce ainsi son diagnostic : « Les jeunes apparaissent comme victimes d'un marché dual : ils doivent transiter pendant une période plus ou moins longue par le versant "précaire" du marché du travail, celui par lequel l'emploi s'ajuste aux fluctuations économiques. La coexistence d'emplois stables et d'un volant d'emplois précaires constitue aujourd'hui un moyen fréquent d'assurer l'adaptabilité de l'emploi à l'activité économique. Il faut sortir de cette situation inacceptable » (COE, 2011).

Toute la question sera de savoir comment : à travers une régulation visant davantage de flexibilité et passant par une homogénéisation des règles d'encadrement du contrat de travail, un contrat unique, ou bien à travers la garantie donnée au jeune d'un parcours vers un emploi « normal » ? C'est un des enjeux forts de la concertation sociale ouverte en juillet 2012.

Une intégration sociale problématique pour certains

Les difficultés d'accès à l'emploi, la précarisation se répercutent sur les conditions de vie en termes d'accroissement de la pauvreté pour les jeunes les plus exposés aux risques d'emploi et de développement de privations pour les autres. Ces risques de pauvreté sont d'autant plus préoccupants que la protection sociale dont bénéficient les jeunes est inférieure à celles des adultes sur certains aspects : assurance-chômage et revenus minima garantis notamment. La question de l'amélioration du recours aux droits sociaux des jeunes est d'ailleurs réactivée dans le débat public, à la suite du récent rapport du Conseil économique, social, et environnemental (Dulin, 2012).

Cette fragilisation qui impacte l'intégration sociale des jeunes sera examinée à travers deux angles : la pauvreté monétaire, la pauvreté en conditions de vie.

L'AGGRAVATION DE LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE DANS UN CONTEXTE DE CRISE DE L'EMPLOI

Plusieurs études récentes indiquent une aggravation de la pauvreté parmi les jeunes de 18 à 25 ans. Pour appréhender les évolutions à l'œuvre, il importe de mettre celles-ci en perspective.

Les jeunes occupent une place prépondérante dans la population pauvre

On observe un renversement de tendance. Auparavant, la pauvreté monétaire touchait davantage les personnes âgées : ainsi, en 1970, un retraité sur quatre était pauvre ; aujourd'hui la pauvreté a fortement rajeuni et la dynamique d'augmentation perdue depuis plus de dix ans. En 2000, le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % (dit usuel¹²) des jeunes de 18 à 25 ans s'élevait à 19,9 % ; en 2004, il a connu une baisse pour atteindre 17,6 % et depuis il grimpe régulièrement pour atteindre 22,5 % en 2009¹³ (ONPES, 2012), tandis qu'il concerne 13,5 % de l'ensemble de la population.

Ainsi, le niveau de vie médian des 18-24 ans (INSEE, 2012) est le plus faible parmi les adultes : 16 820 euros annuels (19 430 pour les 25-29 ans) ; 40 % vivent avec un niveau de vie inférieur au troisième décile. Or, selon l'ONPES (2011)¹⁴, les groupes appartenant aux deux déciles inférieurs de revenus ont connu avec la récession un décrochage important ; autrement dit, « les inégalités de distribution des niveaux de vie ont eu tendance à s'accroître au détriment des populations situées dans les premiers déciles ».

Alors que les 18-24 ans représentent 7,9 % de la population, leur part dans la population pauvre est de 13,2 %. Si l'on additionne la part des moins de 18 ans aux 18-24 ans, les jeunes de moins de 25 ans constituent 42 % de la population pauvre alors qu'ils représentent 30,2 % de la population totale. À titre de comparaison, le taux de pauvreté usuel des jeunes de

12. L'INSEE calcule le taux de pauvreté au seuil de 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des individus.

13. Comme le souligne l'ONPES dans son rapport 2011-2012, *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, la mesure de la pauvreté des jeunes adultes est délicate. En effet, les ménages dont le chef de famille est un étudiant ne sont pas pris en compte dans les enquêtes. Il est donc possible que le taux de pauvreté de cette population soit minoré.

14. Voir aussi Olm, juin 2010.

18-24 ans dans l'UE-27 est de 20,3 %, avec des scores extrêmes de 33,9 % au Danemark¹⁵ et de 14,4 % en Belgique.

Plusieurs études de l'INSEE montrent cependant que la situation défavorable des jeunes par rapport à la pauvreté résulte aussi de la position dans le cycle de vie, la pauvreté est par conséquent généralement de nature transitoire.

Cette pauvreté résulte d'un fonctionnement du marché du travail défavorable aux jeunes moins qualifiés, en particulier, entraînant précarité et privations. Ainsi que le souligne l'ONPES, les dispositifs destinés aux jeunes les plus éloignés de l'emploi ne semblent pas avoir fait preuve de grande efficacité, vu l'aggravation de la pauvreté constatée.

La livraison 2012 de l'étude de l'INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages* (INSEE, 2012¹⁶), confirme de son côté que l'une des causes les plus associées au risque élevé de pauvreté, que celle-ci soit transitoire, récurrente ou persistante, réside dans la sortie du système scolaire avant 17 ans. Terminer ses études après 21 ans plutôt qu'avant 16 ans réduit de 6 à 8 points le risque de connaître la pauvreté persistante.

Le dernier rapport de l'Observatoire national des zones urbaines (ONZUS, 2011) montre enfin que le phénomène est particulièrement accentué dans les territoires couverts par la politique de la ville en raison de la forte exposition au chômage des jeunes : le taux de pauvreté des jeunes y atteint plus de 40 %.

L'émergence d'une population jeune en grande pauvreté

L'évolution du taux d'extrême pauvreté est encore plus préoccupante : au seuil de 40 % du niveau de vie moyen, le taux de pauvreté s'est

15. Ce taux très élevé s'explique par le fait que les jeunes danois décohabitent très tôt, or le taux de pauvreté est calculé au niveau du ménage. C'est l'une des limites majeures de cet indicateur. Là où la crise a prolongé le séjour au foyer des parents, l'effet pourrait être une réduction du taux de pauvreté.

16. En particulier le dossier de Pascal Godefroy et Nathalie Missègue, « Pauvretés monétaires et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté ».

particulièrement accru en France, à l'instar des Pays-Bas et de l'Espagne, entre 2007 et 2009 : + 38 %¹⁷.

Dès 2010, l'ONPES (Olm, mai 2010) a pointé, à partir de l'interrogation des structures luttant contre l'exclusion sociale, l'apparition d'un public jeune « nouveau », les jeunes en rupture avec leur milieu familial : jeunes sans lien avec leurs parents, sans ressources financières, plutôt peu qualifiés, pouvant connaître des difficultés psychologiques importantes, fréquemment sans logement, bref en situation de grande vulnérabilité. « Certains ont occupé des emplois précaires ou en intérim mais n'y accèdent plus du fait de la dégradation du contexte économique. »

L'enquête de la FNARS parue en octobre 2011 (*Les jeunes en difficultés sociales face à l'école et l'emploi selon l'observation des travailleurs sociaux*) confirme ces caractéristiques. Trois motifs principaux déclenchent l'intervention des travailleurs sociaux : d'abord la rupture familiale, ensuite l'absence de toit et enfin le manque de ressources.

L'enquête réalisée par le Secours catholique en 2011, *Jeunes, une génération précaire*, apporte des éléments de connaissance supplémentaires sur le profil de cette population : notamment un niveau de ressources de 784 euros en moyenne (hors sans ressources), connaissant pour plus de la moitié des impayés.

Ces jeunes en difficulté présentent trois profils bien distincts :

- celui de jeunes français en emploi précaire ou à la recherche d'un emploi ; ils cumulent des difficultés d'accès au logement et à l'emploi ;
- celui de jeunes étudiants français disposant parfois de peu de ressources financières ;
- celui de jeunes étrangers, en particulier en situation irrégulière, qui sont souvent dans une situation d'extrême précarité.

17. Statistiques de l'Union européenne sur les revenus et les conditions de vie, source : EU-SILC, Eurostat.

UNE STABILITÉ DE LA PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE DIFFICILEMENT INTERPRÉTABLE

L'appréciation de la pauvreté doit cependant être complétée à travers l'indicateur de pauvreté en conditions de vie¹⁸. Les travaux de l'INSEE montrent en effet que la pauvreté en conditions de vie ne recouvre que partiellement la pauvreté monétaire. S'agissant des jeunes, cette mesure de la pauvreté apparaît intéressante à utiliser compte tenu de la variation rapide de leurs revenus, difficiles à mesurer et pouvant être considérés comme provisoires.

S'intéresser à la pauvreté en conditions de vie conduit, pour des raisons de méthode statistique, à analyser exclusivement la population des jeunes constituant un ménage autonome.. De plus, cette population est le plus souvent active, car on sait que l'accès voire la stabilisation dans l'emploi sont déterminants pour permettre l'autonomie résidentielle. L'étude réalisée par Yves Jauneau (2007) est la seule qui donne un éclairage complet sur cette question, elle sert donc de point de repère pour mesurer les évolutions pour les jeunes en temps de crise.

Insuffisance de ressources et difficultés de logement avant tout

Ainsi en 2005, 56 % des jeunes de 18 à 29 ans ne vivaient plus chez leurs parents et avaient réalisé leur autonomie résidentielle. Parmi ces jeunes adultes, 17 % étaient pauvres en termes de conditions de vie, soit un taux supérieur de 4 points à celui de l'ensemble de la population.

À cette période, l'insuffisance de ressources les concerne particulièrement, ainsi, en termes de niveau de vie monétaire, 31 % relèvent de la population la plus modeste (1^{er} quartile). Les problèmes de logement (taille, chauffage) apparaissent en tête des difficultés rencontrées par les jeunes décohabitants ; ils touchent même ceux qui ont une situation financière confortable, plus que pour l'ensemble de la population. Les retards de paiement et les découverts bancaires sont également plus fréquents que chez leurs aînés. En revanche, ils sont moins concernés par les restrictions de consommation, malgré un revenu plus faible. Ce sont les chômeurs et

18. La pauvreté en conditions de vie renvoie au manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. En France, un ménage est dit pauvre lorsqu'il cumule au moins 8 privations ou difficultés parmi 27 relatives à l'insuffisance de ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés de logement.

les inactifs (non étudiants) qui – sans surprise – ont les conditions de vie les plus difficiles : leur taux de pauvreté en conditions de vie atteint 38 %. Ces difficultés des jeunes les plus pauvres font écho à celles rencontrées à l'adolescence quand ils vivaient encore chez leurs parents.

En 2010, le taux de pauvreté en conditions de vie a augmenté pour l'ensemble de la population, alors qu'il était orienté à la baisse depuis plusieurs années ; il retrouve pratiquement son niveau de 2005, soit 13,4 %. Pour les jeunes, c'est l'inverse. Les moins de 30 ans sont dans une situation plus favorable avec un taux de 13,1 %, soit une baisse de 3 points depuis l'amorce de la crise en 2008, et de 3,6 points par rapport à 2005. Le tableau de bord européen des indicateurs sur la jeunesse fait état concernant les 18-24 ans d'un taux de 8,1 % en 2012 en France, en diminution de 0,5 point par rapport à 2009. Ce taux est inférieur de près de 2 points au taux de pauvreté en conditions de vie UE-27.

À défaut de données récentes spécifiques sur les jeunes, il faut se garder d'en conclure une baisse des privations chez les jeunes. Il importerait aussi d'étudier, même si ces situations sont relativement peu fréquentes, si la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie se cumulent. L'ONPES indique en effet dans ses travaux 2009-2010 (Godefroy, Ponthieux, 2010) que « toutes choses égales par ailleurs, ce risque de pauvreté cumulative est 1,3 fois plus élevé lorsque la personne de références a de 16 à 25 ans qu'entre 26 et 45 ans, et il est 1,4 fois plus élevé lorsque c'est une femme que lorsque c'est un homme ». De même, il manque une étude spécifique similaire à celle d'Yves Jauneau pour connaître la nature des difficultés et privations rencontrées par les jeunes depuis 2008. Au niveau de l'ensemble de la population, c'est l'insuffisance de ressources qui figure en tête en 2010, suivie par les difficultés de logement.

L'endettement des jeunes, un enjeu futur d'action publique ?

Alors que la question de l'endettement des jeunes constitue aux États-Unis ou encore en Suisse un sujet important de préoccupation pour les pouvoirs publics, cela n'est pas encore le cas en France. Il est vrai que le baromètre du surendettement¹⁹ de la Banque de France indique que le phénomène tend à décroître chez les jeunes de 25 à 34 ans : ceux-ci représentaient 26,4 % en 2001, 20,1 % en 2010 (21,4 % en 2007), les moins de 25 ans étant

19. Le surendettement désigne l'impossibilité de rembourser les mensualités de crédits ou/et plus généralement de faire face aux dettes privées.

peu concernés (5 % en 2001, 3,4 % en 2010) mais le mouvement est à la hausse les concernant (3,1 % en 2007).

L'évolution reste cependant à surveiller car l'on sait en matière d'endettement que le recours au crédit progresse chez les moins de 30 ans : 54,7 % en 2011, 51,1 % en 2010. Cette hausse est liée à la forte progression du crédit à la consommation en ce qui les concerne²⁰. Cette même source confirme aussi que les jeunes ménages recourent plus fréquemment au découvert bancaire que le reste de la population.

Par ailleurs, la situation de l'endettement étudiant constituant un enjeu politique sensible si l'on en juge par l'ampleur des mouvements sociaux aux États-Unis, au Royaume-Uni et encore plus récemment au Canada, cette question devrait faire aussi l'objet d'attentions particulières. Compte tenu du système de financement public de l'université française et du système des bourses existant, cet enjeu n'est pas (encore) au cœur du débat public dans notre pays. Cependant la croissance des frais de scolarité et le développement des prêts inspirés par une perspective néolibérale pourraient risquer de fragiliser nombre d'étudiants (Vinokur, 2009 ; Querrien, Rosso, 2012).

Ces données sur la pauvreté et l'endettement font apparaître en creux le « coût » du non accès des jeunes au RSA avant 25 ans, malgré la mise en place du RSA jeunes, ainsi que des insuffisances de l'indemnisation du chômage. L'argument régulièrement invoqué d'un possible découragement de travailler lié à l'octroi du RSA semble être battu en brèche dans une étude récente de l'INSEE (Bargain, Vicard, 2012). Le RSA n'aurait pas d'effet désincitatif sur l'emploi autour de 25 ans.

Une indépendance résidentielle rendue encore plus difficile pour beaucoup de jeunes

Les difficultés matérielles rencontrées par certains jeunes se répercutent en particulier, comme on l'a vu, sur leur indépendance résidentielle, moment fort de la transition biographique. Cette tendance observée de longue date se renforce-t-elle avec la crise ? L'objectif n'est pas tant ici de faire un point sur la décohabitation juvénile, qu'on peut définir comme

20. Source : Observatoire des crédits aux ménages, mai 2012 ; voir aussi Dauphin, 2011.

l'accès au premier logement indépendant²¹, mais de se focaliser sur l'accès au premier logement indépendant non payé par les parents²², ici qualifié « d'indépendance résidentielle ». Quels sont les obstacles économiques rencontrés par les jeunes dans le processus d'autonomie résidentielle ?

LE LIEN SITUATION PROFESSIONNELLE/INDÉPENDANCE RÉSIDENTIELLE : DES DIFFÉRENCES SELON LE SEXE, LE STATUT D'ACTIVITÉ ET LE NIVEAU DE RÉMUNÉRATION

En tendance, l'indépendance résidentielle est à la fois plus tardive du fait de l'entrée retardée dans la vie active (allongement des études), mais aussi complexifiée, la stabilisation dans l'emploi pouvant être différée et ponctuée parfois par de multiples séquences d'emplois courts ou/et de chômage. Ainsi la part des jeunes qui vivent chez leurs parents tend à augmenter : + 3,5 % entre 1992 et 2006, date de la dernière enquête Logement, et cette évolution concerne surtout les jeunes de 24 à 28 ans, au-delà donc de l'âge médian de décohabitation. La part des cohabitants passe de 23 à 26 % pour les jeunes en emploi et de 50 à 55 % chez les jeunes chômeurs dans cette tranche d'âge.

Mais les travaux du Céreq (Mora, Sulzer, 2008) montrent – s'agissant de la génération 1998 interrogée sept ans après leur entrée dans la vie active, soit en 2005 – que, quel que soit leur âge de fin d'études, les jeunes hommes dont les trajectoires sont les plus éloignées du marché du travail décohabitent à des âges plus élevés que ceux installés dans des parcours continus d'emploi et en CDI. En revanche, les trajectoires constituées d'une succession d'emplois à durée déterminée sont moins marquées par le retard de la décohabitation. Pour les femmes, seules celles dont le parcours est durablement marqué par l'alternance de périodes d'emploi et de chômage continuent à vivre chez leurs parents plus longtemps que les autres. Le lien insertion professionnelle/indépendance résidentielle est donc moins avéré. Les chercheurs du Céreq montrent encore que, pour les jeunes hommes, seul le fait d'occuper un emploi à durée déterminée avec un salaire inférieur au salaire médian se distingue par son effet significatif sur la décohabitation. Pour les femmes, c'est la part de temps passé en emploi lors de leurs premiers pas dans la vie active qui est déterminante.

21. Pour lequel on note une grande stabilité de l'âge médian à 24 ans. Sur ce point, voir la récente étude de l'ANIL : *Le logement des jeunes*, novembre 2011.

22. Cf. la définition donnée dans Authier, 2010.

On ne dispose pas encore des analyses approfondies des données de l'enquête Génération 2010, mais les premiers résultats permettent cependant de consolider l'hypothèse d'un lien entre insertion professionnelle et indépendance résidentielle et celle de différences selon le sexe. Trois ans après l'entrée dans la vie active, soit en 2010, la situation professionnelle conditionne fortement la décohabitation. Parmi les jeunes en emploi, près de la moitié des hommes (47 %) n'ont toujours pas de logement indépendant ; pour les chômeurs, ce sont 80 %. Pour les femmes, les taux respectifs dans les deux situations sont respectivement de 29 % et 57 %.

Le statut d'activité n'est pas le seul facteur déterminant. Compte aussi l'ancienneté dans l'emploi occupé, qui induit une rémunération moyenne supérieure. Ainsi, parmi les jeunes hommes percevant un salaire inférieur à 1 400 euros (salaire médian masculin), 62 % vivent chez leurs parents. Au-delà, ils ne sont plus qu'un tiers à ne pas avoir décohabité. Pour les femmes, l'écart est du même ordre : 41 % n'ont pas décohabité parmi celles percevant en dessous du salaire médian (1 300 euros), contre 16 % pour celles qui gagnent plus.

L'enquête européenne SILC (Statistics on Income and Living Conditions ; Chorzewicz, Wolff, 2010) confirme l'impact de l'occupation d'emplois temporaires en termes de report de l'accès au logement indépendant : en France en 2008, plus de 50 % des jeunes de 18 à 34 ans vivent chez leurs parents alors qu'ils occupent un emploi temporaire. La France fait partie du groupe de pays les plus concernés par ce phénomène, qui rassemble aussi bien des pays du Nord de l'Europe que des pays du Sud, en particulier la Suède, la Finlande, l'Espagne et le Portugal. Il faut cependant relativiser les scores des pays du Nord, et dans une moindre mesure de la France, sachant que ce sont les pays qui connaissent les taux les plus bas de 18-34 ans vivant chez leurs parents.

Ce maintien prolongé et contraint au domicile parental ne manque pas d'interroger dans une société qui promeut l'autonomie. Si l'on est optimiste, on dira que cette cohabitation parentale permet de réduire les risques de pauvreté et d'amortir les effets de la crise. Si l'on est plus critique, on soulignera l'augmentation des inégalités entre jeunes qui en résulte, les familles n'étant pas sur un pied d'égalité.

Si l'on ne dispose pas encore de données permettant d'établir précisément les effets de la crise, on peut toutefois avancer que les difficultés d'emploi des jeunes et l'accroissement de la pauvreté liés à la crise ont

vraisemblablement renforcé les obstacles financiers à l'accès à un logement indépendant.

Un sondage récent de l'institut IPSOS, *L'immobilier vu par différentes générations de Français*, montre que trouver un logement est plus difficile pour les jeunes que pour leurs aînés : 71 % des 18-29 ans sont concernés contre 63 % des 65 ans et plus. De fait, la part de revenus consacrée au logement est plus importante pour les jeunes : 28,2 % contre 17,1 % pour les 65 ans et plus. Les jeunes se plaignent avant tout du prix trop élevé des logements et, dans un second temps, des garanties trop importantes demandées.

DES DIFFICULTÉS LIÉES AU MARCHÉ DU LOGEMENT QUI SE RENFORCENT

Un taux d'effort net en progression dans un contexte de tension des marchés locatifs

La forte augmentation des prix de l'immobilier renforce le poids des dépenses de logement dans les budgets des ménages. Les non-proprétaires sont les plus pénalisés (Allègre, 2011). Le taux d'effort net²³ des locataires, largement majoritaires parmi les jeunes ménages, dépend du niveau du loyer, du revenu du ménage et, le cas échéant, du montant de l'aide personnelle au logement. Le taux d'effort moyen des jeunes ménages de 25 à 29 ans, qui en tendance est le plus élevé par rapport à celui des autres générations, a augmenté de 3 points entre 2002 et 2006 (de 15,6 % à 18,5 %), de même que celui des moins de 25 ans (de 19 % à 22 %), en raison principalement de la forte hausse des loyers durant cette période : + 3,2 % par an en moyenne dans le parc privé selon l'ANIL.

Cette hausse des loyers s'est poursuivie depuis lors à un rythme en moyenne largement supérieur à l'inflation. Pour l'ANIL, cette hausse ne s'explique qu'en partie par l'amélioration des conditions de logement, elle tient aussi à la rigidité de l'offre locative et à l'effet inflationniste des aides au logement. En l'absence de données fraîches depuis la dernière enquête Logement de 2006, on peut émettre l'hypothèse que le taux d'effort moyen des jeunes ménages aura encore progressé pour les raisons qui viennent

23. Rapport de la dépense du logement du ménage, après déduction des aides personnelles, à leur revenu.

d'être indiquées, mais aussi du fait de la précarisation de nombre de jeunes dans le contexte de la crise.

Une offre de logement chère et rigide

Les jeunes sont majoritairement locataires dans le parc privé, qui offre des logements correspondant mieux à leur demande : de petite taille, souvent situés dans le centre des agglomérations, mais ces logements sont de fait plus chers. L'ANIL indique ainsi que dans l'agglomération parisienne, le prix au mètre carré d'un studio dépasse en moyenne de 15 % celui d'un deux pièces.

Le parc social accueille quant à lui seulement un quart des jeunes de moins de 30 ans et la tendance est au recul : le Commissariat général au développement durable (Josnin, 2011) fait état d'un repli des entrées dans le parc HLM des moins de 30 ans et de l'élévation de l'âge d'entrée.

Pour l'ANIL, la part relativement faible du parc locatif social dans le logement des jeunes ménages s'explique par trois facteurs : une faible proportion de petits logements (25 % de logements d'une ou deux pièces contre 44 % dans le parc privé) ; une offre globalement restreinte car rigide en raison de la faible mobilité des locataires ; un délai d'obtention du logement guère compatible avec les besoins de cette population très mobile.

La difficile articulation de la mobilité professionnelle et de la mobilité résidentielle

La mobilité résidentielle est une caractéristique majeure des modes de vie des jeunes. Les raisons en sont structurelles : l'insertion professionnelle, la décohabitation, la mise en couple, la naissance d'enfants jalonnent la transition vers l'âge adulte. Ainsi la mobilité résidentielle des jeunes de moins de 30 ans est de 32 % par an alors qu'elle est de moins de 5 % pour les plus de 55 ans (Kesteman, 2010).

Cette mobilité résidentielle est cependant pour beaucoup liée à la mobilité professionnelle. Selon le Céreq (génération 1998), au cours des sept premières années d'entrée dans la vie active, 40 % des jeunes sortis en 1998 ont déménagé et changé de zone d'emploi, pour les deux tiers en s'installant dans un autre département et pour la moitié dans une autre région. Mais les comportements de mobilité professionnelle et géographique sont fortement différenciés selon le niveau de diplôme et le statut d'activité : la propension des moins diplômés ou des chômeurs à déménager pour trouver du travail est nettement moindre car le coût financier et social

de la mobilité leur apparaît souvent trop élevé en regard d'une espérance de gain faible en termes de carrière et de rémunération. Comme le dit justement Nadia Kesteman (2010) : « Les jeunes sont ainsi soumis aux exigences contradictoires d'un marché du travail qui demande mobilité et flexibilité et d'un marché du logement rigide et exigeant. » Pour les plus diplômés en revanche, la mobilité favorise une amélioration de la situation salariale comme le montrent encore les résultats de l'enquête Génération 2010.

L'accès au logement devient dès lors beaucoup plus qu'une étape dans la transition vers l'âge adulte, marquant l'autonomisation : il constitue un levier important de leur parcours de formation et leur insertion professionnelle.

La prise de conscience de cet enjeu du logement dans l'insertion professionnelle ne fait qu'émerger dans notre pays. Elle se réalise à la faveur du développement d'une politique visant la relance de l'alternance notamment. En effet, les apprentis effectuent de nombreux allers et retours entre le centre de formation et l'entreprise. Des expérimentations sont en cours qui cherchent à concilier des logiques économiques (coûts d'entrée modérés) avec des logiques sociales innovantes favorisant la solidarité intergénérationnelle. Il faudra sans doute aller bien au-delà pour éviter que les barrières à l'insertion se doublent de barrières au logement pour les jeunes les moins qualifiés.

Conclusion

Indéniablement, la crise impacte la transition vers l'âge adulte, en particulier le passage de l'école à l'emploi. Les difficultés rencontrées lors de l'entrée sur le marché du travail rejaillissent sur les trajectoires et les conditions de vie des jeunes. Les effets de la crise prennent des formes diverses : retards, difficultés matérielles, ruptures, bifurcations de parcours, isolement et exclusion aussi. Cependant ils n'affectent pas à l'identique tous les jeunes. C'est le premier enseignement majeur de cette analyse.

Les jeunes qui disposent le moins d'atouts sont les plus fragilisés. À l'école, l'environnement familial, social, économique en tension est propice à l'augmentation des ruptures scolaires qui réduisent les chances de réussite des jeunes d'origine sociale modeste, pourtant déjà très inégales du fait du fonctionnement ségrégatif du système éducatif français. La proportion incompressible et peut-être même croissante de jeunes sortant du système

éducatif sans diplôme est très préoccupante alors que la qualification est plus que jamais la clé de l'accès à l'emploi dans l'économie de la connaissance. Cependant la place prépondérante du diplôme dans la détermination des trajectoires individuelles, très française, doit être interrogée.

L'absence de diplôme se traduit souvent par une mise à l'écart récurrente du marché du travail, voire pour certains par une éviction durable de l'emploi ainsi que le révèle la mise au jour du phénomène NEET, jeunes ni en emploi, ni en formation, mais chômeurs et inactifs. Ces 15 % de jeunes de 15 à 29 ans sont ainsi exposés à un risque élevé de pauvreté permanente, voire d'exclusion sociale.

Pour les jeunes diplômés, le principal effet de la crise n'est pas tant l'allongement de la période d'insertion professionnelle avant stabilisation dans l'emploi que la dégradation de la qualité de l'emploi. L'emploi temporaire progresse et concerne même les jeunes les mieux diplômés. Le Conseil d'orientation des retraites (COR, 2011) s'est d'ailleurs inquiété récemment des effets des débuts de carrière difficiles sur les retraites futures.

L'augmentation du taux de chômage des jeunes et la précarisation des conditions d'emploi constituent les causes principales de basculement dans la pauvreté. Cette évolution est source de tensions sur la solidarité familiale. Les familles sont sollicitées pour amortir les effets de la crise en procurant des aides de diverses natures, au premier chef, des soutiens financiers. Pour les jeunes qui n'ont pas la chance de disposer de ces aides familiales, reste par conséquent le choix entre privations ou endettement, tous deux en progression.

L'insuffisance de ressources associée au renchérissement des prix du logement entraîne un net recul de l'indépendance résidentielle pour de nombreux jeunes, même diplômés, alors que cette étape est capitale dans le processus d'autonomisation.

L'hypothèse formulée par Stéphane Beaud et rappelée en introduction peut alors être reconsidérée et nuancée. Si inversion historique il y a entre la jeunesse bourgeoise et la jeunesse populaire dans la transition vers l'âge adulte, et même si l'origine sociale et culturelle conditionne fortement le diplôme obtenu, cette inversion ne concerne qu'une fraction minoritaire de la jeunesse populaire, celle qui n'est pas diplômée (24 %). La condition de la jeunesse populaire n'est plus homogène. Il faut rappeler en effet que

parmi les titulaires de bac + 2, on trouve autant de jeunes issus de familles ouvrières que d'enfants de cadres.

Deuxième enseignement : l'analyse met au jour la forte imbrication des dimensions conjoncturelles et structurelles de la crise. Les difficultés liées à la dégradation du contexte économique et social se surajoutent à celles découlant de l'inadaptation croissante des systèmes éducatif, d'emploi et de protection sociale dans un contexte de mutations économiques, sociales, technologiques et culturelles. Or les politiques publiques œuvrant à l'intégration des jeunes dans la société continuent de privilégier un traitement catégoriel de la jeunesse, dans l'urgence, qui peine à contrer le creusement des inégalités intragénérationnelles et à favoriser l'insertion de tous les jeunes.

La nécessaire refondation des politiques d'éducation, d'emploi, et du système de protection sociale avait déjà été mise en évidence il y a plus de dix ans dans les rapports *Jeunesse, le devoir d'avenir* (Charvet *et al.*, 2001) et *Pour une autonomie responsable et solidaire* (De Foucauld, Roth, 2002) et réitérée dans le *Livre vert* (Commission sur la politique de la jeunesse, 2009). Prendre la mesure des transformations des conditions du passage à l'âge adulte, des modes d'acquisition des connaissances et de la réorganisation du travail et de l'emploi ; garantir une protection sociale à tous, assurer à tous les mêmes droits dès la majorité civile : telles sont les grandes finalités de cette refondation. Un nouveau report de la réforme serait de nature à menacer la cohésion sociale inter et intragénérationnelle, voire la compétitivité, et partant, le pacte civil et social au cœur de notre démocratie.

BIBLIOGRAPHIE

- Allègre G., *La jeunesse, génération sacrifiée ?*, OFCE, coll. « Les notes », n° 5, Paris, 2011.
- Arrighi J.-J., *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active d'une génération. Enquête 2010*, Céreq, Marseille, 2012.
- Authier J.-Y. (dir.), *État des lieux sur les trajectoires résidentielles*, PUCA, La Défense, 2010.
- Bargain O., Vicard D., « Le RMI et son successeur le RSA découragent-ils certains jeunes de travailler ? Une analyse sur les jeunes autour de 25 ans ». *Document de travail* n° G 2012 /09, INSEE, 2012.
- Baudelot C., Establet R., « Une jeunesse en panne d'avenir », in Cohen D. (dir.), *Une jeunesse difficile. Portrait économique et social de la jeunesse française*, Rue d'Ulm/ Presses de l'École normale supérieure, coll. « Cepremap », Paris, 2007
- Beaud S., *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui. Enquêtes de terrain », Paris, 2002.
- Beaud S., « La jeunesse populaire à l'épreuve du classement scolaire », *Agora débats/jeunesses*, n° 53, « Jeunes, "riches" et "pauvres". Processus de socialisation », 2009, pp. 99-116.
- Beaud S., « Que reste-t-il de la jeunesse populaire ? », *Projet*, n° 320, 2011, pp. 64-70.
- Béduwé C., Giret J.-F., « Travailler en cours d'études », *Projet*, n° 305, 2008, pp. 25-31.
- BIT, *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012*, Bureau international du travail, Genève, mai 2012.
- Bourdieu P., *Le sens pratique*, Minuit, coll. « Le sens commun », Paris, 1980.
- Broccolichi S., Sinthon R., « Comment s'articulent les inégalités d'acquisition scolaire et d'orientation ? Relations ignorées et rectifications tardives », *Revue française de pédagogie*, n° 175, « Penser les choix scolaires », 2011, pp. 15-38.
- Caille J.-P., Lemaire S., « Les bacheliers de "première génération" : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur "bridés" par de moindres ambitions ? », in *France, portrait social*, INSEE, coll. « INSEE références », Paris, 2009, pp. 171-193.
- Calmand J., Mora V., « Insertion des sortants du supérieur : les effets contrastés de la professionnalisation », *Bref*, n° 294-2, novembre-décembre 2011.
- CAS, Boisson M. (dir.), *La mesure du déclassement*, La Documentation française, coll. « Rapports et documents », n° 20, Paris, 2009.
- Charvet D., Andrieu P.-J., Labadie F., Padis M.-O., Théry M., *Jeunesse, le devoir d'avenir*, Commissariat général du Plan, La Documentation française, Paris, 2001.
- Chesneaux J., *Habiter le temps. Passé, présent, futur, esquisse d'un dialogue politique*, Bayard, Paris, 1996.
- Choroszewicz M., Wolff P., *51 Million Young EU Adults Lived with Their Parent(s) in 2008*, Eurostat, coll. « Statistics in focus », n° 50, Luxembourg, 2010.
- COE, *Diagnostic sur l'emploi des jeunes*, COE, Paris, 2011.
- Commission sur la politique de la jeunesse, *Livre vert*, La Documentation française, Paris, 2009.

COR, *Les jeunes et la retraite. Actes du colloque du 6 décembre 2011*, La Documentation française, Paris, 2012.

Danzin E., Simonnet V., Trancart D., *L'impact de la crise sur les trajectoires professionnelles des jeunes*, CEE, coll. « Documents de travail », n° 146, Noisy-le-Grand, mai 2011.

Dauphin L., « Endettement et recours aux services bancaires en 2008 », *INSEE première*, n° 1352, mai 2011.

De Foucauld J.-B., Roth N., *Pour une autonomie responsable et solidaire*, rapport au Premier ministre, Commissariat général du Plan, La Documentation française, Paris, 2002.

Dubar C., « Temps de crise et crise des temps », *Temporalités* (en ligne), n° 13, 2011.

Dubet F., Duru-Bellat M., Véréout A., *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, Le Seuil, Paris, 2010.

Dulin A., *Droits formels/droits réels : améliorer les recours aux droits sociaux des jeunes*, Avis du CESE, Les éditions des journaux officiels, Paris, 2012.

Epiphane D., Moncel N., Mora V., « Femmes au bord de la crise... », *Bref*, n° 288, juin 2011.

Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, « Les jeunes et les NEET en Europe : premiers résultats », Eurofound/Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, Dublin (Irlande), 2011.

Fondeur Y., Minni C., « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et statistique*, n° 378-379, 2004.

Gaini M., Leduc A., Vicard A., *A Scarred Generation? French Evidence on Young People Entering into a Tough Labour Market*, INSEE, coll. « Documents de travail de la Direction des études et synthèses économiques », n° G2012/05, Paris, juin 2012.

Galland O., « Une jeunesse française divisée », *Études*, n° 416/1, janvier 2012, pp. 33-43.

Gauchet M., *Conférence introductive : qu'est-ce qu'une crise ?*, université de Lille 1, « Rendez-vous d'Archimède », cycle « La crise », Villeneuve-d'Ascq, 2009.

Giret J.-F., *De l'enseignement supérieur de masse à l'économie de la connaissance : la valeur des diplômes en question*, rapport d'habilitation à diriger des recherches en sciences économiques, université de Bourgogne, Dijon, 2011.

Godefroy P., Missègue N., « Pauvretés monétaires et en termes de conditions de vie : sur cinq années, un tiers de la population a été confrontée à la pauvreté », in INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages. Édition 2012*, INSEE, coll. « INSEE références », Paris, 2012, pp. 45-55.

Godefroy P., Ponthieux S., « Pauvreté en conditions de vie en France et privations matérielles dans les pays de l'Union européenne », *Les Travaux de l'Observatoire 2009-2010*, ONPES, 2010

INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages. Édition 2012*, INSEE, coll. « INSEE références », Paris, 2012.

Jauneau Y., « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *INSEE première*, n° 1156, septembre 2007.

Josnin R., *Logement HLM : les nouvelles générations moins présentes*, Commissariat général au développement durable, coll. « Le point sur », n° 94, La Défense, août 2011.

Kesteman N., « Le logement des jeunes : synthèse des études statistiques récentes », *Politiques sociales et familiales*, n° 99, mars 2010, pp. 113-120.

Lainé F., Omalek L., *Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les*

plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et des soins aux personnes, DARES, coll. « DARES analyses », n° 022, Paris, mars 2012.

Lefresne F., « Lutte contre l'exclusion et insertion par l'emploi : bilan des politiques en France au regard de certaines expériences étrangères », *Informations sociales*, nos 165-166, 2011, pp. 136-144.

Lefresne F., « Effets générationnels et transformations structurelles de l'emploi », *Regards croisés sur l'économie*, vol. VII, n° 1, 2010, pp. 92-100.

Le Rhun B., Minni C., *Évolution récente de l'insertion des jeunes sur le marché du travail selon le niveau de diplôme*, DARES, coll. « DARES analyses », n° 013, Paris, février 2012.

Math A. (dir), « Les jeunes dans la crise », *Chronique internationale de l'IREM*, n° 133, numéro spécial, novembre 2011.

Maurin É., *La peur du déclassement. Une sociologie des récessions*, Le Seuil, coll. « La République des idées », Paris, 2009.

Mazari Z., Meyer V., Rouaud P., Ryk F., Winnicki P., « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref*, n° 283, mars 2011.

Merle P., *La démocratisation de l'enseignement*, La Découverte, coll. « Repères. Sociologie », Paris, 2009.

Milewski F., « Chômage et emploi des femmes dans la crise en France », *Lettre de l'OFCE*, n° 318, mai 2010.

Millet M., Thin D., *Ruptures scolaires. L'école à l'épreuve de la question sociale*, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », Paris, 2005.

Mora V., Sulzer E., « L'autonomie résidentielle des jeunes », *La lettre de l'ONPES*, n° 3, février 2008, p. 5-8.

OCDE, *Jobs for youth/Des emplois pour les jeunes : France*, OCDE, Paris, 2009.

Olm C., « Les phénomènes émergents en matière de pauvreté et d'exclusion sociale », *La lettre de l'ONPES*, n° 3, mai 2010.

Olm C., « Une enquête auprès des organismes sociaux. Les jeunes, les personnes âgées et les difficultés de logement : trois priorités pour l'action sociale », *Consommation et modes de vie*, n° 230, juin 2010.

ONPES, « Contribution de l'ONPES au regard du troisième rapport du gouvernement au Parlement sur le suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans », *La lettre de l'ONPES*, n° 6, décembre 2011.

ONPES, *Crise économique, marché du travail et pauvreté. Rapport 2011-2012*, ONPES, Paris, 2012.

ONZUS, *Observatoire national des zones urbaines sensibles. Rapport 2011*, ONZUS, Saint-Denis, 2011.

Peugny C., *Le déclassement*, Grasset, coll. « Mondes vécus », Paris, 2009.

Pinto V., « L'emploi étudiant et les inégalités sociales dans l'enseignement supérieur », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. CLXXXIII, n° 3, « Les classes populaires dans l'enseignement supérieur. Politiques, stratégies, inégalités », 2010, pp. 58-71.

Querrien A., Rosso F., « Apprendre en s'endettant », *Multitudes*, vol. XLIX, n° 2, 2012, pp. 182-187.

Rey O., *PISA : ce que l'on en sait et ce que l'on en fait*, IFE, coll. « Dossier d'actualité », n° 66, Lyon, octobre 2011.

Scarpetta S., Sonnet A., Manfredi T., *Montée du chômage des jeunes dans la crise : comment éviter un impact négatif à long terme sur toute une génération ?*, OCDE, coll. « Documents de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migrations », n° 106, Paris, 2010.

Steedman H., Verdier E. (coord), *Les élèves sans qualification : la France et les pays de l'OCDE. Rapport pour le Haut Conseil de l'éducation*, Haut Conseil de l'éducation, Paris, 2010.

Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », Paris, 2008.

Van de Velde C., « Jeunes d'aujourd'hui, France de demain », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 970, mars 2010.

Vinokur A., « La querelle des droits d'inscription. Quel financement pour sauver le service public à l'Université ? », *Revue du MAUSS*, vol. XXXIII, n° 1, « L'Université en crise. Mort ou résurrection », 2009, pp. 441-453.

Deuxième partie

LE CREUSEMENT DES INÉGALITÉS INTRA- GÉNÉRATIONNELLES

Préambule :

les deux jeunesses

*Olivier Galland, directeur de recherche GEMASS/CNRS,
président du conseil scientifique de l'INJEP*

La jeunesse française est coupée en deux. C'est ce constat que viennent alimenter les contributions rassemblées dans le rapport de l'INJEP. Ce constat a été en partie masqué, ces dernières années, par la prépondérance d'analyses mettant l'accent sur les inégalités intergénérationnelles. Dans cette optique, la jeunesse est principalement conçue comme un tout qui s'oppose globalement aux générations aînées en étant victime d'une série de discriminations qui profitent à ces dernières. Le présent rapport n'entre pas dans la discussion sur la validité de ces analyses des inégalités intergénérationnelles. Il se contente de déplacer le projecteur vers l'analyse des inégalités intragénérationnelles qui a été trop négligée.

Stéphane Jugnot insiste avec raison dans sa contribution sur des illusions d'optique qui ont pu en outre donner une image à la fois homogène et extrêmement dégradée de la situation d'ensemble de la jeunesse : la confusion entre taux de chômage et part de chômage, le caractère en partie mécanique du sur-chômage juvénile dû aux transitions inévitables entre formation et emploi, l'inadaptation de certaines statistiques par classes d'âge qui surreprésentent les non-diplômés.

En réalité, la jeunesse est de moins en moins homogène car, d'une part, les transitions vers l'âge adulte s'allongent et, d'autre part, le diplôme devient un facteur de plus en plus clivant de la réussite des parcours individuels. Or la France est un pays où ce poids institutionnel et symbolique du diplôme est particulièrement fort, alors que l'échec scolaire demeure à un niveau élevé. L'école reste donc un grand instrument de tri social sans être parvenue à assurer au moins la réussite de tous à un niveau donné. Comme le rappelle Pierre Merle dans sa contribution, l'inégalité d'accès aux différentes filières de l'enseignement ne s'est pas réduite, elle se serait même renforcée. Il faut ajouter que *l'inégalité de réussite* à un niveau donné se maintient à un niveau très élevé et contribue ainsi à générer, chaque année, des flux de sortants du système éducatif dépourvus de toute certification (évalués à 140 000).

Ces jeunes sans diplôme sont les victimes principales du chômage et de la précarité et ce sont donc eux qui devraient être les cibles prioritaires des politiques publiques. Leur qualité de non diplômé se combine à d'autres auxquelles elle est fortement associée : ces jeunes appartiennent nettement plus souvent aux classes sociales les moins favorisées ; ils sont plus que d'autres issus de l'immigration et, plus que d'autres également, résidents des zones urbaines sensibles (Régis Cortesero). Cependant leur qualité de non diplômé n'est pas toute entière subsumée par ces autres caractéristiques : en réalité, et c'est heureux, les enfants d'ouvriers, les enfants d'immigrés ou les jeunes résidents de zones urbaines sensibles (ZUS) ne sont pas majoritairement dépourvus de diplôme. Mais les non-diplômés sont fortement surreprésentés dans ces différentes catégories. Il ne faut cependant pas confondre les deux lectures au risque de stigmatiser encore plus des catégories de jeunes déjà victimes de beaucoup de stéréotypes.

Un graphique présenté par Yaël Brinbaum et Christine Guégnard dans leur contribution illustre bien le rôle spécifique de l'absence de diplôme : une fois contrôlées les autres caractéristiques de ces jeunes, l'absence de diplôme multiplie par plus de trois leur risque de chômage, ce qui représente un handicap assez nettement plus important que celui associé par exemple à l'origine ethnique (qui est déjà considérable, avec un risque multiplié par un et demi ou deux selon les origines). Il reste également qu'à diplôme contrôlé certaines origines ethniques constituent une pénalité spécifique pour accéder à l'emploi.

Jusqu'à présent également, les filles ont été plus affectées par les difficultés d'emploi que les garçons, probablement parce que l'orientation reste très sexuée et que les filles se dirigent prioritairement vers des formations tertiaires offrant aujourd'hui moins de perspectives professionnelles. Toutefois, le paysage du marché du travail selon le sexe pourrait se modifier dans les années à venir. En effet, les travaux prospectifs sur l'évolution de l'emploi montrent que de nombreux postes seront à pourvoir, dans les prochaines années, dans des métiers peu qualifiés de services (assistants maternels, agents d'entretien et agents de service, employés de maison, caissiers...) occupés actuellement par des femmes peu diplômées. Cette tertiarisation de l'emploi, concomitante d'une polarisation des qualifications (croissance des emplois de cadres et des emplois peu qualifiés dans les métiers de service), constitue une menace supplémentaire pour les jeunes hommes sans diplôme.

On peut remarquer également, au sujet de ces métiers peu qualifiés des services, que l'absence de qualification exigée est toute relative : en effet ces métiers de contact et de services à la personne nécessitent au moins des compétences relationnelles que ni la socialisation familiale, ni la socialisation scolaire ne fournissent à de nombreux jeunes qui sortent précocement de l'école. Il y a là très probablement une question cruciale concernant les missions de l'école en vue de fournir à chacun les compétences de base nécessaires à l'exercice d'un métier.

L'effet du diplôme, ou plutôt de son absence, se fait également sentir dans d'autres domaines de la vie sociale des jeunes, comme la santé (François Beck et Yaëlle Amsellem-Mainguy) ou les pratiques culturelles, même si ce dernier point constitue, comme le dit Philippe Coulangeon, un relatif point aveugle de la statistique culturelle.

Ces jeunes peu ou pas diplômés ont été également, dans une large mesure, les laissés-pour-compte de la protection sociale, comme le montre Léa Lima. La crainte peu justifiée par les exemples étrangers de comportements opportunistes de « chasseurs de primes » a conduit les pouvoirs publics à limiter de façon drastique leur accès à des revenus de remplacement, même si par ailleurs les jeunes sont bénéficiaires d'aides publiques, au travers notamment de la branche Famille de la Sécurité sociale (Muriel Nicolas). Cette situation peut conduire ceux qui cumulent précarité économique et isolement social à des situations d'exclusion profonde et durable, voire de grande marginalité.

Ce rapport veut donc alimenter le débat public, à partir de contributions de spécialistes, sur la situation peu enviable d'une partie importante de la jeunesse française, environ un jeune sur cinq, dont la situation économique et sociale se dégrade au risque d'alimenter un sentiment d'abandon et d'amertume à l'égard des promesses de la République.

Les inégalités au fil des trajectoires scolaires et d'accès à l'emploi

**Les inégalités scolaires. Quels constats ?
Quelles politiques éducatives ?**

Pierre Merle

**Le diplôme, un sésame pour l'emploi. Quels leviers pour
une politique d'emploi des jeunes ?**

Stéphane Jugnot

**Des études à l'emploi : parcours et contraintes
des jeunes issus de l'immigration**

Yaël Brinbaum, Christine Guégnard

+ DONNÉES STATISTIQUES

- Éducation, *Thierry Rocher*
- Emploi, *Brahim Laouisset, Damien Megherbi*
- Entrée dans la vie active des jeunes issus de l'immigration,
Thomas Couppié

+ POINTS DE VUE D'ACTEURS

- L'emploi reste un outil, les jeunes sont la solution, *Nisrine Zaibi*

Les inégalités scolaires

Quels constats ? Quelles politiques éducatives ?

Pierre Merle, professeur, IUFM, université de Bretagne occidentale

La question des inégalités scolaires est inhérente aux sociétés démocratiques. Si, selon la Déclaration des droits de l'homme de 1789, « les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits », cette égalité n'a de sens que si elle n'est pas seulement formelle. Lorsque les inégalités scolaires – qui concernent à la fois l'accès à l'école, la durée des études et le niveau de diplôme – sont en partie déterminées par le sexe, une caractéristique ethnique ou l'origine sociale, l'égalité des individus est au mieux un projet politique, au pire une chimère. Pour valider le principe de l'égalité effective des individus, la mesure des inégalités scolaires est incontournable. Si ces inégalités diminuent, nos sociétés tendent vers l'idéal républicain ; si elles s'accroissent, l'invocation de l'égalité est le paravent politiquement correct d'une société de classes dans laquelle les diplômes les plus recherchés sont préférentiellement obtenus par les enfants des beaux quartiers. L'école républicaine laisse dès lors subsister en son sein un succédané du système aristocratique de l'Ancien Régime. L'étude sans cesse recommencée des inégalités scolaires contient ainsi, dans son principe, une interrogation sur la structure politique de nos sociétés. Consubstantielles au constat des inégalités scolaires, les politiques éducatives sont également une source continue d'investigation. Poursuivent-elles effectivement l'objectif généralement annoncé d'une réduction des inégalités scolaires ?

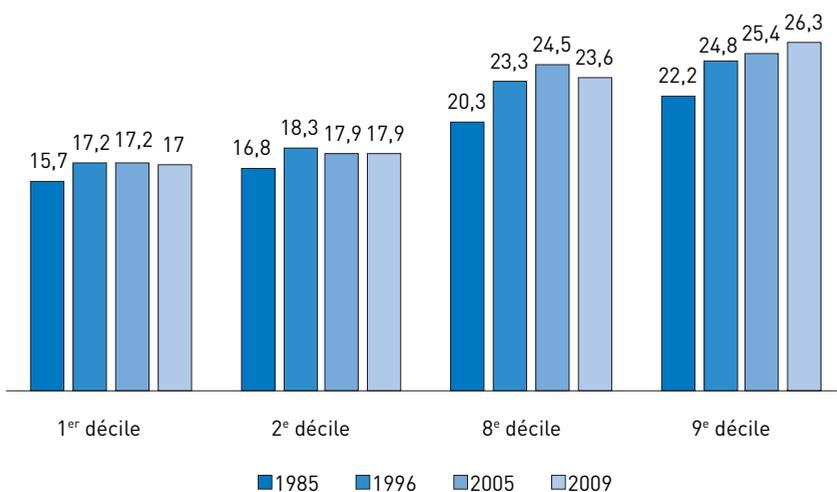
Les inégalités scolaires : quels constats ?

L'analyse des inégalités scolaires a donné lieu à de nombreux constats, parfois contradictoires en raison de l'enjeu social associé à l'étude de ces inégalités et des difficultés terminologiques du syntagme « inégalités scolaires ». La notion d'inégalité renvoie principalement à la notion d'écart, comparable aux écarts de revenus et de patrimoine. Plusieurs types d'écart peuvent être calculés qui sont autant de mesures des inégalités scolaires.

LA DURÉE DES ÉTUDES : QUELLES DYNAMIQUES ?

Sur le dernier quart de siècle, de 1985 à 2009, la durée moyenne des études a augmenté. Mais cet accroissement moyen occulte un allongement nettement plus grand des études des étudiants dont les scolarités sont déjà les plus longues. Pour les plus scolarisés (le neuvième décile), l'âge de sortie des études est passé de 22,2 à 26,3 ans (+ 4,1 années). Pour les élèves du premier décile, les 10 % les moins scolarisés, le gain de scolarité a été plus modeste. Ils finissent leurs études à 15,7 ans en 1985 et 17,2 ans en 2009, soit une augmentation de seulement 1,5 année. Sur la période, l'écart de scolarité entre les plus et les moins scolarisés est passé de 6,5 à 9,3 années. L'inégalité d'accès aux études des jeunes générations a incontestablement augmenté. Une analyse détaillée par période montre que de 1985 à 1995, tous les jeunes scolarisés ont profité de l'allongement de la durée moyenne des études alors que sur la seconde période, de 1995 à 2009, et tout particulièrement sur la période 2005 à 2009, la durée des études a baissé pour les moins scolarisés, même pour les étudiants du huitième décile, alors qu'elle a continué à croître pour les étudiants du neuvième décile. L'inégalité s'est ainsi accrue plus vite sur la période la plus récente.

Graphique 1. Évolution de l'âge de sortie des études de 1985 à 2009 pour les deux premiers et deux derniers déciles



Lecture : en 2009, l'âge de sortie des études le plus élevé pour les 10 % des élèves les moins scolarisés est de 17 ans. L'âge minimum de sortie des études est de 26,3 ans pour les étudiants du neuvième décile.

Source : Merle (2012a).

Cette inégalité de la durée des études peut faire l'objet d'une estimation financière. En 2009, les dépenses éducatives de l'État et des collectivités locales se sont élevées à plus de cent milliards d'euros sur l'année et les études les plus longues étaient les plus coûteuses. L'accroissement de la durée des études au profit des plus scolarisés est ainsi constitutif d'une inégalité croissante dans la distribution des dépenses éducatives, si bien que le service public d'éducation, sur le dernier quart de siècle, a donné « plus à ceux qui ont plus ». Actuellement, les élèves du premier décile reçoivent sous forme d'enseignement 100 000 euros ; les étudiants du neuvième décile à peu près le double. Les dépenses publiques d'éducation assurent un vaste mouvement « antiredistributif » entre les jeunes générations et leurs familles (Merle, 2012a).

Si l'approche des inégalités scolaires fondée sur l'étude des durées de scolarisation constitue une entrée fructueuse, elle contient aussi deux limites centrales. D'une part, elle n'apporte aucun renseignement sur les compétences des élèves. Les moins scolarisés peuvent améliorer leur niveau de compétences même si la durée de leurs études se réduit, en raison, par exemple, d'une diminution des redoublements, peu favorables aux apprentissages. D'autre part, la statistique sur la durée des études n'informe pas de l'inégalité des chances : quelles catégories sociales ont profité de l'allongement des études ? Cette population s'est-elle socialement ouverte ou fermée ?

LES INÉGALITÉS SOCIALES DE RÉUSSITE : QUELLES MESURES ?

Au premier constat d'accroissement des inégalités de la durée des études, il faut en ajouter un second : l'inégalité des destins scolaires selon l'origine sociale. Bourdieu et Passeron (1964) constataient que les enfants d'ouvriers avaient 1,4 % de chances d'accéder à l'enseignement supérieur en 1961 alors que cette probabilité était de 58,5 % pour les enfants de cadres et professions libérales, soit presque quarante-deux fois plus. Toute la question est de savoir si cette inégalité des chances a augmenté ou baissé. La réponse semble acquise. La possibilité des enfants d'ouvriers d'accéder à l'enseignement supérieur a augmenté sensiblement depuis les années 1960. Les inégalités scolaires auraient donc baissé. Cette façon de procéder est contestable. La comparaison avec les inégalités de salaires est à ce titre heuristique. Si, en dix ans, le SMIC augmente de 15 %, personne n'en déduira que les inégalités des salaires ont baissé en l'absence d'informations précises, sur la même période, sur le revenu moyen ou les revenus élevés. Il faut de surcroît distinguer la valeur nominale du SMIC, inscrite en bas

de la feuille de paie, de la valeur réelle. Si, en dix ans, le SMIC augmente de 15 % et les loyers immobiliers de 20 %, le pouvoir d'achat du SMIC, mesuré en mètre carré loué, n'a pas augmenté mais baissé. Les difficultés de mesure des inégalités de salaire et de la valeur du SMIC sont liées à la définition même de la valeur. Celle-ci est à la fois intrinsèque et relative. Il en est de même des diplômés et des inégalités scolaires.

Au début des années 1960, lorsque Bourdieu et Passeron analysent les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, on dénombre seulement 300 000 étudiants. À la rentrée scolaire 2010-2011, ils sont 2,3 millions (MEN, 2011), soit une multiplication par plus de sept. Être étudiant en 1960 et l'être en 2010 constituent des situations sensiblement différentes qui invalident les comparaisons simples entre ces deux dates. Sur le dernier demi-siècle, l'enseignement supérieur s'est considérablement complexifié, hiérarchisé, fractionné. Les diplômés du supérieur n'ont plus la même signification, n'offrent ni le même prestige, ni les mêmes perspectives professionnelles.

Depuis les années 1980, le déclassement à l'embauche des jeunes diplômés, notamment du supérieur, est un phénomène constant (Baudelot, Glaude, 1989; Giret, 2011). Mesuré sept années après la sortie des études, le déclassement des diplômés passe de 26 % en 1980 à 36 % en 1995 (Giret, 2011, p. 64), ce qui signifie que 36 % des diplômés sont embauchés à un poste d'un niveau de qualification moindre que leur diplôme. Les diplômés d'une grande école ou les titulaires d'un troisième cycle universitaire sont 24 % à connaître ce phénomène de déclassement, que la mesure de celui-ci ait lieu sept, dix ou quinze ans après la sortie des études (Giret, 2011). Le déclassement est ainsi moindre pour les plus diplômés. Une dynamique de déclassement différencié caractérise également les bacheliers. En 1920, seulement 2 % d'une génération a obtenu le baccalauréat. Celui-ci permettait le plus souvent d'accéder à un poste de cadre. En 2011, les bacheliers accèdent marginalement à ce statut de cadre. Ce déclassement tient notamment à la création des bacheliers professionnels dont l'avenir objectif est celui d'ouvriers qualifiés (Eckert, 1999). L'absence de diplôme constitue également une réalité sociale changeante. Dans la période de plein emploi des années 1950, les sans-diplôme, relativement nombreux, accédaient facilement à l'emploi, parfois même à certaines promotions. En 2011, les sans-diplôme, beaucoup moins nombreux, connaissent une situation professionnelle fragilisée : ils sont statistiquement associés au chômage, à la précarité, aux emplois à temps partiel. À des inégalités scolaires stables peuvent ainsi correspondre des situations professionnelles

plus inégales, par exemple entre les sans-diplôme et les autres si l'absence de diplôme est devenue plus pénalisante.

Les processus de déclassement imposent d'étudier la dynamique temporelle des inégalités scolaires en effectuant des comparaisons toutes choses égales par ailleurs. Certes l'accès au baccalauréat, toutes séries confondues, s'est ouvert socialement. Ce constat n'a cependant pas grand sens faute de prendre en compte l'élargissement de l'accès au baccalauréat (10% d'une génération en 1960, plus de 70% en 2011), les effets de la diversification des filières, la baisse de prestige du baccalauréat L ou la création des baccalauréats technologiques et professionnels qui modifient la signification scolaire et sociale du statut de bachelier.

UNE « DÉMOCRATISATION SÉGRÉGATIVE »

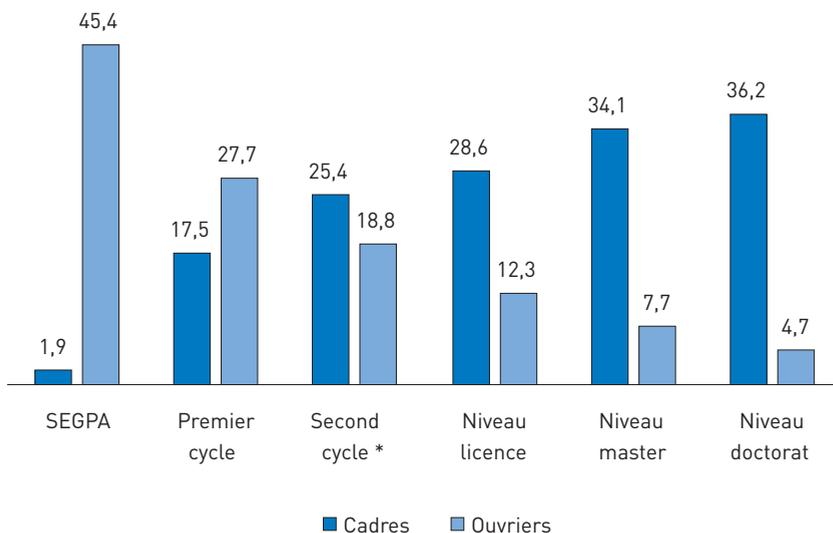
L'étude des inégalités scolaires nécessite d'étudier la structure et la dynamique du recrutement social des différentes filières du secondaire et du supérieur. Les filières du baccalauréat sont marquées par des recrutements sociaux de plus en plus homogènes. De 1985 à 2005, la filière professionnelle, au recrutement social le plus populaire, s'est prolétarisée. Inversement, la filière générale a un recrutement marqué par une surreprésentation constante des catégories aisées, tout particulièrement la série scientifique.

Cette dynamique temporelle des recrutements sociaux des différentes filières du baccalauréat a été désignée par l'expression « démocratisation ségrégative » (Merle, 2000 et 2009). Le premier terme de l'expression rend compte de l'élargissement social de l'accès au baccalauréat toutes séries confondues ; le second, de la divergence croissante du recrutement social entre les différentes filières. Ce double mouvement d'élargissement social de l'accès aux études et d'homogénéisation des filières est également présent dans l'enseignement supérieur. Cette homogénéisation sociale des filières est déterminée par une sorte de loi : le recrutement social d'une filière est directement en rapport avec son statut scolaire et son prestige social. Les enfants de cadres supérieurs représentent 1,7% des élèves scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), voie classique de la relégation scolaire, 6,5% des élèves de BEP, 35,5% des étudiants de licence, 51,3% des élèves des écoles d'ingénieurs, 87,5% des étudiants de l'IEP de Paris (Merle, 2009).

L'analyse des inégalités sociales d'accès aux différents cycles et niveaux des enseignements secondaire et supérieur permet d'appréhender plus

globalement l'ampleur de ces inégalités. Ainsi, pour l'année 2010-2011, la part des enfants d'ouvriers scolarisés au collège et au niveau doctorat est divisée par plus de cinq (de 27,7 % à 4,7 %) et, sur les mêmes niveaux scolaires, la part des enfants de cadres passe de 17,5 % à 36,2 %, soit une multiplication par plus de deux. Alors que les enfants d'ouvriers sont 60 % plus nombreux que les enfants de cadres au niveau collège, ces derniers sont 7,7 fois plus nombreux en doctorat (respectivement 13 670 et 1 775 doctorants, voir le graphique ci-après). Cette approche globale des inégalités de destin scolaire selon l'origine sociale tend de surcroît à minimiser les inégalités effectives de cursus puisque, à chaque niveau de la scolarité, les enfants de cadres sont nettement surreprésentés dans les formations les plus recherchées : les sections européennes et internationales des lycées, les doctorats les plus sélectifs tels que médecine, les grandes écoles les plus réputées (ENS, X, HEC, ENA).

Graphique 2. Part des enfants de cadres et d'ouvriers aux différents niveaux de l'enseignement secondaire et supérieur (année 2010-2011, en %)



* Second cycle général et technologique.

Source : *Repères et références statistiques*, MEN, 2011.

Lecture : en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), 45,4 % des élèves sont d'origine ouvrière.

La recherche menée par Albouy et Wanecq (2003) sur le recrutement social des étudiants de troisième cycle et grandes écoles est particulièrement instructive des inégalités spécifiques aux grandes écoles. Si les troisièmes cycles universitaires se sont ouverts socialement depuis l'entre-deux-guerres, le recrutement des grandes écoles et surtout des très grandes écoles (ENS, HEC, X, ENA) a connu, depuis 1970, un mouvement progressif et continu d'embourgeoisement. L'ouverture quantitative de l'enseignement supérieur est, à ce niveau de diplôme, totalement dissociée d'une plus grande égalité des chances. Les deux mouvements ont été antinomiques et montrent la nécessité de distinguer nettement la croissance de l'accès aux études supérieures des catégories défavorisées et la réduction des inégalités scolaires. Lorsque les catégories populaires accèdent préférentiellement à certaines filières de l'enseignement supérieur dans lesquelles elles sont déjà surreprésentées, et qui présentent de surcroît des débouchés professionnels caractérisés par un déclassement supérieur, allongement de la scolarité et réduction des inégalités scolaires, appréhendée globalement, sont dans les faits dissociés (Duru-Bellat, Kieffer, 2008).

L'APPORT DES COMPARAISONS INTERNATIONALES

Le constat du maintien, voire de l'accroissement, des inégalités scolaires doit être complété par une approche internationale. De 2000 et 2009, les études PISA apportent des perspectives diachroniques et comparatives stimulantes sur l'équité des systèmes éducatifs. Le niveau d'équité, évalué à l'âge de 15 ans correspondant à la fin du collège pour la grande majorité des pays de l'OCDE, est estimé de trois façons : le niveau de compétences des élèves les plus faibles ; l'écart de compétences entre les 10 % des élèves les plus faibles (le premier décile) et les 10 % les plus forts (le neuvième décile) ; l'impact de l'origine socio-économique sur les différences de compétences entre élèves. Ce dernier indicateur constitue une mesure de l'inégalité des chances. Sur ces trois indicateurs, quelle est la situation de l'école française ?

En France, le niveau de compétences des élèves faibles comparé à celui des pays de l'OCDE est marqué par une baisse relative. En 2000, à l'écrit, les collégiens français d'un niveau faible étaient significativement au-dessus de la moyenne des élèves faibles des autres pays. De 2000 à 2009, ils ont rejoint la moyenne. Le constat est encore plus inquiétant en mathématiques. Lors de la première mesure, en 2003, le niveau en mathématiques et en sciences des élèves faibles était au-dessus de la moyenne de l'OCDE. De 2000 à 2009, il a baissé et il est désormais significativement en dessous de cette moyenne (Meuret, Lambert, 2011). Parallèlement, en France, le

niveau des meilleurs élèves se situe, contrairement à une opinion souvent répandue, dans la moyenne de l'OCDE : 4,1 % des élèves se situent au niveau 5 (sur une échelle de compétences PISA qui en compte 6). Cette proportion est presque la moitié de celles observées dans les pays où l'élite est la plus nombreuse (Australie, Nouvelle-Zélande, Finlande, Canada). La combinaison du niveau décroissant des élèves faibles et d'une élite scolaire d'un niveau constant aboutit à un accroissement des écarts de compétences entre les 10 % des élèves les plus faibles et les 10 % les meilleurs. Cet écart de compétences est significativement supérieur en France à celui observé dans la moyenne des pays de l'OCDE.

Le dernier indicateur d'équité concerne l'impact de l'origine sociale sur le niveau de compétences scolaires. En France, les caractéristiques du milieu familial des élèves de 15 ans expliquent 28 % de la variation de leurs performances. L'école française est à ce titre l'un des pays les plus inégalitaires de l'OCDE, juste derrière la Nouvelle-Zélande. Ces inégalités des chances se creusent : elles étaient dans la moyenne de l'OCDE en 2000, elles sont significativement supérieures à celle-ci en 2009. L'ensemble des recherches sollicitées, tant au niveau national qu'au niveau international, débouche sur une grande cohérence. Sur la dernière décennie, les résultats de l'école française sont de moins en moins satisfaisants et amènent à s'interroger sur les politiques éducatives mises en œuvre.

Quelles politiques éducatives ?

Deux politiques éducatives, à la fois centrales et particulièrement discutées, feront l'objet d'une présentation synthétique : la politique d'éducation prioritaire et la politique d'affectation des élèves dans les établissements. Celle-ci, depuis 1982, est marquée par une mise en œuvre plus ou moins assouplie de la carte scolaire (Merle, 2012b). Ces deux politiques sont intrinsèquement liées. La carte scolaire qui supprime ou réduit le choix de l'établissement repose sur le principe d'une égalité de l'offre de formation qui permet légitimement à l'autorité publique d'imposer un établissement puisque, si l'offre est identique, l'absence de choix ne porte pas de préjudice scolaire à l'élève. Inversement, la politique d'éducation prioritaire favorise la diversification des établissements et justifie les logiques parentales de choix et la politique d'assouplissement.

LA POLITIQUE D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

En France, la politique d'éducation prioritaire repose sur le principe de la discrimination positive défini par l'adage « donner plus à ceux qui ont moins ». Cette politique concerne des établissements et des territoires, spécifiquement les zones urbaines sensibles (ZUS), jugés peu favorables à la réussite scolaire. Les zones d'éducation prioritaire (ZEP) scolarisent des élèves, essentiellement des écoliers et collégiens, qui sont, plus souvent que dans les autres établissements, d'origine sociale défavorisée, en retard scolaire et non francophones. De 1982 à 2004, après diverses relances, la proportion de collégiens scolarisés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire est passée de 10 % à plus de 20 % (MEN, 2005, p. 59). Avec quels résultats ?

Les recherches ont montré que la scolarisation des élèves en ZEP n'est pas associée, comparativement aux élèves de même profil socioscolaire inscrits hors éducation prioritaire, à un effet positif en termes d'acquisition de compétences. L'effet produit par la scolarisation en ZEP est soit jugé négatif (Bressoux *et al.*, 1997), soit estimé non significatif (Bénabou *et al.*, 2004). Ces derniers auteurs indiquent aussi que, dès la mise en œuvre de cette politique, les établissements relevant des ZEP ont perdu des élèves, ont connu une certaine homogénéisation sociale de leur public et une augmentation de la proportion des jeunes enseignants. Ce résultat globalement négatif explique le renouveau des politiques des ZEP avec, en 2006, la création des réseaux « ambition réussite » (RAR). Le principe au fondement de cette nouvelle politique est de concentrer les aides sur les élèves les plus en difficulté, en l'occurrence 126 000 collégiens, moins d'un collégien sur vingt, désormais scolarisés dans 249 collèges « ambition réussite ».

La concentration des moyens sur un nombre réduit d'établissements est *a priori* judicieuse. De nombreuses études ont en effet montré que les moyens accordés à l'éducation prioritaire ont souvent été limités (Heurdier, 2012). Les modalités de relance de l'éducation prioritaire en 2006 constituent à ce titre une expérience nouvelle puisque des moyens non négligeables ont accompagné cette politique. En 2006, les 249 collèges « ambition réussite » sont dotés de 1 000 enseignants et 3 000 assistants pédagogiques supplémentaires. Le nombre moyen d'élèves par classe passe alors à 21,2 dans les collèges « ambition réussite » alors qu'il est de 24,6 dans les collèges ordinaires, soit 3,4 élèves en moins par classe. La différence devient sensible. Est-elle pour autant suffisante ? Le ministère

a présenté un bilan globalement positif de cette politique (MEN, 2010). Une analyse précise des résultats débouche sur un constat contraire. D'une part, les écarts de compétences entre les élèves des collèges des RAR et les autres ont augmenté. D'autre part, le taux de passage plus élevé en seconde, considéré comme un indicateur de réussite par le ministère, s'est accompagné d'un redoublement plus fréquent en classe de seconde (Merle, 2011). Le taux de passage en seconde n'est pas un indicateur pertinent de compétences scolaires.

Une des explications de l'échec de la relance de l'éducation prioritaire de 2006 tient à l'effet stigmatisant du label RAR qui provoque une dégradation contextuelle des conditions d'enseignement. Comme lors de la mise en place des ZEP, le nouveau label RAR a fait fuir les élèves des catégories moyennes et aisées. Ainsi, 70 collèges « ambition réussite » ont perdu plus de 25 % de leur effectif de 2006 à 2009. La spirale du déclin de ces établissements s'est accompagnée d'une fuite des professeurs. Dans les collèges « ambition réussite » de la capitale, le taux de mutation des professeurs a augmenté sensiblement de 2006 à 2009 et s'approchait même des 50 % (Merle, 2011). Paradoxalement, le rapport positif du ministère sur les collèges RAR s'est accompagné de la suppression de ceux-ci au profit du programme CLAIR puis ECLAIR (« écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation, et la réussite »). Les conditions de financement de ce nouveau programme sont floues et l'amélioration des conditions d'enseignement, par exemple en termes de réduction du nombre d'élèves par classe, jugée non prioritaire. L'approche managériale du programme, centrée sur la « gestion » des professeurs et des élèves, avec la nomination d'un préfet des études, n'a pas fait l'objet d'une évaluation spécifiquement positive ou décisive dans les recherches internationales. Les conditions de la réussite d'un tel programme ne semblent pas réunies. Il en est de même des internats d'excellence qui ont fait déjà l'objet d'évaluations réservées voire négatives (IGAENR-IGEN, 2011 ; Merle, 2012b).

Un des principes fondateurs de ces diverses politiques éducatives est la gestion individualisée des élèves ou populations scolaires jugés « à risque ». Cette individualisation, au fondement des politiques éducatives, est devenue progressivement une sorte de clé magique censée apporter une solution à tous les problèmes. La réalité éducative est plus complexe. À titre d'exemple, le dispositif Coup de pouce, qui a pour objet d'apporter à des élèves de cours préparatoire plus d'une heure chaque soir de soutien aux apprentissages de la lecture, n'exerce pas d'effet significatif sur leur niveau de compétences en lecture (Goux *et al.*, 2012). L'échec au moins

relatif des politiques individualisées explique l'intérêt porté à la politique d'affectation des élèves dans les établissements.

LA POLITIQUE D'ASSOULISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

Une autre orientation centrale des politiques éducatives des trente dernières années, de type structurel, concerne l'affectation des élèves dans les établissements. L'enjeu de cette politique est le niveau de mixité sociale et académique des établissements. De nombreuses recherches, tant nationales qu'internationales, ont montré qu'une plus grande mixité sociale des établissements était associée à une égalité des chances plus élevée et à une efficacité généralement plus forte. Le progrès des élèves est dépendant d'un « effet de pairs ». Le regroupement des élèves faibles produit un effet de pairs négatif. Celui-ci est optimum lorsque les classes sont mixtes. Il en est notamment ainsi en Finlande. À l'inverse, dans les pays où la mixité sociale est faible, notamment dans les systèmes éducatifs allemand et hongrois où les orientations des élèves sont différenciées dès la fin de l'école élémentaire, le destin scolaire est fortement lié à l'origine sociale. L'école française, bien qu'elle ait officiellement conservé un collège unique, se situe dans ce groupe de pays.

La politique de la carte scolaire a été mise en place en 1963 avec la création des collèges d'enseignement secondaire. Le premier assouplissement de la carte scolaire est décidé à la rentrée scolaire 1984 suite à la politique des ZEP et des projets d'établissement. Si ceux-ci devenaient différents, le choix des parents devenait légitime. Cette politique d'assouplissement a été le principe d'affectation des élèves de 1986 à 1996. À partir de 1997 et jusqu'en 2007, la sectorisation a été réaffirmée comme nouveau principe d'affectation des élèves. Enfin, depuis 2007, la politique d'assouplissement a été relancée sans que la carte scolaire ne soit pour autant supprimée. Depuis un quart de siècle, les résultats de ces politiques successives d'assouplissement de la carte scolaire ont fait l'objet d'évaluations convergentes : elles favorisent un recul de la mixité sociale (Merle, 2012b). Ce recul est particulièrement net dans les grandes capitales régionales pour trois raisons qui additionnent leurs effets : l'offre pédagogique est abondante et diversifiée ; la concurrence entre établissements forte ; les stratégies des parents, plus souvent d'origine aisée, sont marquées par la recherche des établissements les plus réputés (Van Zanten, 2009).

Si une politique de choix des parents est globalement associée à une moindre mixité sociale et à une forte inégalité des chances, une politique

stricte de carte scolaire n'est pas pour autant une politique éducative satisfaisante. En associant des quartiers à des établissements aux réputations souvent dégradées, la carte scolaire est susceptible de favoriser la ségrégation urbaine: les parents qui disposent de moyens financiers suffisants choisissent d'habiter hors des quartiers défavorisés. En ce sens, une politique optimum d'affectation des élèves serait celle d'un « choix régulé » assuré par les autorités académiques. Celles-ci auraient à assurer un arbitrage optimum entre le choix des familles et l'exigence de mixité des établissements. L'organisation de la scolarité française souffre toutefois d'un handicap pour assurer une telle régulation soucieuse de mixité sociale. Le secteur public est concurrencé par un secteur privé non soumis à la carte scolaire. Les recherches les plus récentes montrent que si le secteur public est soumis à une exigence administrative de mixité sociale, les parents qui souhaitent échapper à cette mixité inscrivent préférentiellement leurs enfants dans le secteur privé qui connaît sur les dernières années un embourgeoisement sensible de son recrutement (Merle, 2012b). Une politique de mixité sociale impose une régulation conjointe des affectations des élèves dans les secteurs public et privé.

Conclusion

Ce double bilan des inégalités scolaires et des politiques éducatives n'est évidemment pas exhaustif. À titre d'exemple, la scolarisation à 2 ans, dont plusieurs études ont montré l'effet positif sur les performances en lecture en CP, est passée de 34,3 % en 2000 à 13,6 % à la rentrée 2010. À ce mouvement peu favorable à l'efficacité s'ajoute une répartition des moyens défavorable à l'équité. Certaines populations déshéritées sont en effet spécifiquement délaissées. Le département de Seine-Saint-Denis se caractérise par un taux de scolarisation des enfants à 2 ans de seulement 5 % alors que dans certaines communes du département (Drancy, Clichy-sous-Bois, Aulnay-sous-Bois...), 85 % des habitants de plus de 15 ans sont sans diplôme (Caro, Rouault, 2010).

Cette situation dégradée de l'école française n'est en rien une fatalité. Si les politiques éducatives étaient fondées sur les recherches et non sur des idéologies, l'école française renouerait avec le succès. Pour surmonter les écueils actuels, les autorités publiques peuvent s'inspirer des politiques menées dans les autres pays de l'OCDE. Par exemple, en 2000, suite à des évaluations PISA peu favorables, les *Länder* allemands ont réduit leurs formations professionnelles courtes et favorisé la scolarisation dans le

Gymnasium et la *Gesamtschule*, qui réunit dans le même établissement les trois principales filières (*Hauptschule*, *Realschule* et *Gymnasium*) de l'enseignement secondaire allemand. De 2000 à 2009, l'efficacité et l'équité ont conjointement progressé. Sur la même période, l'école française a choisi une orientation inverse : segmentation de l'offre pédagogique et développement de l'apprentissage. L'efficacité et l'équité ont conjointement décliné. Les politiques éducatives françaises ont été en contradiction avec les préconisations de l'OCDE : « Adopter des politiques qui améliorent l'inclusion verticale et horizontale [c'est-à-dire qui réduisent la ségrégation interfilière et intra-établissement] est l'un des meilleurs moyens de parvenir à l'équité » (OCDE, 2011, p. 490). Unifier les cursus scolaires au niveau collège, réduire les options qui favorisent les ségrégations scolaires et académiques, limiter la concurrence interétablissement et restreindre l'apprentissage précoce sont les politiques éducatives qui, dans d'autres pays, ont permis de combiner efficacité et équité et devraient permettre, en France, de rompre avec la logique du déclin.

BIBLIOGRAPHIE

- Albouy V., Wanecq T., « Les inégalités sociales d'accès aux grandes écoles », *Économie et statistique*, n° 361, 2003, pp. 27-52.
- Baudelot C., Glaude D., « Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant ? », *Économie et statistique*, n° 225, 1989, pp. 3-16.
- Bénabou R., Kramarz F., Prost C., « Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? Une évaluation sur la période 1982-1992 », *Économie et statistique*, n° 380, 2004, pp. 3-34.
- Bourdieu P., Passeron J.-C., *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Minit, coll. « Grands documents », n° 18, Paris, 1964.
- Bressoux P., Coustère P., Leroy-Audouin C., « Les modèles multiniveau dans l'analyse écologique : le cas de la recherche en éducation », *Revue française de sociologie*, vol. XXXVIII, n° 1, 1997, pp. 67-96.
- Caro P., Rouault R., *Atlas des fractures scolaires en France. Une école à plusieurs vitesses*, Autrement, coll. « Atlas-monde », Paris, 2010.
- Duru-Bellat M., Kieffer A., « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, vol. LXIII, n° 1, 2008, pp. 123-157.
- Eckert H., « L'émergence d'un ouvrier bachelier. Les "bac pro" entre déclassement et recomposition de la catégorie des ouvriers qualifiés », *Revue française de sociologie*, vol. XL, n° 2, 1999, pp. 227-253.
- Giret J.-F., *De l'enseignement supérieur de masse à l'économie de la connaissance : la valeur des diplômes en question*, habilitation à diriger les recherches, université de Bourgogne, Dijon, 2011.

Goux D., Gurgand M., Maurin E., « *Coup de pouce clé* ». *Rapport intermédiaire d'évaluation*, ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, Paris, avril 2012.

Heurdier L., « Classement en ZEP et moyens supplémentaires : réalité ou illusion ? Regard historique sur une question sensible et mal connue (1981-2001) », *Carrefours de l'éducation*, n° 33, 2012, pp. 201-217.

IGAENR-IGEN, *La mise en place des premiers internats d'excellence*, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la Recherche, n° 57, juin 2011.

MEN, *Repères et références statistiques*, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, Paris, 2005, 2008, 2011.

MEN, *Bilan national des réseaux « ambition réussite » juin 2010*, ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, Paris, 2010.

Merle P., « Le concept de démocratisation de l'institution scolaire. Une typologie et sa mise à l'épreuve », *Population*, vol. LV, n° 1, 2000, pp. 15-50.

Merle P., *La démocratisation de l'enseignement*, La Découverte, coll. « Repères. Sociologie », Paris, 2009.

Merle P., « Les collèves "ambition réussite" : un bilan négatif, une politique non prioritaire », Observatoire des inégalités, Tours, 2011, <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1394> (consulté en juillet 2012).

Merle P., « À qui profitent les dépenses éducatives ? », *La vie des idées*, Paris, 2012a, <http://www.laviedesidees.fr/A-qui-profitent-les-depenses.html> (consulté en juillet 2012).

Merle P., *La ségrégation scolaire*, La Découverte, coll. « Repères. Sociologie », Paris, 2012b.

Meuret D., Lambert M., « La dégradation de l'équité de l'école française dans les années 2000 », *Revue française de pédagogie*, n° 177, 2011, pp. 85-100.

OCDE, *Regards sur l'éducation 2011. Les indicateurs de l'OCDE*, Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, 2011.

Van Zanten A., *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », Paris, 2009.

Le diplôme, un sésame pour l'emploi. Quels leviers pour une politique d'emploi des jeunes ?

Stéphane Jugnot, chercheur associé à l'IREES

Sur le marché du travail, les jeunes actifs sont plus exposés au chômage et aux emplois précaires que les autres actifs. Une réalité qui n'est ni nouvelle, ni spécifique à la France. Cette surexposition est pour une part mécanique et inévitable, parce que les jeunes sont en transition entre le système éducatif et le marché du travail, et que l'accès à l'emploi est rarement immédiat. La mise en avant du taux de chômage et de statistiques sur une tranche d'âge fixe conduit aussi à exagérer les difficultés rencontrées par les jeunes et à oublier la diversité des situations. De ce point de vue, le suivi des parcours individuels rappelle le caractère clivant du niveau de diplôme, qui hiérarchise fortement les conditions d'accès à l'emploi des jeunes, pour ce qui est du niveau d'emploi et des salaires, naturellement, mais aussi pour le risque de chômage et le degré d'exposition aux emplois précaires. Les non-diplômés sont de loin les plus nombreux à être en marge du marché du travail. Ils devraient alors rester le cœur de cible des politiques publiques. En près de trente-cinq ans, les leviers d'action choisis ont peu évolué, même si l'ampleur des dispositifs et les équilibres entre les différents types de mesures ont changé. Un renouvellement pourrait donc être utile.

Des « jeunes » plus exposés au chômage, aux emplois précaires, aux retournements conjoncturels

En 2011, en moyenne annuelle, 540 000 jeunes âgés de 15 à 19 ans sont en emploi ou en recherchant un. Le nombre d'actifs atteint 2,3 millions parmi les 20-24 ans et 3,3 millions parmi les 25-29 ans. En rapportant ces effectifs à l'ensemble des jeunes de la tranche d'âge concernée, y compris ceux toujours en formation, ce sont 15 % des jeunes de 15 à 19 ans qui sont présents sur le marché du travail, 61 % des 20-24 ans et 84 % des 25-29 ans.

Parmi les 6,1 millions de jeunes actifs, 1 million sont chômeurs au sens du Bureau international du travail : ils n'ont pas travaillé au moins une heure au cours d'une semaine de référence, ils recherchent effectivement un travail et sont disponibles pour travailler. Le taux de chômage décroît avec l'âge : 29,5 % pour les 15-19 ans, 20,4 % pour les 20-24 ans, 12,7 % pour les 25-29 ans. Il est seulement de 7,1 % pour les 30 ans et plus. Alors que les jeunes de 16 à 29 ans ne représentent que 22 % de la population active en moyenne sur l'année 2011, ils représentent 40 % des chômeurs. Les jeunes sont donc exposés à un risque de chômage deux fois plus élevé que leurs aînés lorsqu'ils sont présents sur le marché du travail.

Toujours en 2011, le taux d'emploi, c'est-à-dire la proportion de personnes en emploi, atteint 45,6 % pour les 15-29 ans. Ils sont donc 5,1 millions en emploi. Parmi eux, 700 000 poursuivent en parallèle leur formation initiale. Certains parce qu'ils sont en apprentissage : la moitié des 15-19 ans en emploi dans le secteur privé sont en apprentissage, un dixième des 20-24 ans et un centième des 25-29 ans. D'autres pour des raisons financières, notamment parmi les étudiants. Ils occupent alors des emplois qui ne sont pas forcément liés à la formation suivie. Au total, les salariés de moins de 30 ans occupent 23 % des emplois du secteur privé, 48 % des emplois intérimaires et 49 % des contrats à durée déterminée. Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes actifs sont donc nettement plus souvent sur des emplois précaires, des contrats à durée déterminée ou des missions d'intérim que les plus âgés, d'autant plus s'ils sont jeunes (ou, plus exactement, s'ils sont récemment entrés sur le marché du travail). Hors apprentissage, 41 % des 15-19 ans en emploi dans le secteur privé sont en contrat à durée déterminée, 22 % pour les 20-24 ans, 12 % pour les 25-29 ans et seulement 5 % pour les 30 ans et plus. Pour les emplois intérimaires, ces proportions sont respectivement de 13 % pour les 15-19 ans, 10 % pour les 20-24 ans, 4 % pour les 25-29 ans et 2 % pour les 30 ans et plus. Une comptabilisation des flux d'embauches par type de contrat renforcerait ce constat puisque les emplois précaires sont par nature plus courts ; plusieurs peuvent se succéder, voire se cumuler.

Ces statistiques par tranches d'âge conduisent au constat régulièrement rappelé dans le débat public d'une jeunesse surexposée au risque du chômage et à la précarité, qui peine à entrer sur le marché du travail et, plus encore, à accéder à un emploi stable. Autre constat récurrent, ces jeunes actifs sont également les premières victimes en période de retournement conjoncturel, notamment parce que l'intérim et les CDD constituent souvent la première variable d'ajustement pour les employeurs quand leurs

carnets de commande s'effondrent. *A contrario*, les surajustements sur le marché du travail profitent davantage aux jeunes en période de reprise économique, qui commence souvent par une reprise des embauches en contrat à durée déterminée ou en intérim.

Une situation ni spécifique à la France ni nouvelle

Ce tableau dressé à grands traits ne concerne pas que la France. Dans la plupart des pays européens, les jeunes sont davantage exposés au chômage que leurs aînés et davantage concernés par la crise; dans beaucoup de pays européens, ils sont plus exposés à la précarité (Math, 2011). Dans l'ensemble de l'Union européenne, le taux de chômage des 15-24 ans atteint 21 % en 2010, alors qu'il n'est que de 8 % pour les 25 ans et plus. Entre 2007 et 2010, tandis que le contexte économique se dégrade fortement à la suite de la crise financière amorcée aux États-Unis, le taux de chômage des 15-24 ans progresse de 5,4 points dans l'ensemble de l'Union européenne, contre 2,3 points pour les plus de 25 ans. Avec un taux de chômage harmonisé de 23 %, la France est, en 2010, plutôt dans la moyenne, aux côtés de pays comme le Portugal, la Pologne ou la Belgique. La Suède, l'Italie, l'Irlande sont légèrement au-dessus, très loin de l'Espagne (42 %) ou de la Grèce (33 %). Le Royaume-Uni est légèrement au-dessous (20 %). C'est aux Pays-Bas, en Autriche et en Allemagne que le taux de chômage est le plus faible (moins de 10 %). En niveau, les disparités sont assez fortes, mais dans l'ensemble, la France apparaît plus dans une position médiane que comme une exception – nous verrons plus loin que ces disparités ne peuvent pas être interprétées facilement.

Le constat de difficultés d'accès à l'emploi des jeunes est également loin d'être nouveau. Déjà en 1975, alors que le taux de chômage global est inférieur à 4 % pour l'ensemble des actifs, il atteint 6 % pour les 20-24 ans et 12 % pour les 15-19 ans. Cinq ans plus tôt, Claude Delcourt (1970) décrit la même réalité à propos des dernières années des Trente Glorieuses. Questionnant le « bien-fondé d'opinions communément répandues », dont celle selon laquelle « les jeunes seraient les premières victimes du chômage », il valide ce constat à partir d'une analyse des résultats des recensements de 1962 et 1968. Il montre déjà que les jeunes forment « une main-d'œuvre vulnérable, très sensible à la conjoncture », car, « lorsque des entreprises subissent une conjoncture peu favorable, elles cessent d'abord d'embaucher,

ce qui touchera particulièrement les jeunes qui arrivent sur le marché du travail ; si d'autre part, il y a licenciement de personnel, les jeunes seront sans doute les premiers touchés ayant peu d'ancienneté. Par contre, en période de reprise d'activité, ce sont également eux les premiers recrutés, car leur formation est souvent plus complète, leurs salaires moins élevés, leur mobilité géographique ou professionnelle plus grande ».

Deux autres opinions trouvent également un écho aujourd'hui. La première, que Claude Delcourt conteste, concerne la désaffection du travail manuel qu'on observerait chez les jeunes. Son analyse statistique ne la confirme pas, d'autant plus qu'il faut tenir compte d'un biais d'observation lié aux transformations du tissu économique : les jeunes sont plus facilement embauchés dans les secteurs en émergence, qui recrutent beaucoup, plutôt que dans ceux en déclin. Or le secteur tertiaire est le plus dynamique. Claude Minni et Yannick Fondeur (2004) développent un argument analogue lorsqu'ils expliquent que la surreprésentation des jeunes dans les formes précaires d'emploi résulte davantage du développement de nouvelles normes d'emploi que d'une segmentation du marché du travail au détriment des jeunes. La seconde opinion, que Claude Delcourt exprime cette fois en son nom propre, concerne le déclassement des jeunes, même si le mot n'est pas encore employé : « Pour un même emploi, on demande souvent un diplôme plus élevé. » Même s'il reconnaît que des emplois classés dans la même catégorie d'une nomenclature donnée peuvent correspondre à des contenus différents, qui peuvent mettre en jeu des qualifications différentes, il pense néanmoins probable que « les diplômes, effectivement plus fréquents, ouvrent, précisément de par leur moindre rareté, moins de portes qu'aux générations précédentes », avant de conclure que « les problèmes qu'entraîne une *société de bacheliers*, depuis longtemps entrevus, ne se situent plus dans un avenir lointain ». Ce débat reste d'actualité, mais c'est la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur qui est désormais questionnée.

Claude Delcourt n'est sans doute pas un précurseur, mais ce rappel permet d'illustrer, à quarante ans d'intervalle, une certaine permanence des phénomènes, des analyses et des débats. Même si les difficultés d'accès à l'emploi se sont fortement accentuées pour les plus jeunes avec l'avènement d'un chômage de masse persistant et le développement des formes précaires d'emploi sur le marché du travail, elles préexistaient aux deux chocs pétroliers. Cette permanence questionne bien sûr l'efficacité des politiques publiques qui ont commencé à se développer à partir du milieu des années 1970, d'abord spécifiquement à destination des jeunes, notamment les moins qualifiés,

puis, à partir de la moitié des années 1980, à destination de l'ensemble des publics exposés à des difficultés d'insertion et au chômage de longue durée. Elle suggère l'existence de mécanismes structurels sur lesquels les politiques publiques semblent avoir eu peu de prise.

Des illusions d'optique faussant les diagnostics

Avant de revenir sur ces politiques publiques, il faut s'arrêter un instant sur les risques d'illusion d'optique qui peuvent naître de l'usage du taux de chômage et, plus largement, de statistiques centrées sur une tranche d'âge particulière, le plus souvent les 16-25 ans.

La première illusion résulte d'une confusion fréquente dans les médias et dans le débat public entre le taux de chômage et la proportion de jeunes au chômage. Le taux de chômage mesure le risque pour un jeune présent sur le marché du travail d'être chômeur. Il se calcule en rapportant le nombre de chômeurs au nombre d'actifs, c'est-à-dire, au nombre de personnes en emploi ou qui en recherchent un. Or, beaucoup de jeunes sont en cours de scolarité, en dehors du marché du travail. Ils n'entrent pas dans le champ de l'indicateur. Pour comparer les situations dans le temps, il faut en tenir compte puisque l'allongement de la scolarité a retardé l'âge d'entrée dans la vie active, réduisant la proportion d'actifs chez les plus jeunes. Entre 1975 et 2011, la proportion de jeunes encore scolarisés passe ainsi de 62 % à 90 % chez les 15-19 ans, de 13 % à 41 % chez les 20-24 ans et de 2 % à 5 % chez les 25-29 ans. Lorsque l'on rapporte le nombre de chômeurs à l'ensemble des jeunes, y compris ceux qui sont encore en formation initiale, la proportion de chômeurs est beaucoup plus faible que le taux de chômage, modifiant même la hiérarchie des tranches d'âge puisqu'en 2011, ce sont 4 % des jeunes de 15 à 19 ans qui sont au chômage contre 12 % des 20-24 ans et 11 % des 25-29 ans. Ces proportions restent plus fortes que pour les plus âgés mais très loin du ratio d'« un jeune sur cinq » ou « un jeune sur quatre » au chômage, trop souvent repris dans le débat public.

Pour les mêmes raisons, les comparaisons entre pays doivent être faites avec précaution parce que le niveau de formation et, corrélativement, l'âge d'entrée dans la vie active diffèrent d'un pays à l'autre. La tendance au retrait du marché du travail par passage à l'inactivité dans les situations difficiles peut aussi varier selon les pays. La place accordée à l'apprentissage dans le système éducatif complique aussi l'exercice puisque cette

forme de formation initiale conduit à comptabiliser les jeunes concernés parmi les personnes en emploi, donc parmi les actifs. En 2010, alors qu'au Royaume-Uni le taux de chômage des jeunes est plus faible qu'en France, la proportion de jeunes concernés y est plus élevée : respectivement 12 % contre 9 %. Au contraire, les jeunes Italiens présents sur le marché du travail sont plus exposés au chômage que les jeunes Français, mais, proportionnellement, un peu moins de jeunes sont chômeurs en Italie. Globalement, dans l'ensemble de l'Union européenne, 9 % des 15-24 ans sont au chômage en 2010 contre 6,5 % des 25-64 ans. Proportionnellement, les plus jeunes sont donc moitié plus souvent au chômage que les plus âgés, tandis qu'en se limitant à ceux qui sont présents sur le marché du travail, le risque de chômage est deux fois et demie supérieur.

Quel que soit l'indicateur, le diagnostic d'un surchômage des jeunes demeure mais, deuxième illusion d'optique, ce surchômage est en partie mécanique. Il est la conséquence inévitable de la transition que les jeunes effectuent entre le dehors et le dedans, entre le système éducatif et le marché du travail. Tous les jeunes connaissent cette transition. Or, la plupart ne disposent pas d'un contrat de travail en poche au moment de sortir de formation initiale. Beaucoup transitent donc par une période irréductible de recherche d'emploi, donc de chômage, et cela dans des proportions beaucoup plus importantes que les plus âgés. Même quand elle ne dure que quelques mois, cette transition suffit à créer un surchômage. Elle s'observerait même dans une société qui permettrait à tous les jeunes sortant du système éducatif d'accéder à un emploi stable et définitif dans les semaines suivant leur sortie. Le plus souvent, cette surexposition initiale au chômage est ponctuelle lorsque l'on part de l'observation des trajectoires individuelles, mais elle devient persistante pour des statistiques par tranches d'âge, qui décrivent des personnes différentes d'une observation à l'autre, mais toujours au même moment dans leurs parcours.

Enfin, les statistiques par tranches d'âge conduisent à une troisième illusion d'optique quand elles sont employées pour parler de la situation générale des jeunes sur le marché du travail, alors qu'elles ne parlent que d'une partie d'entre eux. En se focalisant sur les 16-24 ans, les statistiques usuelles (celles de l'INSEE ou de Pôle emploi) donnent plus de poids à ceux qui arrivent tôt sur le marché du travail, donc aux moins diplômés qui sont aussi les plus nombreux à rencontrer des difficultés. En moyenne, ceux qui sortent avec un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5 entrent sur le marché du travail autour de 24-25 ans. C'est même 29 ans pour les titulaires d'un doctorat. Pour leur part, les non-diplômés arrivent sur le

marché du travail à 18 ans. Finalement, alors que quatre jeunes sur dix sortent du système éducatif diplômés du supérieur, les titulaires d'un bac + 2 ou plus ne représentent que 20 % des actifs dans la tranche d'âge des 16-24 ans. À l'opposé, un quart des jeunes actifs de cette tranche d'âge sont non diplômés alors que c'est un jeune sur six qui sort du système éducatif sans aucun diplôme. Le sujet n'est pas uniquement technique car la critique de l'outil d'observation pose la question de son adéquation à ce qui définit la jeunesse ou, plus exactement, à ce qui caractérise le passage entre la jeunesse et l'âge adulte. Cette transition multidimensionnelle, qui renvoie à la fois à l'autonomie financière, la décohabitation, l'amorce d'une cellule familiale, etc., a un lien avec l'âge de fin d'études et l'âge d'entrée sur le marché du travail. De ce point de vue, la hausse du niveau de formation a, d'une certaine manière, conduit à une diversification des âges de passage à l'âge adulte, qui rend de plus en plus inadéquates les définitions par tranches d'âge, au profit d'analyses fondées sur une observation des parcours individuels.

Des parcours diversifiés selon le niveau de diplôme

C'est ce que fait le Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq) à partir de son dispositif d'enquêtes dites « Génération ». Tous les trois ans, il interroge une nouvelle cohorte de jeunes sortis en même temps du système éducatif, quels que soient le niveau de formation atteint, le type de formation suivie ou la spécialité. Ce n'est plus l'âge qui définit la cohorte mais le moment où s'achève la formation initiale. Quel que soit leur âge d'entrée sur le marché du travail, les personnes échantillonnées sont interrogées sur leurs premiers pas dans la vie active suivant leur sortie du système éducatif. La dernière cohorte étudiée a été enquêtée au printemps 2010 (Arrighi, 2012). Elle est représentative des 739 000 jeunes sortis de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2006-2007 – on parlera de la « génération 2007 » par commodité de langage. Parmi eux, un sur six a quitté le système éducatif sans aucun diplôme, presque autant avec un CAP ou un BEP comme diplôme le plus élevé, un sur quatre avec le baccalauréat, le plus souvent un baccalauréat professionnel ou technologique. À l'opposé, quatre sortants sur dix avaient un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2 ou plus. Le suivi mensuel de leurs premiers pas montre un pic de chômage dans les premiers mois qui suivent leur sortie du système scolaire puis un reflux progressif au fur et à mesure que les jeunes accèdent à l'emploi. Trois

ans après leur sortie, 72 % des jeunes sont en emploi, 17 % au chômage et 11 % sont inactifs ou en reprise de formation ou d'études. Pour ceux qui sont en emploi, l'emploi à durée indéterminée domine : 61 % sont salariés en contrat à durée indéterminée ou fonctionnaires et 34 % en emploi à durée déterminée.

Sur une quinzaine d'années, les différentes enquêtes successives ont permis de dresser quelques constats relativement structurels.

1) Les conditions d'accès à l'emploi des jeunes à leur sortie de formation initiale sont très sensibles à la conjoncture, mais des conditions initiales mauvaises ne se traduisent pas systématiquement par des difficultés persistantes : des rattrapages peuvent s'opérer à la faveur d'un retournement conjoncturel favorable. La comparaison de la « génération 2007 » avec la « génération 2004 » en donne une illustration. La « génération 2004 » et la « génération 2007 » arrivent sur le marché du travail dans des contextes économiques opposés, en défaveur de la « génération 2004 » mais trois ans après leur sortie, les situations se sont inversées, la conjoncture étant cette fois devenue plus favorable à la « génération 2004 ». Ce constat, déjà effectué sur d'autres « générations », est conforté par des analyses économétriques récentes qui s'intéressent à la fois à l'accès à l'emploi et au niveau de salaire (Gaini M. *et ali*, 2012). Ils suggèrent que les jeunes qui entrent sur le marché du travail en période de crise ne constituent pas forcément une « génération sacrifiée ».

2) Quel que soit le niveau de formation atteint, la majorité des jeunes trouve un premier emploi dans les premiers mois qui suivent leur sortie du système éducatif. Près de la moitié de la cohorte a trouvé un emploi dès le premier mois et 80 % dans les six premiers mois. Mais la plupart du temps, ce premier emploi n'est qu'un emploi d'attente, souvent un contrat à durée déterminée ou une mission d'intérim. Le premier emploi n'est salarié et à durée indéterminée que pour 20 % des non-diplômés, 29 % des titulaires d'un CAP ou BEP, 30 % des bac + 2 et 37 % des bac + 3. Ce ratio atteint à peine 51 % au niveau bac + 5.

3) Ces emplois précaires ne constituent souvent qu'une étape dans un parcours car les premières années de vie active sont marquées par une mobilité professionnelle importante, qui tend à se réduire avec l'ancienneté. Cette mobilité permet aux jeunes d'accéder progressivement à l'emploi à durée indéterminée. Trois ans après la sortie, l'emploi à durée indéterminée devient dominant, sauf pour les non-diplômés. Parmi les

jeunes de la « génération 2007 » qui sont en emploi en 2010, 61 % ont un emploi à durée indéterminée. Cette proportion n'est que de 39 % pour les non-diplômés. Elle atteint 55 % pour ceux qui n'ont qu'un CAP ou un BEP, 68 % au niveau bac + 2, 72 % au niveau licence et 79 % au niveau bac + 5.

4) Par ailleurs, les mobilités professionnelles permettent aussi aux jeunes diplômés d'accéder à des emplois plus conformes au niveau de formation atteint. Pour cette raison, les jeunes qui accèdent d'emblée à un emploi à durée indéterminée peuvent aussi être mobiles. Autrement dit, la stabilité contractuelle ou statutaire n'implique pas la stabilité dans l'emploi. Dans tous les cas, ce n'est qu'avec un recul suffisant que le lien entre formation initiale et emploi peut-être réellement analysé¹.

5) Les conditions d'accès à l'emploi sont très hiérarchisées selon le niveau de formation atteint. Plus le niveau de formation est élevé, plus l'accès à l'emploi est rapide, plus l'accès à l'emploi stable est fréquent, plus la position socioprofessionnelle et, corrélativement, le niveau de salaire sont élevés. Cette hiérarchisation est conforme aux résultats classiques de la théorie économique, notamment celle du capital humain, qui considère qu'un niveau de formation plus élevé conduit à une productivité, donc un salaire plus fort. En revanche, il ne va pas de soi que le degré d'exposition au chômage ou la difficulté à accéder à un emploi stable dépendent du niveau de formation atteint. Cette relation suppose des configurations particulières du marché du travail. Le maintien du chômage à un niveau élevé et une importance excessive donnée au diplôme dans les critères de recrutement peuvent expliquer cette forte sélectivité du marché du travail. Par ailleurs, cette hiérarchisation des conditions d'accès à l'emploi selon le niveau de formation atteint relativise la pertinence des débats sur la dévalorisation des diplômes puisque le diplôme reste, au niveau individuel, un atout pour bien s'insérer sur le marché du travail.

6) À niveau de diplôme équivalent, les jeunes dont le diplôme relève de la formation professionnelle s'insèrent dans des conditions souvent meilleures que les autres au regard de la vitesse d'accès à l'emploi, du degré d'exposition au chômage, du taux d'emplois précaires, voire en termes de rémunération. C'est le cas dans l'enseignement supérieur pour les BTS et DUT, les licences professionnelles ou les masters professionnels. C'est

1. De ce point de vue, les évaluations fondées sur des enquêtes d'insertion réalisées trop précocement après la sortie de formation ne sont pas les plus pertinentes.

aussi vrai au niveau du baccalauréat. Des nuances sont bien sûr à apporter dès lors que l'on regarde plus finement les spécialités. Par exemple, la plus-value des formations industrielles est, en moyenne, plus importante que celle des formations tertiaires. De plus, à spécialité professionnelle équivalente, ceux qui sortent d'apprentissage s'en sortent mieux que ceux qui sont passés par la voie scolaire. De nombreuses études documentent ce constat, surtout visible et significatif au niveau secondaire, y compris pour ceux qui échouent au diplôme et se retrouvent sur le marché du travail sans aucun diplôme.

7) Les non-diplômés connaissent de loin les conditions d'accès à l'emploi les plus difficiles. Ils sont beaucoup plus nombreux que les autres à entrer dans des trajectoires d'exclusion. Au sein de la « génération 2007 », seulement 48 % des non-diplômés sont en emploi trois ans après leur sortie du système éducatif alors que la proportion est de 70 % pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP. Au même moment, 33 % des non-diplômés sont au chômage. Leur taux de chômage atteint donc 41 %, contre 24 % pour les titulaires d'un CAP ou d'un BEP, 15 % pour les bacheliers et autour de 10 % pour les diplômés de niveau bac + 2 ou plus. Un non-diplômé sur quatre n'a jamais accédé à l'emploi au cours des trois premières années de vie active. C'est trois fois plus que la moyenne. Sur la même période, plus de quatre non-diplômés sur dix ont connu au moins douze mois de chômage. C'est deux fois plus élevé que la moyenne, quatre fois plus que pour les seuls diplômés de l'enseignement supérieur. Trois ans après être sortis de formation initiale, seulement 18 % des non-diplômés de la « génération 2007 » sont ainsi dans un emploi stable, fonctionnaires ou en CDI, tandis que la plupart restent dans la précarité, le chômage ou l'inactivité. Cette proportion dépasse 38 % pour les titulaires d'un CAP ou BEP ; elle voisine les 58 % au niveau bac + 2 et les 69 % au niveau bac + 5.

Le « chômage des jeunes » est donc d'abord celui des moins qualifiés et plus particulièrement des non-diplômés. Ce sont donc eux qui devraient continuer d'être le sujet d'attention prioritaire des politiques publiques en faveur de l'emploi des jeunes. De ce point de vue, il n'est pas sûr que l'accent porté ces dernières années sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur soit crucial. Il en va de même de la promotion indifférenciée de l'apprentissage.

Trente ans de politiques d'emploi en faveur des jeunes

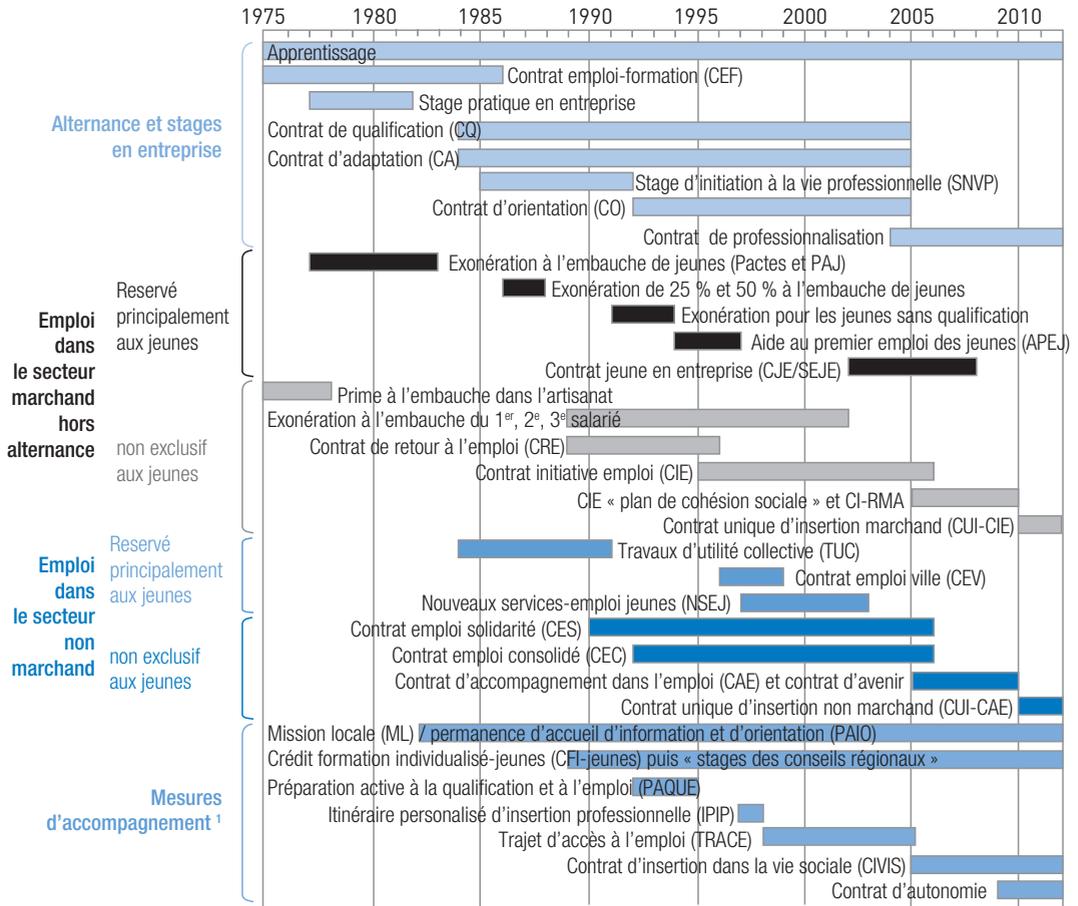
UNE SUCCESSION DE DISPOSITIFS

Quand la progression du chômage, entamée à la fin des années 1960, s'accélère au cours des années 1970, l'importance des jeunes parmi les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE conduit à les mettre au cœur des premières politiques d'emploi. En 1975, Paul Granet met en place les premières mesures de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emploi de 16 à 20 ans les moins qualifiés. En 1977, le gouvernement Barre lance le premier « pacte national pour l'emploi des jeunes » au profit des jeunes de 16 à 25 ans. De 1978 à 1981, deux autres pactes s'enchaînent, puis le Plan avenir jeunes de 1981, le plan d'urgence de 1986... Jusqu'au plan d'urgence pour l'emploi des jeunes de 2009, les tentatives pour venir à bout des difficultés d'accès à l'emploi se succèdent, mais dès la fin des années 1970, tous les leviers mobilisés par la suite sont posés : la promotion de l'apprentissage, la formation professionnelle, les stages, les allègements des cotisations sociales dans le secteur marchand, avec ou sans contrepartie, et l'incitation à la création d'emplois spécifiques dans le secteur non marchand. Seuls les appellations, les paramètres, l'ampleur et les équilibres changeront, en fonction des orientations politiques et des contraintes budgétaires. À plusieurs années d'intervalle, Jean-François Colin, Mireille Elbaum, Alain Fonteneau (1984), Gérard Cornilleau, Pierre Marioni et Brigitte Roguet (1990), ainsi que Romain Aeberhardt, Laure Crusson et Patrick Pommier (2011) en proposent des présentations synthétiques, généralement accompagnées d'estimations du nombre de bénéficiaires et de tentatives d'évaluations d'effets sur le chômage. Le schéma ci-contre résume cette histoire.

UNE APPROCHE GLOBALE ET INDIVIDUALISÉE DES DIFFICULTÉS D'INSERTION

En 1981, le rapport Schwartz marque une étape importante. Il préconise une approche globale des difficultés que les jeunes peuvent rencontrer dans leur transition entre l'école et la vie active, parce que les difficultés d'insertion professionnelles et sociales sont interdépendantes. Certes, l'accès à l'emploi doit conduire à l'intégration sociale et faciliter l'accès au logement, à la santé, au transport, mais la prise en compte de ces préoccupations en parallèle ou préalablement à la question de l'accès à l'emploi peut aussi faciliter l'accès à l'emploi. Les préconisations du rapport

Graphique 1. Principales mesures d'aide à l'emploi des jeunes



1. Les mesures d'accompagnement ne sont pas en elles-mêmes des contrats de travail ; elles peuvent mobiliser les autres mesures existantes dont les contrats d'aide à l'emploi.

Note : seules les périodes d'entrée en dispositif sont reportées ici ; les dispositifs peuvent rester actifs au-delà de ces périodes en raison de la durée des contrats. Les exonérations mentionnées correspondent à des exonérations de cotisations sociales.

Source : DARES (in Aeberhardt *et al.*, 2011).

conduisent à la mise en place de guichets uniques décentralisés, destinés spécifiquement aux jeunes : les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) et les missions locales d'insertion (MLI). Il leur revient de fournir un accès à l'information sur les formations et sur les métiers. Elles doivent également suivre les jeunes en difficulté d'insertion, en mobilisant de façon adaptée, au cas par cas, l'ensemble des dispositifs existant par ailleurs.

Cette approche globale oblige à prioriser les difficultés à traiter et à les gérer dans le temps, faisant émerger les notions de « parcours » et de suivi individualisé, qui seront formalisées en 1992 avec la création du programme de préparation active à la qualification et à l'emploi (Paque), puis, en 1998, avec le trajet d'accès à l'emploi (Trace). En 2005, le plan de cohésion sociale lui substitue le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis). Il devient le principal instrument aux mains des missions locales pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans peu qualifiés ou demandeurs d'emploi de longue durée. En 2010, 215 000 jeunes sont entrés dans ce dispositif qui a accueilli 1 million de bénéficiaires depuis sa création.

Les politiques d'emploi en question ?

Malgré plus de trente-cinq ans de politiques d'emploi en faveur des jeunes, définir les leviers les plus efficaces reste objet de discussion. En dehors d'une certaine convergence sur l'intérêt de la formation professionnelle et l'efficacité de l'apprentissage, les études d'évaluation restent peu nombreuses et souvent peu conclusives.

Celles-ci se heurtent à deux difficultés principales. La première difficulté porte sur l'objet de l'évaluation quand les objectifs affichés ne sont pas clairement explicités ou sont en décalage avec les objectifs réels. Par exemple, les préoccupations d'inflexion des parcours individuels des jeunes les plus en difficulté, qui ne peuvent s'évaluer qu'avec du recul, peuvent dissimuler ou s'accompagner de préoccupations de court terme d'amélioration des statistiques du marché du travail. La seconde difficulté résulte des limites des outils d'observation. Pour juger de l'efficacité d'un dispositif sur les parcours individuels, la question n'est pas tant de savoir quelle proportion de bénéficiaires finit par accéder à un emploi, voire un emploi durable, mais si cette proportion est supérieure ou inférieure à ce que l'on aurait observé si les bénéficiaires n'étaient pas passés par le dispositif. Il faut donc pouvoir comparer le groupe de bénéficiaires à un groupe témoin.

Construire ce groupe témoin suppose de pouvoir mettre en regard des bénéficiaires du dispositif et des non-bénéficiaires de caractéristiques comparables. Or certaines caractéristiques qui peuvent expliquer une plus grande difficulté d'insertion ne sont pas forcément disponibles dans les fichiers mobilisés pour les évaluations (par exemple, l'état de santé, le comportement, la motivation). Ce point est notamment crucial lorsque l'on cherche à comparer l'efficacité des emplois aidés dans le secteur non marchand à celle des emplois aidés dans le secteur marchand, car il est fort probable que les publics des deux dispositifs sont différents et qu'en particulier, dans le secteur marchand, les mécanismes de recrutement pénalisent ceux qui sont potentiellement les plus en difficulté. Une moindre efficacité mesurée des emplois aidés non marchands pourrait alors résulter de leur plus grande capacité à intégrer les bénéficiaires les plus éloignés du marché du travail.

LES CONTRATS DE FORMATION PAR ALTERNANCE EN ENTREPRISE

Le recours aux contrats de formation par alternance en entreprise, aidés par l'État, part de l'hypothèse d'une inadéquation entre les besoins du marché du travail et le niveau de formation ou les qualifications acquises par certains jeunes. Le fait que les moins diplômés sont les plus exposés au chômage peut renforcer ce point de vue. Il ne va cependant pas de soi. Car si le marché du travail est analysé comme une file d'attente où l'emploi est rationné, si cet emploi rationné profite d'abord à ceux qui ont le plus d'atouts du point de vue des recruteurs et si, en particulier, ceux-ci survalorisent le diplôme comme signal des qualités intrinsèques des demandeurs d'emploi, ce ne sont plus les qualifications réelles des personnes qui sont en jeu, mais leurs qualifications relatives, indépendamment de celles qui sont réellement nécessaires pour occuper l'emploi. Certes, dans ce cas, former les moins diplômés permet de faire évoluer leurs positions relatives dans la file d'attente, mais d'autres leviers seraient alors également possibles pour agir du côté des employeurs, afin qu'ils modifient leurs procédures de sélection. Les méthodes de recrutement par simulation mises en place par l'ANPE (Lemoine, 2003) et toujours utilisées par Pôle emploi en sont un exemple. Elles ont montré une certaine efficacité. Pour faire la part des choses, une analyse des contenus du travail serait nécessaire, notamment pour les emplois dits « non qualifiés ». José Rose (2009) suggère ainsi qu'une partie d'entre eux mobilisent en réalité des savoirs et des compétences importantes car ils nécessitent polyvalence et autonomie du salarié.

LES ALLÈGEMENTS DU COÛT DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR MARCHAND

Les allègements du coût du travail ciblés sur les jeunes (par des exonérations ou des primes) trouvent leur principal argument dans l'hypothèse d'une moindre productivité initiale des jeunes travailleurs, moins expérimentés que les plus âgés. Une compensation salariale temporaire serait donc nécessaire pour que l'employeur soit incité à les recruter malgré tout. Dans cette perspective, le calibrage du dispositif est une difficulté majeure car les effets d'aubaine peuvent être très importants : la plupart des économistes considèrent que l'essentiel des jeunes recrutés dans le cadre de tels dispositifs auraient aussi été recrutés en leur absence. Corrélativement, comme les recrutements s'effectuent comme n'importe quels autres, ceux qui, au sein du public cible, sont les plus éloignés du marché du travail sont également ceux qui profitent le moins de ce type de dispositifs.

LES EMPLOIS AIDÉS NON MARCHANDS

Outre une hostilité de principe à l'emploi public, les dispositifs d'aides à l'emploi non marchand sont souvent critiqués pour leur coût. Rapporté au nombre de bénéficiaires, il est nettement plus élevé que les subventions à l'emploi marchand. Toutefois, comme les effets d'aubaine sont nettement moins importants que dans le secteur marchand, la différence de coût par emploi réellement créé ou par chômeur évité est moins évidente et plus discutée. Les subventions à l'emploi non marchand posent surtout quatre questions. Une première question porte sur la nature de l'emploi occupé : l'emploi aidé a-t-il une utilité sociale réelle pour le contribuable et un contenu en qualification transférable dans le secteur privé pour le bénéficiaire ? Une deuxième question porte sur le degré de concurrence de ces emplois, souvent à durée déterminée, avec les emplois statutaires, l'emploi aidé pouvant alors contribuer à précariser les bénéficiaires. Une troisième question porte sur le ciblage des bénéficiaires : dans quelle mesure ces dispositifs profitent-ils réellement aux jeunes qui en ont le plus besoin ? Une dernière question concerne le moment de la mise en œuvre de ce type de dispositif, plus légitime s'il est utilisé de manière contracyclique, donc temporaire, pour limiter l'impact d'un retournement conjoncturel.

Conclusion

Sans entrer dans les détails, choisir les leviers d'action suppose de définir un diagnostic sur la situation globale du marché du travail, dont Pierre Morin (2002) rappelle qu'il est difficile à établir. Est-ce un problème de coût du travail, d'insuffisance de la qualification de la main-d'œuvre, de manque de flexibilité, d'insuffisance de la demande? La question n'est pas neutre. Le fait que les difficultés d'insertion des jeunes se concentrent sur certaines catégories d'entre eux, en particulier les moins diplômés, conduit cependant à s'interroger sur la pertinence d'une vision duale du marché du travail opposant sans distinction *insiders* et *outsiders* et, corrélativement, sur l'efficacité de politiques publiques d'allègements du coût du travail ou de flexibilisation qui concerneraient indistinctement l'ensemble des jeunes ou la plupart d'entre eux. La même interrogation pourrait viser le développement indifférencié de l'apprentissage qui, depuis la réforme Seguin de 1987, profite essentiellement aux diplômés de l'enseignement supérieur.

De ce point de vue, les politiques de formation professionnelle axées sur l'acquisition de compétences et de connaissances reconnues et transférables au bénéfice des moins qualifiés sont vraisemblablement les plus utiles. Pour la même raison, les incitations au développement de l'apprentissage gagneraient à se centrer sur les diplômés du niveau secondaire. Ces incitations devraient également s'accompagner d'une réflexion sur les moyens de réduire la sélectivité de l'accès à l'apprentissage pour que trouver un contrat d'apprentissage ne soit pas aussi compliqué que chercher un premier employeur. Le recours aux emplois non marchands utilisés de manière temporaire et contracyclique en faveur de bénéficiaires très ciblés peut aussi avoir son utilité. Mais il faut sans doute aussi élargir les champs d'intervention, notamment du côté des employeurs, en posant la question du rôle excessif donné au diplôme, donc celle des critères et des procédures de recrutement. Par ailleurs, parce que les difficultés d'accès à l'emploi sont les plus nombreuses chez les non-diplômés et parce qu'encore un jeune sur six sort du système éducatif sans aucun diplôme, l'école a aussi un rôle à jouer en amont du marché du travail.

BIBLIOGRAPHIE

Aeberhardt R., Crusson L., Pommier P., « Les politiques d'accès à l'emploi en faveur des jeunes : qualifier et accompagner », *France portrait social 2011*, INSEE, coll. « INSEE références », Paris, 2011, pp. 153-172.

Arrighi J.-J. (coord.), *Quand l'école est finie... Premiers pas dans la vie active d'une génération – enquête 2010*, Céreq, Marseille, 2012.

Arrighi J.-J., Gasquet C., Joseph O., « L'insertion des sortants de l'enseignement secondaire. Des résultats issus de l'enquête Génération 2004 », *Nef*, n° 42, 2009.

Arrighi J.-J., Joseph O., « L'apprentissage : une idée simple, des réalités diverses », *Bref*, n° 223, 2005.

Bonnal L., Fougère D., Sérandon A., « L'impact des dispositifs d'emploi sur le devenir des jeunes chômeurs : une évaluation économétrique sur données longitudinales », *Économie et prévision*, vol. IV, n° 115, 1994, pp. 1-28.

Calmand J., Epiphane D., Hallier P., « De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverse. Enquête "Génération 2004" – interrogation 2007 », *Nef*, n° 43, 2009.

Colin J.-F., Elbaum M., Fonteneau A., « Chômage et politique de l'emploi 1981-1983 », *Revue de l'OFCE*, n° 7, 1984, pp. 95-122.

Colin C. et al., *Emploi des jeunes. Synthèse des principales données relatives à l'emploi des jeunes et à leur insertion*, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, DARES, coll. « Document d'études », n° 166, Paris, novembre 2011.

Cornilleau G., Marioni P., Roguet B., « Quinze ans de politiques d'emploi », *Revue de l'OFCE*, n° 31, 1990, pp. 91-120.

Delcourt C., « Les jeunes dans la vie active », *Économie et statistique*, n° 18, 1970, pp. 3-15.

Gaini M., Leduc A., Vicard A., « A scarred generation ? French evidence on young people entering into a tough labour market », *Document de travail*, n° G2012/04, INSEE, 2012.

Lemoine G., *Recruter autrement. Le recrutement par simulation*, L'Harmattan, Paris, 2003.

Math A., « Une situation particulièrement préoccupante des jeunes dans l'Union européenne. Éléments de cadrage », *Chronique internationale de l'IREES*, n° 133, « Les jeunes dans la crise », novembre 2011, pp. 23-42.

Minni C., Fondeur Y., « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et statistique*, n° 378-379, 2004, pp. 85-104.

Morin P., « Comparer les marchés du travail », *Revue économique*, vol. LIII, n° 3, 2002, pp. 345-390.

Mormiche P., « Les jeunes sur le marché du travail », *Économie et statistique*, n° 69, 1975, pp. 65-71.

Recotillet I., Rouaud P., Ryk F., « Regards sur les dix premières années de vie active d'une génération. Premiers résultats de l'enquête 2008 auprès de la génération 98 », *Nef*, n° 45, 2011.

Rose J., *La « non-qualification ». Question de formation, d'emploi ou de travail ?*, Céreq, coll. « Net. Doc », n° 53, Marseille, 2009.

Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, PUF, coll. « Le lien social », Paris, 2008.

Werquin P., « 1986-1996 : dix ans d'intervention publique sur le marché du travail des jeunes », *Économie et statistique*, n° 304-305, 1997, pp. 121-136.

Des études à l'emploi : parcours et contraintes des jeunes issus de l'immigration

*Yaël Brinbaum, chercheuse, Centre d'études de l'emploi,
IREDU/CNRS, INED*

*Christine Guégnard, chargée d'études, IREDU/CNRS,
Céreq, université de Bourgogne*

La transition école-vie professionnelle ainsi que le chômage des jeunes demeurent au cœur des débats actuels. Dans quelles conditions les jeunes issus de l'immigration sortis à différents niveaux du système éducatif vont-ils pouvoir s'insérer dans le monde du travail ? Si l'accès à l'emploi dépend fortement du diplôme obtenu, les caractéristiques individuelles, dont l'origine sociale et culturelle, et le contexte résidentiel influent aussi sur les itinéraires scolaires et, par la suite, sur les trajectoires dans la vie active.

La poursuite des études jusqu'au baccalauréat et dans l'enseignement supérieur illustre une certaine réussite des parcours scolaires des enfants issus de l'immigration. Si l'élévation du niveau d'éducation de ces jeunes est mise en évidence, ils rencontrent toutefois des difficultés scolaires, du fait de leur appartenance en majorité à des familles populaires, d'une moindre connaissance des rouages du système éducatif français mais aussi d'une structuration urbaine et scolaire. Les établissements qui concentrent les enfants issus de milieux populaires et immigrés sont aussi ceux qui offrent des conditions de scolarisation plus défavorables (Van Zanten, 2001), avec une moindre progression des élèves (Duru-Bellat, Mingat, 1988 ; Duru-Bellat, 2002). D'autres auteurs (Felouzis *et al.*, 2005) dénoncent cette situation de ségrégation au collège, qui a des effets paradoxaux sur les cursus : les élèves originaires du Maghreb, d'Afrique noire et de Turquie ont de moins bons résultats que les autres, mais à résultats comparables et à caractéristiques sociales équivalentes, ils sont plus souvent orientés vers une seconde indifférenciée (Vallet, Caille, 1996).

Brinbaum et Kieffer (2009) mettent en relief les fortes aspirations éducatives des familles immigrées et leurs effets sur la différenciation des parcours d'études de leurs enfants. Les projets de formation exprimés sont ambitieux, quelles que soient leurs origines et la filière suivie. Les filles se saisissent davantage des opportunités nouvelles offertes par l'expansion scolaire et réussissent mieux que les garçons des mêmes pays. Plus de la moitié des élèves originaires du Portugal et du Maghreb obtiennent le baccalauréat, mais plus souvent un baccalauréat technologique ou professionnel que les Français d'origine. En réalité, leurs cursus sont contrastés, avec des orientations plus ou moins en accord avec leurs aspirations. Les enfants de familles maghrébines scolarisés dans les filières professionnelles ou technologiques expriment un décalage par rapport aux filières générales souhaitées. Ils évoquent alors un sentiment d'injustice vis-à-vis de leur orientation en fin de troisième (Brinbaum, Kieffer, 2005 et 2009). Leur expérience scolaire peut avoir un impact sur leurs trajectoires ultérieures.

Du côté du marché du travail, les études soulignent des disparités, voire des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, notamment lorsqu'ils sont originaires du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne (Silberman, Fournier, 1999; Brinbaum, Werquin, 2004; Frickey, Primon, 2006; Meurs, Pailhé, 2008). Ces écarts, accentués par la crise économique (Joseph *et al.*, 2008), s'expliquent pour partie par les niveaux d'éducation atteints fortement corrélés eux-mêmes aux origines sociales, mais d'autres facteurs entrent en jeu. Selon les lieux de résidence, les chances d'accès à un emploi ne sont pas les mêmes. Les inégalités sociales et économiques s'inscrivent dans l'espace territorial: les zones urbaines sensibles (ZUS) reconnues comme les plus défavorisées en termes socio-économiques déterminent pour une large part les conditions d'insertion plus difficiles pour les jeunes issus de ces quartiers (Couppié, Gasquet, 2007; Okba, 2009). Leur désavantage semble aussi lié à de la discrimination à leur égard sur le marché du travail.

Dans le prolongement de ces travaux, cette recherche vise à mieux articuler les trajectoires scolaires et d'insertion professionnelle des jeunes en fonction de leurs origines. L'objectif est d'éclairer les processus en amont du marché du travail en prenant en compte les choix et les orientations qui jalonnent les cursus d'études, notamment en fin de collège et de lycée. Dès lors, il s'agit de saisir l'impact des parcours de formation et d'une orientation contrariée sur la réussite scolaire dans l'enseignement secondaire et supérieur d'abord, sur l'entrée dans la vie active ensuite. Ceci à la fois du point de vue des trajectoires objectives, à travers les scolarités

et les transitions des études à l'emploi, et au regard des expériences, en analysant le vécu de l'orientation à l'école puis le sentiment de discrimination à l'embauche. De plus, il s'agit d'appréhender l'effet du lieu de résidence, notamment en ZUS, sur les trajectoires des débutants qui se construisent sur des marchés locaux du travail (Grelet, 2006). Ainsi, cette perspective objective et subjective donne un éclairage sur le processus d'insertion, période qui suit la sortie de formation initiale. Les données mobilisées sont issues de l'enquête du Céreq réalisée en 2007 qui permet de restituer dans le temps la réalité des trajectoires professionnelles au regard des parcours d'études et des choix d'orientation.

LES DONNÉES

L'analyse est fondée sur l'exploitation de l'enquête Génération réalisée par le Céreq en 2007 qui concerne un échantillon national de 33 655 jeunes sortis du système éducatif en 2004, de tous niveaux et spécialités de formation, représentatif des 750 000 sortants. Cette enquête longitudinale fournit des données détaillées sur les parcours de formation, les trois premières années de vie active des jeunes et sur leur sentiment de discrimination à l'embauche.

Les jeunes issus de l'immigration sont nés en France de parents nés étrangers à l'étranger. Afin de comparer leurs parcours avec ceux des jeunes Français d'origine, sont distingués les enfants dont les deux parents sont immigrés du même pays étranger (Portugal, Turquie...), avec un regroupement des pays du Maghreb et d'Afrique subsaharienne compte tenu des effectifs, les jeunes dont l'un des parents est immigré et l'autre né en France (nommés mixtes), les autres origines géographiques (indiquées autres). Les personnes dont les deux parents sont Français de naissance, nés en France, constituent la population de référence. Les jeunes nés à l'étranger ont été exclus de l'échantillon (1 513 jeunes).

Le lieu de résidence est appréhendé par l'appartenance à une zone urbaine sensible (ZUS) grâce au codage réalisé par le secrétariat général du Comité interministériel des villes, à partir des adresses des jeunes. 751 ZUS ont été instituées comme cibles prioritaires de la politique de la ville sur la base de difficultés socio-économiques que connaissent les habitants de ces territoires, représentant près de 8 % de la population de France métropolitaine, selon le dernier rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS, 2010). Sont pris en compte les lieux de résidence et l'appartenance à une ZUS lors de l'interrogation en 2007.

Parmi les sortants du système éducatif : le quart sans diplôme, le tiers diplômés du supérieur

Les jeunes issus de l'immigration participent au mouvement de démocratisation de l'accès au baccalauréat. S'ils sont nombreux à sortir du système éducatif avec un diplôme professionnel de CAP ou de BEP, les bacheliers technologiques et professionnels augmentent, en particulier chez les jeunes originaires du Maghreb ou du Portugal. Ils ont aussi effectué des études dans l'enseignement supérieur et ils acquièrent plus souvent qu'auparavant des diplômes de niveau licence ou supérieur : 19 % des étudiants d'origine portugaise pour 13 % des jeunes originaires du Maghreb et 9 % d'Afrique subsaharienne. Un constat positif, l'avantage des filles se confirme : les descendantes du Maghreb et d'Afrique subsaharienne se distinguent des garçons des mêmes pays par leur réussite universitaire.

Tableau 1. Le plus haut diplôme obtenu par les jeunes selon le sexe (en %)

Pays d'origine	Non-diplômés	CAP, BEP	Bac	BTS, DUT, santé, social	Licence et +
Filles					
Portugal	5	24	31	21	19
Maghreb	25	14	29	15	17
Afrique subsaharienne	35	18	25	10	12
France	11	14	25	22	28
dont ouvriers et employés	14	18	26	20	22
ZUS	25	13	28	14	20
Garçons					
Portugal	16	21	21	21	21
Maghreb	39	22	22	7	10
Afrique subsaharienne	47	24	20	2	7
France	18	20	24	15	23
dont ouvriers et employés	21	25	24	14	16
ZUS	39	21	18	8	14

Lecture : parmi les jeunes filles originaires du Portugal, 5 % ont quitté l'école sans diplôme, 24 % sont sorties avec un CAP ou BEP, 31 % avec le baccalauréat, 21 % avec un DUT, BTS ou un diplôme d'une école de santé-social, 19 % ont un diplôme d'enseignement supérieur (de la licence à doctorat et ingénieur).

Source : enquête Céreq 2007 auprès de la génération 2004, ensemble des sortants.

Dans l'ensemble, leur niveau d'études est plus faible que celui des Français d'origine, en particulier chez les familles d'origine nord-africaine, qui

se distinguent par de nombreuses sorties sans aucun diplôme : 47 % des garçons et 35 % des filles originaires d'Afrique subsaharienne, 39 % des garçons et 25 % des filles originaires du Maghreb (tableau 1). Une exception, les descendants du Portugal présentent des profils similaires à ceux des jeunes français de parents ouvriers ou employés.

Un certain nombre d'éléments expliquent ces écarts d'éducation. L'âge d'entrée en sixième, reflet de la scolarité antérieure, influe sur le parcours ultérieur. Les descendants d'immigrés, les garçons en particulier, doublent plus fréquemment une classe du primaire que les élèves français d'origine (Brinbaum, Kieffer, 2005). Ce retard, dû à des revers dans l'enseignement primaire, concerne ainsi 18 % des élèves d'origine portugaise, le quart des originaires du Maghreb, le tiers de ceux d'Afrique subsaharienne, contre 12 % des élèves français d'origine (tableau 2). Plus du tiers des garçons originaires de Turquie et d'Afrique subsaharienne ont au moins une année de retard pour le quart des filles. Les redoublements en primaire augurent du niveau de diplôme atteint : 70 % des jeunes entrés en retard au collège quittent les bancs de l'école avec au plus un CAP ou un BEP. Les enfants d'immigrés rencontrent davantage de difficultés scolaires, du fait de leur appartenance en majorité à des familles modestes¹. Le chômage et l'inactivité² sont plus fréquents que pour les parents français d'origine, à l'exception des originaires du Portugal.

La structuration urbaine et scolaire a aussi un effet sur le niveau d'éducation. D'après l'enquête du Céreq, environ 6 % des sortants du système éducatif sont domiciliés dans une ZUS, avec des écarts importants en fonction du pays d'origine : 20 % des originaires de Turquie, 29 % du Maghreb et plus de 40 % de ceux d'Afrique subsaharienne. Le profil des jeunes des quartiers défavorisés est spécifique, un tiers d'entre eux quittent l'école sans qualification, surtout les garçons (39 %), alors que près de 63 % des filles sortent avec un niveau égal ou supérieur au baccalauréat (pour 40 % des garçons).

1. La moitié des jeunes originaires du Maghreb et de Turquie ont des parents ouvriers pour seulement 11 % des Français d'origine.

2. Ainsi, parmi les migrants du Maghreb, la moitié des pères ont un emploi et 28 % sont retraités, seulement 28 % des mères travaillent et la moitié sont au foyer et ne sont jamais entrées dans la vie active.

Tableau 2. Quelques caractéristiques des parcours scolaires des jeunes (en %)

Pays d'origine des parents	Retard d'un an et + en 6 ^e	Orientation 2 ^{de} indifférenciée	2 ^{de} professionnelle non conforme à leur vœu	Candidatures supérieures (STS, IUT)	Écart candidatures/inscriptions
Portugal	18	53	12	68	- 21
Maghreb	23	43	23	67	- 31
Afrique subsaharienne	33	41	27	ns	ns
Turquie	29	32	25	ns	ns
France	12	62	8	55	- 19
dont ouvriers et employés	14	54	10	57	- 19

Lecture : 23% des jeunes d'origine maghrébine sont arrivés au collège avec au moins un an de retard ; après le collège, 43% ont suivi une 2^{de} indifférenciée, 23% une 2^{de} professionnelle non conforme à leur vœu ; après le lycée, 67% ont demandé une STS ou un IUT et 36% y sont inscrits l'année suivante, soit un écart de 31 points.

Source : enquête Céreq 2007 auprès de la génération 2004, ensemble des sortants.

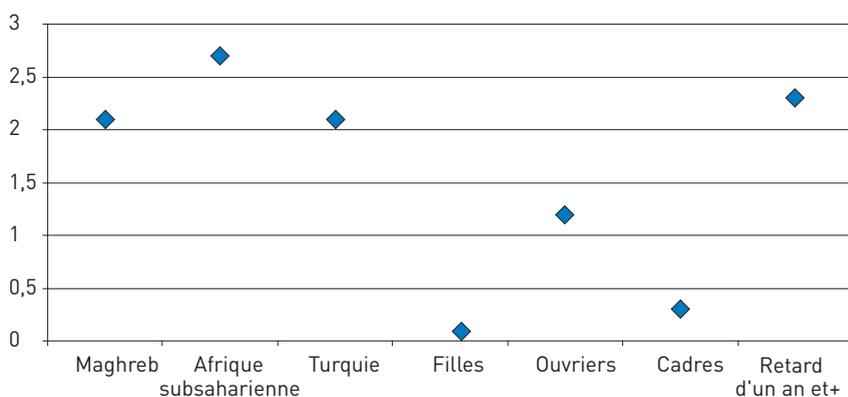
Des désaccords d'orientation

Au-delà des niveaux atteints, s'intéresser aux parcours d'études de ces jeunes et à leurs orientations successives est riche d'enseignement et contribue à expliquer le diplôme obtenu. Les analyses du fonctionnement de l'orientation scolaire en France réalisées par Duru-Bellat et Mingat (1988) ont mis en évidence l'importance des facteurs institutionnels dans la genèse des carrières scolaires des élèves. Au niveau de l'enseignement secondaire, il existe des paliers qui contraignent les jeunes et leur famille à effectuer des choix d'études. En réalité, les élèves en réussite scolaire ont la possibilité de suivre un cursus sans véritable obstacle, alors que les élèves avec des résultats faibles ou moyens sont orientés vers les filières professionnelles dès la fin du collège. Si les aspirations scolaires des familles immigrées sont fortes (Brinbaum, Kieffer, 2005), des décalages entre souhaits et orientations s'observent à différents moments clés de la scolarité entre les vœux et les inscriptions réelles des jeunes dans les établissements de formation.

Première orientation et désaccord à l'issue de la troisième: le quart des jeunes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et de Turquie se retrouvent dans une filière professionnelle en lycée ou en apprentissage qui

ne correspond pas à leur demande initiale³, pour 11 % des élèves portugais et français d'origine (tableau 2). Les jeunes d'origine portugaise ont des orientations identiques à celles des élèves français d'origine de même milieu social : 53 % ont suivi une seconde indifférenciée pour 43 % des jeunes originaires du Maghreb, 41 % d'Afrique subsaharienne, et seulement le tiers de ceux d'origine turque. Les jeunes de famille maghrébine ont des aspirations plus fortes à poursuivre des études en seconde générale (35 % contre 27 % en moyenne). Pour les autres élèves, les divergences portent sur la spécialité non conforme à leur premier vœu. La contrainte de la carte scolaire des formations est présente, les places par spécialité étant limitées avec des disparités territoriales (Van Zanten, 2001 ; Grelet, 2006).

Graphique 1. Orientation professionnelle contrariée, fin de troisième de collège



Note : les résultats du modèle sont présentés en *odds ratio* (rapport de chances).

Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », un jeune d'origine maghrébine a 2 fois plus de risques de connaître une orientation contrariée par rapport à un jeune Français d'origine (*odds ratio* supérieur à 1), alors qu'une fille a moins de risques par rapport à un garçon (*odds* inférieur à 1).

Source : enquête Céreq 2007 auprès de la génération 2004, ensemble des sortants.

Ces discordances sont en partie liées à leur milieu social et à leur niveau scolaire. Toutefois, les jeunes issus de l'immigration déclarent 2 fois plus une orientation professionnelle contrainte, à caractéristiques scolaires et sociales équivalentes, quel que soit le pays d'origine, à l'exception des

3. La question posée aux jeunes orientés vers la filière professionnelle à l'issue de la troisième était la suivante : « Cette orientation correspondait-elle à votre premier vœu ? ».

jeunes d'origine portugaise, les garçons plus que les filles (graphique 1)⁴. Les élèves en retard subissent davantage cette orientation. Il en est de même si le jeune est de milieu ouvrier, alors qu'avoir des parents cadres ou techniciens réduit sensiblement cette probabilité. Or, cette orientation contrariée va influencer négativement sur la réussite scolaire ultérieure (Brinbaum, Guégnard, 2012a). En effet, les jeunes inscrits en seconde professionnelle conformément à leur souhait ont de plus fortes chances d'obtenir leur diplôme, par rapport aux élèves entrés en seconde indifférenciée. Les échecs dans les filières professionnelles sont nombreux, en particulier pour les garçons issus de l'immigration (sauf les lycéens et les apprentis d'origine portugaise).

Deuxième orientation et désaccord à l'issue du lycée : la demande de formation est structurée par les capacités d'accueil qu'offrent les institutions supérieures, qui fonctionnent selon des modalités de recrutement propres et sélectionnent les bacheliers, à l'exception de l'université. Si les bacheliers sont plus nombreux aujourd'hui, les séries restent toutefois marquées par de très fortes disparités (Duru-Bellat, Kieffer, 2008). Les enfants de cadres supérieurs sont quasiment tous bacheliers d'enseignement général pour la moitié des enfants d'ouvriers et d'employés. Les jeunes originaires du Maghreb et du Portugal possèdent en plus grand nombre un baccalauréat technologique ou professionnel. Or ces baccalauréats n'offrent pas les mêmes perspectives. Les projets d'études exprimés par les jeunes issus de l'immigration sont ambitieux. Si 68 % envisagent les filières professionnelles supérieures (IUT, STS), les jeunes originaires du Portugal y accèdent davantage : la moitié d'entre eux sont inscrits l'année suivante dans ces formations sélectives (soit 21 points d'écart, voir le tableau 2). Le décalage entre intentions et inscriptions réelles est nettement plus important pour les descendants du Maghreb : 67 % avaient demandé une filière professionnelle et seulement 36 % y sont inscrits l'année suivante (soit 31 points d'écart).

Des tensions apparaissent pour les filières professionnelles pourtant créées dans l'objectif d'offrir aux bacheliers technologiques des poursuites d'études. Au fil des ans, les IUT sont devenus très sélectifs et accueillent les meilleurs

4. Une régression logistique a été effectuée sur la probabilité de connaître une orientation contrariée en fin de troisième en contrôlant les caractéristiques individuelles, sociales, culturelles, l'âge et le lieu de résidence en sixième.

élèves de la filière générale, dotés d'un baccalauréat avec mention⁵. Pour les formations de BTS, la sélection s'opère en faveur des garçons, des bacheliers technologiques et professionnels, sans mention (graphique 2). En réalité, les jeunes originaires du Maghreb ont moins de chances d'y accéder à caractéristiques individuelles comparables et baccalauréat identique. Ces résultats peuvent s'expliquer par la distance entre de fortes ambitions, voire illusions en termes d'études de la part de ces jeunes, et leurs réussites scolaires antérieures, qui se traduisent par un refus et une sélection des institutions sollicitées, voire une éventuelle discrimination (Brinbaum, Guégnard, 2012a). Faute d'avoir été sélectionnés dans une filière professionnelle, les garçons d'origine maghrébine commencent davantage une formation à l'université (54 % pour 58 % des filles). À l'inverse, ceux d'origine portugaise sont plus nombreux en STS (46 % pour 32 % des filles). Les jeunes issus de l'immigration n'obtiennent donc pas les mêmes diplômes que leurs pairs suite à une orientation davantage contrariée. Leur expérience scolaire peut dès lors avoir un impact sur la réussite au diplôme et leur insertion professionnelle.

Graphique 2. Accès aux STS



Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », un bachelier général a 3 fois plus de chances d'aller en STS par rapport à un bachelier technologique (*odds ratio* supérieur à 1), tandis qu'un jeune d'origine maghrébine a moins de chances par rapport à un jeune Français d'origine (*odds ratio* inférieur à 1).

Source : enquête Céreq 2007 auprès de la génération 2004, ensemble des sortants du supérieur. Les résultats du modèle sont présentés en *odds ratio*.

5. Des régressions logistiques ont été testées portant sur l'inscription en IUT, en STS, en contrôlant les caractéristiques des jeunes, leurs origines sociales et culturelles, leur parcours scolaire, les diplômes et spécialités du secondaire, et les candidatures réalisées.

L'entrée sur le marché du travail : une vulnérabilité marquée en ZUS

Sur les trois premières années de vie active, les deux tiers des jeunes obtiennent rapidement un emploi⁶ (tableau 3). Néanmoins, les jeunes issus de l'immigration connaissent des trajectoires plus instables, excepté pour les jeunes d'origine portugaise qui se distinguent par des débuts professionnels favorables. Près de 40 % des jeunes d'origine maghrébine accèdent rapidement à un emploi stable pour moins du tiers des originaires de Turquie et d'Afrique subsaharienne. Plus de 20 % des jeunes originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne, filles et garçons, commencent davantage leur vie active par des périodes plus longues de chômage (seulement 7 % des Français d'origine). Il en est de même pour les habitants des ZUS confrontés à des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Les retours en formation sont élevés pour la population féminine quels que soient le pays d'origine et le lieu de résidence.

Tableau 3. Trajectoires des jeunes durant les trois premières années de vie active (en %)

	Accès rapide à l'emploi	Accès différé à l'emploi	Décrochage de l'emploi	Chômage persistant	Formation études
Filles					
Portugal	66	14	7	5	8
Maghreb	38	14	13	17	18
Afrique subsaharienne	30	18	11	16	24
France	58	15	8	7	12
dont ouvriers et employés	55	16	9	8	12
ZUS	45	17	11	12	15
Garçons					
Portugal	69	17	6	4	4
Maghreb	42	16	12	20	10
Afrique subsaharienne	26	25	14	23	12
France	63	15	8	7	7
dont ouvriers et employés	62	16	8	7	7
ZUS	43	15	10	20	12

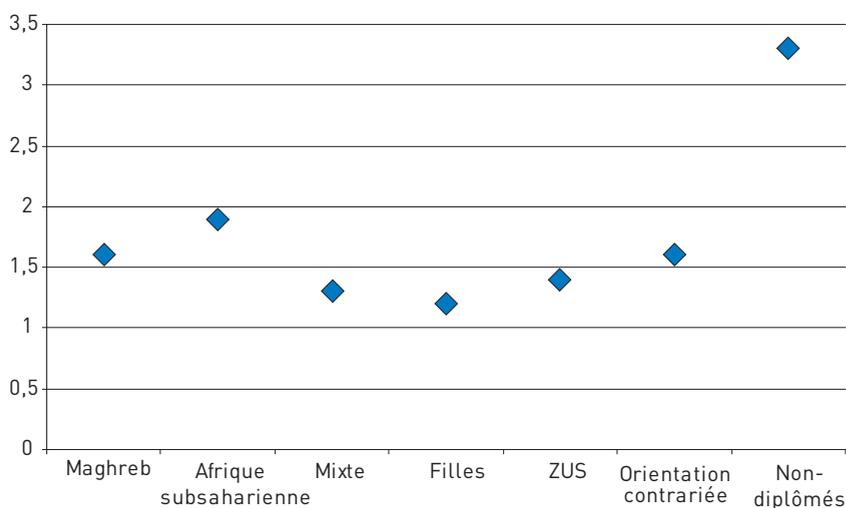
Source : enquête Céreq 2007 auprès de la génération 2004, ensemble des sortants.

Lecture : 66 % des jeunes filles d'origine portugaise ont accédé rapidement et durablement à l'emploi, 14 % ont débuté par une période de chômage avant de se stabiliser dans l'emploi...

6. Le Céreq a regroupé les trajectoires en cinq trajectoires types. Ont été identifiées : accès rapide et durable à l'emploi, accès différé à l'emploi, décrochage de l'emploi, persistance du chômage, dominante de reprise d'études (Céreq, 2008).

Ce chômage plus élevé est-il lié à leurs origines sociales et culturelles, à leur niveau d'études ou au lieu de résidence? Afin de répondre à cette question et de démêler les effets des facteurs en jeu, le risque de chômage a été estimé par le biais d'une régression logistique, à caractéristiques individuelles, d'études et de zones d'habitation comparables. Hormis les descendants du Portugal, les jeunes issus de l'immigration sont davantage pénalisés pour trouver un emploi, et de manière prononcée lorsqu'ils sont originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne (graphique 3). À diplôme égal et parcours d'études équivalent, leur risque de chômage est deux fois supérieur à celui des Français d'origine, augmentant si le jeune a connu une orientation contrariée dès la fin du collège. Pour un même niveau d'études, les filles se trouvent davantage au chômage, confirmant leur fragilité sur le marché du travail.

Graphique 3. Risque de chômage



Source : enquête Céreq 2007 auprès de la génération 2004, ensemble des sortants. Les résultats du modèle sont présentés en *odds ratio*.

Lecture : « toutes choses égales par ailleurs », un jeune d'origine subsaharienne a 2 fois plus de risques de connaître le chômage trois ans après la sortie de formation par rapport à un jeune Français d'origine (*odds ratio* supérieur à 1).

Les plus vulnérables sont les sortants de l'école sans diplôme, avec une probabilité de chômage multipliée par trois par rapport à un bachelier professionnel. Être diplômé de l'enseignement supérieur reste un atout sur le marché du travail, auquel s'ajoute l'effet des spécialités, les formations de la production offrant des avantages. Or les filles se concentrent dans les

spécialités des services⁷, quel que soit leur pays d'origine, et les garçons issus de l'immigration investissent plus que les lycéens français d'origine les formations tertiaires⁸ avec moins de perspectives professionnelles.

La prise en compte des parcours d'études et de l'orientation, choisie ou contrainte, explique pour une bonne partie les niveaux d'éducation atteints par ces jeunes, et en ricochet, les écarts d'accès à l'emploi (Brinbaum, Guégnard, 2012a). Les différences de dotation en capital humain ne sont donc pas les seules sources des difficultés d'insertion. L'origine ethnique apparaît bien comme un indice négatif fort pour les employeurs (Spence, 1973), qui se traduit par des trajectoires plus ardues sur le marché du travail pour ces jeunes. Le lieu d'habitation est un deuxième signal de moindre ampleur : le risque de chômage est multiplié par 1,4 pour les jeunes domiciliés en ZUS, alors que le fait de résider en Île-de-France leur donne un avantage en termes d'embauche. Quelle est la perception des jeunes face à ces difficultés d'entrée dans le monde du travail ?

Un sentiment de discrimination à l'embauche soutenu

Le quart des descendants d'immigrés comme le quart des jeunes habitant en ZUS estiment avoir été victimes d'une discrimination à l'embauche, pour 10 % des jeunes d'origine française⁹. Ce ressentiment est plus faible pour les jeunes d'origine portugaise, quatre fois plus fort pour les jeunes originaires du Maghreb et d'Afrique subsaharienne (Brinbaum, Guégnard, 2012b). Interrogés sur le motif, ces derniers identifient toujours en premier la couleur de la peau, suivie du nom. Chez les jeunes d'origine maghrébine, le nom est cité en premier, puis la couleur de la peau, ensuite le lieu de résidence. Les jeunes issus de l'immigration évoquent davantage leur

7. Près de 60 % des lycéennes se retrouvent dans quatre spécialités tertiaires : « secrétariat, bureautique », « commerce, vente », « comptabilité, gestion » et « sanitaires et sociales ».

8. Notamment les domaines « commerce, vente » et « comptabilité, gestion » pour les baccalauréats professionnels et les BTS.

9. La question posée est la suivante : « Dans votre parcours professionnel depuis 2004, estimez-vous avoir été victime, au moins une fois, d'une discrimination à l'embauche ? », suivie d'une interrogation sur les motifs supposés de discrimination (nom, couleur de peau, lieu de résidence, sexe, apparence physique, expérience...).

lieu de résidence que les Français d'origine (7 % contre 1 %), notamment les garçons.

Le sentiment de discrimination à l'embauche éprouvé par les jeunes est étudié au regard des parcours d'orientation subie ou choisie, du chômage persistant sur trois ans et du lieu de résidence par le biais d'une régression logistique¹⁰. Toutes choses égales par ailleurs, ce ressentiment est exprimé quel que soit le pays d'origine, sauf pour les descendants portugais : il est multiplié par cinq pour les jeunes d'origine maghrébine et d'Afrique subsaharienne et par deux pour ceux originaires de Turquie. Il est aussi ressenti par les résidents des ZUS, mais avec une intensité moins élevée. Au sentiment de discrimination liée à l'origine, s'ajoute celui de la stigmatisation liée à leur quartier défavorisé. De plus, une orientation professionnelle non conforme au vœu initial à la fin du collège et un chômage persistant renforcent la perception négative. Tandis qu'avoir fait des études supérieures tend à la réduire. Les personnes qui connaissent des difficultés d'insertion ont une plus forte probabilité de déclarer une discrimination au moment de l'embauche. Au-delà du vécu des jeunes, les résultats montrent les effets réels de l'origine géographique des parents, qui se combinent avec l'influence du domicile en ZUS. Ces orientations contrariées induisent une frustration et un sentiment d'injustice de la part de ces jeunes (Beaud, 2002 ; Brinbaum, Kieffer, 2005) qui influent ensuite sur l'entrée dans la vie active et sur le sentiment de discrimination à l'embauche.

10. Ce modèle n'est pas présenté par souci de lisibilité.

Conclusion

L'itinéraire professionnel des jeunes est influencé par de multiples contraintes qui tiennent à leurs caractéristiques, à leur cursus scolaire antérieur et aussi à l'espace social et économique dans lequel ils évoluent. Une fois contrôlées les différences de caractéristiques sociodémographiques, d'études et de trajectoires sur le marché du travail, un effet du pays d'origine persiste, marqué pour les minorités dites visibles, et accentué selon le lieu d'habitation. Les résultats attestent que le contexte ne joue pas de la même manière pour les jeunes issus de l'immigration et les Français d'origine. La stigmatisation liée au quartier, perceptible à la fois du côté des employeurs et des jeunes eux-mêmes, doit être repensée par les politiques de la ville et de l'emploi. Des pistes seraient d'encourager les initiatives comme Espoir banlieues, les internats d'excellence, les réseaux ambition réussite... qui soutiennent les élèves dans les quartiers sensibles.

Les décalages entre souhaits et orientations dans l'enseignement secondaire, entre candidatures et inscriptions dans les établissements du supérieur sont plus fréquents chez les jeunes d'origine maghrébine et d'Afrique subsaharienne, et vont avoir des répercussions sur leur réussite scolaire et leur devenir professionnel. Ainsi, les garçons en particulier se distinguent par de nombreuses sorties sans diplôme, reflet des difficultés rencontrées et des orientations contrariées. Ces résultats interpellent notamment pour la carte scolaire, dont l'impact est souvent méconnu (Duru-Bellat, 2002) et plus fort pour les familles modestes qui choisiront une formation professionnelle ou technique plus proche de leur domicile. L'orientation contribue à l'accroissement des inégalités, qui pourrait être en partie réduit si les jeunes et leur famille avaient réellement les moyens de choisir, en les accompagnant davantage, en démocratisant l'information, en favorisant la mobilité ou les déplacements des jeunes, en proposant une offre scolaire dans une perspective d'égalisation des orientations liées à un projet, y compris dans les filières professionnelles.

BIBLIOGRAPHIE

- Beaud S., *80 % au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui », Paris, 2002.
- Brinbaum Y., Guégnard C., « Parcours de formation et d'insertion des jeunes issus de l'immigration au prisme de l'orientation », *Formation Emploi*, n° 118, 2012a, pp. 61-82.
- Brinbaum Y., Guégnard C., « Le sentiment de discrimination des descendants d'immigrés : reflet d'une orientation contrariée et d'un chômage persistant », *Agora débats/jeunesses*, n° 61, 2012b, pp. 7-20.
- Brinbaum Y., Kieffer A., « D'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance. Les représentations des élèves du panel 1995, sept ans après leur entrée en sixième (enquête Jeunes 2002) », *Éducation Formations*, n° 72, septembre 2005, pp. 53-75.
- Brinbaum Y., Kieffer A. « Les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours », *Population*, n° 3, 2009, pp. 561-609.
- Brinbaum Y., Werquin P., « Des parcours semés d'embûches : l'insertion professionnelle des jeunes d'origine maghrébine en France », in Achy L. et al. (dir.), *Marché du travail et genre. Maghreb-Europe*, Éditions du Dulbea, coll. « Brussels Economic », Bruxelles (Belgique), 2004.
- Couppié T., Gasquet C., « L'insertion professionnelle des jeunes originaires de ZUS », in Observatoire national des zones urbaines sensibles, *Rapport 2006*, Éditions de la DIV, Paris, 2007, pp. 210-232.
- Duru-Bellat M., *Les inégalités sociales à l'école. Genèse et mythes*, Presses universitaires de France, coll. « Éducation et formation. Recherches scientifiques », Paris, 2002.
- Duru-Bellat M., Kieffer A., « Du baccalauréat à l'enseignement supérieur : déplacement et recomposition des inégalités », *Population*, n° 1, 2008, pp. 123-158.
- Duru-Bellat M., Mingat A., « Le déroulement de la scolarité au collège : le contexte "fait des différences" ... », *Revue française de sociologie*, vol. XXIX, n° 4, 1988, pp. 649-666.
- Felouzis G., Liot F., Perrotton J., *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*, Le Seuil, Paris, 2005.
- Frickey A., Primon J.-L., « Une double pénalisation pour les non-diplômés du supérieur d'origine nord-africaine ? », *Formation Emploi*, n° 94, avril-juin 2006, pp. 27-43.
- Grelet Y., « Des territoires qui façonnent les parcours scolaires des jeunes », *Bref*, n° 228, mars 2006.
- Joseph O., Lopez A., Ryk F., « Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture », *Bref*, n° 248, janvier 2008.
- Meurs D., Pailhé A., « Descendants d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ? », *Travail, genre et sociétés*, « Migrations et discriminations », n° 20, 2008, pp. 87-107.
- Okba M., « Habiter en ZUS et être immigré : un double risque sur le marché du travail », *Premières synthèses*, n° 48.1, novembre 2009.
- ONZUS, *Rapport 2010*, Éditions du CIV, Saint-Denis, 2010.
- Silberman R., Fournier I., « Les enfants d'immigrés sur le marché du travail. Les mécanismes d'une discrimination sélective », *Formation Emploi*, n° 65, janvier-mars 1999, pp. 31-55.

Spence M., « Job Market Signalling », *Quarterly Journal of Economics*, n° 3, août 1973, pp. 355-374.

Vallet L.-A., Caille J.-P., *Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble*, ministère de l'Éducation nationale, coll. « Les dossiers », n° 67, Paris, 1996.

Van Zanten A., *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », Paris, 2001.

Éducation

Thierry Rocher, DEPP, MEN*

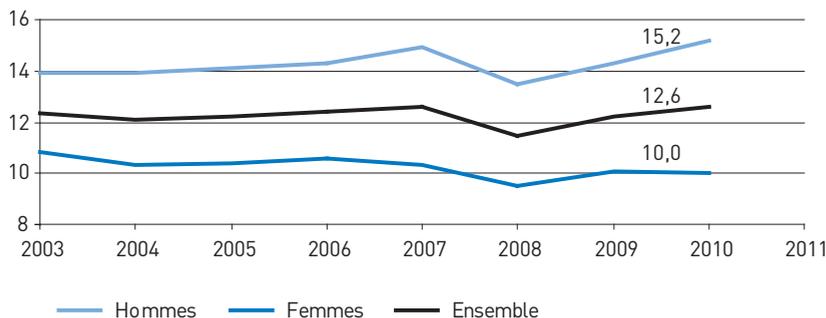
Dans les pays de l'OCDE, les filles creusent l'écart en compréhension de l'écrit

Dans tous les pays participant à l'évaluation PISA 2009, les filles de 15 ans obtiennent un score moyen en compréhension de l'écrit significativement supérieur à celui des garçons du même âge (graphique 2). En France, elles devancent les garçons comme si elles avaient bénéficié d'une année d'enseignement supplémentaire. En outre, les comparaisons temporelles montrent que ce différentiel tend à s'aggraver : dans la grande majorité des vingt-six pays de l'OCDE ayant participé à l'opération PISA en 2000 et en 2009, la différence entre le score moyen des filles et celui des garçons augmente de manière significative en faveur des filles.

Les sorties précoces du système scolaire plus nombreuses et plutôt masculines

En 2010, 12,6 % des Français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet et n'étaient pas en situation de formation, alors qu'un des objectifs de Lisbonne est de réduire la part des sortants précoces à 10 %. Cette part, en légère hausse depuis deux ans, est cependant relativement stable depuis 2003. Le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que chez les femmes, différence qui tend à s'accroître au fur et à mesure des années (graphique 1).

Graphique 1. Les sorties précoces par sexe (en %)



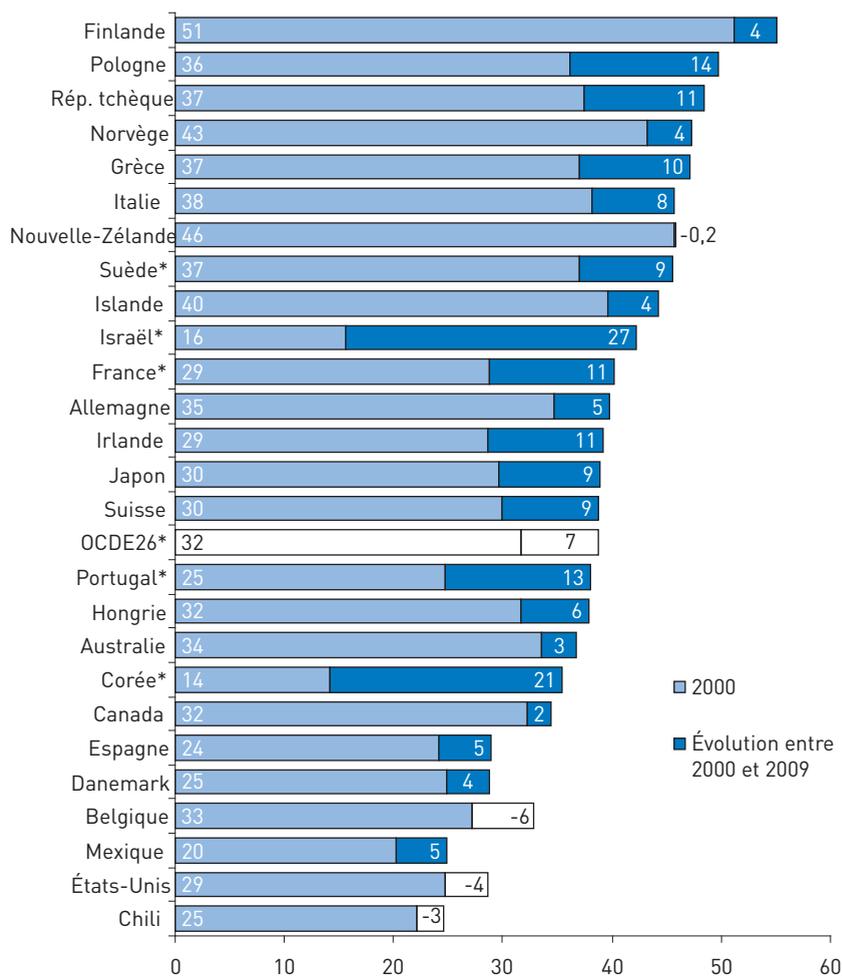
Source : INSEE, enquêtes Emploi ; calculs MEN-DEPP.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : en 2010, le taux de sortants précoces est de 12,6 %.

* Thierry Rocher est par ailleurs membre du conseil scientifique de l'INJEP.

Graphique 2. Différence des scores moyens des filles par rapport à ceux des garçons en compréhension de l'écrit (PISA 2000-2009)



Source : OCDE, PISA 2000-2009.

Champ : élèves de 15 ans.

Lecture : en France, les filles ont obtenu un score moyen supérieur de 29 points par rapport aux garçons en 2000. L'évolution de la différence entre le score moyen des filles et celui des garçons entre 2000 et 2009 est de + 11 points. (Cette différence est statistiquement significative. À titre d'illustration, selon l'évaluation PISA, le progrès fait par les élèves lors d'une année d'études correspond en moyenne à 39 points sur l'échelle de compréhension de l'écrit.)

Note : la figure représente les vingt-six pays de l'OCDE ayant participé à l'évaluation PISA en 2000 et en 2009. La moyenne des scores au niveau international a été fixée à 500 et l'écart type à 100 en 2000. Les pays où l'évolution de la différence entre le score moyen des filles et celui des garçons est statistiquement significative sont indiqués avec un astérisque (*).

L'impact de l'origine sociale sur la réussite au baccalauréat...

En 2011, l'écart de taux de réussite au baccalauréat général entre les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures et ceux d'ouvriers (tableau 1) est de 9,4 points (93 % contre 83,6 %). L'écart entre ces deux classes sociales est inférieur pour le baccalauréat professionnel (5,2 points) ainsi que pour le baccalauréat technologique (5,7 points).

... ainsi que sur le niveau du diplôme obtenu

Parmi les jeunes ayant terminé leur formation initiale en 2007, 2008 et 2009 (graphique 3), les enfants de cadres et de professions intermédiaires sont plus nombreux à posséder, pour plus haut diplôme, un diplôme du supérieur que les enfants d'ouvriers et d'employés (respectivement 61 % contre 31 %).

Ils sont en revanche moins nombreux à ne posséder que le baccalauréat (respectivement 23 % et 26 %), le CAP-BEP (respectivement 9 % et 21 %) ou le brevet ou à n'avoir aucun diplôme (respectivement 8 % contre 22 %). Ces disparités sont relativement stables dans le temps.

Tableau 1. Réussite au baccalauréat selon la filière et l'origine sociale, session 2011 (en %)

	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	Ensemble
Origine sociale	Taux de réussite			
Agriculteurs exploitants	92,4	90,6	89,2	91,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	88,6	85,1	85,9	87
Cadres, professions intellectuelles supérieures	93	87,1	87,9	91,6
dont professeurs et assimilés	93,7	85,2	87,9	92,3
Professions intermédiaires	89,5	85,1	86,3	87,8
dont instituteurs et assimilés	92,9	87,9	86,7	91,6
Employés	86,5	82,5	85,1	85
Ouvriers	83,6	81,4	82,7	82,6
Retraités	85,4	79	80,8	82,1
Autres personnes sans activité professionnelle	80,1	76	77,4	78,1
Indéterminé	76,8	77,5	84,5	81,8
Ensemble	88,3	82,5	84	85,7

Source : MEN, DEPP.

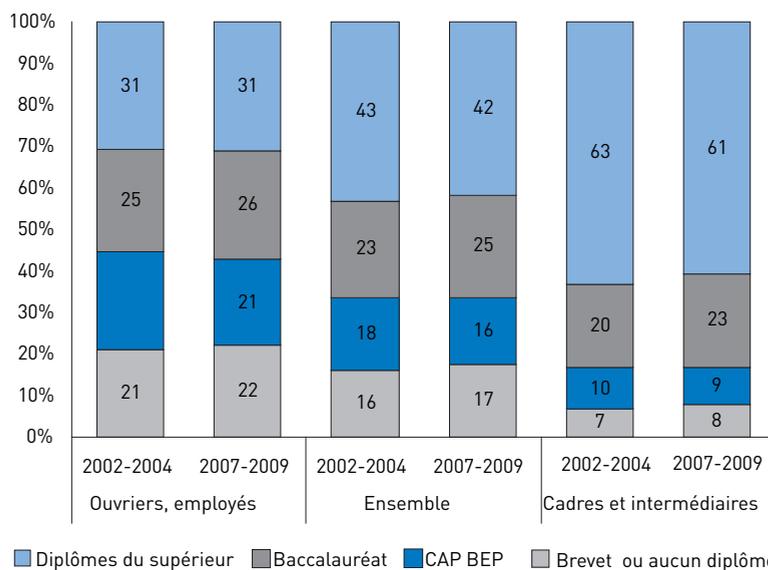
Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, public + privé.

Définition

JEUNES SORTANT DE FORMATION INITIALE

La sortie de formation initiale correspond à la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire ou en apprentissage. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont donc pas comptabilisées ici comme de la formation initiale. En pratique, on l'estime en différence d'années civiles en utilisant l'enquête Emploi de l'année N + 1.

Graphique 3. Diplômes des jeunes sortants en fonction du milieu social (sortants en 2002-2003-2004 et 2007-2008-2009) (en %)



Source : calculs MENJVA-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE de 2003, 2004, 2005 regroupées d'une part et de celles de 2008, 2009 et 2010 regroupées d'autre part.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : parmi les enfants d'employés et d'ouvriers sortant du système scolaire en 2007-2008-2009, 31% ont eu un diplôme d'enseignement supérieur, 26% déclarent comme diplôme le plus élevé un baccalauréat, 21% un BEP ou un CAP et 22% un brevet ou ne possèdent aucun diplôme.

Définition

SORTANTS PRÉCOCES

Les sortants précoces sont les individus âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et qui n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête Emploi de l'INSEE.

Emploi

Brahim Laouisset, Damien Megherbi, MEOS, MSJEPVA

Chômage :

les écarts entre jeunes hommes et jeunes femmes se réduisent

Entre 1975 et 1995, le taux de chômage des jeunes femmes (15-24 ans) a fortement crû et atteint un pic de 19 % (graphique 1). C'est également en 1995 que l'écart avec le taux de chômage des jeunes hommes est le plus élevé, avec 6 points de plus. À partir de cette date, le taux des jeunes femmes se contracte nettement et rejoint en 2008 le taux de chômage des jeunes hommes qui s'était stabilisé autour de 13-14 % depuis 1985. En 2009 et 2010, les taux de chômage des hommes et des femmes demeurent comparables mais subissent une nette hausse en 2009 (+ 5 points), avec un très léger retrait pour les hommes en 2010.

Par ailleurs, la proportion de jeunes hommes au chômage depuis un an ou plus a fortement augmenté entre 2003 et 2010 : 33 % d'entre eux sont dans cette situation en 2010, contre seulement 25 % en 2003 (graphique 2). En revanche, la proportion de jeunes femmes au chômage depuis au moins un an est stable sur la période (29 % en 2003 et 28 % en 2010), avec même un creux en 2007 (20 %).

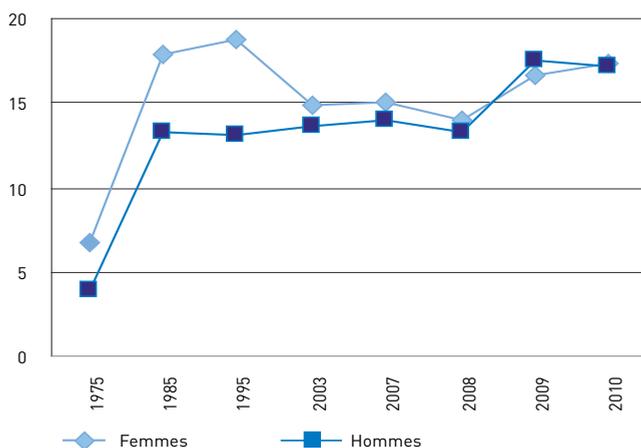
En termes de sous-emploi, l'écart demeure largement en défaveur des jeunes femmes. En 2010, le taux de temps partiel moyen des jeunes femmes (15-29 ans) s'établit à 25 %, soit 16 points de plus que celui des jeunes hommes (graphique 3). De plus, le taux de temps partiel subi par les jeunes femmes est supérieur de 7 points à celui des jeunes hommes.

Concernant les conditions d'emploi, les écarts entre jeunes hommes et jeunes femmes sont relativement faibles (graphique 4). En 2010, on relève toutefois une proportion de CDI très légèrement supérieure pour les hommes et inversement une part de CDD légèrement inférieure. En revanche, les jeunes hommes se retrouvent un peu plus fréquemment en intérim.

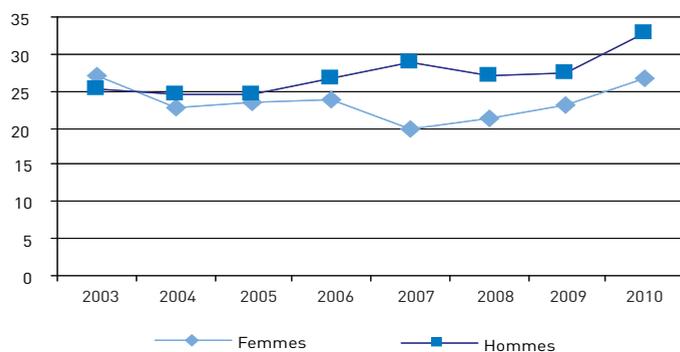
Définition

TAUX DE CHÔMAGE, TAUX D'EMPLOI, TAUX D'ACTIVITÉ

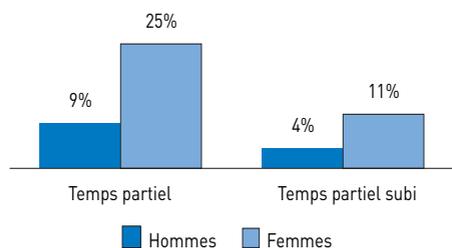
Le taux de chômage rapporte le nombre de chômeurs au nombre d'actifs de la catégorie considérée. Le taux d'emploi est le rapport du nombre d'actifs occupés à la population totale de la même catégorie. Le taux d'activité d'une catégorie de population est le rapport du nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) de cette catégorie à la population totale de la même catégorie. Il est la somme du taux d'emploi et de la part de chômage (nombre de chômeurs/population totale de la même catégorie).

Graphique 1. Taux de chômage des 15-24 ans selon le sexe (en %)


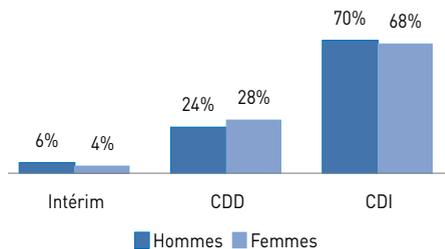
Source : INSEE, enquêtes Emploi de 1975 à 2010, INSEE ; calcul DARES.

Graphique 2. Proportion de chômeurs depuis un an ou plus, parmi les 15-24 ans, selon le sexe (en %)


Source : INSEE, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestre 2010.

Graphique 3. Part des 15-29 ans à temps partiel selon le genre en 2010


Source : DARES.

Graphique 4. Type de contrat des 15-29 ans selon le genre en 2010


Source : DARES.

Le niveau de diplôme, un tremplin pour accéder au marché du travail

En 2010, le taux de chômage des jeunes (16-25 ans) non qualifiés est le double de celui de l'ensemble des jeunes de la même tranche d'âge (graphique 5) : respectivement 20 % et 10 %. Par ailleurs, parmi les jeunes sortis en 2007 du système éducatif, les sans-diplôme sont, en 2010, quatre fois plus souvent au chômage (40 %) que les sortants 2007 diplômés du supérieur (tableau 1). Les taux de chômage sont également élevés parmi les titulaires d'un CAP ou d'un BEP (24 %) et ceux détenant uniquement un baccalauréat général (19 %) ou un baccalauréat professionnel ou technologique (15 %).

Le taux de chômage, trois années après la sortie du système éducatif, augmente entre 2007 et 2010 pour tous les diplômés (+ 4 points pour l'ensemble). La hausse est particulièrement nette pour les jeunes peu ou pas diplômés (+ 7 points), ainsi que pour les bacheliers généralistes (+ 5 points).

Parmi les diplômés du supérieur de 2007, plus de 7 jeunes sur 10 ont accédé à un CDI ou au fonctionnariat en 2010. C'est au plus un sur deux pour les autres diplômés ou les non-diplômés. De plus, le salaire net médian des diplômés du supérieur a augmenté de 100 euros entre 2007 et 2010 alors que l'augmentation ne dépasse pas 50 euros pour les autres.

Près d'un quart des jeunes non qualifiés de 16 à 25 ans est non scolarisé et inactif

En 2010, près d'un jeune non qualifié sur quatre n'est ni actif, ni engagé dans un dispositif de formation (graphique 5). Par ailleurs, en 2010, 7 % des garçons et 6 % des filles de 15 à 19 ans ne sont ni en formation, ni en emploi (source DARES). Entre 20 et 24 ans, la part de ces jeunes hors emploi et hors formation atteint 18 % pour les hommes et 19 % pour les femmes. Entre 25 et 29 ans, la proportion augmente encore et l'écart se creuse entre jeunes femmes (24 %) et jeunes hommes (15 %), avec des retraits d'activité beaucoup plus fréquents chez les femmes.

Définitions

JEUNE NON QUALIFIÉ

Les jeunes sans qualification ont interrompu leur formation initiale, pour la première fois et pour au moins un an, après des enseignements des « niveaux de formation » VI et V bis, c'est-à-dire après une classe du premier cycle de l'enseignement secondaire, ou une classe correspondante de l'éducation spéciale, ou avant l'année terminale (année du diplôme) d'un CAP ou d'un BEP.

SALAIRE MÉDIAN

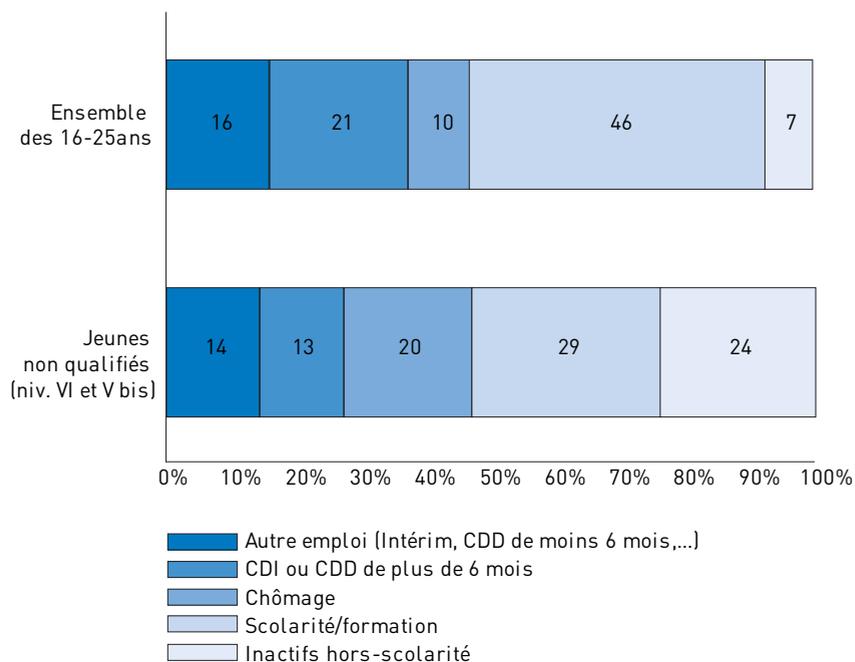
Salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée.

Tableau 1. Situation professionnelle des jeunes et conditions d'emploi trois ans après la sortie du système scolaire

	Taux de chômage en 2007 des sortants 2004	Taux de chômage en 2010 des sortants 2007	Sortants en emploi trois ans après leur sortie			
			Part des CDI ou fonctionnaires		Salaire médian net mensuel (en euros courants)	
			Sortants 2004	Sortants 2007	Sortants 2004	Sortants 2007
Sans diplôme	33 %	40 %	41 %	37 %	1 120	1 140
CAP ou BEP	17 %	24 %	55 %	54 %	1 200	1 200
Bac professionnel ou technologique	13 %	15 %	51 %	43 %	1 200	1 250
Bac général	14 %	19 %	51 %	43 %	1 200	1 200
Diplôme du supérieur	7 %	9 %	70 %	72 %	1 530	1 630
Ensemble	14 %	18 %	61 %	60 %	1 300	1 380

Source : Céreq, enquête 2010 auprès de la génération 2007, enquête 2007 auprès de la génération 2004.

Champ : ensemble des sortants de formation initiale.

Graphique 5. Situation des jeunes non qualifiés en 2010


Source : INSEE, enquête Emploi (pondération 2011); calculs DARES.

Entrée dans la vie active des descendants d'immigrés

Thomas Couppié, Céreq

Un cumul de facteurs défavorables à l'accès à l'emploi

Au moment de quitter la formation initiale, les jeunes descendants d'immigrés sont moins armés pour affronter le marché du travail. Ils sont plus souvent issus de milieux populaires, et ont plus fréquemment grandi dans des quartiers défavorisés (26 % d'entre eux résident dans une zone urbaine sensible au moment de finir leurs études contre seulement 4 % des non descendants). Ils sortent également moins diplômés : 29 % quittent le système éducatif sans diplôme et 30 % diplômés de l'enseignement supérieur (15 % et 43 % parmi les non descendants).

Ceci explique en partie pourquoi les jeunes descendants d'immigrés vivent une insertion professionnelle et des débuts de carrière plus difficiles que les autres jeunes nés de parents français. Tout au long des cinq premières années sur le marché du travail, leur taux de chômage reste largement supérieur à celui des autres jeunes (graphique 1). Même pendant la période la plus favorable (juin 2008, quatre ans après leur sortie du système éducatif), ils sont 17 % au chômage contre 9 % des non descendants. Parmi les jeunes descendants d'immigrés, ceux dont les parents sont originaires du Maghreb connaissent des difficultés d'accès à l'emploi encore plus fortes (22 % sont au chômage en juin 2008). Le retournement de conjoncture à partir du deuxième semestre de 2008 a été particulièrement préjudiciable à ces jeunes, leur taux de chômage repartant fortement à la hausse (+ 8 points contre + 3 pour les non descendants en juin 2009).

Trouver un emploi est la première difficulté pour les jeunes descendants d'immigrés (tableau 1). L'accès au premier emploi est plus long (en moyenne 8 mois contre 5 pour les autres jeunes). Les passages par le chômage sont plus systématiques, particulièrement pour les jeunes descendants d'immigrés du Maghreb (les trois-quarts d'entre eux connaissant au moins un épisode de chômage), et leur durée cumulée de chômage, sur les cinq premières années, dépasse en moyenne un an.

Graphique 1. Évolution du taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale en 2004 (juin de chaque année)

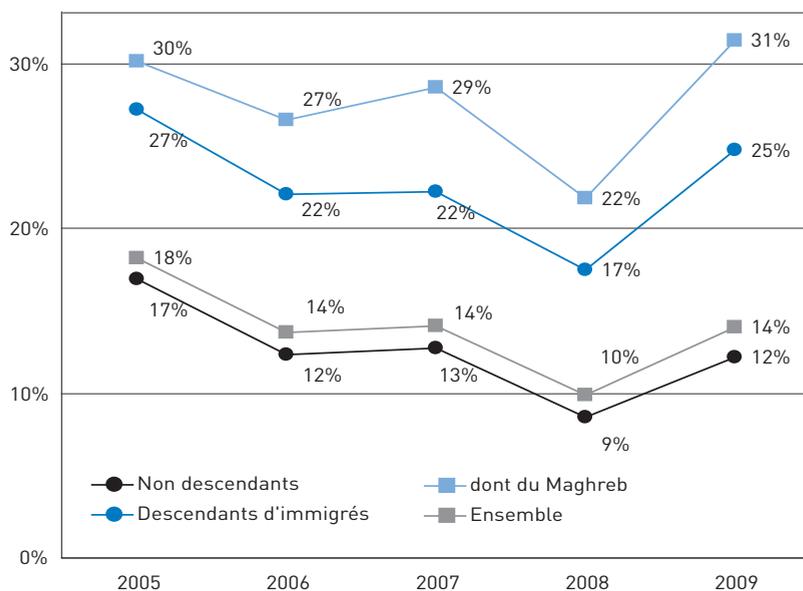


Tableau 1. Transitions entre emploi et chômage

	Au cours des cinq premières années de vie active...				Nombre de transitions hors de l'emploi* :		
	Temps moyen d'accès au premier emploi	A connu au moins une fois le chômage	Temps moyen passé au chômage	Taux moyen de chômage sur les 5 ans	Ensemble	dont : vers un autre emploi	dont : vers le chômage
Ensemble	(mois)	(%)	(mois)	(%)			
Non descendants	5	58	8	15	1,8	0,9	0,7
Descendants d'immigrés	8	68	13	25	1,8	0,7	0,8
<i>dont du Maghreb</i>	8	74	16	30	1,9	0,7	0,9
Non diplômés							
Non descendants	10	76	17	33	2,1	0,8	1,0
Descendants d'immigrés du Maghreb	13	83	24	48	2,0	0,6	1,1
Diplômés du secondaire							
Non descendants	5	60	8	15	2,0	0,9	0,8
Descendants d'immigrés du Maghreb	7	77	15	28	2,0	0,7	1,0
Diplômés du supérieur							
Non descendants	3	50	5	8	1,5	0,8	0,5
Descendants d'immigrés du Maghreb	5	59	8	14	1,6	0,7	0,5

* Pour les jeunes ayant eu au moins un emploi, nombre moyen de fins de périodes d'emploi.

Source : Céreq, enquête 2009 auprès de la Génération 2004.

Champ : jeunes sortants du système éducatif en 2004, non descendants ou descendants d'immigrés.

Une insertion professionnelle précarisée

Échapper à la précarité des statuts et pouvoir se stabiliser dans un emploi représente la deuxième difficulté. Ainsi, accéder à un contrat à durée indéterminée (CDI) ou à un emploi de fonctionnaire dans les cinq années qui suivent leur sortie du système éducatif est moins fréquent pour les descendants d'immigrés (tableau 2). Même les contrats en alternance apparaissent moins facilement accessibles, particulièrement aux descendants d'immigrés non diplômés. À défaut, les descendants d'immigrés se retrouvent plus souvent embauchés comme intérimaires. Ainsi, 38 % des jeunes descendants d'immigrés du Maghreb ont effectué au moins une mission d'intérim contre 28 % des jeunes non descendants. Cependant, un diplôme de l'enseignement supérieur apparaît être un atout particulièrement crucial pour les jeunes descendants d'immigrés puisqu'il leur permet d'échapper dans une très large mesure à la précarité de l'emploi.

Une plus forte exposition au déclassement

À niveau de diplôme équivalent, les postes occupés par les descendants d'immigrés apparaissent relativement proches de ceux du reste de leur génération (tableau 3). Les descendants d'immigrés diplômés de l'enseignement supérieur sont cependant légèrement plus exposés au déclassement que les non descendants. Comme ils partent en moyenne de positions inférieures, les mobilités sur le marché du travail leur permettent d'améliorer davantage leur position professionnelle, mais elles ne leur permettent pas cependant de rattraper leur retard. Cependant, leur salaire apparaît très proche du salaire moyen, quel que soit le niveau de diplôme.

Tableau 2. Statut d'emploi selon le niveau du diplôme (en %)

Au cours des cinq premières années, ils ont travaillé au moins une fois...							
	Sous statut de fonctionnaire	En CDI	En CDD	En intérim	Sous contrat aidé	dont contrats en alternance	dont CES
Ensemble							
Non descendants	10	65	57	28	16	12	3
Descendants d'immigrés	4	59	52	33	15	11	3
<i>dont du Maghreb</i>	4	55	52	38	13	9	4
Non diplômés							
Non descendants	4	48	55	36	24	18	6
Descendants d'immigrés du Maghreb	1	38	47	46	11	9	2
Diplômés du secondaire							
Non descendants	6	66	59	32	22	17	4
Descendants d'immigrés du Maghreb	4	55	51	39	18	12	6
Diplômés du supérieur							
Non descendants	15	70	57	21	7	5	2
Descendants d'immigrés du Maghreb	9	73	57	28	6	4	1

Champ : jeunes sortants du système éducatif en 2004, non descendants ou descendants d'immigrés.

Source : Céreq, enquête 2009 auprès de la Génération 2004.

Tableau 3. Évolutions professionnelles et déclassement (en %)

(Sur tous)	Le niveau de...		Entre le premier et le dernier emploi, ils ont été...	
	leur premier emploi...	leur dernier emploi ...	promus	déclassés
	est inférieur à leur niveau de formation			
Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur				
Non descendants	51	42	23	8
Descendants d'immigrés	53	45	25	10
<i>dont du Maghreb</i>	55	49	28	11
Jeunes diplômés de l'enseignement secondaire				
Non descendants	44	34	25	12
Descendants d'immigrés	46	35	21	10
<i>dont du Maghreb</i>	46	33	23	10

Source : Céreq, enquête 2009 auprès de la Génération 2004.

Champ : jeunes ayant eu au moins un emploi entre 2004 et 2009, non descendants ou descendants d'immigrés.

Note : Ici, on postule que le niveau de diplôme est inférieur au niveau d'emploi si :

- un diplômé de bac + 3 ou plus n'est pas cadre ;
- un diplômé de bac + 2 n'est pas cadre ou profession intermédiaire ;
- un diplômé du bac ou un diplômé de CAP-BEP occupe un emploi d'ouvrier ou d'employé non qualifié.

Une promotion (resp. un déclassement) indique un changement de catégorie socioprofessionnelle (passage ouvrier à profession intermédiaire par exemple)

L'emploi reste un outil, les jeunes sont la solution

*Nisrine ZAIBI, vice-présidente du conseil régional de Bourgogne **

L'entrée dans la vie active est un moment capital pour tout individu. Ce moment doit être celui qui permet d'accéder au premier logement, celui où le jeune commence à bâtir sa vie d'adulte et accède à l'autonomie réelle. Or, si l'entrée dans la vie active pose les bases pour l'avenir, elle est aujourd'hui un moment semé d'embûches pour de nombreux jeunes. Le taux de chômage des jeunes actifs est de 22,3 %, ce qui fait de notre pays l'un des plus mauvais élèves de l'Union européenne dans ce domaine.

L'emploi des jeunes est l'un des principaux problèmes que connaît actuellement la France. Le marché de l'emploi a du mal à accueillir les nouvelles générations et, de ce fait, à évoluer.

Les inégalités sur le marché du travail sont dues à l'inadéquation de l'offre et de la demande d'emplois sur un bassin de vie. La fusion des ASSEDIC et ANPE n'a en rien arrangé les choses, c'est même l'inverse qui s'est produit. Un(e) conseiller(ère) pour deux cents demandeurs d'emplois en moyenne ne sera jamais un bon ratio pour adapter au mieux l'offre à la demande.

Seulement, avant d'aborder la question de l'emploi, il me semble qu'il faut traiter la question de l'orientation professionnelle des jeunes. L'Éducation nationale et la formation professionnelle doivent sans cesse être en mouvement, de façon à anticiper et à s'adapter au mieux aux mutations de la société. Selon moi, l'Éducation nationale ne devrait pas se déconnecter entièrement du marché du travail, elle a tout intérêt à créer une passerelle entre elle et lui.

Le juste équilibre serait de veiller à ce que l'offre de formation sur un territoire donné corresponde au mieux à la réalité économique du territoire tout en étant vigilant et attentif aux besoins et aux envies du jeune. Nous ne pouvons contraindre le jeune, mais nous pouvons l'inciter à découvrir des voies professionnelles qu'il n'aurait jamais envisagées de lui-même.

Cependant, soyons prudents face aux dérives possibles des marchés économiques qui influencent de près ou de loin l'organisation du marché du travail. Tout ne doit pas être à la merci des marchés. Depuis vingt ans, la précarisation du contrat de travail ne cesse de s'accroître en dépit de l'allongement de la durée des études et de l'élévation des niveaux et des qualifications. L'entreprise a tout à fait sa place dans la formation professionnelle tout au long de la vie, seulement elle ne représente qu'un maillon de la chaîne. L'éducation, quant à elle, ne se réduit pas à produire de futurs ouvriers, salariés, employés ou travailleurs.

* Nisrine Zaibi est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'INJEP.

En allant à la rencontre des jeunes sur mon territoire, j'ai découvert que certains d'entre eux préféreraient travailler en intérim. C'est certes un contrat précaire, mais ils en sont satisfaits sur le court terme. On a finalement l'impression que le CDI, pourtant synonyme de stabilité, ne fait pas l'unanimité. Selon eux, l'intérim est beaucoup mieux rémunéré qu'un CDI (payé au SMIC). Très peu de jeunes aujourd'hui veulent travailler trente à quarante ans pour une seule et même entreprise. Toutes les études prouvent qu'en moyenne, le jeune, diplômé ou non, change d'environnement de travail tous les cinq ans.

Je constate par ailleurs que le non-qualifié travaillant en intérim a du mal à croire en son avenir, il se projette très rarement dans le futur, par peur certainement. Il vit au jour le jour, il n'a le droit à aucun prêt bancaire pour lui permettre de se construire, sauf exception. La société ne lui offre pas de belles perspectives et s'adapte peu aux évolutions de l'organisation du travail (exemple: les prêts bancaires pour l'achat d'un appartement sont exclusivement attribués aux personnes en CDI).

A contrario, les jeunes qui recherchent avant tout un CDI sont ceux qui croient en l'avenir. Ce sont bien souvent les jeunes diplômés.

Il existe donc une forme d'injustice entre les jeunes, selon leur niveau d'études.

On en parle peu mais l'autre frein majeur à l'insertion professionnelle des jeunes sur le marché du travail reste l'expérience. Les entreprises ont une trop grande exigence aujourd'hui. Les PME et PMI possèdent de moins en moins de moyens pour former leurs nouvelles recrues, elles optent donc pour des profils « prêts à l'emploi » qui ont une forte capacité d'adaptation. Pour être sûres d'avoir la « bonne » personne, elles réclament x années d'expérience sur leurs offres d'emplois. Si nous n'encadrons pas le terme « expérience », on n'améliorera pas la situation. Comment voulez-vous qu'un jeune puisse justifier d'une ou de plusieurs années d'expérience si on ne lui laisse pas la chance d'en accumuler ?

Il faudra bien un jour que la société comprenne que la jeunesse ne représente pas un péril mais un changement. Elle apporte un nouveau souffle qui, s'il est bien accompagné, posera les bases de l'économie française de demain.

Le cumul des inégalités, un défi pour l'action publique

Les inégalités sociales de santé. Vers une prévention mieux ciblée,

François Beck, Yaëlle Amsellem-Mainguy

Entre homogénéisation des pratiques et nouveaux clivages : la nécessité de repenser l'action éducative et culturelle

Philippe Coulangeon

Les inégalités au prisme du territoire : les jeunes des quartiers populaires

Régis Cortesero

+ DONNÉES STATISTIQUES

- **Santé**, Yaëlle Amsellem-Mainguy
- **Pratiques culturelles**, Claire Létroublon
- **Territoires**, Joaquim Timoteo

+ POINTS DE VUE D'ACTEURS

- **Jeunes, culture et cultures : transmission et transition**, Éric Favey
- **Les jeunes entre mobilités et immobilités subies ou choisies**, Sandrine Forzy

Les inégalités sociales de santé. Vers une prévention mieux ciblée

François Beck¹, chercheur, INPES, CERMES3, CNRS/INSERM/EHESS

Yaëlle Amsellem-Mainguy, chargée d'étude et de recherche INJEP

Au cours des dernières décennies, l'amélioration de l'état de santé moyen de la population a été l'objectif central des politiques de santé publique en France. Si celui-ci a été globalement atteint, cette avancée cache de profondes disparités, tant il est vrai que les inégalités sociales affectent considérablement la santé d'une partie importante de la population. Aujourd'hui, il n'est plus un rapport, plus un colloque, plus un plan de santé publique qui, d'une manière ou d'une autre, n'appelle de ses vœux la réduction des inégalités sociales de santé. Le second Plan cancer (2009-2013), pionnier en la matière, en a même fait sa priorité (Grünfeld, 2009). Ce constat est issu de travaux anglo-saxons ayant mis au jour des formes d'inégalités diverses, par leur nature comme par leur forme d'expression (Mackenbach, 1995), et de travaux français sur la « double peine » subie par les classes populaires qui connaissent des existences plus courtes mais aussi de plus longues périodes de vie avec des incapacités ou des handicaps que les classes sociales plus favorisées (Cambois *et al.*, 2008). Les comparaisons internationales ont par ailleurs montré une situation française relativement dégradée sur le plan des inégalités sociales de santé (Mackenbach *et al.*, 2008).

Alors que le sens commun conduit souvent à envisager des situations relevant de la grande précarité pour penser les inégalités sociales de santé, il apparaît en réalité que cette question s'inscrit dans un *continuum* qui n'oppose pas uniquement les plus démunis aux autres, mais qui implique l'ensemble de la société et dévoile une forte hiérarchie sociale. La notion de gradient social (voir encadré) apparaît ainsi centrale dans la manière de

1. Remerciements à Anne Guichard (INPES) pour sa relecture précieuse.

penser les inégalités. Si elles n'étaient pas quantifiées avec précision, elles risqueraient de passer inaperçues car moins paroxystiques que les situations de grande précarité. Il est par ailleurs nécessaire de souligner la dimension multifactorielle des inégalités sociales de santé et les interactions entre les différents facteurs : risques individuels et environnementaux, représentations et normes collectives, ou encore les comportements de santé de l'entourage. Autrement dit, les inégalités sociales de santé résultent à la fois du contexte socio-économique et environnemental, des comportements et modes de vie et du recours aux soins. Les études montrent que cela s'inscrit dans un processus cumulatif qui s'avère souvent délétère. L'effet de la structure sociale (position relative et domination hiérarchique), le rôle du système de santé et de soins, les politiques sanitaires et sociales montrent à quel point le phénomène de constitution des inégalités sociales de santé résulte de causalités combinées (Aiach, Fassin, 2004).

GRADIENT SOCIAL

Les inégalités sociales de santé ne se réduisent pas à une opposition entre les personnes pauvres et les autres. Même si les écarts entre la population la plus favorisée et celle la plus défavorisée sont les plus grands, les épidémiologistes ont objectivé des écarts existant pour l'ensemble de la hiérarchie sociale. Les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité, de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure.

Les problèmes apparaissent assez différents selon les âges de la vie (Leclerc *et al.*, 2008) et il convient de noter d'emblée que la perception qu'ont les jeunes de leur santé est très majoritairement bonne, en particulier chez les garçons. Si les études sur le différentiel de morbidité et de mortalité portent logiquement plutôt sur les personnes âgées et la fin de vie, les problèmes et pathologies n'en trouvent pas moins en grande partie leurs germes dans l'enfance ou l'adolescence, qu'ils relèvent d'exposition à des risques, de conditions de vie particulières ou encore de comportements individuels. Les inégalités sociales ont tendance à se renforcer avec le temps (Melchior *et al.*, 2007), d'autant plus si elles sont apparues de façon précoce. La théorie anglo-saxonne du *pathways model* (modèle des cheminements) identifie ainsi l'effet cumulatif des conditions défavorables dès l'enfance et tout au long de la vie pour expliquer la genèse des inégalités sociales de santé.

Les travaux sur les adolescents ou jeunes adultes sont à la fois plus rares et plus récents. Parmi les indicateurs fondamentaux à prendre en compte dans l'analyse de la survenue des pathologies chroniques majeures, telles que les cancers ou les maladies cardio-vasculaires, figurent notamment les usages de substances psychoactives (en particulier le tabac et l'alcool), la nutrition et l'activité physique. Ces différents comportements occupent une place très importante en termes de facteurs de risques. L'objet de cet article est de rendre compte des inégalités sociales de santé observées en France parmi les jeunes au prisme de ces indicateurs ainsi que de la question du report et du renoncement aux soins.

Faible activité physique et surpoids, de nouveaux risques ?

LES PRÉCAIRES SONT LES PLUS TOUCHÉS

Les travaux récents menés en France comme dans le reste de l'Europe sur l'obésité et la surcharge pondérale ont montré que la situation globale s'est plutôt améliorée au cours de la dernière décennie (Olds *et al.*, 2011 ; Lioret *et al.*, 2009), avec une situation française assez favorable par rapport aux autres pays occidentaux, notamment aux États-Unis. Toutefois, ce constat encourageant doit être nuancé car, dans le même temps, les inégalités sociales se sont creusées : surpoids et obésité apparaissent de fait marqués par les déterminants sociaux (Thibault *et al.*, 2010). Cela s'explique par des modes de vie au sein desquels l'équilibre alimentaire est précaire et la sédentarité parfois très présente, avec notamment des temps passés face aux écrans qui peuvent s'avérer très longs. Si les garçons passent plus de temps que les filles à regarder la télévision ou à utiliser l'ordinateur (6,1 heures par jour pour les garçons contre 4,9 heures pour les filles à 11-15 ans, l'écart entre garçons et filles s'expliquant par le temps passé à jouer à des jeux vidéo [Currie *et al.*, 2008]), cet écart est encore plus important au sein des familles les moins favorisées. Par ailleurs, la consommation quotidienne de fruits et légumes s'avère nettement moins courante au fur et à mesure que le statut socio-économique diminue. La prévalence de l'obésité est marquée dans toutes les catégories socioprofessionnelles, mais elle est inégalement répartie ; elle reste inversement proportionnelle au niveau d'instruction. Chez les adolescents comme chez les jeunes adultes, les enquêtes montrent que le surpoids et la maigreur se révèlent nettement plus répandus parmi les jeunes sortis précocement du système scolaire. Ainsi, la dernière enquête triennale auprès des classes de 3^e (2003-2004)

montre que si 12 % des élèves scolarisés dans cette classe ont un problème de surpoids (et un peu plus de 4 % un problème d'obésité), la proportion d'enfants en surpoids dont le père est cadre supérieur n'est que de 8 %, contre près du double pour les fils d'ouvriers non qualifiés.

LES JEUNES AU CŒUR DU PLAN NATIONAL NUTRITION SANTÉ

Le Plan national nutrition santé (PNNS) a fait de la réduction de la prévalence de l'obésité un de ses objectifs majeurs. Des actions privilégiant une approche pluridisciplinaire ont ainsi été engagées, ciblant des populations parmi lesquelles les enfants et les adolescents. Un réseau de prise en charge de l'obésité infantile a par ailleurs été mis en place en 2003. Plusieurs mesures ont été prises au niveau national : en 2001, le ministère de l'Éducation a publié un *Guide de la composition des repas servis en restauration scolaire et de la sécurité des aliments*², puis, en 2005, les distributeurs automatiques de nourritures et de boissons ont été interdits dans l'enceinte scolaire. La publicité sur les biens alimentaires fait également l'objet d'une réglementation (2007) obligeant à y associer systématiquement des messages de promotion de la santé. Afin d'éviter d'accroître les inégalités sociales de santé qui se révèlent particulièrement fortes sur les questions de nutrition et d'activité physique (Casey *et al.*, 2012), des brochures adaptées aux différents profils des jeunes et tentant de tenir compte des différentes situations sociales ont été diffusées à partir de 2004 dans le cadre du PNNS.

Des actions ponctuelles ont également été mises en œuvre avec pour objectif de changer les comportements des jeunes, en suivant l'évolution des indices de masse corporelle. C'est par exemple le cas de l'étude relative à l'Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité (ICAPS). Cette initiative récente intègre plusieurs types d'actions et intervient auprès des jeunes, mais aussi au niveau du soutien social et de l'environnement. L'ancrage en milieu scolaire en facilite l'accès à tous les jeunes dans une perspective de prise en compte des inégalités de santé.

La mobilisation d'un large partenariat apparaît comme une des clés de réussite pour favoriser l'activité physique dans les milieux de vie. Ainsi, une intervention a toutes les chances de réussir si elle s'inscrit d'emblée dans une approche socio-écologique et celle-ci a montré son efficacité pour réduire non seulement le surpoids, l'obésité et la sédentarité, mais

2. www.education.gouv.fr/bo/2001/special9/som.htm

également les inégalités sociales sur ces différents indicateurs au sein des participants au programme (Simon *et al.*, 2004). Cette expérience a donné lieu à la rédaction d'un guide³ pour en faciliter la transposition dans d'autres lieux et d'autres contextes.

Usages de substances psychoactives : quand l'emploi protège des consommations problématiques

Le statut d'activité joue un rôle important dans les comportements de santé des jeunes adultes. Les études françaises récentes ont montré que les étudiants se distinguent des actifs occupés, avec des usages plutôt moins importants d'alcool et de tabac, des usages similaires de cannabis, mais des ivresses un peu plus fréquentes. La situation de chômage apparaît quant à elle très fortement associée à des consommations plus élevées chez les hommes mais pas particulièrement chez les femmes. Pour ces dernières, c'est la poursuite d'études supérieures qui est liée à des consommations plus élevées de cannabis et à des ivresses plus fréquentes. Ces résultats permettent de relativiser les stéréotypes associant études supérieures et usages de substances psychoactives. La mise en évidence d'associations différenciées suivant le genre entre statut d'activité et usages de drogues, notamment la consommation plus élevée au sein de la population étudiante féminine, invite à une meilleure compréhension des déterminants sociaux de ces pratiques.

Même si les liens entre santé et travail sont loin d'être univoques, la situation de chômage apparaît comme une dimension associée à des déclarations d'usage régulier, voire des situations d'usage à risque ou de dépendance. Concernant le niveau d'études, les personnes les moins diplômées expérimentent moins souvent les substances psychoactives, mais déclarent plus fréquemment des situations d'usage problématiques. Le niveau de revenu des jeunes apparaît positivement lié à l'expérimentation de tabac ou de cannabis, ainsi qu'à un usage hebdomadaire d'alcool, mais pas aux usages plus fréquents, ni à une alcoolisation à risque. En d'autres termes, si les comportements d'expérimentation sont plus répandus dans les milieux plutôt favorisés, les consommations régulières, voire problématiques, sont au contraire plus fréquentes parmi les jeunes les plus précaires et les moins

3. www.inpes.sante.fr/icaps/default.asp

diplômés. Enfin, l'absence d'emploi est la source à la fois de difficultés financières (logement, accès aux prêts bancaires, etc.) et d'un sentiment de ne plus être dans la norme, d'être écarté de certaines opportunités sociales. Ce sentiment conduit plus fréquemment à une souffrance psychique et se révèle particulièrement marqué parmi les hommes, traditionnellement au cœur de l'activité économique.

L'IMPACT DU NIVEAU D'ÉTUDES SUR LA RÉCEPTION DES CAMPAGNES DE PRÉVENTION

Depuis les années 1970 (loi Veil de 1976) mais surtout 1990, d'importantes actions de prévention du tabagisme ont été menées (nombreuses campagnes d'information et de prévention, loi Évin, augmentation des prix, interdiction progressive de fumer dans les lieux publics...). Au risque de caricaturer la situation, on peut dire que les plus diplômés, après avoir été les bons élèves de l'institution scolaire, sont souvent aussi devenus les bons élèves de la prévention. On peut également supposer que la réussite scolaire et l'arrêt du tabagisme sont deux phénomènes liés à une capacité d'autodiscipline, dans la mesure où, dans les deux cas, la conformation aux règles est une condition importante de la réussite (Peretti-Watel *et al.*, 2007). À l'inverse, les populations les plus défavorisées socialement, et notamment les personnes en situation de chômage, semblent moins réceptives aux alertes informant de la nocivité du tabac. Les préoccupations concernant leur santé et les comportements à risque apparaissent aux jeunes comme secondaires au regard des difficultés auxquelles ils se trouvent confrontés au quotidien. Le tabagisme est souvent invoqué comme une ressource pour faire face, le dernier plaisir que l'on s'autorise (Peretti-Watel *et al.*, 2009). Sans forcément atténuer la prise de conscience des conséquences futures de leurs conduites présentes, la précarité professionnelle semble amoindrir la possibilité de se projeter dans l'avenir. D'un point de vue opérationnel, il s'avère nécessaire d'étudier les résistances à l'arrêt du tabagisme dans les catégories sociales les plus précaires afin de proposer des actions de prévention adaptées.

LES DIFFÉRENCES DE CONSOMMATION SELON LE GENRE ET LE DIPLÔME

Les pratiques d'alcoolisation apparaissent également très marquées selon les catégories sociales (Beck *et al.*, 2007), les usages sociaux de l'alcool pouvant prendre des formes très diverses (Ancel, Gaussot, 1998). Le lien entre mode d'alcoolisation et catégories sociales semble d'ailleurs prendre le pas sur les différences liées au genre, dans un domaine où les hommes ont toujours, et à tous les âges, été beaucoup plus concernés

que les femmes (Beck *et al.*, 2010). Le rapport à l'alcoolisation ne peut se résumer à une simple caractéristique sexuelle, dans la mesure où les modes de consommation apparaissent liés au sexe des individus mais aussi aux rôles sociaux qui modèlent les rapports entre hommes et femmes (Gmel *et al.*, 2000; Bloomfield *et al.*, 2006). De plus en plus, les différences de comportements entre hommes et femmes s'avèrent moins marquées dans les milieux favorisés que dans les milieux populaires, suggérant que la prévention, si elle a à gagner à prendre le genre en considération, ne peut faire l'économie d'accorder une place importante aux contextes sociaux de consommation. Une attention particulière a été portée ces dernières années aux consommations d'alcool à risque des catégories sociales les moins diplômées, mais les efforts en matière d'éducation à la santé doivent être poursuivis en direction de ces jeunes.

L'expérimentation de cannabis, contrairement à l'usage régulier, s'avère plus fréquente parmi les jeunes ayant un diplôme de niveau supérieur au bac, cette tendance pouvant indiquer à la fois une certaine maîtrise du produit et un usage festif prédominant (Beck *et al.*, 2007). En revanche, l'usage régulier voire problématique apparaît plus fréquent chez ceux qui n'ont pas le niveau bac. Là encore, le niveau d'éducation aiderait à adopter un comportement « raisonnable », même s'il n'écarte pas de la tentation de l'expérience (qui au contraire est souvent valorisée dans les milieux favorisés). D'importants efforts ont été déployés ces dernières années pour prévenir l'usage de drogues illicites à l'adolescence, comme en témoignent les campagnes d'information et de prévention à destination du grand public ou la mise en place des « consultations cannabis⁴ ». Il semblerait que le milieu social conditionne le glissement vers un usage problématique de cannabis, un niveau d'éducation élevé protégeant en quelque sorte de ce basculement.

La plupart des effets observés parmi les jeunes adultes sont déjà présents antérieurement. Il existe dès l'adolescence une association entre gradient social et usages de drogues, licites et illicites. Ainsi, les adolescents des milieux modestes se trouvent plus concernés par les usages quotidiens ou intensifs de produits psychoactifs que ceux des milieux favorisés.

4. Ces « consultations cannabis », devenues depuis peu « consultations jeunes consommateurs », sont des structures d'accompagnement gratuit pour les jeunes usagers de substances psychoactives (notamment cannabis) à risque et jouent le rôle de plate-forme d'orientation vers des structures spécialisées plus ajustées aux besoins du consommateur.

Toutefois, ces derniers sont plus concernés par les usages d'alcool, de cannabis lorsqu'il s'agit d'usages peu fréquents. L'association entre milieu social et niveau d'usages de drogues varie et même s'inverse avec l'intensité des usages (Legleye *et al.*, 2012). Il existe toutefois, relativement à la population adulte, une différence à souligner : si les usages sont bien plus répandus parmi les garçons que parmi les filles, les effets du statut socio-économique familial apparaissent de même nature et de même ordre pour les deux sexes, au contraire de ce qui est observé dans la population générale adulte, pour l'alcool par exemple. C'est donc bien à la transition entre adolescence et âge adulte qu'apparaissent ces effets.

Parallèlement, la situation scolaire joue un rôle important dans le processus de transition vers des usages plus intensifs (Legleye *et al.*, 2010). Ce résultat suggère que les indicateurs d'échec scolaire, à savoir le redoublement mais surtout la sortie du système scolaire, pourraient bien constituer des éléments de compréhension propres à l'adolescence. On y retrouve aussi les inégalités de genre dans le sens où les écarts entre les garçons et les filles observés sur des comportements addictifs sont plus forts parmi les jeunes en apprentissage que parmi les élèves scolarisés en filière générale ou professionnelle, et plus forts encore parmi les déscolarisés que parmi les jeunes en apprentissage. Ces résultats confirment la plus forte vulnérabilité des garçons aux effets sur la santé d'une situation sociale défavorable, tendance qui se retrouve à tous les âges de la vie. Ces éléments sont par ailleurs à mettre en regard du report et du renoncement aux soins des jeunes, pour lesquels on voit que la situation sociale défavorable joue aussi un rôle majeur.

Report et renoncement aux soins, le poids des inégalités territoriales

Même si le non-recours aux soins n'est pas nécessairement vécu ni perçu par les personnes concernées comme un « problème » ou un « risque », les enquêtes montrent que les jeunes sont nombreux à reporter ou à renoncer à des soins les concernant. Le renoncement aux soins, qui est un marqueur fort de précarité, touche une part importante de la population, de l'ordre d'une personne sur sept (Després *et al.*, 2011). Il apparaît que les inégalités de renoncement aux soins les plus importantes portent sur les soins dentaires et l'optique qui concernent particulièrement les enfants et les adolescents. Le renoncement aux soins pour des raisons financières pénalise surtout les femmes et les jeunes adultes, avec un

taux croissant entre 18 et 40 ans. Des travaux ont montré qu'environ un million de bénéficiaires de la CMU ne font pas valoir leurs droits. Il s'agit notamment de jeunes qui n'y pensent pas forcément car ils se trouvent en bonne santé, mais la raison peut en être aussi la peur du stigmate ou un problème de compréhension de l'information. Concernant les jeunes, même si les filles se rendent globalement plus souvent que les garçons chez les professionnels de santé (gynécologue bien sûr, mais aussi médecin généraliste, dentiste ou psychologue notamment), elles renoncent également plus souvent aux soins qu'eux.

Au-delà du revenu, les facteurs associés au renoncement aux soins sont le milieu social d'origine et le niveau de diplôme, mais aussi les événements de vie douloureux (tels que les difficultés financières, les périodes d'inactivité subies, le temps partiel subi, l'isolement social, l'absence de logement fixe ou encore la crainte de perdre son emploi ou de se retrouver sans soutien à court terme). Ces différentes dimensions, de nature variable mais liées entre elles, jouent sur le renoncement aux soins de façon indépendante les unes des autres, et plus encore lorsqu'elles sont conjuguées, participant d'un mécanisme global de construction d'une vulnérabilité tout au long de la vie.

Il faut également prendre particulièrement en compte les inégalités territoriales. L'environnement social du lieu de résidence, du quartier, a une influence forte sur les comportements de santé et l'état de santé de ceux qui y vivent. Les effets de contextes sont importants : indépendamment des caractéristiques individuelles, le fait de résider dans un quartier où se cumulent les difficultés économiques et sociales ou encore dans un quartier à faible mobilité résidentielle augmente significativement le risque d'une dégradation de l'état de santé (Debrand *et al.*, 2012). Ces inégalités territoriales peuvent être assez complexes, avec d'une part la situation de « désert médical », qui équivaut souvent à une double peine, dans la mesure où les habitants des zones peu denses ont souvent des niveaux de vie bas, et d'autre part les habitants des zones urbaines sensibles (ZUS), qui ont des revenus parfois très bas et qui sont également confrontés aux difficultés d'accès aux soins malgré la densité de leur agglomération de résidence. Le renoncement aux soins apparaît par ailleurs très lié à l'implantation géographique de professionnels pratiquant des honoraires libres, avec des écarts de tarifs parfois considérables d'un département à l'autre. Si bien que l'on peut penser qu'une politique de forte incitation des jeunes médecins à s'installer dans les zones sous-dotées permettrait de réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins.

Conclusion

Les inégalités sociales de santé s'observent dès le début de la vie. Les jeunes qui subissent une situation sociale défavorable présentent des niveaux de pratiques addictives, de sédentarité et de surpoids nettement plus élevés. L'un des objectifs de la politique nationale de prévention est de réduire les inégalités sociales de santé. Cet objectif a été clairement énoncé dans la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, puis réaffirmé dans la loi du 9 août 2004 en ces termes : « L'accès à la prévention et aux soins des populations fragilisées constitue un objectif prioritaire de la politique de santé. »

Les inégalités liées au milieu d'origine et aux conditions de vie dans l'enfance et l'adolescence ont été identifiées comme particulièrement inacceptables, faisant des populations qui en sont victimes des cibles privilégiées pour des interventions visant à réduire les inégalités de santé (Marmot *et al.*, 2008). Si un accès équitable aux soins apparaît comme un enjeu majeur, les déterminants des inégalités sociales de santé restent extérieurs au système de soins (le travail, l'habitat, l'éducation, les revenus, les conditions de vie font partie des exemples majeurs) et justifient des interventions intersectorielles sur la santé et les comportements de santé (Leclerc *et al.*, 2008). Les actions cherchant à réduire la pauvreté elle-même (en développant l'offre de logements sociaux, en élevant le niveau de scolarité et de revenu des foyers les plus précaires, en améliorant l'accès aux services publics et en réduisant le chômage) s'avèrent d'ailleurs souvent plus efficaces que celles qui visent à réduire l'exposition des populations défavorisées aux comportements de santé ou aux conditions de vie délétères (Mackenbach, 1995).

Dans un rapport intitulé *Les déterminants sociaux de la santé : les faits*, publié en 2003, l'Organisation mondiale de la santé soulignait ainsi la nécessité de viser des solutions globales et pérennes pour l'amélioration de l'état de santé de la population : « La bonne santé implique une réduction de l'échec scolaire, de l'insécurité et du chômage et une amélioration des conditions de logement. Les sociétés qui permettent à tous les citoyens de jouer pleinement un rôle utile dans la vie sociale, économique et culturelle de leur collectivité seront en meilleure santé que celles où les gens font face à l'insécurité, à l'exclusion et aux carences. » Le 8 mars 2011, le Parlement européen a pour sa part adopté une résolution rappelant aux États membres de l'Union européenne que la lutte contre les inégalités de santé est une priorité qui doit être mise en œuvre dans les principes

du *Health in All Policies* (une inclusion de la santé dans toutes les dimensions de la politique publique). Il rappelle notamment que cette lutte ne pourra être efficace sans une politique commune et des stratégies de santé publique coordonnées et que la lutte contre les inégalités socio-économiques a également un impact fort sur les inégalités de santé.

On le sait désormais, si une prévention n'est pas ciblée, elle s'avère presque toujours inégalitaire (White *et al.*, 2009). Il est donc nécessaire de s'assurer que les mesures de santé publique adoptées ne sont pas de nature à renforcer les inégalités. Pour Sir Michael Marmot (Marmot *et al.*, 2008), il est toutefois possible, à une échéance relativement courte et au prix d'actions volontaristes, de réduire les inégalités sociales de santé. Il apparaît donc primordial d'encourager les initiatives d'actions et de recherches (observationnelles et interventionnelles) qui prennent en compte le gradient social de santé. C'est dans cette perspective que s'inscrit par exemple le projet expérimental Apprendre et agir pour réduire les inégalités sociales de santé (AAPRISS) coordonné par Thierry Lang et Pascale Grosclaude, dont l'objectif est d'analyser les interventions en santé publique, prévention et promotion de la santé existantes, afin de les réorienter ou de les adapter dans le sens d'une meilleure appréhension *a priori* des inégalités sociales de santé. Ce projet, impliquant chercheurs, collectivités territoriales, acteurs du système de soins de santé, acteurs de santé au sens large et acteurs de terrain, devrait aboutir au développement d'un cadre conceptuel d'analyse et d'évaluation des interventions et des politiques publiques destinées à réduire les inégalités sociales de santé. Il devrait également permettre de disposer d'outils d'analyse plus aboutis des effets (positifs ou négatifs) des interventions sur les inégalités sociales de santé et d'identifier les facteurs de réussite des interventions analysées, dans le but de les reproduire dans d'autres contextes (Guichard, Ridde, 2010).

Au final, les inégalités sociales de santé des jeunes sont à replacer dans un contexte plus large et ne peuvent être prises en compte de manière isolée. Elles s'imbriquent, se cumulent et trouvent leurs racines dans de nombreuses autres inégalités sociales dont il faut tenir compte pour pouvoir proposer des réponses pertinentes et efficaces en termes de politiques publiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Aïach P., Fassin D., « L'origine et les fondements des inégalités sociales de santé », *La revue du praticien*, vol. LIV, n° 5, 2004.
- Ancel P., Gaussoit L., *Alcool et alcoolisme. Pratiques et représentations*, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », Paris, 1998.
- Beck F., Guilbert P., Gautier A. (dir.), *Baromètre santé 2005. Attitudes et comportements de santé*, INPES, Saint-Denis, 2007.
- Beck F., Legleye S., Maillouche F., Peretti G. de, « Femmes influentes sous influence ? Genre, milieu social et usages de substances psychoactives », *Médecine/Science*, vol. XXVI, n° 1, 2010, pp. 95-97.
- Bloomfield K., Grittner U., Kramer S., Gmel G., « Social Inequalities in Alcohol Consumption and Alcohol-Related Problems in the Study Countries of the EU Concerted Action "Gender, Culture and Alcohol Problems: a Multi-national Study" », *Alcohol and Alcoholism*, vol. XLI, supplément 1, octobre-novembre 2006, pp. 26-36.
- Cambois E., Laborde C., Robine J.-M., « La "double peine" des ouvriers : plus d'années d'incapacité au sein d'une vie plus courte », *Population et sociétés*, n° 441, janvier 2008.
- Casey R., Chaix B., Weber C., Schweitzer B., Charreire H., Salze P., Badariotti D., Banos A., Oppert J.-M., Simon C., « Spatial Accessibility to Physical Activity Facilities and to Food Outlets and Overweight in French Youth », *International Journal of Obesity*, vol. XXXVI, n° 7, juillet 2012, pp. 914-919.
- Currie C., Gabhainn S. N., Godeau E., Roberts C., Smith R., Currie D. et al., *Inequalities in Young People's Health. HBSC International Report from the 2005/2006 Survey*, World Health Organization Regional Office for Europe, Copenhagen, 2008.
- Debrand T., Pierre A., Allonier C., Lucas-Gabrielli V., « Critical Urban Areas, Deprived Areas and Neighbourhood Effects on Health in France », *Health Policy*, vol. CV, n° 1, avril 2012, pp. 92-101.
- Després C., Dourgnon P., Fantin R., Jusot F., « Le renoncement aux soins : une approche économétrique », *Questions d'économie de la santé*, n° 170, novembre 2011.
- Gmel G., Bloomfield K., Ahlström S., Choquet M., Lecomte T., « Women's Roles and Women's Drinking. A Comparative Study in Four European Countries », *Substance Abuse*, vol. XXI, n° 4, 21, 2000, pp. 249-264.
- Grünfeld J.-P., *Rapport au président de la République. Recommandations pour le Plan cancer 2009-2013 – Pour un nouvel élan*, ministère de la Santé et des Sports, Paris, 2009.
- Guichard A., Ridde V., « Une grille d'analyse des actions pour lutter contre les inégalités sociales de santé », in Potvin L., Moquet M.-J., Jones C. (dir.), *Réduire les inégalités sociales de santé*, INPES, coll. « Santé en action », Saint-Denis, 2010, pp. 297-312.
- Leclerc A., Kaminski M., Lang T., *Inégaux face à la santé. Du constat à l'action*, La Découverte, Paris, 2008.
- Legleye S., Beck F., Khlal M., Peretti-Watel P., Chau N., « The Influence of Socioeconomic Status on Cannabis Use among French Adolescents », *Journal of Adolescent Health*, vol. L, n° 4, avril 2012, pp. 395-402.
- Legleye S., Obradovic I., Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Beck F., « Influence of Cannabis Use Trajectories, Grade Repetition and Family Background on the School-Dropout Rate at the Age of 17 Years in France », *European Journal of Public Health*, vol. XX, n° 2, 2010, pp. 157-163.

Lioret S., Touvier M., Dubuisson C., Dufour A., Calamassi-Tran G., Lafay L. *et al.*, «Trends in Child Overweight Rates and Energy Intake in France from 1999 to 2007: Relationships with Socioeconomic Status», *Obesity*, vol. XVII, n° 5, 2009, pp. 1092-1100.

Mackenbach J. P., «Tackling Inequalities in Health», *BMJ*, vol. CCCX, n° 6988, 6 mai 1995, pp. 1152-1153.

Mackenbach J. P., Stirbu I., Roskam A.-J., Schaap M. M., Menvielle G., Leinsalu M., Kunst A. E., European Union Working Group on Socioeconomic Inequalities in Health, «Socioeconomic Inequalities in Health in 22 European Countries», *The New England Journal of Medicine*, vol. CCCLVIII, n° 23, juin 2008, pp. 2468-2481.

Marmot M., Friel S., Bell R., Houweling T. A., Taylor S., Commission on Social Determinants of Health, «Closing the Gap in a Generation: Health Equity through Action on the Social Determinants of Health», *The Lancet*, vol. CCCLXXII, n° 9650, novembre 2008, pp. 1661-1669.

Melchior M., Moffitt T. E., Milne B. J., Poulton R., Caspi A., «Why Do Children from Socioeconomically Disadvantaged Families Suffer from Poor Health when They Reach Adulthood? A Life-Course Study», *American Journal of Epidemiology*, vol. CLXVI, n° 8, octobre 2007, pp. 966-974.

Olds T., Maher C., Zumin S., Péneau S., Lioret S., Castetbon K., Bellisle, Wilde J. de, Hohepa M., Maddison R., Lissner L., Sjöberg A., Zimmermann M., Aeberli I., Ogden C., Flegal K., Summerbell C., «Evidence that the Prevalence of Childhood Overweight Is Plateauing: Data from Nine Countries», *International Journal of Pediatric Obesity*, vol. VI, n° 5-6, 2011, pp. 342-360.

Peretti-Watel P., Constance J., Guilbert P., Gautier A., Beck F., Moatti J.-P., «Smoking too Few Cigarettes to Be at Risk? Smokers' Perceptions of Risk and Risk Denial, a French Survey», *Tobacco Control*, vol. XVI, n° 5, 2007, pp. 351-356.

Peretti-Watel P., Constance J., Seror V., Beck F., «Cigarettes and Social Inequalities in France: Is Tobacco Use Increasingly Concentrated among the Poor?» *Addiction*, vol. CIV, n° 10, 2009, pp. 1718-28.

Simon C., Wagner A., DiVita C., Rauscher E., Klein-Platat C., Arveiler D., Schweitzer B., Tribay E., «Intervention Centred on Adolescents' Physical Activity and Sedentary Behaviour (ICAPS): Concept and 6-Month Results», *International Journal of Obesity*, vol. XXVIII, n° S3, novembre 2004, pp. S96-S103.

Thibault H., Conrand B., Saubusse E., Baine M., Maurice-Tison S., «Risk Factors for Overweight and Obesity in French Adolescents: Physical Activity, Sedentary Behavior and Parental Characteristics», *Nutrition*, vol. XXVI, n° 2, février 2010, pp. 192-200.

White M., Adams J., Heywood P., «How and why Do Interventions that Increase Health Overall Widen Inequalities within Populations?» *in* Babones S. (dir.), *Health, Inequality and Society*, Bristol, Policy Press, 2009.

Entre homogénéisation des pratiques et nouveaux clivages : la nécessité de repenser l'action éducative et culturelle

*Philippe Coulangeon, directeur de recherche,
Observatoire sociologique du changement, CNRS/Sciences-Po*

Les cultures juvéniles sont de longue date l'objet de controverses sociologiques. On se souvient ainsi que tandis qu'Edgar Morin louait à la fin des années 1960, dans *L'esprit du temps*, les vertus unificatrices, au sein des générations d'après-guerre, des objets fétiches de la culture de masse (Morin, 1962), Pierre Bourdieu proclamait quant à lui quelques années plus tard que « la jeunesse n' [était] qu' un mot » (Bourdieu, 1980). Trente ans plus tard, le regard porté sur ces questions s'est sensiblement modifié, sous l'effet de changements sociaux et générationnels qui ne pouvaient être pleinement anticipés à l'époque de cette controverse. Pour une part, l'emprise croissante des produits de l'industrie de la culture de masse et du divertissement sur les modes de vie et les loisirs des enfants et des adolescents paraît d'emblée valider la position de Morin, à laquelle elle tend même à donner un caractère prophétique. Pour autant, à l'ombre de la diffusion massive de biens et de loisirs standardisés, les pratiques culturelles des jeunes demeurent hétérogènes.

Loin de l'image simplificatrice d'une jeunesse passivement livrée au pouvoir uniformisateur de l'industrie de la culture de masse, l'âge de la sortie de l'enfance et de l'entrée dans l'adolescence apparaît d'abord comme celui des apprentissages, des expérimentations, mais aussi de la diversité. La segmentation des cultures juvéniles constitue d'ailleurs un des ressorts du développement des industries de la culture et des médias, qui s'appuient sciemment sur des divisions qu'elles contribuent à renforcer, divisions qui empruntent autant, sinon davantage, aux clivages de genre et d'âge qu'aux clivages sociaux proprement dits. Les différences entre garçons et filles et les changements observés avec l'entrée dans l'adolescence semblent ainsi

dans bien des domaines l'emporter sur les différences liées au milieu social des parents (Octobre et *al.*, 2010), comme le montrent les résultats de l'enquête longitudinale sur les loisirs des enfants et des adolescents français menée de 2002 à 2008 au Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture auprès d'enfants dont les pratiques culturelles et les loisirs ont été suivis entre l'âge de 11 et 17 ans.

LÉGITIMITÉ CULTURELLE

Issue de la sociologie de Pierre Bourdieu, la notion de légitimité culturelle ne s'appuie pas sur un jugement de valeur intrinsèque, mais désigne la hiérarchisation sociale des répertoires observée, dans une société donnée, fondée sur la correspondance, entre la hiérarchie des œuvres et la hiérarchie sociale des consommateurs, mesurée principalement à l'aune de la classe sociale (classe dominante, moyenne ou populaire). Les frontières de la culture légitime varient selon les époques et selon les sociétés, pour englober, au-delà de la culture classique consacrée, certains aspects des avant-gardes ou certains répertoires issus à l'origine de la culture populaire ou de la culture de masse, comme on le voit par exemple avec le jazz ou le cinéma. Le principal intérêt de la notion est de souligner la force symbolique des répertoires culturels valorisés par les classes supérieures, le plus souvent relayés par l'École, dans l'établissement et le maintien de la hiérarchie des groupes sociaux. C'est aussi à ce titre que la notion est parfois critiquée par les tenants d'un certain relativisme culturel. Les répertoires culturels seraient beaucoup moins nettement hiérarchisés que ne le postule la théorie de la légitimité culturelle et ne joueraient pas dans les rapports entre les groupes sociaux le rôle que leur attribue la sociologie de Bourdieu.

L'attention prêtée à ces clivages de genre et d'âge ne saurait pourtant occulter la force des différences liées au milieu social des enfants et des adolescents lorsqu'il est tenu compte de l'échelle de légitimité culturelle des pratiques. À cet égard, la hiérarchisation de l'univers culturel des adolescents demeure nettement indexée sur celle de leurs origines sociales et de leurs trajectoires scolaires. Comme le suggère Dominique Pasquier dans son enquête sur les cultures lycéennes, si les pratiques relevant de la culture de masse sont en effet très fortement différenciées par le genre – la pratique des jeux vidéo, notamment, nettement plus fréquente chez les garçons que chez les filles, en est aujourd'hui très exemplaire –, l'accès aux pratiques les plus légitimes demeure très étroitement associé à l'environnement et à l'origine sociale des jeunes (Pasquier, 2005).

Un univers culturel qui demeure socialement hiérarchisé

Le développement de l'industrie culturelle, dont certains segments, comme celui de l'industrie du disque, sont particulièrement orientés vers la jeunesse, a fortement contribué, depuis les années 1960 en particulier, à la diffusion de modes, de mouvements et de tendances dont l'influence semble s'étendre à l'ensemble de la société, par-delà les clivages sociaux et culturels. C'est bien là le propre de la culture « de masse », et la raison pour laquelle l'inauthenticité de ses produits et manifestations lui est si souvent reprochée. Dans la tradition des philosophes de l'école de Francfort, les médias de masse et l'industrie du divertissement ont ainsi le plus souvent été perçus comme des instruments de manipulation et d'aliénation culturelle mis au service de la domination des classes populaires, dont la jeunesse constituerait une proie particulièrement vulnérable (Horkheimer, Adorno, 1974 [1944]).

On connaît bien évidemment les limites de ces théories, qui prêtent à la culture de masse des effets rarement observés dans la réalité. Le public auquel ces industries adressent leurs produits manifeste en effet des capacités d'interprétation et de distance critique que négligent le plus souvent ces approches (Hoggart, 1970 [1957]). S'agissant plus particulièrement de la jeunesse, on doit ainsi au courant des *cultural studies* d'avoir souligné les formes de réappropriation et de détournement dont ces produits sont l'objet et où les jeunes des milieux populaires puisent aussi des instruments de résistance culturelle (Hebdidge, 2008; Willis, 1990).

MÉLANGE DE GENRES ET BROUILLAGE DES FRONTIÈRES

Au fil du temps, les clivages associés aux modèles contre-culturels semblent cependant céder le pas à des formes d'hybridation des répertoires savants et populaires qui ne caractérisent pas en propre les pratiques culturelles des jeunes, mais correspondent à une tendance générale dont les effets se font toutefois plus particulièrement sentir au sein de la jeunesse. Les enquêtes sur les pratiques culturelles, du type de celles menées en France par le ministère de la Culture, font apparaître depuis la fin des années 1980 un panachage croissant des registres de pratiques et des répertoires culturels (Donnat, 1994). Cette tendance, qui n'est pas limitée à la France mais s'observe de manière assez générale dans l'ensemble du monde occidental (Peterson, 2004), interroge l'opposition traditionnelle entre

culture d'élite et culture de masse, culture savante et culture populaire. Les différences sociales observées en matière de pratiques culturelles semblent se manifester davantage aujourd'hui à travers l'échelle de diversité des pratiques et des goûts qu'à travers le contraste entre les répertoires. Ainsi, les classes supérieures se distingueraient-elles aujourd'hui davantage des classes populaires par la variété de leurs activités et de leurs préférences culturelles que par leur proximité avec les répertoires savants.

L'hybridation et le brouillage des frontières entre les répertoires dont procède cet éclectisme culturel des élites contemporaines sont en partie à mettre au compte des transformations du recrutement social des classes supérieures, qui, dans un contexte de massification scolaire accélérée depuis le milieu des années 1980, enregistre l'effet de l'expansion du salariat intermédiaire et supérieur et des mouvements de mobilité sociale ascendante. L'hétérogénéité culturelle des élites résulte ainsi partiellement de l'hétérogénéité sociale de leur recrutement. Les goûts et les activités des cadres fils ou filles de cadres ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux des cadres fils ou filles d'ouvriers, ce que masquent les indicateurs portant sur les pratiques et attitudes des cadres pris dans leur ensemble. En effet ces indicateurs font ressortir au niveau agrégé un éclectisme des comportements qui n'a pas nécessairement de réalité au niveau des individus.

L'éclectisme culturel ne procède pourtant pas seulement d'un effet de composition. Il s'inscrit aussi dans une transformation intrinsèque des comportements individuels, qui se manifeste particulièrement au sein des jeunes générations, où il s'accompagne aussi d'un déclin assez prononcé de certaines pratiques traditionnellement considérées comme particulièrement légitimes. Il en va ainsi spectaculairement de la quasi-marginalisation de l'écoute ou de la fréquentation des concerts de musique classique, mais aussi, dans une moindre mesure, du recul de la lecture, dont la composante générationnelle revêt toutefois une signification incertaine. Le recul de la lecture, plus particulièrement de la lecture de livres, tel qu'il apparaît notamment au sein des jeunes générations de bacheliers et de diplômés de l'enseignement supérieur (Coulangeon, 2007), traduit sans doute tout autant l'érosion de la pratique que celle de la norme de légitimité qui lui est associée au sein des jeunes générations. Même lorsque ces générations ne lisent pas nécessairement moins que leurs aînées, elles ont peut-être moins de réticence à afficher, en particulier parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, un certain relâchement de la pratique (Donnat, 2011). En sens inverse, il est probable que la progression du temps consacré à la télévision témoigne pour partie, au sein de ces mêmes générations, et en

particulier, de nouveau, chez les plus diplômés, d'un rapport décomplexé à ce média. En effet sa fréquentation apparaît sans doute moins illégitime que par le passé, du fait notamment des changements de la structure de l'offre télévisuelle, dont les canaux de diffusion se sont multipliés et diversifiés depuis la fin des années 1980.

L'ADOLESCENCE, MOMENT CRITIQUE DE FORMATION DES CLIVAGES SOCIAUX ET CULTURELS

Comme le montrent les données collectées dans le cadre de l'enquête de panel sur les univers culturels des enfants et adolescents réalisée par le ministère de la Culture entre 2002 et 2008, ces tendances vont pour autant de pair avec le maintien d'une stratification sociale des attitudes, qui demeure particulièrement prononcée pour les pratiques traditionnellement perçues comme les plus légitimes. On remarque ainsi que les activités culturelles du quotidien qui distinguent le plus clairement les enfants et les adolescents selon leur origine sociale sont la télévision, d'une part, nettement plus regardée chez les enfants d'ouvriers, et la lecture de livres, d'autre part, beaucoup plus fréquente chez les enfants de cadres que chez les enfants de toutes les autres origines sociales (Octobre et *al.*, 2010, p. 100).

L'effet de l'origine sociale demeure de même très prononcé s'agissant des loisirs de sortie et de la fréquentation des équipements culturels, dont les plus légitimes, comme le musée, les spectacles, et notamment les concerts classiques ou le théâtre, demeurent assez largement le privilège des enfants de cadres. Les données collectées dans cette enquête font également apparaître un renforcement, au cours de l'adolescence, des clivages les plus directement interprétables en termes de légitimité culturelle et les plus fortement liés à l'origine sociale. Ce qui n'est pas le cas des différences entre garçons et filles, en particulier, qui, à l'exception de la pratique des jeux vidéo et du sport, ont plutôt tendance à s'atténuer (*ibid.*, pp. 116-119 ; Piat, 2012). Une bonne illustration de ce phénomène est donnée par l'évolution, au fil des quatre vagues de l'enquête, de la distribution des goûts musicaux des adolescents.

Cette distribution, fortement structurée par l'origine sociale des adolescents et par l'opposition entre les garçons et les filles, fait apparaître des clivages qui ont plutôt tendance à se renforcer au fil des vagues de l'enquête du point de vue de l'origine sociale, et à s'atténuer du point de vue du genre. Les enfants de cadres s'opposent ainsi très nettement aux enfants d'ouvriers

par la propension des premiers à citer des genres musicaux dont l'écoute est globalement peu répandue chez les adolescents – comme la musique classique ou le jazz, mais aussi le rock –, et par celle des seconds à citer des genres tels que le rap, la techno, le R'n'B et le hip-hop, ces écarts allant en se renforçant au fil des vagues successives de l'enquête. On observe du reste que ces écarts vont davantage dans le sens de la définition éclectique d'une légitimité culturelle qui ne se cantonnerait pas aux genres savants (Octobre et *al.*, 2010, pp. 139-143). L'attrait des enfants de cadres pour le rock, qui apparaît en un sens comme emblématique de la culture musicale de la jeunesse « bourgeoise » d'aujourd'hui, mérite d'être relevé. Le rock connaît sans doute aujourd'hui un mouvement de légitimation comparable à celui que le jazz a connu par le passé (Donnat, 1994; Coulangeon, 2003), de sorte qu'il rencontre, au sein des jeunes générations, une audience plus large dans les milieux favorisés que dans les classes populaires. En revanche, d'autres genres musicaux comme le rap, nettement plus prisés chez les enfants d'ouvriers que chez les enfants de cadres, véhiculent une version moins hédoniste, plus sombre, des contre-cultures adolescentes (Piat, 2012).

DE L'INFLUENCE DU MARCHÉ ET DE L'ÉCOLE

On entrevoit, à travers cet exemple, la nécessité de distinguer les clivages durablement structurants des oppositions plus transitoires, entretenues par des phénomènes de modes qui ne revêtent pas systématiquement le caractère de passions durables. L'industrie de la musique comme celle du cinéma, notamment, requièrent une rotation accélérée de ces engouements éphémères, dont l'obsolescence programmée constitue l'un des principaux moteurs. Plus largement, les diverses expériences culturelles traversées par les adolescents n'exercent pas toutes un effet équivalent sur la formation des habitudes et des attitudes observées à l'âge adulte. Les clivages les plus spectaculaires – qui sont aussi généralement les plus travaillés par le commerce et le marketing des biens culturels – ne sont de ce point de vue pas nécessairement ceux qui structurent le plus durablement les comportements. Ainsi le monde des jeux comme celui des jouets, de la presse ou de la littérature jeunesse opèrent une segmentation genrée parfaitement assumée de leurs marchés respectifs. À un degré sans doute moindre en France que dans d'autres sociétés, l'industrie des biens culturels semble aussi se saisir de plus en plus ouvertement de clivages inscrits dans la logique des identités ethniques ou communautaires. Il est pourtant permis de penser que l'ensemble de ces clivages a un effet

moins durable que les clivages sociaux (et scolaires) qui ne font pourtant guère l'objet de stratégies marketing explicites.

La force des effets liés aux trajectoires scolaires se manifeste tout particulièrement au sortir de l'adolescence, notamment chez les étudiants. Les enquêtes menées par l'Observatoire de la vie étudiante depuis la fin des années 1990 révèlent à cet égard l'impact des contraintes – notamment temporelles – et des prérequis des différentes filières de l'enseignement supérieur sur l'orientation des habitudes culturelles, qui ne procèdent pas exclusivement du jeu des héritages familiaux. Les filières littéraires et scientifiques, sélectives et non sélectives, notamment, encouragent des attitudes culturelles dont la différenciation résiste au contrôle – au sens statistique du terme – des effets de l'origine sociale, tant du point de vue du degré d'affinité avec les répertoires savants, populaires ou de la culture de masse, que du point de vue du caractère plus ou moins hédoniste du rapport à la culture en général (Coulangeon, 2009).

La connaissance des processus de socialisation culturelle des jeunes demeure toutefois en France assez lacunaire ou, à tout le moins, déséquilibrée. Si les sources, en particulier statistiques, dédiées aux loisirs, pratiques culturelles et modes de vie des adolescents et jeunes adultes scolarisés et diplômés sont aujourd'hui relativement nombreuses, il n'en va pas de même pour les adolescents et jeunes adultes laissés pour compte de la massification de l'enseignement secondaire et supérieur, et qui représentent tout de même une part très substantielle de la jeunesse française. En marge de très remarquables enquêtes ethnographiques dédiées aux styles de vie des jeunes populaires, urbaine (Lepoutre, 1997 ; Le Breton, 2008) ou rurale (Renahy, 2005), les jeunes adultes non diplômés et non scolarisés constituent en effet, du point de vue des enquêtes disponibles, un relatif point aveugle de la statistique culturelle et, plus largement, de la statistique des modes de vie de la jeunesse contemporaine. On peut penser qu'une meilleure objectivation statistique de l'univers culturel de ces populations viendrait encore renforcer le constat d'éclatement de l'univers culturel de la jeunesse.

Les formes émergentes de la distinction culturelle

L'abaissement des frontières entre les genres savants et populaires et l'affirmation, dans les milieux les plus favorisés, d'un certain syncrétisme culturel,

qui se manifeste à son tour dans les activités culturelles et l'orientation des préférences des adolescents, sont parfois perçus comme le signe d'une forme de « moyennisation » des goûts et des pratiques au sein de générations moins soumises que les précédentes à l'effet de domination symbolique exercé par la culture savante sur les autres répertoires d'attitudes et de pratiques. Cette lecture des transformations à l'œuvre dans le domaine culturel apparaît pourtant assez largement erronée. Ces évolutions traduisent en effet bien davantage l'émergence d'une norme de légitimité culturelle alternative qui ne repose plus sur la proximité exclusive avec les genres et les répertoires savants, mais qui n'est pas pour autant nécessairement moins normative ni moins inégalitaire que la norme à laquelle elle se substitue.

LA MULTIPLICATION DES INSTANCES DE PRESCRIPTION

L'émergence d'une norme de légitimité culturelle fondée davantage sur le critère de la diversité que sur celui de la proximité avec les répertoires savants est en grande partie imputable à la multiplication des instances de prescription culturelle sur le terrain de la jeunesse. La diversité des influences auxquelles les attitudes culturelles de la jeunesse sont exposées tient en grande partie à l'affaiblissement du monopole que l'institution scolaire exerçait autrefois en la matière, contrepartie paradoxale du renforcement de l'emprise de l'école sur la jeunesse française dans un contexte de massification scolaire.

En faisant entrer une part de plus en plus large de la jeunesse dans les établissements d'enseignement secondaire, où se forge l'essentiel des modèles culturels de l'adolescence, et en y faisant entrer en particulier les enfants des classes populaires qui en étaient auparavant assez largement exclus, la massification scolaire modifie en effet en profondeur les conditions d'exercice du magistère culturel de l'école. La fonction culturelle de l'école, et plus précisément celle du collège ou du lycée, ne se réduit pas aux prescriptions délivrées aux élèves par une institution qui est aussi un lieu de socialisation, où les modèles culturels se diffusent également dans les relations entre les élèves et sont de ce fait dépendants des orientations culturelles que ceux-ci importent de l'extérieur. On comprend ainsi aisément que les conditions de socialisation culturelle des adolescents diffèrent très profondément à l'ère du collège et du lycée de masse de celles qui prévalaient antérieurement. Les enfants de classes populaires, faisant désormais de moins en moins figures de « miraculés de la sélection » lorsqu'ils arrivent en nombre au collège ou au lycée, ne sont plus aussi inévitablement que par le passé portés à y adopter les

normes culturelles des groupes dominants, qui peuvent à leur tour subir l'influence de ceux qui ne sont plus, au moins numériquement, aussi dominés qu'ils ne l'étaient par le passé (Pasquier, 2005).

Les conséquences culturelles de la massification scolaire sont aussi rendues incertaines par l'importance très inégale des prescriptions scolaires selon les domaines. Si certaines pratiques parmi les plus légitimes, comme la lecture, sont explicitement et fermement encouragées par l'école, d'autres y occupent une place beaucoup plus marginale. Il n'est donc guère surprenant que les orientations culturelles des adolescents soient d'autant plus soumises à l'influence des médias et des industries culturelles que les prescriptions scolaires sont plus faibles, comme c'est le cas dans les domaines de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel. Considérés dans leur ensemble, ces éléments exposent les adolescents à une pluralité d'influences qui opèrent dans des directions potentiellement contradictoires. C'est aussi dans ce contexte qu'il convient de situer l'influence des nouveaux supports de communication et de diffusion offerts par le développement des technologies numériques et d'Internet.

Par ailleurs, la concurrence qui s'exerce à l'encontre du monopole culturel de l'école aboutit à une disjonction croissante entre les normes de la légitimité scolaire et celles de la légitimité culturelle, qui ne vont plus nécessairement de pair dans les attitudes observées. Le monde étudiant est particulièrement révélateur de cette disjonction, où l'on rencontre, dans des proportions très variables selon les filières, des étudiants particulièrement studieux et très peu investis dans les activités culturelles et, inversement, des étudiants culturellement très actifs mais beaucoup moins assidus dans leurs études (Coulangeon, 2011). La variété des situations observées sur l'échelle de l'hédonisme et de l'ascétisme étudiantin n'est certes pas une nouveauté, mais n'étant plus cantonnée à la jeunesse « bourgeoise » et s'inscrivant dans un contexte de concurrence scolaire exacerbée, elle revêt des significations beaucoup plus hétérogènes que par le passé chez des jeunes de moins en moins nombreux à pouvoir vivre les études supérieures comme une forme de loisir raffiné.

En définitive, la pluralité d'influences culturelles s'exerçant au sein de la jeunesse, qui favorise sans doute un certain relativisme des normes et des hiérarchies, est aussi à l'origine de nouvelles formes d'inégalités. On peut ainsi penser que les adolescents français d'aujourd'hui sont inégalement dotés, du fait de leur environnement social et familial et de leurs trajectoires scolaires, des ressources nécessaires à la maîtrise des différents registres

culturels auxquels ils ont accès. La pluralité des registres culturels soulève à cet égard le même type de difficultés que la coexistence des registres de langages. On sait ainsi depuis les travaux de Basil Bernstein que les pratiques langagières des enfants des classes populaires se distinguent de celles des enfants des classes supérieures par une maîtrise inégale des règles du « *code switching* » qui permettent aux seconds de passer plus aisément que les premiers du « code restreint » des conversations informelles et familières du quotidien au « code élaboré » des situations plus formelles de la vie sociale qui exigent une plus grande impersonnalité et une plus grande maîtrise de l'expression (Bernstein, 1975). Les formes contemporaines de la distinction culturelle s'insinuent vraisemblablement de même de plus en plus dans la maîtrise des règles informelles de la mobilisation adéquate des registres culturels convenant aux divers environnements dans lesquels ils évoluent : famille, groupes d'amis, école, voisinage, mais aussi monde professionnel. On sait ainsi combien la vie des entreprises contemporaines valorise, jusque dans les procédures d'embauche, un ensemble de compétences informelles, faites de savoir-être davantage que de savoir-faire, dont la maîtrise s'avère souvent socialement très discriminante, et qui requièrent notamment la capacité de mobiliser à bon escient des registres hétérogènes de langage ou de présentation de soi – vestimentaires entre autres – où le formel côtoie l'informel.

LE COSMOPOLITISME, SOURCE DE DISTINCTION

Un dernier ordre de transformation affecte l'univers culturel de la jeunesse française contemporaine, qui concerne le poids croissant des ressources liées à l'expérience de la mobilité géographique et de l'altérité culturelle ainsi que la valorisation concomitante des compétences manifestées dans les langues étrangères, au premier rang desquelles les compétences anglophones. L'anglophonie et l'anglophilie constituent aujourd'hui un capital culturel particulièrement distinctif, dont l'acquisition est rarement purement scolaire, mais suppose l'exposition prolongée à des situations d'échange et de conversation dont l'opportunité est socialement très inégale (Wagner, 2007). Le succès grandissant, dans les établissements d'enseignement secondaire, des sections bilingues ou internationales, qui dans les stratégies d'orientation scolaire ont désormais largement supplanté le latin et le grec, constitue un indicateur parmi d'autres de l'importance croissante de ces ressources.

Une des caractéristiques de ces ressources cosmopolites est du reste que leur détention n'est pas strictement corrélée avec les formes traditionnelles

du capital culturel. Les groupes sociaux où on les rencontre le plus souvent ne sont en effet pas systématiquement ceux où le capital culturel, dans sa forme traditionnelle, est le plus abondant : cadres du secteur privé plutôt que cadres du secteur public, ingénieurs plutôt qu'enseignants. Le propre de cette forme particulière de capital culturel est aussi en un sens qu'elle n'est pas exclusivement « culturelle », puisqu'elle s'appuie sur les ressources sociales et économiques mobilisées dans l'accès à la mobilité internationale. Les indicateurs relatifs à ces ressources cosmopolites sont néanmoins peu renseignés dans les enquêtes sur les pratiques culturelles, où ils gagneraient sans doute à l'être davantage.

Conclusion

Les enseignements qui peuvent être tirés de ce panorama des lignes de fractures traversant l'univers des pratiques et des attitudes culturelles des jeunes français et de leurs évolutions font écho à certaines des préoccupations manifestées par les responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques de la culture et de l'éducation, au premier rang desquelles figure l'objectif de démocratisation et de lutte contre les inégalités culturelles. Ces enseignements sont de trois ordres.

En premier lieu, les données statistiques relatives aux pratiques et attitudes culturelles des enfants et des adolescents tout comme la plupart des enquêtes de terrain consacrées à ces sujets livrent une interprétation de l'éclatement et de la diversification des normes qui renforce le constat d'hétérogénéité culturelle de la jeunesse française. Les évolutions observées sur une période s'étendant approximativement du début des années 1980 aux années 2000 s'inscrivent dans un double mouvement de massification – massification scolaire et massification de la production et de la diffusion des biens culturels – dont les effets égalisateurs sont incertains, puisque l'homogénéisation de certains comportements et de certaines pratiques – en matière de goûts musicaux, télévisuels ou cinématographiques, de jeux vidéo, notamment – n'est pas exclusive de l'apparition de nouveaux clivages, dont les plus visibles ne sont pas nécessairement les plus puissants.

Le deuxième enseignement de ce panorama tient au défi que constitue, pour tous les acteurs de l'action éducative et culturelle, une norme de légitimité culturelle beaucoup plus instable et beaucoup plus difficile à définir que celle qui coïncidait autrefois avec l'univers de la culture savante. S'il est assez aisé pour les professionnels de la médiation culturelle de se reconnaître dans une conception plus ouverte et moins normative de ce

qui est objet de la transmission, les frontières de l'objet deviennent de ce fait potentiellement extensibles à l'infini, et le risque est grand d'une célébration superficielle des vertus d'un pluralisme abstrait.

De ce point de vue, les évolutions à l'œuvre invitent à réfléchir à la notion même de légitimité culturelle et à ses implications pour l'action éducative et culturelle, et c'est sans doute le troisième enseignement qui mérite d'être tiré des observations précédentes. Il est un reproche ancien, et pour partie fondé, adressé à la conception française de la démocratisation de la culture telle qu'elle a été théorisée notamment par André Malraux, qui tient à l'arbitraire culturel dont celle-ci serait porteuse. On a beaucoup brocardé, dans le monde de l'animation culturelle et de l'éducation populaire, en particulier, cette conception un peu paternaliste de l'action culturelle qui prétendait apporter au « peuple » la culture des élites, sans se soucier de ce que les hiérarchies entre culture d'élite et culture populaire pouvaient avoir d'arbitraire. En sens inverse, les professionnels de l'éducation et de la médiation culturelle savent très bien le type de démission auquel mène l'exaltation d'un relativisme culturel consistant à enfermer les uns et les autres dans les répertoires avec lesquels ils sont le plus spontanément en affinité, en les encourageant seulement à en cultiver la proximité. Les tendances relevées ici invitent à repenser cette question à nouveaux frais.

Dans un environnement d'éclectisme culturel, ce qui est perçu comme culturellement désirable peut s'avérer éminemment variable d'un individu à l'autre, et d'un milieu à l'autre. Mais il peut néanmoins exister des formes d'accord, au moins provisoire, sur ce que les individus perçoivent, pour eux, mais aussi pour leurs enfants, comme des pratiques désirables, notamment parce qu'elles sont réputées, à tort ou à raison, favorables à certains apprentissages, à l'accès à certains milieux, certains emplois, etc. Et l'on voit bien à cet égard à quel point les enjeux se situent principalement aux stades de l'enfance et de l'adolescence. On ne peut évidemment se satisfaire pleinement de cette conception purement utilitariste de la culture, qui laisse de côté la visée émancipatrice essentielle de toute action éducative et culturelle. L'impératif de justice incite, à tout le moins ici, à concentrer l'action sur ce qui est, à tort ou à raison, et de manière plus ou moins explicite, perçu comme particulièrement désirable. Dans cet ordre d'idée, il convient sans doute de réfléchir notamment aux moyens de transmettre de manière moins inégalitaire les formes cosmopolites de capital culturel dont il a été question plus haut, dans une acception évidemment plus large que celle des attributs linguistiques les plus étroitement utilitaires, et qui renvoient plus largement aux ressources « multiculturelles ».

BIBLIOGRAPHIE

- Bernstein B., *Langage et classes sociales. Codes sociolinguistiques et contrôle social*, Minit, coll. « Le sens commun », Paris, 1975.
- Bourdieu P., « La jeunesse n'est qu'un mot », *Questions de sociologie*, Minit, Paris, 1980, pp. 143-154.
- Coulangeon P., « La stratification sociale des goûts musicaux. Le modèle de la légitimité culturelle en question », *Revue française de sociologie*, vol. XLIV, n° 1, 2003, pp. 3-33.
- Coulangeon P., « Lecture et télévision. Les transformations du rôle culturel de l'école à l'épreuve de la massification scolaire », *Revue française de sociologie*, vol. XLVIII, n° 4, 2007, pp. 657-691.
- Coulangeon P., « Que sont les héritiers devenus ? Les loisirs et les pratiques culturelles des étudiants en France », in Galland O., Gruel L., Houzel G., *Les étudiants en France. Histoire et sociologie d'une nouvelle jeunesse*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Le sens social », Rennes, 2009.
- Coulangeon P., « Pratiques culturelles des étudiants et hiérarchie scolaire : une relation ambiguë », in Observatoire national de la vie étudiante, Galland O., Verley É., Vourc'h R. (dir.), *Les mondes étudiants. Enquête Conditions de vie 2010*, La Documentation française, coll. « Études et recherches », Paris, 2011.
- Donnat O., *Les Français face à la culture. De l'exclusion à l'éclectisme*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui. Sociologie », Paris, 1994.
- Donnat O., *Pratiques culturelles, 1973-2008. Dynamiques générationnelles et pesanteurs sociales*, ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, coll. « Culture études », n° 7, Paris, 2011, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/21393/182621/file/Deps-CE-2011-7-PCF-site.pdf>
- Hebdidge D., *Sous-culture. Le sens du style*, Zones, Paris, 2008.
- Hoggart R., *La culture du pauvre. Étude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Minit, coll. « Le sens commun », Paris, 1970 (édition originale : 1957).
- Horkheimer M., Adorno T. W., *La dialectique de la raison. Fragments philosophiques*, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées », Paris, 1974 (édition originale : 1944).
- Le Breton D., « Sociabilité masculine des quartiers de grands ensembles : mépris et lutte pour la reconnaissance », *La pensée de midi*, vol. II-III, n° 24-25, 2008, pp. 109-124.
- Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Odile Jacob, Paris, 1997.
- Morin E., *L'esprit du temps. Essai sur la culture de masse*, Grasset, coll. « La galerie », n° 21 Paris, 1962.
- Octobre S., Mercklé P., Département des études, de la prospective et des statistiques, *L'enfance des loisirs. Trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence*, La Documentation française, coll. « Questions de culture », Paris, 2010.
- Pasquier D., *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Autrement, coll. « Mutations », Paris, 2005.
- Peterson R. A., « Le passage à des goûts omnivores : notions, faits et perspectives », *Sociologie et sociétés*, vol. XXXVI, n° 1, 2004, pp. 145-164.
- Piat A., *La formation des habitus culturels au cours de l'adolescence*, mémoire pour le master de sociologie de l'Institut d'études politiques de Paris, Paris, 2012.

Renahy N., *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, La Découverte, coll. «Textes à l'appui. Enquêtes de terrain» Paris, 2005.

Wagner A. C., *Les classes sociales dans la mondialisation*, La Découverte, coll. «Repères. Sociologie», n° 503, Paris, 2007.

Willis P., *Common Culture. Symbolic Work at Play in the Everyday Cultures of the Young*, Open University Press, Milton Keynes, Maidenhead, 1990.

Les inégalités au prisme du territoire. Les jeunes des quartiers populaires

Régis Cortesero, chargé d'études et de recherche, INJEP

Les figures territoriales de la jeunesse sont plurielles : jeunesse des beaux quartiers, jeunesse des quartiers pavillonnaires, jeunesse rurale, jeunesse des quartiers populaires. Comment se forment les inégalités entre jeunes en fonction des territoires ? Afin de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans la constitution des inégalités territoriales, le parti pris de cet article est de se centrer sur les jeunes des quartiers populaires.

« La » jeunesse de ces quartiers est multiple. Mais cette diversité se dessine sur fond d'une condition commune. Trois registres d'inégalités, trois espaces distincts de structuration des rapports sociaux et des formes de domination, balisent cette condition partagée : la question sociale, la question urbaine et la question ethnique. Chacune de ces sphères comporte une dimension socio-économique d'accès entravé aux ressources du travail, à la consommation et aux moyens d'améliorer sa condition. Mais elle présente aussi une dimension identitaire, marquée par le poids de la domination et de la dépendance à des définitions externes et stigmatisantes de l'expérience et de l'identité. L'analyse doit alors porter sur l'expérience des inégalités autant que sur les inégalités elles-mêmes. Car les jeunes interprètent et s'adaptent à leur condition sociale, selon des modalités qui s'articulent et interagissent avec des inégalités « objectives » qui déterminent leur position sociale. Ainsi définie, cette condition des jeunes des quartiers populaires apparaît alors comme une inégalité des chances de construire son identité.

Mutations de la question sociale et déclin des banlieues rouges

Historiquement, la « banlieue » est l'espace de la communauté ouvrière locale, organisée autour d'un « socialisme municipal », et l'identité de ses habitants se forge dans la conscience des clivages de classe et de leur retraduction autant dans la sphère politique que dans celle de la vie et

des cultures quotidiennes. Alors que la question sociale change de sens, cette communauté locale s'affaiblit. La situation des jeunes des quartiers populaires prend forme « en creux », dans le sillage de l'épuisement de cette « société » et des formes d'encadrement qu'elle offrait à leur expérience.

UNE JEUNESSE PAUVRE

Aujourd'hui comme hier, les quartiers populaires sont avant tout des quartiers pauvres. Les jeunes y souffrent, plus que les autres catégories d'habitants, de la précarité et de liens distendus avec le marché du travail. En 2010, un tiers des moins de 18 ans est couvert par la CMU complémentaire, contre un sixième dans l'unité urbaine de référence. Le taux de chômage, en moyenne double dans les ZUS par rapport à leur unité urbaine, peut atteindre 40 % pour les 18-25 ans. La part des jeunes inactifs parmi les 15-24 ans, en progression, concerne 54,5 % d'entre eux, ceux-ci retardant de plus en plus leur entrée dans la vie active (ONZUS, 2011).

DES ENFANTS D'OUVRIERS ORPHELINS DU MONDE OUVRIER

La pauvreté n'est pas nouvelle et, par-delà l'évolution de ses formes, c'est le système social local qui s'était constitué pour en gérer l'expérience qui s'est défait.

Dans les « banlieues rouges », les jeunes sont socialisés selon les normes de reproduction de la communauté : les familles transmettent ses valeurs ; l'école forme aux métiers industriels qui permettront une insertion sans accroc dans le monde de l'usine ; le tissu associatif local est connecté à des réseaux militants qui transforment la frustration en conscience politique ; les « illégalismes » adolescents sont tolérés comme des rites de passage permettant aux jeunes garçons d'acquérir les vertus viriles (par les bagarres ou les souleries) « utiles » à ceux dont la subsistance dépend de leur physique et leur courage, au chantier, à l'atelier ou à la chaîne.

Ce monde ne se défait pas seulement en raison du reflux (relatif) de l'emploi ouvrier. Il est emporté par la perte de centralité de l'identité ouvrière dans les représentations politiques et collectives. Les quartiers populaires restent des quartiers ouvriers mais ne sont plus les espaces d'une conscience de classe ni d'une communauté ouvrière.

FAMILLE, ÉCOLE : UNE CRISE DE REPRODUCTION

Alors que la communauté et la conscience de classe rendaient attractive et « honorable » la perspective d'un destin ouvrier, les jeunes des quartiers populaires nourrissent aujourd'hui leurs aspirations aux quatre vents de la société de consommation et puisent leurs modèles de réussite dans le monde des médias et les classes moyennes.

La famille est fragilisée par le dérèglement de la fonction traditionnelle de transmission des normes et des valeurs du groupe. Parents comme enfants adoptent désormais la norme des études longues et du salut par l'école (Beaud, Pialoux, 1999). Cette évolution soumet le lien filial à une injonction paradoxale : les enfants doivent s'éloigner tout en restant proches, changer de monde sans quitter l'univers culturel familial.

Mais, alors que les ambitions sociales explosent, les inégalités face à l'école restent entières. Comme le montrent Bourdieu et d'autres travaux plus récents, le capital culturel transmis par la famille ne permet pas de faire face aux épreuves scolaires. Le « rapport au savoir » est trop instrumental pour assurer l'investissement subjectif dans les apprentissages.

« Orphelins » du monde ouvrier et de sa culture, ces jeunes ne peuvent, ni ne veulent, reproduire le destin ouvrier de leurs parents. Mais la brutalité de la sélection scolaire, couplée aux faibles perspectives offertes par le marché du travail, condamne la grande majorité d'entre eux à voir leurs attentes déçues.

INÉGALITÉ POLITIQUE, VIOLENCES URBAINES ET « FRÉNÉSIE SÉCURITAIRE »

Avec le déclin de la communauté ouvrière et de son organisation politique et syndicale, l'inégalité devient politique car les jeunes se sentent exclus de la représentation démocratique. « Les porte-parole traditionnels sont devenus muets » (Beaud, Pialoux, 2003, p. 406) et aucun acteur populaire ne parvient à prendre le relai du mouvement ouvrier.

Privée de scène politique, la conflictualité sociale se déplace vers des formes de participation politique « non conventionnelles » empruntées aux registres des illégalismes et de la violence urbaine. Elle prend la forme d'une « délinquance expressive », mêlant incivilités, dégradations de matériels et de bâtiments publics, conflits avec la police... (Mucchielli, 2001). La confrontation aux

forces de l'ordre devient un « ersatz d'espace public » (Jobard, 2006). En novembre 2005, les « émeutiers de l'injustice » (Kokoreff, 2008) ont exprimé par la violence des demandes politiques privées de langages et de canaux d'expression proprement politiques (Cortesero, 2012a).

Le durcissement de la logique répressive de l'action publique a constitué l'une des principales réponses politiques à ces conduites. Durant les années 2000, la sphère de la décision publique semble emportée dans une véritable spirale sécuritaire : abandon de la police de proximité et renforcement des pouvoirs de la « police d'intervention », cascade de lois pénales créant de nouvelles infractions ou alourdissant les peines, durcissement de la justice des mineurs, etc.

Ce durcissement sécuritaire est paradoxal car il revient à renforcer ce contre quoi les conduites déviantes des jeunes se déchaînent. La confrontation systématique avec la police et le système pénal finit par marquer au fer-blanc l'identité des jeunes, plus que jamais stigmatisés et amalgamés autour de la figure du jeune délinquant. À tel point qu'une partie d'entre eux, aujourd'hui, est « essentiellement caractérisée par son rapport au système judiciaire », qui devient l'un des pourvoyeurs principaux d'identité sociale (Jobard, 2006). Le sentiment d'injustice s'en trouve radicalisé et nourrit les comportements que le durcissement sécuritaire entendait précisément combattre.

MUTATION DU « SOCIAL » : DE LA JEUNESSE VICTIME À LA JEUNESSE DÉFICITAIRE

Ce durcissement sécuritaire participe d'une mutation plus globale de la question sociale. Le sentiment d'interdépendance entre des classes à la fois antagoniques et complémentaires recule et laisse le champ libre à une logique de désolidarisation, chaque groupe cherchant à tirer son épingle du jeu social tout en se « protégeant » de ceux qui leur succèdent dans la course (Donzelot et *al.*, 2003). Le « social » ne matérialise plus un compromis entre forces en conflit. Il traduit le point de vue et les besoins de la société dominante, devient « assistanciel » et répond, tout comme la contention sécuritaire, à une logique de défense sociale plutôt que de promotion et de protection des personnes (*ibid.*).

Dans les politiques sociales et éducatives, les prestations ne ressortent plus d'un devoir de la société envers les plus faibles, et les jeunes apparaissent comme débiteurs de l'échange social, et non comme ayants droit. Les

professionnels, enseignants, animateurs, éducateurs, entendent leur faire prendre conscience de leurs « devoirs », les « convertir » aux principes du « civisme ». Ils cherchent à les rendre actifs en les engageant dans des projets attestant de leur bonne volonté, de leur désir « authentique » de jouer le jeu social en assumant leur vie de façon « libre » et autonome. Les trajectoires individuelles sont détachées de toute causalité proprement sociale, laissant les individus seuls face à leurs échecs, dont ils doivent désormais s'attribuer la cause.

L'expérience des institutions devient disqualifiante. L'école massifiée engage les plus faibles dans une compétition « méritocratique » pour laquelle ils manquent de ressources. Mais ils doivent endosser la responsabilité de leurs échecs puisque le « jeu » scolaire se prétend égalitaire (Dubet, Martuccelli, 1996). Dans le travail des missions locales observé par Beaud et Pialoux (2003), la focalisation de l'intervention sur le jeune lui-même conduit à ne pointer que ses « manques » et, finalement, « objective l'échec scolaire et social » (p. 42).

Avec le déclin de la communauté ouvrière, les jeunes des quartiers populaires adoptent les aspirations que la société définit comme légitimes, tout en les maintenant dans une condition sociale subalterne, qui les empêche de réaliser ces aspirations. Leur expérience est essentiellement dominée : ils sont soumis à des catégories externes, qui discréditent leur univers et leur condition sociale, qui les orientent vers un « ailleurs » dont la route leur est barrée et qui, au final, leur fait porter la responsabilité de leurs échecs...

La question urbaine

Les identifications liées à l'espace résidentiel répondent à l'affaiblissement de l'identité ouvrière et s'inscrivent dans l'avènement d'une question urbaine fonctionnant désormais comme un registre d'inégalité spécifique. Inégalités d'accès aux ressources de l'espace urbain et effets de la stigmatisation des quartiers se combinent pour colorer d'une teinte proprement spatiale l'expérience des inégalités vécues par les jeunes des quartiers populaires.

LE TERRITOIRE, SOURCE D'INÉGALITÉS

La ségrégation urbaine constitue désormais un facteur d'inégalité qui pèse en lui-même sur l'expérience et le destin social des jeunes.

À côté de la classique inégalité face à l'école, liée à la distance entre la culture des classes populaires et la culture scolaire, les inégalités d'accès surpénalisent aujourd'hui les élèves des quartiers d'habitat social. Les établissements sont tendanciellement plus ségrégués que les quartiers dont ils dépendent, car les familles les moins fragilisées contournent ces établissements et les mesures d'assouplissement de la carte scolaire renforcent le processus. Cette surségrégation produit un « effet établissement » négatif : les collèges concernés font plus faiblement progresser leurs élèves que les établissements plus mixtes¹.

Les inégalités urbaines affectent également l'accès aux ressources d'insertion et à l'emploi. Un individu a globalement 1,1 à 1,9 fois moins de chances d'être en emploi lorsqu'il vit en banlieue, une fois neutralisé l'effet des autres variables (Okba, 2009). La faible circulation des opportunités et le manque de « liens faibles » expliquent une part de ce déficit : la durée du chômage baisse lorsque la proportion de professionnels de l'encadrement ou d'employeurs (cadres, artisans, etc.) résidant sur un territoire déterminé augmente, parce que ces populations, mieux renseignées sur les emplois vacants, peuvent recommander quelqu'un ou le mettre directement en contact avec un employeur (Duguet *et al.*, 2008).

LE STIGMATE RÉSIDENTIEL

Parce que la mauvaise réputation du quartier est toujours plus ou moins associée aux conduites juvéniles, tous les jeunes y sont soumis. Même ceux qui se tiennent à distance des sociabilités résidentielles, qui poursuivent des trajectoires promotionnelles et fréquentent des milieux éloignés du monde des cités sont toujours rappelés à cette identité « spatiale » (Marlière, 2005). Ce marquage *a priori* de l'identité par l'image du lieu constitue l'un des rares principes d'unité transcendant la diversité des jeunes des cités (Kokoreff, 2003).

La force du stigmatisme résidentiel est liée à la perte des ressources symboliques associées à la communauté ouvrière qui permettaient de résister à l'image externe renvoyée par les classes moyennes ou supérieures (Sauvadet, 2006). Les capacités d'autodéfinition font défaut et les jeunes sont soumis aux catégories dépréciatives utilisées pour les décrire. Cette image externe fonde un rapport au monde social et une identité imposée,

1. Cf. sur ces questions la contribution de Pierre Merle dans ce rapport, p. 60.

qui construisent un statut social particulier, en lieu et place de l'identité liée au travail (Lapeyronnie, 2008).

UNE « CULTURE DE LA RUE » : L'ESPACE RÉSIDENTIEL COMME ESPACE DES JEUNES

L'espace du quartier n'est plus celui de la communauté ouvrière mais celui des sociabilités juvéniles et de la « culture de la rue » (Coutant, 2005).

Il s'agit d'une culture de l'honneur et de la « face », qui s'impose par la pression à la conformité des groupes de pairs, où l'opinion du groupe joue un rôle central. Un contrôle social serré opère par les jeux du « charriage », de la réputation (Lepoutre, 1997) et de la rumeur, (Kokoreff, 2003). L'espace résidentiel constitue ainsi un « cadre primaire » qui régule les interactions et impose le respect des règles en plaçant chacun sous la surveillance de tous (Marlière, 2005).

Cette culture de la rue fonctionne comme un espace de classement où la question de l'identité occupe une place centrale. Elle permet « d'être quelqu'un ». C'est un monde fortement stratifié, dominé par les « chauds », ceux qui s'imposent par leur « capital guerrier », leur aptitude au combat, au défi agonistique, leur bravoure, face aux « tox » et aux « fils à papa », condamnés à faire profil bas (Sauvadet, 2006).

LA CULTURE DE LA RUE COMME MONDE « RENVERSÉ »

La culture de la rue ne possède cependant aucune autonomie face à une société dominante. Elle renverse l'ordre des places tout en validant les grandeurs qui ordonnent les hiérarchies, tout en célébrant les valeurs sociales centrales.

Cette « morale du ghetto » (Lapeyronnie, 2008) déplace la dignité vers l'intérieur du quartier, contre une société dominante vue comme malveillante et décadente, source du déni d'égalité dont sont victimes les habitants. Le stigmaté est renversé : le quartier est le siège de la vertu, de l'authenticité, de la solidarité, valeurs que revendique la société dominante mais qu'elle trahit (Lapeyronnie, 2008, p. 165 et sq.). Les jeunes vantent leurs relations d'entraide, de fraternité, de respect, de protection mutuelle (Sauvadet, 2006 ; Lepoutre, 1997). Ils se posent en défenseurs de cet ordre populaire : s'ils menacent et agressent certains résidents, ils choisissent leur cible et

se font au contraire protecteurs et respectueux à l'égard des adultes qu'ils perçoivent comme dignes (Sauvadet, 2006).

Le sentiment que la société viole les principes de justice dont elle se réclame autorise à contourner la loi au nom de ces principes mêmes. La délinquance d'appropriation « répare » l'injustice subie : elle rétablit l'égalité fondamentale. La « police morale » exercée par les jeunes se revendique également des normes sociales dominantes. Les « torchés », ceux qui basculent dans la déchéance, sont exclus du cercle des résidents « respectables » (Lapeyronnie, 2008) et les « tox » sont les souffre-douleur « légitimes » des « chauds » (Sauvadet, 2006). L'économie morale du caïdat reconduit les valeurs individualistes et entrepreneuriales au cœur de la modernité : l'accumulation du « capital guerrier » s'inscrit dans la logique de compétition et l'esprit d'entreprise caractéristiques de l'idéologie néolibérale (*ibid.*, p. 287).

L'expérience de la domination sociale traverse cette « culture » de part en part : les jeunes reprennent à leur compte le langage qui les décrit du dehors, pour bricoler, avec ces mots qui pourtant les excluent, une sorte de contre-société singeant la société dominante et leur procurant des formes de considération à validité purement interne (Lapeyronnie, 2008).

La question ethnique

Les jeunes issus des quartiers populaires, souvent issus des « minorités visibles », sont victimes de multiples formes de discriminations et de ségrégations, qui affectent leur rapport à eux-mêmes, leurs relations sociales et leur perception de la société dominante.

DES JEUNES VICTIMES DE DISCRIMINATIONS ET DE SÉGRÉGATIONS DANS DES QUARTIERS ETHNICISÉS

Le « handicap ethnique » redouble le « handicap » territorial.

Sans être des « ghettos » au sens états-unien, les quartiers populaires sont traversés de logiques de ghettoïsation. Plus de la moitié des habitants sont immigrés, enfants d'immigrés ou domiens. La population « autochtone » (ni domienne, ni immigrée, ni enfant d'immigrés) ne représente que 36 % des habitants des zones franches urbaines (Pan Ké Shon, 2011). Sous l'angle des catégories socioprofessionnelles, la ségrégation urbaine stagne, voire régresse. Mais elle se renforce pour les immigrés et leurs

descendants, notamment pour les populations originaires de Turquie et les populations maghrébines. À caractéristiques sociales constantes, les populations issues des pays du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne sont plus souvent concentrées dans les quartiers les plus précarisés du parc social et parviennent plus rarement à s'en extraire – signe du caractère essentiellement subi de cette surconcentration « ethnique »².

L'ethnicité pèse sur la trajectoire scolaire et les conditions d'accès à l'emploi³. Les jeunes, les personnes de sexe masculin, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne, des DOM et du Maghreb sont le plus souvent racialisés et discriminés (Beauchemin *et al.*, 2010). Pour un même profil de poste, un candidat d'origine apparente noire ou maghrébine devra produire presque quatre fois plus de candidatures pour aboutir à un recrutement qu'un candidat aux origines apparentes hexagonales (Cédiéy *et al.*, 2008). Les handicaps « ethniques » se superposent et s'additionnent à ceux liés au quartier « toutes choses égales par ailleurs » : « Habiter en ZUS augmente le risque d'être au chômage ; être immigré aussi, indépendamment du fait de résider ou non en ZUS » (Okba, 2009).

UNE JEUNESSE « MODERNE » : IDENTIFICATIONS ETHNIQUES ET IDENTITÉS « À LA CARTE »

Les conduites juvéniles incorporent des éléments de culture « héritée ». Pour autant, aucun atavisme « ethnique » ne détermine ces affirmations culturelles.

Certes, l'ensemble normatif des rites et codes régissant les conduites de jeunes évoque la culture de « l'honneur » des sociétés méditerranéennes, « dont les fondements sont la mise en valeur de soi-même et la construction de la réputation » (Lepoutre, 1997, p. 333). « Le vieux fond de culture maghrébine très présent dans la population qui [la] compose » (*ibid.*, p. 345) alimenterait ainsi la culture de la rue.

Le pluralisme et une démarche élective caractérisent cependant beaucoup mieux leur rapport à leur identité, à la nation ou à la religion que l'image d'un héritage « mécanique ». L'islam des pères n'est pas l'islam des enfants. Il est endossé non par conformisme culturel mais comme une

2. Cf., sur toutes ces questions, Pan Ké Shon (2011).

3. Pour des développements sur ces questions, voir la contribution de Yaël Brinbaum et Christine Guégnard dans ce rapport, p. 92.

décision personnelle. « L'islam communautaire » des banlieues « est une invention des jeunes qui ne trouvent plus de sens dans la représentation religieuse de leurs parents » (Khosrokhavar, 1997, p. 58). Même chose pour leur « identité nationale », faite d'identifications non exclusives à leurs origines et à leur appartenance à la nation française, auxquelles ces jeunes ajoutent des éléments affinitaires, des goûts culturels, ou encore des éléments d'appartenance générationnelle (Simon, Tiberj, 2012).

Par ailleurs, les affirmations d'identités différentielles se dessinent sur un fond d'assimilation culturelle forte. Les attitudes et les aspirations des descendants de migrants convergent avec les normes familiales, éthiques, économiques ou relatives à la citoyenneté, propres à la société française contemporaine. Les enfants s'éloignent des attitudes parentales et, sur des thèmes comme l'importance du mérite ou l'éthique du travail, ils présentent même un conformisme plus fort encore aux valeurs dominantes que les jeunes « autochtones » (Jardin, Tiberj, 2012). C'est en tant que « Français comme les autres », et non en tant que migrants participant d'une culture « autre », qu'ils affirment leurs différences.

Enfin, l'héritage migratoire comporte une dimension proprement sociale définie en termes de trajectoire. Le projet migratoire est un projet d'ascension sociale dont la pleine réalisation appelle la réussite sociale des enfants dans la société d'accueil. Les « contradictions de l'héritage » mentionnées plus haut s'en trouvent radicalisées, et la tension est maximale entre un projet d'assimilation passant par la réussite sociale et scolaire d'un côté, et le désir de préserver la continuité intergénérationnelle qui appelle les enfants à endosser l'identité importée de leurs parents de l'autre (Masclat, 2003).

DES SIGNES DE RADICALISATION : LE POIDS DE LA « FRACTURE COLONIALE »

Bien qu'il s'agisse de tendances, non d'attitudes majoritaires, le respect des interdits religieux progresse dans les banlieues (Kepel *et al.*, 2011), de même qu'un islam d'inspiration salafiste, plus politique et contestataire que celui des « pères ». Parmi les « Français adultes d'origine africaine ou turque », l'affirmation d'une identité religieuse et l'observance des préceptes est maximale chez les 18-30 ans et décroît avec l'âge vers des niveaux comparables à ceux de la population majoritaire. Elle s'accompagne d'une attitude plus critique et conflictuelle à l'égard des institutions, d'attitudes plus autoritaires et conservatrices en matière de mœurs ou de conception des rapports entre les hommes et les femmes (Jardin, Tiberj, 2012).

Ce renforcement des affirmations identitaires des jeunes répond au durcissement des manifestations de rejet qu'ils affrontent. Les identités « ethniques » ne sont pas, en effet, des identités comme les autres car elles sont l'objet d'une assignation infériorisante. Et elles sont chargées de stéréotypes raciaux et des relations asymétriques forgées dans la matrice historique du colonialisme. Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de mettre en avant l'origine parmi différentes saillances identitaires dépend principalement de l'expérience du rejet et du renvoi à cette origine par la société dominante (Simon, Tiberj, 2012). Et les descendants des migrants, plutôt que leurs parents, ainsi que les populations originaires des pays du Maghreb présentent en réalité la probabilité la plus faible de se définir par leurs origines (*ibid.*). Mais ils sont le plus souvent confrontés à des attitudes de rejet. Être d'apparence noire ou arabe suffit à déclencher discriminations et rejets racistes de ces jeunes vus comme « inassimilables » dans leur « essence », institués comme les « autres » d'une nation française censée incarner « l'universel » (Blanchard *et al.*, 2005). Ce sont donc ces jeunes, qui manifestent finalement la volonté d'assimilation la plus forte, qui sont le plus fréquemment refoulés vers leur culture et leur religion « différentielles ».

En réponse à une promesse d'assimilation trahie et à l'infériorisation post-coloniale, ils réinvestissent alors cette ethnicité à laquelle ils ne peuvent échapper. La religion procure une contre-identité capable de résister à la déconsidération renvoyée par la société dominante parce qu'elle s'adosse à un principe extra-mondain sur lequel le dominant n'a pas prise. Elle fonctionne comme une arme de résistance en contexte postcolonial : « Il [le jeune] se met sur le même plan que ceux qui se réclament de l'universel, en opposant cette fois l'universel religieux à l'universel laïque, il donne une légitimité sacrée à sa revendication d'exister là où la République a fait défection et l'a abandonné. Il recouvre alors une dignité religieuse, faute de s'être vu reconnaître une dignité tout court » (Khosrokhavar, 1997, p. 101).

Une inégalité des chances de construire son identité

Dans les quartiers populaires comme ailleurs, la jeunesse est « l'âge de l'identité », celui où il faut affirmer et donner un sens à une autonomie personnelle acquise au sortir de l'enfance. Ces trois registres (la question sociale, la question urbaine et la question ethnique) définissent, dans leurs recoupements et leurs superpositions partielles ou totales, une condition commune qui est aussi une épreuve, où l'image et le rapport à soi sont fortement entravés. Les jeunes des quartiers populaires se singularisent par l'ampleur des difficultés qu'ils affrontent pour accomplir ce « travail » de construction de l'identité (Cortesero, 2012b).

La disqualification, le racisme et la stigmatisation désindividualisent et déprécient. Le jeune est nié en tant que personne, au bénéfice de la catégorie infamante à laquelle il est identifié. La subjectivité n'est reconnue qu'en négatif, en tant que manque, dès lors que l'école ou le travail social rendent les jeunes responsables des problèmes qu'ils rencontrent.

Les désajustements entre les sphères de l'existence nuisent au sentiment de maîtriser son expérience. Les jeunes adhèrent à l'injonction parentale à la réussite scolaire et professionnelle. Mais la réalité de leur expérience scolaire les confronte au risque de trahir cette injonction. Au même moment, les difficultés d'accès à l'emploi et la multiplication d'expériences de rejet social développent leur sentiment qu'ils n'ont pas leur place au sein de la société française. S'identifier aux attentes familiales expose au risque de la trahison et de la haine de soi ; s'identifier à son avenir probable revient à rompre le fil de l'identité familiale, sacrifiant les formes de reconnaissance inscrites dans la relation filiale, alors que la société alentour ne procure aucune source alternative de reconnaissance. L'injonction contradictoire rend tout choix impossible et le jeune ne peut spécifier son identité. Il risque d'être condamné à « flotter », à ne pouvoir s'engager dans aucun projet de vie.

Face à cette épreuve, beaucoup de jeunes « galèrent » et, parfois, certains basculent dans le « trou noir » du nihilisme ou de l'autodestruction (Dubet, 1987). La « fuite » dans la toxicomanie, par exemple, relève d'une sorte d'annulation « délibérée » de la maîtrise de soi, ultime manifestation d'une subjectivité empêchée au sein d'une expérience impossible (Sauvadet, 2006).

La plupart, cependant, résistent, au moyen de stratégies d'adaptation qui leur permettent de sauvegarder l'estime d'eux-mêmes et le sentiment de leur autonomie (Cortesero, 2012b). La culture de la rue est en réalité pleinement endossée par une petite minorité de jeunes, en tant que pourvoyeuse d'une identité « compensatoire » (Sauvadet, 2006), lorsque les autres sources de considération, scolaires, professionnelles, sociales, familiales, font défaut (Coutant, 2005). Pour les autres, le « ghetto » est tour à tour un pôle d'attraction et une figure repoussoir et la plupart tentent d'y échapper, par l'investissement dans les études ou le travail, la mise à distance de l'espace résidentiel et ses sociabilités d'infortune, le militantisme associatif ou l'animation, l'inscription dans des réseaux ethniques procurant un cadre psychologique sécurisant et les emplois « protégés » de l'*ethnic business*, etc.

Conclusion : repolitiser la banlieue

L'expérience des jeunes des quartiers populaires français se forme au croisement de trois registres d'inégalités à la fois distincts et interdépendants, qui interagissent en une matrice complexe de domination sociale et symbolique. Privée des ressources collectives de résistance et de contestation traditionnellement attachées à la conscience de classe ouvrière et à l'organisation sociale des banlieues rouges, leur identité est surdéterminée par des dynamiques de stigmatisation qui les ligotent à leur « espace » et à leur « race ». L'inégalité subie est économique mais aussi symbolique et identitaire. Elle désigne une série d'images stigmatisantes, produites de l'extérieur, à distance de l'expérience, et qui s'imposent aux jeunes comme seul cadre disponible pour donner un sens à ce qu'ils vivent. Ils construisent alors un contre-monde qui n'est qu'une inversion simple de la société dominante, reconduisant jusqu'à la caricature ses valeurs et ses hiérarchies dans un espace insularisé où les « derniers » deviennent les « premiers ». Cette solution illusoire abîme autant qu'elle sauve, et chacun tente, comme il peut, de s'en distancer.

À titre conclusif, trois considérations à caractère politique s'imposent.

En France, la jeunesse des quartiers populaires est une cible d'action publique dérogatoire attachée au lieu de vie : la politique de la ville. Tout en étant utile, celle-ci est condamnée à décevoir parce que les problèmes qu'elle entend traiter ne se forment pas sur le seul plan des dynamiques urbaines et spatiales. Ils s'inscrivent aussi dans les mutations parallèles de la place des catégories populaires dans la société et l'espace productif, et dans la poussée des manifestations d'identités minoritaires au sein d'une société française devenue cosmopolite. Une politique de la ville, seule, ne saurait par conséquent apporter des réponses pleinement pertinentes à des questions qui dépendent en grande partie de dynamiques externes aux territoires concernés.

Le principe de l'égalité des chances demeure central dans les formes d'action publique à l'œuvre dans les quartiers populaires. Celles-ci sont animées d'une visée compensatoire, sorte de traduction du modèle de l'*affirmative action* dans la culture politique républicaine, où donner plus à ceux qui ont moins est censé leur offrir des chances égales de réussir. Outre que la compensation supposée demeure incertaine, cette logique conduit à la disqualification paradoxale des « cibles » de l'action, qui doivent alors endosser la responsabilité de leur exclusion : les élèves échouent parce qu'ils ne travaillent pas assez,

les jeunes ne trouvent pas de travail parce qu'ils ne cultivent pas suffisamment leur « employabilité », les assistés le restent parce qu'ils ne « veulent pas vraiment s'en sortir ». Cet écueil appelle un déplacement de perspective de la méritocratie vers le modèle des « capacités ». Il ne s'agit plus d'attendre des individus qu'ils résolvent leurs problèmes en leur donnant plus de moyens, mais de leur garantir des possibilités égales de réaliser leurs choix (Sen, 2000). Sans doute cette inspiration participe-t-elle d'une option *people* (agir sur les « gens »), plutôt que *place* (agir sur les « lieux » ; Donzelot, 2003), à condition que cette opposition ne masque pas l'enjeu fondamental de l'accessibilité, qui doit toujours précéder celui de la mobilité.

Enfin la question du politique doit être reconsidérée alors que les formes de représentations attachées au modèle des banlieues rouges sont grippées. L'expérience des jeunes des banlieues populaires prend place dans un angle mort démocratique et il est urgent de lever cette hypothèque, qui empêche le développement de langages politiques autonomes et confine la révolte dans le ghetto des illégalismes et des violences urbaines. Lever ce blocage exigerait sans doute de déplacer certaines « frontières du politique » fixées par l'histoire et les rapports de force de la société française. Les formes d'action collective nourries de revendications « ethniques » sont par exemple systématiquement refoulées hors de l'espace politique (Masclat, 2003). Si la question ethnique, en France, reste entière, celle des formes d'inscription démocratique des mobilisations de l'ethnicité dans l'espace politique n'est même pas posée, alors que, dans le même moment, la société française enferme une partie de sa jeunesse dans des identités ethnicisées.

BIBLIOGRAPHIE

Beauchemin C., Hamel C., Lesné M., Simon P., TeO, « Les discriminations : une question de minorités visibles », *Population & sociétés*, n° 466, avril 2010.

Beaud S., Pialoux M., *Retour sur la condition ouvrière. Enquête aux usines Peugeot de Sochaux-Montbéliard*, Fayard, Paris, 1999.

Beaud S., Pialoux M., *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Fayard, Paris, 2003.

Blanchard P., Bancel N., Lemaire S. (dir.), *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*, La Découverte, coll. « Cahiers libres », Paris, 2005.

Cédiey E., Foroni F., Garner H., « Discriminations à l'embauche fondées sur l'origine à l'encontre des jeunes Français(es) peu qualifié(e)s. Une enquête nationale par tests de discrimination ou *testing* », *Premières informations, premières synthèses*, n° 06.3, février 2008.

Cortesero R. (dir.), *La banlieue change ! Inégalités, justice sociale et action publique dans les quartiers populaires*, Le Bord de l'eau, Lormont, 2012a.

- Cortesero R., « Le sujet après l'identité? Réflexions à partir du cas des jeunes des quartiers de banlieue en France », in Gallant N., Pilote A., *Regards sur la construction identitaire des jeunes*, Presses de l'université Laval, 2012b, à paraître.
- Coutant I., *Délit de jeunesse. La justice face aux quartiers*, La Découverte, coll. « Textes à l'appui. Enquêtes de terrain », Paris, 2005.
- Donzelot J., Mével C., Wyvekens A., *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Le Seuil, coll. « La couleur des idées », Paris, 2003.
- Dubet F., *La galère: jeunes en survie*, Fayard, coll. « Mouvements », Paris, 1987.
- Dubet F., Martuccelli D., *À l'école. Sociologie de l'expérience scolaire*, Le Seuil, coll. « L'épreuve des faits », Paris, 1996.
- Duguet E., Goujard A., L'Horty Y., « Les inégalités territoriales d'accès à l'emploi : une exploration à partir de sources administratives exhaustives », *Économie et statistique*, n° 415-416, 2008, pp. 17-44.
- Jardin A., Tiberj V., « Des jeunes parmi d'autres? Les jeunes issus des immigrations », in Galland O., Roudet B. (dir.), *Une jeunesse différente? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, La Documentation française, Paris, 2012.
- Jobard F., « Sociologie politique de la "racaille" », in Lagrange H., Oberti M. (dir.), *Émeutes urbaines et protestations. Une singularité française*, Les Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats », Paris, 2006.
- Kepel G., Arslan L., Zouheir S., *Banlieue de la République*, Institut Montaigne, Paris, 2011.
- Khosrokhavar F., *L'islam des jeunes*, Flammarion, Paris, 1997.
- Kokoreff M., *La force des quartiers. De la délinquance à l'engagement politique*, Payot, Paris, 2003.
- Kokoreff M., *Sociologie des émeutes*, Payot, Paris, 2008.
- Lapeyronnie D., *Ghetto urbain. Ségrégation, violence, pauvreté en France aujourd'hui*, Robert Laffont, coll. « Le monde comme il va », Paris, 2008.
- Lepoutre D., *Cœur de banlieue. Codes, rites et langages*, Odile Jacob, Paris, 1997.
- Marlière É., *Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun?*, L'Harmattan/INJEP, coll. « Débats jeunesse », Paris, 2005.
- Masclat O., *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, La Dispute, coll. « Pratiques politiques », Paris, 2003.
- Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantasmes et réalités dans le débat français*, La Découverte, coll. « Sur le vif », Paris, 2001.
- Okba M., « Habiter en ZUS et être immigré : un double risque sur le marché du travail », *Premières informations, premières synthèses*, n° 48.1, novembre 2009.
- ONZUS, *Observatoire des zones urbaines sensibles. Rapport 2010*, Les Éditions du CIV, Saint-Denis La Plaine, 2010.
- ONZUS, *Observatoire des zones urbaines sensibles. Rapport 2011*, Les Éditions du CIV, Saint-Denis La Plaine, 2011.
- Pan Ké Shon J.-L., « La ségrégation des immigrés en France : état des lieux », *Population et sociétés*, n° 477, avril 2011.
- Sauvadet T., *Le capital guerrier. Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Armand Colin, Paris, 2006.
- Sen A., *Repenser l'inégalité*, Le Seuil, Paris, 2000.
- Simon P., Tiberj V., *Les registres de l'identité. Les immigrés et leurs descendants face à l'identité nationale*, INED, coll. « Documents de travail », n° 176, Paris, 2012.

Santé

Yaëlle Amsellem-Mainguy, INJEP

Le non-recours aux soins diffère d'une région à l'autre

Le taux de non-recours aux soins des jeunes en insertion professionnelle est davantage lié aux caractéristiques socio-économiques qu'à l'état de santé. Il en va de même chez les étudiants. Ce phénomène qui concerne plus d'un tiers des étudiants apparaît déterminé par la situation financière avant tout. Les soins dentaires sont les premiers soins auxquels les étudiants renoncent pour cette raison.

Le taux de non-recours des étudiants diffère d'une région à l'autre (carte 1). De 34% en moyenne (France entière), il dépasse 40% dans les régions d'outre-mer. En France métropolitaine, le taux de non-recours est supérieur en Île-de-France et Rhône-Alpes, qui concentrent les effectifs d'étudiants les plus importants.

L'origine sociale et la précarité expliquent les différences de poids

Chez les adolescents comme chez les jeunes adultes, c'est l'origine sociale qui explique le mieux la probabilité de surpoids ou d'obésité. Ainsi, parmi les élèves de troisième, 12% ont un problème de surpoids et 4% un problème d'obésité. Mais la proportion d'élèves en surpoids dont le père est cadre supérieur est de 8% contre 15% pour les fils d'ouvriers non qualifiés. Elle varie de 1 à 8 concernant l'obésité.

Les filles ont une prévalence de l'obésité un peu plus marquée que les garçons. Mais les conditions de vie précaires liées aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle renforcent ces disparités de poids (graphique 1). Chez les hommes et les filles de 16 à 24 ans non précaires, la prévalence de l'obésité est respectivement de 3,8% et de 5,4%; chez les jeunes précaires du même âge, ce taux est de 5,9% pour les hommes, et de 10,2% pour les filles. L'enquête Santé et conditions de vie des étudiants confirme le lien entre précarité et obésité chez les étudiants. Parmi les étudiants obèses, 50% font état de ressources insuffisantes.

Définitions

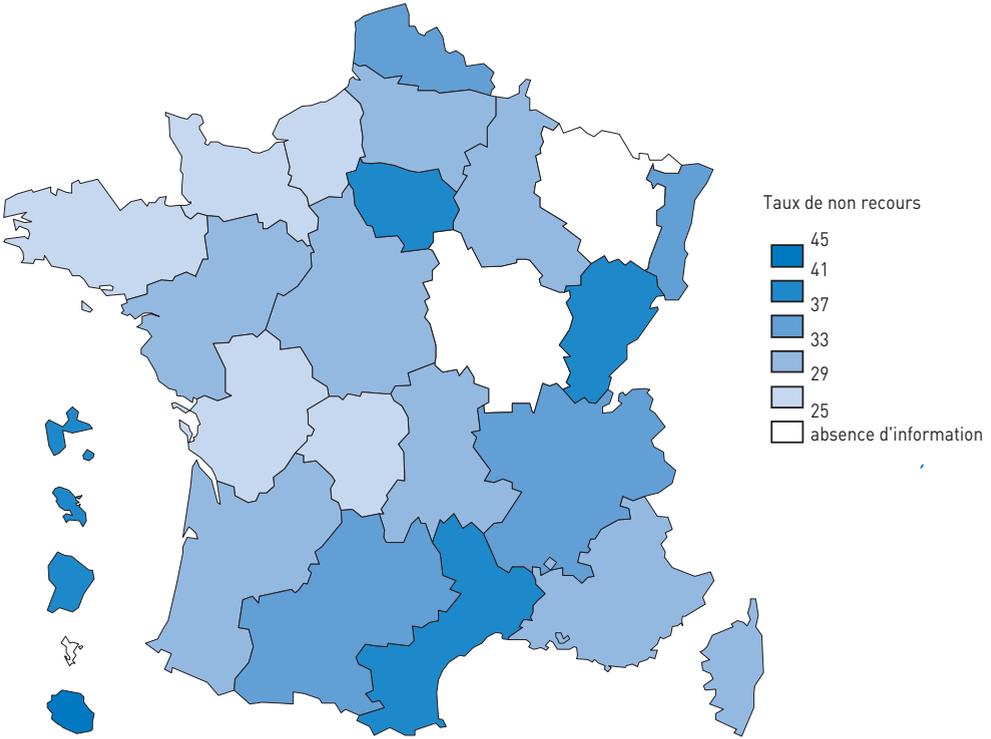
SURPOIDS

Indice de masse corporelle (IMC – calculé en divisant le poids par la taille au carré) égal ou supérieur à 25 kg/m².

OBÉSITÉ

Indice de masse corporelle (IMC – calculé en divisant le poids par la taille au carré) égal ou supérieur à 30 kg/m².

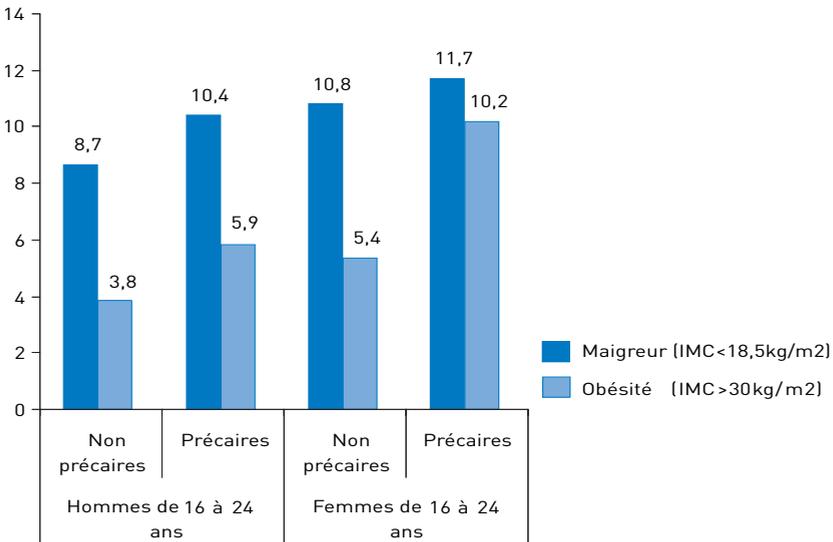
Carte 1. Le renoncement aux soins des étudiants en France (en %)



Source : Mutuelle des étudiants (LMDE), enquête nationale sur la santé des étudiants, 2011.

Champ : étudiants affiliés à la LMDE.

Graphique 1. Obésité et précarité (en %)



Source : CETAF, Assurance maladie 2006-2007.

Contraception, IVG : des disparités entre la métropole et les DOM

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) stagne depuis une trentaine d'années en France malgré des campagnes d'information régulières (tableau 1). Ainsi, 225 000 IVG ont été réalisées en France en 2010, dont 212 000 en métropole. C'est parmi les femmes de 20 à 24 ans que les recours demeurent les plus fréquents (ils concernent 27 femmes sur 1 000, contre 15 pour 1 000 chez les moins de 20 ans). Les raisons du recours à l'IVG des jeunes ne s'expliquent pas d'abord par un défaut d'utilisation de la contraception, puisque c'est aux mêmes âges que l'on constate une fréquence maximum de recours à la contraception et le plus fort taux d'utilisatrices de la pilule contraceptive (83,4 % des 20-24 ans l'utilisent). Ainsi, les deux tiers des IVG surviennent suite à un oubli ou un accident de contraception, malgré une utilisation croissante de la contraception d'urgence : depuis 2005, plus d'un million de comprimés ont été vendus chaque année.

La situation n'est pas uniforme sur le territoire : les DOM, l'Île-de-France et le sud de la France sont les régions les plus concernées. Ainsi, dans les DOM, la proportion de femmes recourant à l'avortement est plus forte qu'en métropole (graphique 2). Cette fréquence élevée du recours à l'IVG dans les DOM est liée à des taux de conception supérieurs à presque tous les âges, notamment chez les jeunes, et à une fréquence plus élevée de grossesses non désirées : la proportion de conceptions interrompues est plus forte, sauf aux très jeunes âges. Ces différences s'expliquent par une moindre pratique contraceptive, des difficultés d'accès plus fortes, une information insuffisante ou peu adaptée au contexte local.

Tableau 1. Évolution du taux d'IVG en France 1990-2010 selon l'âge

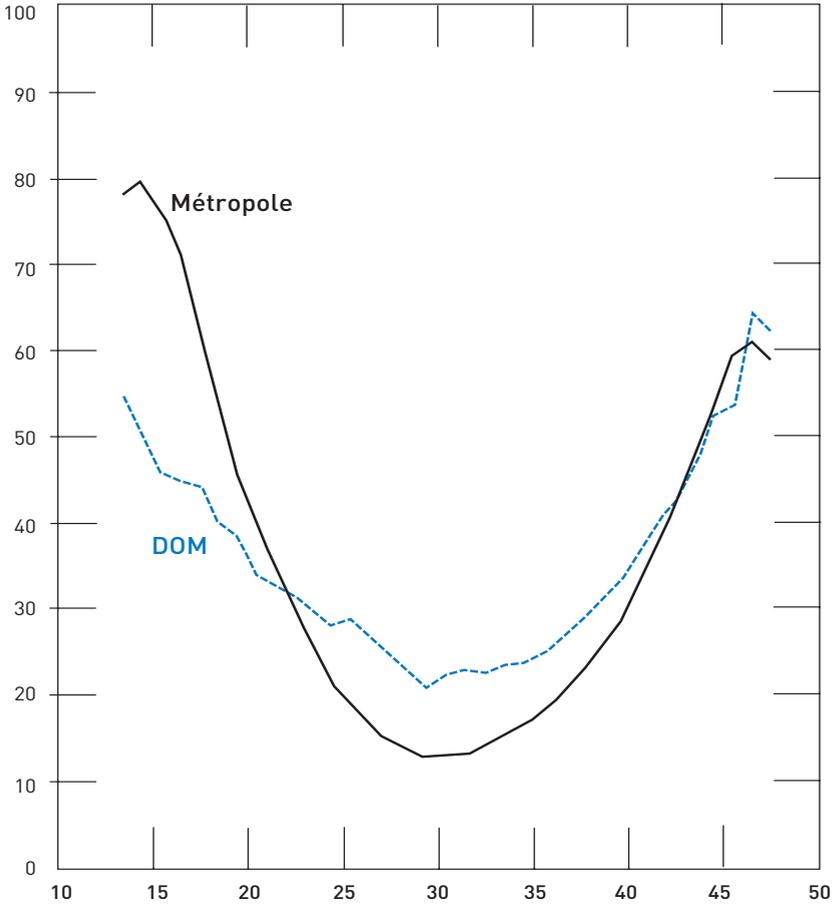
	1990	1999	2006	2009	2010
Taux de recours (pour 1000 femmes de chaque groupe d'âge)					
15-19 ans	10,9	13,8	15,8	15,2	15,3
15-17 ans	7,0	8,9	11,0	10,4	10,6
18-19 ans	16,4	21,9	22,9	22,1	22,1
20-24 ans	21,8	24,4	27,3	27,0	26,9
25-29 ans	21,7	20,8	24,1	23,5	24,0
30-34 ans	18,8	17,7	18,7	18,8	19,5
35-39 ans	13,2	13,3	13,9	13,6	13,6
40-44 ans	5,7	5,8	5,9	5,8	6,0
45-49 ans	0,7	0,5	0,6	0,6	0,6
15-49 ans	14,0	13,6	14,8	14,5	14,7

Champ : France métropolitaine.

Note : Par rapport à *Étude et résultats* n° 765, les données pour 2009 ont été actualisées en prenant en compte les 719 IVG réalisées en centres de santé ou centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF).

Source : DREES, *Études et résultats*, n° 804, juin 2012.

Graphique 2. Proportion de conceptions* conduisant à une IVG à chaque âge en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer en 2007-2009 (en %)



* Somme des taux des taux d'IVG à l'âge révolu x et des taux de fécondité à l'âge atteint $x + 1$ (calculs et estimations d'après les statistiques de la DREES et de l'INSEE).

Source : Magali Mazuy, France Prioux et Magali Barbieri, « L'évolution démographique récente en France. Quelques différences entre les départements d'outre-mer et la France métropolitaine », INED.

Pratiques culturelles

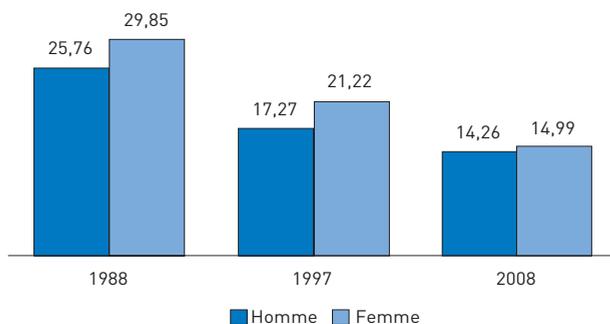
Claire Létroublon, INJEP

Les jeunes femmes lisent plus de livres que les jeunes hommes

Entre 1988 et 2008, pour l'ensemble des 15-29 ans, les non-lecteurs et les plus faibles lecteurs de livres (1 à 4 livres par an) augmentent (respectivement + 5,6 et + 10,7 points), à l'inverse des plus gros lecteurs (- 13,1 points) (graphique 1). Ces évolutions ne traduisent peut-être pas pour autant un recul de la lecture en général, en raison notamment de l'essor de la lecture sur écran.

En 1988, les femmes lisent plus de livres que les hommes. Elles sont plus nombreuses à lire entre 10 à 19 livres (25,5 %) et au moins 20 livres (29,8 %) par an et sont par conséquent des gros lecteurs. En 2008, si une différence sexuée persiste, elle est un peu plus atténuée au sein de cette dernière catégorie.

Graphique 1 : Lecteurs d'au moins 20 livres par an selon le sexe (en %)



Champ : les 15-29 ans.

Source : DEPS, MCC, enquêtes Pratiques culturelles des Français 1988, 1997, 2008.

Les plus diplômés davantage tournés vers les usages pratiques et éducatifs d'Internet

En 2008, 96 % des 15-29 ans ont déjà utilisé Internet et 65 % d'entre eux se connectent tous les jours. 80 % des titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat sont des internautes quotidiens, contre seulement 52 % des non-diplômés.

La quasi-totalité des usages d'Internet diffère selon le diplôme (tableau 1). Les usages pratiques et éducatifs semblent être privilégiés par les plus diplômés. Les usages culturels et communicationnels ne sont, en revanche, pas tous hiérarchisés selon le niveau d'éducation. Cette moindre stratification résulte sans doute plus des caractéristiques de la culture de masse dont le numérique est un vecteur majeur, que d'un accès plus égal à la culture.

Tableau 1 : Les usages d'Internet selon le niveau de diplôme (en %)

Sur 100 personnes de chaque groupe	Niveau de diplôme				
	Aucun-CEP	BEPC	CAP-BEP	Bac	>=Bac
Usages pratiques					
Chercher des informations pratiques	55	68	76	80	91
Gérer des affaires personnelles (banque, impôts, payer factures)	31	21	49	53	73
Vendre ou acheter aux enchères (ebay...)	23	27	42	32	39
Acheter ou commander en ligne	28	42	44	52	73
Usages éducatifs					
Faire des recherches documentaires, bases de données	60	88	79	92	95
Suivre un enseignement en ligne, une formation	8	4	4	9	15
Usages communicationnels					
Envoyer/recevoir des e-mails	81	87	82	93	98
Communiquer par messagerie instantanée	68	86	73	85	80
Visiter des blogs, sites personnels	59	76	60	63	59
Aller sur des sites de partage de fichiers (Dailymotion, Youtube, Emule)	44	65	44	60	56
Participer à des chats, forums, discussion, écrire commentaires	27	32	23	33	32
Aller sur un site de rencontre (Meetic...)	13	3	9	9	8
Créer, mettre à jour votre profil sur des sites comme MySpace, Facebook...	12	18	6	19	22
Créer ou mettre à jour un blog ou site personnel	28	31	17	20	14
Mettre des photos, vidéos ou de la musique en ligne pour les partager avec des proches ou non	38	38	33	33	29
Usages culturels					
Regarder en direct un programme de télévision	24	18	22	16	28
Écouter en direct la radio	38	46	36	40	46
Lire en ligne des journaux ou magazines	25	24	30	48	62
Télécharger des logiciels, programmes, de la musique...	48	64	53	56	61
Jouer à des jeux en réseau (dont jeux argent)	33	32	31	22	22
Visiter un musée ou une exposition en ligne	4	3	3	6	8

Champ : les 15-29 ans qui se sont connectés à Internet au cours du dernier mois précédent l'enquête.

Source : DEPS, MCC, Pratiques culturelles des Français 2008.

Les sorties culturelles, des marqueurs de distinction sociale

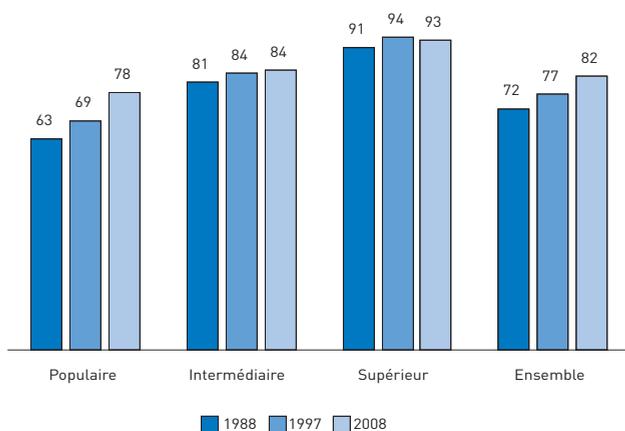
Entre 1988 et 2008, le cinéma progresse pour les 15-29 ans (+ 9,9 points), relativisant la concurrence du numérique. Si le taux de fréquentation des jeunes de milieu populaire augmente le plus, il reste néanmoins le plus faible. Les jeunes cadres sont toujours les plus cinéphiles.

De 1988 à 2008, les spectacles vivants affichent une certaine stabilité, autour de 45 %. Le taux de fréquentation des cadres baisse (- 14 points), mais demeure cependant le plus élevé.

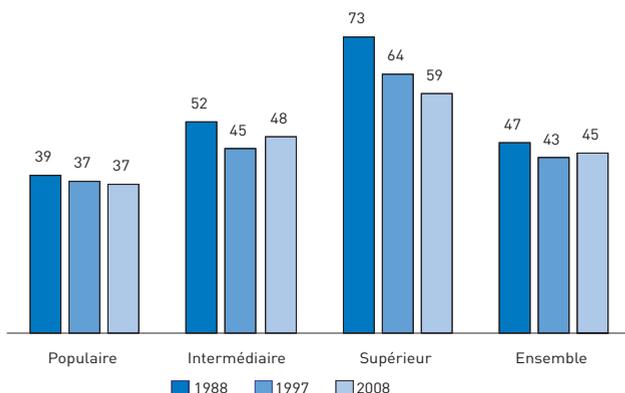
Ainsi, la sortie culturelle demeure d'autant plus une caractéristique des milieux les plus dotés socialement et économiquement, qu'elle reste synonyme d'une plus grande proximité avec la culture « légitime » (graphique 2).

Graphique 2. Les sorties culturelles selon le milieu social

Fréquentation du cinéma (en %)



Fréquentation du spectacle vivant (en %)



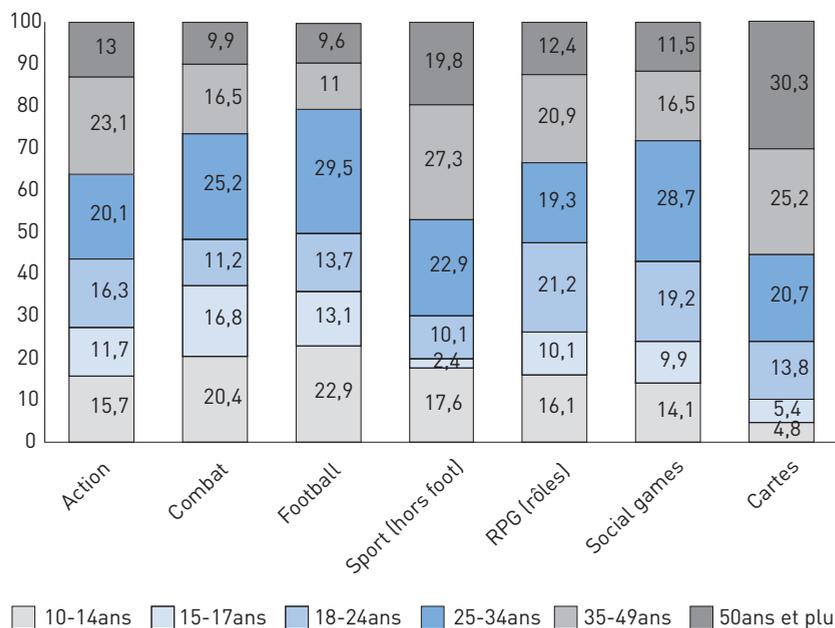
Champ : les 15-29 ans.

Source : DEPS, MCC, enquêtes Pratiques culturelles des Français 1988, 1997, 2008.

Les jeux vidéo : un univers masculin

En moyenne, la population des joueurs de jeux vidéo est plus jeune que la population nationale. Les 15-34 ans constituent ainsi 43,2% des joueurs de jeux vidéo alors qu'ils représentent à peine le tiers (29,7%) de la population en 2010. Cette pratique, apparue dans les années 1980, est aussi typiquement masculine: la pratique des filles est moins régulière et surtout moins intense. La typologie des jeux les plus pratiqués semble renforcer ce clivage de genre tout en se différenciant au fil de l'âge (graphique 3) : plus de 75 % de ceux qui jouent à des jeux vidéo de football ont entre 10 et 34 ans dont 29 % entre 25 et 34 ans; avec 37,2 % de joueurs âgés de 10 à 17 ans, les jeux de combat sont les jeux les plus prisés par les très jeunes; les jeux de rôle viennent ensuite avec 21,2% de joueurs âgés de 18 à 24 ans, tandis que les jeux sociaux (« social games ») s'adressent en majeure partie aux 25-34 ans (28,7%).

Graphique 3. Jeux vidéo : type de jeu selon l'âge des joueurs (en %)



Source : CNC, 2010.

Territoires

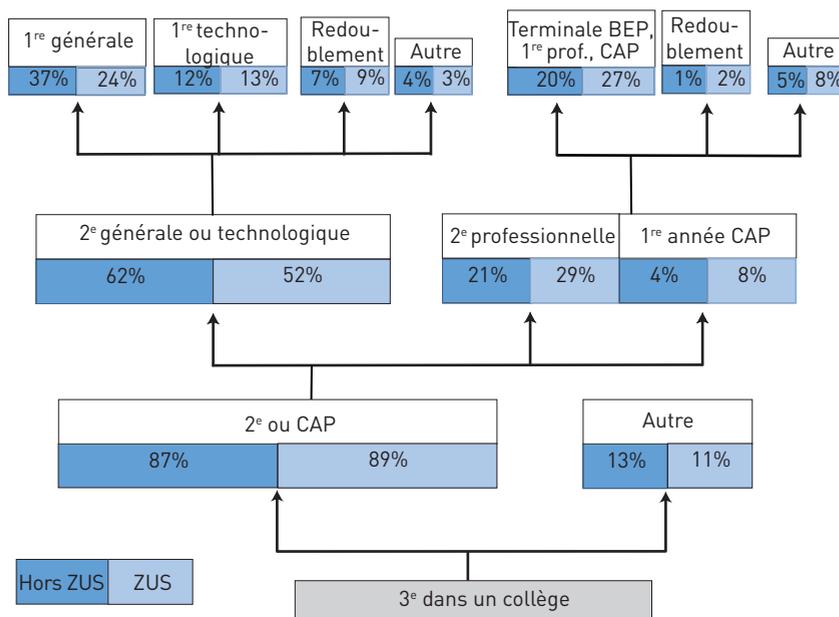
Joaquim Timoteo, INJEP

Les élèves de ZUS plus souvent orientés vers les filières professionnelles

Les orientations scolaires entre la classe de seconde et la classe de première au lycée diffèrent en moyenne de manière assez significative, selon que les élèves proviennent d'un collège en zone urbaine sensible (ZUS) ou non (graphique 1). Les lycéens, issus de collèges en ZUS, s'orientent beaucoup moins vers une filière générale en première (24,1 %) que ceux issus de collèges en dehors des ZUS (36,7 %). C'est notamment dans la filière scientifique, *a priori* la plus sélective, que se trouvent les plus grands écarts d'orientation (12 points). À l'inverse, la filière professionnelle est beaucoup plus suivie par les lycéens issus d'un collège en ZUS (26,7 %) que par ceux d'un collège hors ZUS (19,9 %).

DOM : des diplômés plus mobiles

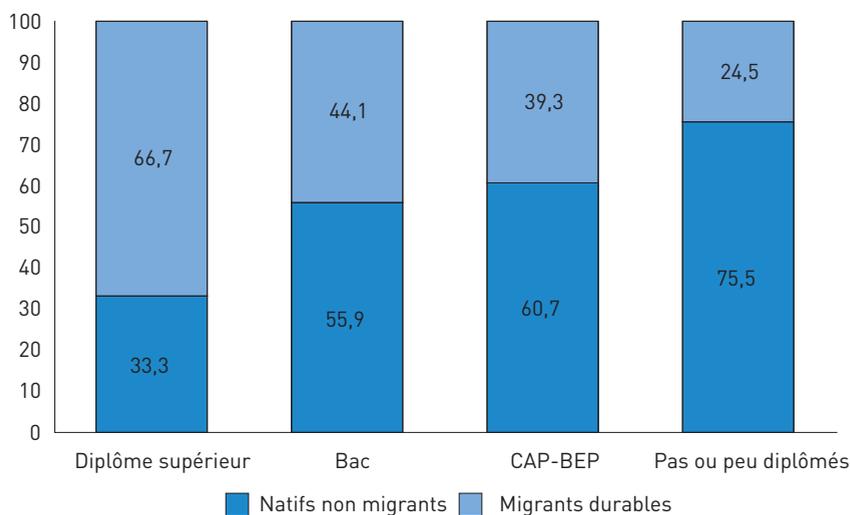
C'est entre 18 et 34 ans que le départ vers la métropole des natifs des DOM est le plus fréquent. En 2007, dans cette tranche d'âge, ce sont respectivement 36 %, 33 %, 30 %, et 19 % des natifs de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de La Réunion qui vivent en métropole. Le diplôme apparaît être un critère déterminant du rapport à la migration des jeunes natifs des DOM (graphique 2). Plus les jeunes sont diplômés, plus grande est la probabilité d'une migration durable. La moitié des jeunes domiens de 18 à 34 ans se dit prête à partir s'il lui était proposé un emploi, mais cette proportion varie selon les territoires : 67 % en Martinique, 58 % en Guadeloupe, 56 % en Guyane mais 41 % à La Réunion. Ces migrations sont source de clivages au sein de la population jeune avec un phénomène de double sélection au départ et au retour : ne s'installent durablement en métropole que les plus diplômés qui s'insèrent sans difficulté sur le marché du travail, tandis que les moins armés (moins qualifiés et moins employables) reviennent plus ou moins rapidement dans leur DOM d'origine.

Graphique 1. Devenir des élèves de 3^e issus d'un collège en ZUS ou hors ZUS en 2009-2010


Champ : établissements publics, France métropolitaine et DOM.

Lecture : en 2009-2010, 24 % des élèves issus d'un collège en ZUS atteignaient deux ans plus tard une 1^{re} générale contre 37 % des élèves issus d'un collège en ZUS.

Source : MEN, DEPP (repris par ONZUS, rapport 2011).

Graphique 2. Rapport à la migration des natifs des DOM âgés de 18 à 34 ans selon leur niveau de diplôme (en %)


Champ : natifs des DOM résidant dans leur DOM et en métropole.

Source : INED-INSEE, MFV 2009-2010 et recensement de la population 2007.

De fortes disparités dans l'apprentissage de langues étrangères au sein de l'UE

La maîtrise d'une ou plusieurs langues (capacités à parler et à lire), différentes de sa langue maternelle, est un levier majeur pour le développement de la mobilité au sein de l'Union européenne (UE) et un atout d'importance pour l'employabilité. Si l'apprentissage d'une langue étrangère est une réalité pour les élèves de second cycle de l'enseignement secondaire (au-delà de l'obligation scolaire) dans l'UE, à l'exception toutefois du Portugal et du Royaume-Uni (où 40 % et plus d'élèves n'apprennent pas de langues étrangères), ce n'est pas le cas pour l'enseignement de deux langues et plus. On constate de grandes disparités entre les États membres (carte 1) : 91 % des élèves français en second cycle de l'enseignement secondaire apprennent au moins deux langues quand les élèves espagnols ne sont que 23 %, les Italiens 26 %, les Hongrois 44 % en 2010.

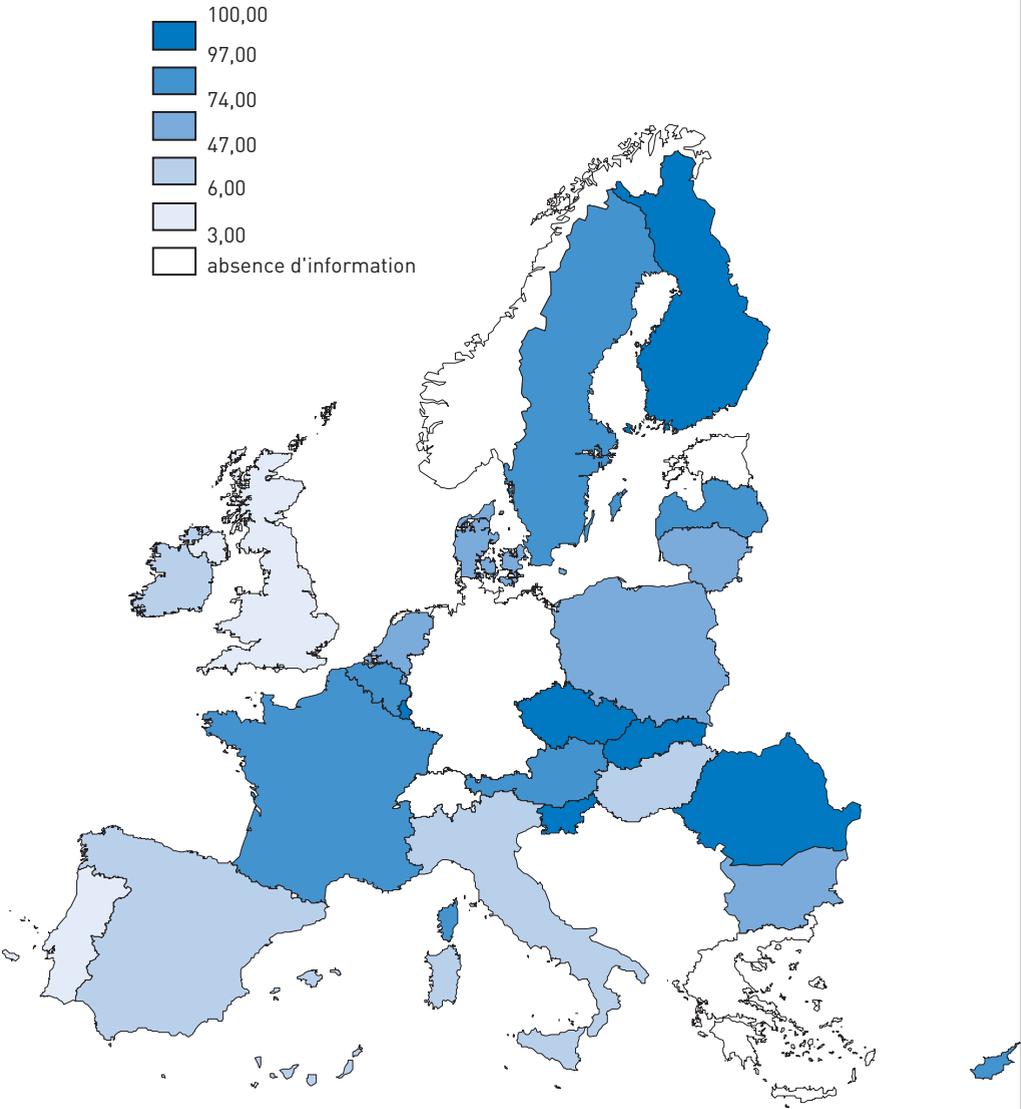
Cet apprentissage est aussi inégalement réparti entre filières d'enseignement : en France, huit élèves de la filière générale apprennent au moins deux langues contre un seul en enseignement professionnel. Ce phénomène se retrouve dans une majorité de pays, à l'exception notoire de l'Estonie où plus de 80 % des élèves de la filière professionnelle apprennent deux langues étrangères.

Tableau 1. Proportion d'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dans l'UE en 2010 (en %)

Union européenne (27 pays)	59,6	Italie	25,9
Allemagne	X	Lettonie	79,1
Autriche	74,6	Lituanie	47,3
Belgique	89,2	Luxembourg	100,0
Bulgarie	73,7	Malte	X
Chypre	83,6	Pays-Bas	68,9
Danemark	59,7	Pologne	72,4
Espagne	23,4	Portugal	3,7
Estonie	X	République tchèque	100,0
Finlande	99,7	Roumanie	98,3
France	90,8	Royaume-Uni	5,5
Grèce	X	Slovaquie	98,8
Hongrie	44,4	Slovénie	97,7
Irlande	7,8	Suède	92,7

X : absence d'information

Carte 1. Proportion d'apprentissage d'au moins deux langues étrangères dans l'UE (en %)



Source : Eurostat, 2010.

Jeunes, culture et cultures : transmission et transition

*Éric Favey, secrétaire général adjoint de la Ligue de l'enseignement, délégué à l'éducation, à la culture et à la société de l'information **

En matière de culture, nous sommes dans une époque d'hybridation des goûts, de capillarité des habitudes et d'éclectisme des pratiques, notamment chez les jeunes.

Paradoxe apparent dans un pays fortement marqué par une persistance des hiérarchies et des héritages malgré les politiques publiques et l'engagement militant pour la démocratisation culturelle. Paradoxe aussi dans la société numérique des industries culturelles qui renforce la modélisation, étend et accélère la diffusion et le consumérisme de masse mais tout en générant la diversité d'autres formes de création, de production et de circulation des productions humaines.

Cette évolution s'opère dans une société marquée par quatre traits principaux : la multi-appartenance des individus que nous sommes devenus, l'interdépendance des territoires dans lesquels nous vivons, la complexité inouïe des enjeux et les responsabilités nouvelles à l'égard des générations futures et de la vie humaine.

C'est dans ce contexte que la question de la culture et des jeunes générations se pose. Mais elle concerne toutes les générations car il s'agit aussi de mettre en débat la question de la transmission et de la transition.

Nous vivons sans doute un de ces rares moments qui mettent les civilisations devant des choix d'importance exceptionnelle et inédite qu'il faut éclairer, comprendre, préparer, discuter, faire et traduire en politique et en actes. La culture est alors à la fois la source et l'objet de la politique, si l'on veut bien considérer qu'il s'agit d'entretenir, de renouveler et d'inventer un futur désirable pour tous.

La question de la démocratie culturelle prend donc le pas sur celle de la démocratisation. Il faut interroger les formes nouvelles de la transmission et simultanément mobiliser le travail de la culture dans toutes ses dimensions pour imaginer, penser et fabriquer la transition dans laquelle notre commune humanité est engagée, sans certitudes. Comment, dans de telles perspectives, combiner le travail des institutions culturelles, dont l'école, la formation humaine tout au long de la vie, les apports formels et non formels, les relations entre pairs, pour élucider des situations et comprendre son environnement ? Pour savoir ce que nous savons, et ce que nous allons faire de ce que nous savons ? Pour imaginer, pour discerner dans le flot continu des informations ce qui est important et ce qui est accessoire ? Pour donner la parole à celles et ceux qui ne se font pas entendre ? Pour permettre aux identités diverses qui constituent notre société de se connaître, de se reconnaître réciproquement et de nourrir du commun ? Comment la culture permet-elle aux jeunes de construire de l'estime de soi, des autres et des cadres collectifs qui permettent de faire société ?

* Éric Favey est par ailleurs membre du conseil scientifique de l'INJEP.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

«Un homme cultivé est un homme qui se situe.» La Ligue de l'enseignement peut aisément faire sienne cette approche du philosophe Jean Lacroix pour caractériser l'importance de la culture dans son projet. Il ne saurait y avoir d'éducation permanente au suffrage universel, objet historique et contemporain de la Ligue, sans travail de la culture pour donner à chacun et à tous du « pouvoir d'agir » sur sa vie personnelle et la vie collective.

Aussi la Ligue, avec ses cent deux fédérations départementales, plusieurs milliers d'associations locales, des collectivités territoriales, des institutions culturelles et des établissements scolaires, développe-t-elle un ensemble d'actions dans les domaines du livre et de la lecture (ateliers d'écriture, « Lire et faire lire », promotion des littératures...), du spectacle vivant (en étant notamment le premier réseau de diffusion en France), du cinéma (600 écrans dans ses réseaux itinérants et 60 salles fixes, tous labellisés animation et la plupart art et essai), des pratiques en amateur, des traditions populaires, des mémoires croisées, de la culture scientifique.

La Ligue conçoit son action dans des opérations qui croisent les thématiques et les publics et favorisent la présence dans l'espace public, comme « Demain en France », chantier d'expression artistique qui a déjà mobilisé près de 10 000 jeunes depuis 2005, ou « Regards jeunes sur la cité » qui, chaque année, rassemble 800 jeunes issus d'une centaine de quartiers populaires dans des actions implantées au cœur des manifestations (« Regards jeunes sur le cinéma » à Cannes, Fameck, Brive, Lussac).

Évidemment, une large part de l'action de la Ligue s'inscrit dans une volonté d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie qui repose sur trois dimensions : la rencontre avec les œuvres, la rencontre avec celles et ceux qui les font et travaillent à leur diffusion, et les pratiques.

Les jeunes entre mobilités et immobilités subies ou choisies

*Sandrine Forzy, déléguée à la vie associative,
Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhaj)*

Les jeunes connaissent de nos jours une injonction croissante à la mobilité, essentiellement dans une visée d'insertion professionnelle. Être sur les starting-blocks, toujours plus mobile, pour accéder à un CDD, une formation ou encore un stage: cela fait désormais partie des capacités minimums dont doit être doté un jeune pour pouvoir prétendre, un jour, à une situation plus stable...

Pourtant, tous les jeunes sont loin d'être égaux devant la mobilité. La capacité d'un jeune à se mouvoir géographiquement, sur des périodes plus ou moins longues, varie en fonction de nombreux paramètres qui ne dépendent en aucun cas de son unique volonté: l'accès aux transports, au logement et, de manière plus générale, le niveau de revenus déterminent fortement la capacité d'un individu à être mobile. Les jeunes n'ont évidemment pas le même accès aux transports publics – et donc peu coûteux – selon qu'ils habitent en zone rurale, en périphérie ou en centre-ville. Le marché du logement impacte lui aussi très fortement l'accès à la mobilité: il renvoie non seulement à l'existence ou non d'une offre de logements adaptée aux jeunes sur les territoires, mais aussi au niveau de ressources dont disposent les jeunes pour y accéder.

Cette injonction à la mobilité, aujourd'hui socialement admise, semble de plus ignorer l'enjeu déterminant de la présence des jeunes sur les territoires, qui représente pourtant un levier incontestable d'équilibre et de dynamisme économique au niveau local. Il est dans ce sens de la responsabilité des pouvoirs publics de penser les politiques de jeunesse comme une composante des politiques d'aménagement des territoires. Cet enjeu relève aussi de la responsabilité des acteurs économiques, qui ont le devoir de soutenir et d'appuyer la présence des jeunes à leurs côtés. L'inégalité des jeunes face à la mobilité, couplée à l'enjeu de la vitalité dont sont porteurs les jeunes sur les territoires, doit faire l'objet d'une réflexion des pouvoirs publics pour répondre à la question suivante: comment créer les conditions pour que la mobilité soit pensée dans sa juste mesure, qu'elle soit le résultat de choix et non de contraintes et, enfin, qu'elle ne soit pas un facteur renforçant les inégalités, mais au contraire un véritable levier d'expérimentations et d'autonomie pour tous?

L'UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES

L'Unhaj est un mouvement national d'éducation populaire implanté sur toute la France, réunissant 330 adhérents agissant sur des territoires divers (urbains et ruraux), porteurs de projets Habitat jeunes.

- Un objectif majeur : accompagner les jeunes dans leur socialisation par l'habitat et leur permettre d'habiter les territoires dans lesquels ils vivent.
- Les acteurs Habitat jeunes agissent par une approche globale à travers différents leviers pour accompagner les jeunes dans leur accès à l'autonomie : accueil, information, orientation, logement, intermédiation locative, emploi, santé, restauration, formation, animation, culture et loisirs, citoyenneté...
- 200 000 jeunes accueillis chaque année.

Habitat jeunes : un logement et bien plus !

Le mot habitat exprime tout à la fois le logement, la domiciliation, l'«être sur un territoire», le fait d'appréhender un espace privé mais également semi-public ou public. Les adhérents de l'Unhaj agissent pour que les jeunes qu'ils accueillent puissent investir leur lieu de vie et participer à son animation. C'est pour cela, et pour construire des solutions permettant de répondre à la diversité des situations vécues par les jeunes, que l'Unhaj s'est appuyée sur le cadre historique des FJT pour développer des projets Habitat jeunes.

Des projets inscrits au cœur des territoires

En réponse à une demande sociale, le projet Habitat jeunes est inscrit dans des dynamiques partenariales de territoire. Il englobe trois dimensions :

- **Politique** : à travers l'analyse des situations de jeunesse et des territoires, la définition des problématiques et des besoins, l'interpellation des décideurs, la coconstruction des réponses en mobilisant l'ensemble des acteurs.
- **Pédagogique** : en définissant les démarches d'accompagnement créant les conditions de l'autonomie des jeunes.
- **Économique** : en contribuant à l'accueil et au maintien des jeunes sur les territoires, en impulsant des collaborations et partenariats avec le tissu économique (réseaux d'entreprises, centres de formation, chambres consulaires...), en mobilisant une expertise économique, de la faisabilité à la pérennité des projets sur le territoire.

Les aides publiques en question

Les jeunes vulnérables : laboratoire de l'État social actif ?

Léa Lima

Comment la branche Famille de la sécurité sociale soutient-elle les jeunes de 16 à 24 ans ?

Muriel Nicolas

+ DONNÉES STATISTIQUES

- **Vulnérabilités**, Joaquim Timoteo
- **Aides à l'éducation**, Brahim Laouisset, Damien Megherbi

+ POINTS DE VUE D'ACTEURS

- **Aides publiques aux jeunes, soutiens familiaux et redistribution**, Irène Pequerul
- **Une démarche solidaire**, Jean-Pierre Bontoux

Les jeunes vulnérables : laboratoire de l'État social actif?

Léa Lima, maître de conférences, LISE, CNAM

Depuis une dizaine d'années, les analyses des transformations de l'État social mettent en avant la prégnance d'une « norme d'activation » qui se décline différemment selon les pays (Barbier, 2002). Selon Vandembroucke (1999), qui a conceptualisé les principes d'un « État social actif » européen, ce dernier devrait promouvoir une politique « proactive, qui insiste davantage sur les investissements dans les personnes, sur le travail sur mesure, sur la responsabilité personnelle des différents acteurs intervenant sur le terrain social ». Sensible aux théories de la trappe à inactivité, cette conception des politiques sociales met à l'index tous les dispositifs susceptibles de « décourager » l'activité. De notre point de vue, l'« État social passif » orienté uniquement vers la compensation de la survenue du risque chômage, qui sert de repoussoir dans les réformes les plus récentes du marché du travail, n'est qu'un mythe. Pour les jeunes notamment, les acteurs de l'État providence n'ont jamais pensé les droits dans une perspective purement indemnitrice.

Il peut être en effet intéressant de relire l'histoire des politiques sociales de jeunesse, qui est aussi l'histoire du traitement de la catégorie des jeunes dans les politiques de lutte contre l'exclusion sociale dites universelles, à la lumière de ce qui est présenté comme le nouveau référentiel autour duquel s'ordonne le système de protection sociale. Cette perspective nous oblige à décroquer les politiques d'insertion des jeunes pour les replacer dans un système plus global de réponses à la nouvelle question sociale (Rosanvallon, 1995) et comprendre la place que les jeunes y occupent. Pour ce faire, nous essaierons de caractériser la situation des jeunes en état de vulnérabilité socio-économique en soulignant d'une part ce qui distingue les jeunes pauvres des adultes pauvres et d'autre part les lignes de fracture intragénérationnelle. Cette analyse nous amènera à nous interroger sur les logiques plurielles d'activation ayant conduit à réserver un traitement spécifique aux jeunes à risque dans l'État social. On pourra alors constater qu'à la fin des années 1980, nous sommes passés d'une protection sociale des jeunes sous emprise éducative (*le learnfare*) à une incitation au travail des jeunes privés peu à peu de droits sociaux

protecteurs. Les jeunes se voient donc appliquer le paradigme de la « responsabilisation » des bénéficiaires des prestations sociales sans être prestataires eux-mêmes.

Qu'est-ce que les jeunes vulnérables ?

DES PAUVRES COMME LES AUTRES ?

La question de la vulnérabilité des jeunes est plus difficile à appréhender qu'il n'y paraît. Elle renvoie à la pertinence des indicateurs de fragilité sociale élaborés en référence à une norme d'intégration caractéristique de la catégorie des adultes. Elle renvoie aussi en filigrane au sens que les individus donnent à leurs situations objectives en fonction de leur place dans le cycle de vie socio-économique. Une même situation objective de précarité économique n'a pas le même sens selon qu'elle est envisagée comme temporaire et préparatoire à une mobilité ascendante ou comme susceptible de s'installer dans la durée, auquel cas la situation se transforme en condition.

Les statistiques de l'INSEE indiquent que le taux de pauvreté des jeunes entre 18 et 29 ans (à 60 % du revenu médian) était en 2009 de 18,7 % pour les femmes et de 17,2 % pour les hommes. Ainsi, c'est un peu moins d'un jeune sur cinq qui vit dans un foyer situé en dessous du seuil de pauvreté, alors que c'est moins d'une personne sur sept dans la population générale. Le risque de pauvreté paraît donc plus élevé chez les jeunes que chez les adultes. Les statistiques d'accueil des associations caritatives vont dans le même sens : le Secours catholique (2011) note par exemple la surreprésentation des jeunes de 18 à 25 ans dans leurs lieux d'accueil en 2010.

Pour comprendre la vulnérabilité juvénile, il faut néanmoins s'intéresser au profil de ces jeunes pauvres monétairement. On voit apparaître une fragilité de l'autonomisation marquée par trois éléments importants :

– La précarité financière n'est pas associée pour cette tranche d'âge à un isolement relationnel. Alors qu'un tiers des 18-29 ans déclarent des revenus de moins de 1 000 euros par mois, ils ne sont que très rarement coupés de la vie sociale (2 % selon une étude de la Fondation de France de juin 2010, [2011]). Ils disposent encore à cet âge d'un réseau de sociabilité important, si bien que l'impact de la pauvreté paraît moins important sur leur existence sociale que pour les autres catégories d'âge.

– Plus que pour les autres catégories d'âge, on peut voir dans la grande précarité financière chez les jeunes les répercussions des choix politiques en matière de droit de séjour et de droits sociaux : si la proportion d'étrangers est la même chez les moins de 25 ans et les plus de 25 ans parmi les personnes accueillies dans des structures du Secours catholique, il est à noter que les plus jeunes se distinguent par une proportion de possession de titres de séjour de 20 points inférieure par rapport aux plus de 25 ans. 12,2 % des 18-25 ans sont sans droit reconnu au travail contre 7,5 % pour les plus de 25 ans. On peut donc penser qu'en tant que nouveaux entrants, ces jeunes étrangers sont les premières victimes du durcissement des politiques d'immigration. Ils sont aussi proportionnellement bien plus nombreux à être sans aucune ressource (30,5 % contre 23,3 %), ce qui traduit la faiblesse des couvertures sociales à cet âge de la vie. Les restrictions très fortes à l'accès aux minima sociaux, notamment le RSA, pour les moins de 25 ans contribuent à précariser une frange de la jeunesse.

– En lien avec le point précédent, la pauvreté des jeunes renvoie à des processus de prise d'indépendance problématique. On aurait là un type de précarité économique spécifique à cet âge de la vie, lié au décalage entre le moment de la prise d'autonomie volontaire ou subie (la limite entre les deux étant d'ailleurs difficile à tracer) vis-à-vis de la famille et celui de l'accès à des ressources financières autonomes. Cette forme d'exclusion juvénile est structurelle, dans ce sens qu'elle révèle un modèle français d'autonomisation (Van de Velde, 2008) dont les « ratés » sont concentrés dans les classes populaires. Les jeunes vulnérables sont formés en partie de jeunes décrocheurs scolaires qui, ne bénéficiant pas d'un environnement familial protecteur, se retrouvent aussi à un moment donné en rupture familiale (Galland, 2000). Confrontés à un marché du travail très exigeant en matière de qualifications et maintenus à l'écart des principaux dispositifs de solidarité publique, ces jeunes sans bagage scolaire et sans soutien familial sont de fait très exposés au risque d'exclusion.

Si l'examen des situations de vulnérabilité des jeunes montre l'existence de risques spécifiques à cet âge de la vie, il ne faut donc pas en tirer de conclusions trop hâtives sur les comportements soi-disant à risque qui caractériseraient la jeunesse. Leur vulnérabilité apparaît moins comme le produit de dispositions psychologiques que comme l'effet indirect de compromis sociaux adossés à des politiques publiques spécifiques.

DES JEUNES COMME LES AUTRES ?

Lorsqu'on se place du point de vue des cohortes de jeunes qui entrent dans la vie adulte, la trajectoire scolaire apparaît comme fortement prédictive de la destinée sociale et notamment du risque d'exclusion. Comme le montrent les enquêtes successives du Céreq, toutes choses égales par ailleurs, c'est bien le diplôme qui pèse le plus lourd dans les différenciations sociales. La situation des 140 000 jeunes sortant sans diplôme et pire encore celle des 40 000 jeunes qui sortent sans qualification¹ témoignent d'un net décrochage social des exclus du système scolaire. L'augmentation de la « norme de qualification » concomitante à l'augmentation générale du niveau d'éducation et l'emprise de plus en plus forte du diplôme dans la société française (Dubet *et al.*, 2010) ont singulièrement obscurci l'horizon de ces sortants sans diplôme et, parmi eux, de ceux qui sortent sans qualification : 18 % des jeunes sortis sans diplôme en 2004 n'ont occupé aucun emploi dans leurs trois premières années de vie active. Ils sont aussi les premiers touchés par les retournements économiques et sont donc plus affectés par la précarité des emplois. Les jeunes sortis sans qualification sont encore plus mal lotis sur un marché du travail devenu très compétitif pour les jeunes générations. Plus de deux sur cinq étaient encore au chômage trois ans après la sortie de formation initiale et 28 % n'ont connu aucun emploi durant ces trois années. Ce qui est plus frappant encore, c'est la vitesse avec laquelle le fossé se creuse entre les diplômés et les non-diplômés : six mois après la sortie du système scolaire, l'écart entre le taux d'emploi des uns et des autres sortis de formation initiale en 2007 était déjà supérieur à 20 points et il ne s'est plus réduit pendant les trois années suivantes (Mazari *et al.*, 2011).

Mais la probabilité de sortir de formation initiale sans diplôme ou plus encore sans qualification n'est pas également distribuée dans la population². En 2009, 19 % des garçons et 14 % des filles sont sortis de l'école sans diplôme. Parmi eux, 6 % étaient sans qualification. Or les enquêtes montrent qu'être un garçon, de nationalité étrangère, enfant d'ouvrier ou employé et vivre au sein d'une famille monoparentale sont autant de facteurs de risque de sortir sans qualification du système éducatif (Coudrin, 2006).

1. On entend par jeune sans qualification un jeune sorti du système scolaire en fin de collège ou avant la classe terminale de CAP ou BEP.

2. Nous renvoyons pour ces données sur les sans-qualification et les sans-diplôme au rapport pour le Haut Conseil de l'éducation (Steedman, Verdier, 2010).

Les études dont nous disposons sur la dimension culturelle et politique de la jeunesse tendent à montrer cette même polarisation de la jeunesse autour d'une ligne de fracture constituée par la possession du diplôme (Cahuc *et al.*, 2011). Anne Muxel (2010) souligne elle aussi cette fracture lorsqu'il s'agit du comportement électoral. Les jeunes non diplômés se différencient de leurs pairs scolarisés par une forte abstention et un vote plus à droite, voire à l'extrême droite. Ils étaient 55 % à voter pour Nicolas Sarkozy en 2007 et 22 % pour Jean-Marie Le Pen (contre 3 % d'étudiants dans le même cas).

Les jeunes, laboratoire de l'État social actif : du learnfare au workfare

Un regard rétrospectif jeté sur les politiques sociales de jeunesse depuis les années 1960 montre que le rejet des dépenses sociales qualifiées aujourd'hui de « passives » traverse leur conception. Il apparaît en effet qu'en matière de protection sociale des jeunes, se pose dès l'origine la question des effets de l'octroi d'un revenu de solidarité sur le comportement d'activité. Ce questionnement se focalise d'abord sur la crainte d'une incitation à l'abandon scolaire, puis, dans un second temps, sur celle de la désincitation au travail. La protection sociale, bordée par ces deux enjeux, propose aujourd'hui une couverture mitée par des règles d'âge fortement discriminatoires³.

LE PREMIER ÂGE DE L'ACTIVATION : LE *LEARNFARE*

Les politiques sociales de jeunesse connaissent une première phase caractérisée par la priorité donnée à la formation professionnelle initiale sur l'impératif de protection et d'égalité de traitement ; l'action publique est tout entière orientée vers l'acquisition d'une qualification professionnelle pour les jeunes. Ce *learnfare* se traduit par des mesures de protection sociale, comme l'« allocation d'insertion », qui intègrent dans leur montage le risque d'incitation au décrochage scolaire.

La branche Famille de la Sécurité sociale inaugure dans ses règles de versement des allocations familiales la logique d'investissement éducatif.

3. Pour une présentation plus générale des discriminations d'âge dans la législation sociale qui affectent la citoyenneté sociale des jeunes, voir Lima (2012).

En effet, la fréquentation scolaire des enfants est restée une condition de versement des prestations familiales à leurs parents, même au-delà de l'âge scolaire obligatoire. L'UNEDIC, lorsqu'il s'agit de traiter le risque de chômage des jeunes, se place dans la même perspective.

Les allocations forfaitaires dans le régime d'assurance chômage sont mises en place dès 1962, soit quatre ans après la signature de l'accord entre les partenaires sociaux créant l'UNEDIC, pour protéger certaines catégories de chômeurs non contributeurs au régime général. Elles concernent entre autres les jeunes entrant sur le marché du travail à condition qu'ils aient obtenu un diplôme de l'enseignement technique (CAP ou diplôme de technicien)⁴. Par là même, le régime d'assurance chômage participe à la politique structurelle d'adéquation entre les qualifications des travailleurs et les besoins de main-d'œuvre (Daniel, Tuchsirer, 1999). Dans le cas des jeunes, les indemnités poursuivent un objectif d'intervention structurelle. Le caractère incitatif de ces allocations ne sera plus démenti par la suite. La formation sera toujours une condition pour percevoir ces allocations.

Dans les années qui suivent, les conditions s'adoucissent pour offrir une aide aux diplômés de l'enseignement général : au 1^{er} avril 1981, les jeunes sans diplôme ne recevaient aucune allocation, les jeunes diplômés de l'enseignement général, 26 FF par jour, les jeunes diplômés de l'enseignement technique, 53 FF par jour, et les jeunes sortis du service national, 40 FF par jour⁵.

La dénonciation des accords de l'UNEDIC par le patronat conduit à une séparation entre un régime d'assurance réservé aux seuls contributeurs et un régime de solidarité financé par l'impôt, destiné à subvenir aux besoins des catégories de chômeurs exclues du régime d'assurance. Les ordonnances du 21 mars 1984⁶ remplacent donc les allocations forfaitaires par une

4. Ce n'est pas l'unique condition : il faut en effet qu'ils aient terminé leurs études depuis moins d'un an et qu'ils soient inscrits depuis plus de six mois dans les services de main-d'œuvre.

5. Loi n° 79-32 du 16 janvier 1979 relative à l'aide aux travailleurs privés d'emploi, *JO* du 17 janvier 1979.

6. Ordonnance n° 84-106 du 16 février 1984 relative au revenu de remplacement des travailleurs involontairement privés d'emploi, *JO* du 17 février 1984. Voir aussi le décret d'application n° 84-216 du 29 mars pris pour application de l'article L. 351-9 du Code du travail issu de l'ordonnance 84-198 du 21 mars 1984, *JO* du 31 mars 1984.

« allocation d'insertion » pour les jeunes de 16 à 25 ans en réduisant le spectre des catégories couvertes. Les diplômés de l'enseignement général sont évacués du champ d'application, mais les législateurs abandonnent le diplôme comme référence pour lui préférer le niveau de formation. La condition éducative n'est levée que si le jeune est soutien de famille. Cette allocation est versée sous condition de ressources. En 1985, on comptait 325 000 prises en charge au titre de l'allocation d'insertion⁷, dont 83,8 % de jeunes (Bichot, 1987).

Cette première période de la protection sociale des jeunes à risque peut être qualifiée d'active dans le sens où elle poursuit des objectifs d'investissement économique et social. La croyance dans un État planificateur capable de stimuler la croissance par une politique d'éducation et de formation adaptée soutient cet édifice quelque peu instable de la protection sociale non contributive. Cette logique d'activation est autant structurelle qu'individuelle et peu imprégnée d'un discours moralisateur autour de la « responsabilisation » des jeunes chômeurs et de la nécessité d'une contrepartie. Elle est aussi dominée par des enjeux d'éducation et de formation plus que par la question de l'emploi ou de la recherche d'emploi.

Elle n'en débouche pas moins sur un ensemble de règles discriminatoires dès lors que l'on touche à la question indemnitaire, toujours réinterprétée dans un « logiciel » incitatif.

DU LEARNFARE À LA DISCRIMINATION D'ÂGE

Le principe de non-incitation au décrochage scolaire a en effet pour conséquence d'introduire des différences de traitement selon l'âge dans nombre de dispositifs relevant de la formation professionnelle continue ou comportant une part de formation importante qui s'adressaient à la fois aux jeunes et aux adultes.

Pour les contrats de formation en alternance, si le gouvernement cède finalement aux partenaires sociaux sur la question de l'ouverture des contrats aux jeunes de moins de 18 ans (en juillet 1986), le système de rémunération progressif en fonction de l'âge n'est jamais remis en cause. Aussi n'est-ce pas seulement l'âge légal de la citoyenneté politique (18 ans), qui se trouve être aussi l'âge « normal » de l'obtention du baccalauréat,

7. Cette allocation d'insertion était en outre versée aux mères seules au chômage.

qui forme un palier de rémunération, mais aussi l'âge de 21 ans, résidu de l'âge de la majorité d'avant Giscard.

Les stages de formation alternée, dans une logique indemnitare, sont principalement articulés autour du critère d'âge. L'indemnité augmente avec l'âge, ce qui traduit là encore une logique désincitative : plus on agit proche de la sortie « normale » du système scolaire, plus l'incitation pécuniaire à quitter l'école doit être faible.

Les choses se compliquent lorsque l'on analyse les rémunérations des individus pour une même action de formation alternée. Le régime public de rémunération⁸, qui fixe encore aujourd'hui le taux de rémunération mensuelle des stagiaires de la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire, traduit la logique du *learnfare* au prix d'une discrimination d'âge. Les jeunes n'ayant jamais travaillé sont les plus mal lotis. Si l'on compare leurs rémunérations à celles des adultes n'ayant jamais travaillé (les plus de 26 ans), la discrimination d'âge (mesurée par le rapport entre les rémunérations) oscille entre 0,68 pour les moins de 18 ans, 0,33 pour les 18-20 ans et 0,16 pour les 21-25 ans. Un jeune entre 16 et 18 ans va donc être rémunéré à un taux d'environ 70 % inférieur à celui d'un adulte de plus de 26 ans dans la même situation, au regard de son activité de travail antérieure et de son statut actuel de stagiaire de la formation professionnelle. Cette discrimination d'âge ne s'exerce d'ailleurs que dans la catégorie des bénéficiaires non handicapés n'ayant jamais travaillé. La frontière entre apte et inapte est particulièrement sensible pour le jeune âge : la condition de personne handicapée permet de balayer la condition de jeune. De même, si le jeune remplit les conditions d'activité, il n'est plus considéré comme un jeune. Seule la qualité de primo-demandeur d'emploi actionne le critère de l'âge. Cette nécessité d'introduire le critère d'âge pour les stagiaires n'ayant jamais travaillé doit être lue, là encore, dans une logique de *learnfare*. Le jeune n'ayant jamais travaillé est avant tout un jeune sortant de formation initiale : sa rémunération en tant que stagiaire ne doit être en aucun cas une incitation à quitter l'école de manière « précoce ».

Les politiques d'insertion formative dont nous gardons encore de larges traces sont aussi des discriminations qui ne disent pas leur nom ou du moins qui ne sont jamais nommées comme telles. Le primat d'une lecture

8. Décret n° 2002-1551 du 23 décembre 2002, JO du 29 décembre 2002.

incitative sur une interprétation indemnitaire, rétributive ou compensatoire, justifie l'introduction de ces critères d'âge dans les dispositifs de formation.

LE DEUXIÈME ÂGE DE L'ACTIVATION : VERS UNE LOGIQUE DE *WORKFARE*

Il semble que les termes du débat sur la protection sociale des jeunes se déplacent à l'occasion de la mise en place du RMI en 1988-1989. Les jeunes sont emportés dans un questionnement plus général sur le droit à l'assistance et la recherche d'un juste rapport entre droits et obligations. Et ce sont eux, en premier lieu, qui font les frais de ce redéploiement de la protection sociale puisqu'ils se voient exclus du droit au RMI. Le contexte de cette fin des années 1980 est sensiblement différent de celui qui prévalait dans les années 1960-1970 : les politiques du « tout formation » ont fait leur temps et la mise en emploi sous la forme de contrats aidés dans le secteur marchand et non marchand apparaît comme une alternative positive aux « stages parking ». Ainsi une trentaine d'années après la mise en place d'allocations chômage de solidarité pour les jeunes, ce n'est plus la crainte d'une désincitation à la formation qui motive la discrimination d'âge, mais la crainte d'une désincitation au travail, comme le dit Claude Évin venu défendre le projet de loi du RMI : « Le gouvernement ne peut pas aller plus loin [que l'ouverture aux jeunes chargés de famille] par la voie législative, à moins de fragiliser un dispositif d'insertion des jeunes qu'il s'est attaché à rénover et de prendre le risque d'une massive désincitation au travail, de mettre en cause les politiques d'insertion qui sont proposées pour les jeunes de moins de 25 ans, ou encore de mettre en place un énorme appareil de contrôle faisant le partage entre les jeunes qui auraient fait sans succès les efforts nécessaires d'insertion et les autres⁹. » Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), créé en 1989, est présenté comme la réponse aux problèmes d'exclusion de certains jeunes : une aide financière ponctuelle octroyée au cas par cas et conditionnée à l'élaboration d'un projet d'insertion et à l'accompagnement de professionnels. Une aide donc antithétique du droit subjectif à l'assistance.

En décembre 1991, pour clore définitivement un cycle de politiques sociales, l'État supprime l'allocation d'insertion pour les femmes isolées et pour les jeunes. L'argument n'est pas identique pour les deux catégories :

9. Débat sur le projet de loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988, Assemblée nationale, 1^{re} séance du 4 octobre 1988, p. 719.

pour les femmes, la suppression est justifiée par la mise en œuvre du RMI, qui constitue le régime de solidarité universel. Pour les jeunes, « cette allocation est inadaptée [...] car elle présent[e] le caractère très passif d'une dépense sans contrepartie de travail ou de formation¹⁰ ». Cette suppression est donc cohérente avec le refus d'ouvrir le RMI aux jeunes de 18 à 25 ans. Le rapport de la Commission pour l'autonomie des jeunes de 2002 rend compte de l'effet repoussoir qu'a acquis le terme d'« assistance », le plus souvent associé à celui de « piège », surtout sous la plume des organisations (syndicats, associations familiales, organisations de jeunesse) qui expriment leur avis en fin de rapport (Foucauld *et al.*, 2002). Le thème de la désincitation au travail, autrement dit de « l'assistanat », est beaucoup plus présent encore lors des débats sur le RSA et de son éventuelle ouverture au moins de 25 ans, alors que les adultes pauvres sont eux-mêmes l'objet de soupçons (la thématique de la fraude sociale fait alors irruption dans le débat public)¹¹.

ACTIVATION ET RESPONSABILISATION DE L'INDIVIDU

Malgré la faiblesse des droits subjectifs et automatiques, l'action sociale envers les jeunes vulnérables n'est pas exempte de débats sur la responsabilisation des jeunes, thème du rééquilibrage des droits et des devoirs des citoyens sociaux qui focalise l'attention lorsqu'il s'agit des chômeurs indemnisés (Béraud, Eydoux, 2009). Il ne s'agit pas ici de renforcer les sanctions ou le contrôle des jeunes chômeurs puisqu'ils ne perçoivent aucun droit, mais plutôt de conditionner l'octroi d'une aide à la « participation » du jeune au motif qu'« il ne faut pas tout attendre de l'assistance ».

L'observation des attributions d'aides financières dans les fonds départementaux d'aide aux jeunes montre la pénétration du principe du « *work first* » (« le travail d'abord ») dans les doctrines locales de la solidarité publique à l'égard des jeunes précaires. Lorsque les demandes pour des projets de formation ou d'aide à la mobilité sont considérées comme importantes (entre 1 000 et 1 500 euros), les membres demandent une

10. Pierre Forgues, rapporteur spécial du projet de loi de finances pour 1992, 1^{re} séance du 31 octobre 1991, débats à l'Assemblée nationale, *JO AN*, compte rendu du 1^{er} novembre 1991, p. 5344.

11. Voir par exemple cette réponse de Roselyne Bachelot à l'Assemblée : « [...] on ne peut offrir l'assistanat comme perspective aux jeunes de notre pays », réponse à la question n° 2887, Assemblée nationale, le 26 janvier 2011.

contribution financière personnelle du jeune proportionnelle à ses capacités supposées de financement. Le dossier de demande et sa trajectoire passée sont alors relus à la lumière de cette interrogation sur la volonté et la capacité de participer, le « mauvais pauvre » étant celui qui demande une assistance alors qu'il aurait pu travailler. De plus, cette participation attendue des jeunes se décline sous la forme de l'engagement et de la motivation dans les démarches qui s'évaluent bien souvent à l'aune de l'assiduité et de la fréquentation des services de la mission locale. Le travail de « partage entre les jeunes qui auraient fait sans succès les efforts nécessaires d'insertion et les autres » que Claude Évin se refusait à confier aux acteurs du RMI est pourtant accompli aujourd'hui par les acteurs du FAJ¹² pour des sommes minimales (193 euros par aide octroyée en moyenne).

La responsabilisation des jeunes passe enfin par la généralisation de la forme du contrat : le FAJ, le contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), le contrat jeune majeur offrent de multiples exemples de cette logique contractuelle. Elle n'est que formelle car elle s'appuie sur un espoir de performativité du contrat. Par la formalisation des moyens, des droits et des obligations de chacune des parties, les institutions et leurs acteurs, qui sont le plus souvent dépourvus de moyens de rétorsion ou de sanction en cas de non-respect de l'engagement de la part du « bénéficiaire », n'espèrent qu'une prise de conscience de la part des jeunes qu'ils ont un « devoir d'insertion ».

DES POLITIQUES SOCIALES TUTÉLAIRES : DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS À LEUR VALIDATION

En l'absence de revenu minimum, les politiques sociales de jeunesse se présentent comme résiduelles et tutélaires. Loin de lister des droits individuels, elles forment un ensemble d'outils qui sont confiés au bon soin des professionnels qui les actionnent en fonction de leur appréciation de la situation des jeunes.

Le référentiel de l'accompagnement, dont on peut dire là aussi que les politiques sociales de jeunesse ont été un laboratoire, constitue la pierre angulaire de cette mise sous tutelle des jeunes. L'extension de la fonction

12. Dans les deux cas, ce sont des commissions réunissant des professionnels de l'action sociale autour du conseil général qui évaluent les demandes, les situations et au final les personnes elles-mêmes.

de prescription des dispositifs fait des conseillers de mission locale des acteurs pivots du système : l'accès à la formation professionnelle, aux contrats aidés et aux aides financières fait l'objet d'une intermédiation dont les missions locales sont le maillon central. Les collectivités territoriales qui se sont vues confier au gré des réformes de l'État les diverses compétences qui font le champ de l'insertion des jeunes ont le plus souvent consacré voire renforcé le pouvoir des missions locales et de leurs professionnels sur les parcours des jeunes vulnérables. Le crédit de formation individualisé, créé en 1989, formalise pour la première fois cette notion d'accompagnement dans un contexte de multiplication des programmes de stages de formation professionnelle : « l'accompagnement personnalisé du service à rendre » est un concept clé du dispositif et il est mis en rapport avec « le développement des procédures d'orientation, la mise en place d'un accompagnement de la personne, la prescription de parcours d'insertion et de qualification » (Jeger, Osbert, 1994). La notion d'« adulte référent », qui suppose la construction d'une relation durable mais aussi dissymétrique, se retrouve dans le FAJ, mais c'est surtout à partir de 1995 que l'accompagnement des parcours d'insertion devient une fonction institutionnalisée qui revient aux conseillers d'insertion en mission locale : l'itinéraire personnalisé d'insertion professionnelle (IPIP, 1997), puis le trajet d'accès à l'emploi (Trace, 1998), remplacé par le programme Civis (2005). Le contrat d'autonomie mis en place en 2008 poursuit la même idée, consistant à institutionnaliser la fonction de « guide » qui garantit la cohérence du parcours d'insertion des jeunes vulnérables. Mais à la différence des trois premiers, le gouvernement n'a pas retenu les missions locales comme opérateur principal du dispositif pour leur préférer des opérateurs privés et des associations dans un contexte d'ouverture du marché du placement à la concurrence.

La bourse Civis est utilisée par les référents dans le même esprit d'accompagnement renforcé que la bourse Trace : elle récompense les jeunes qui ont construit un rapport pacifié avec l'institution et qui font montre de bonne volonté en jouant le jeu du suivi. Alors qu'elle a été pensée dans une logique indemnitaire pour combler les périodes pendant lesquelles le jeune adulte ne percevait aucun revenu du travail ou de la formation, il n'est pas rare que les conseillers d'insertion la passe au crible du projet et de sa cohérence dont ils sont les seuls juges.

Enfin, le FAJ est soumis à un double jugement d'opportunité : celui du référent du jeune en mission locale et celui de la commission départementale d'attribution qui évalue la demande. La même ambivalence

relevée pour la bourse Trace ou Civis habite ce fonds, présenté à la fois comme dernier filet de sécurité de trajectoires erratiques et comme « coup de pouce » pour la réalisation d'un projet d'insertion. L'aide est conditionnée par un « projet d'insertion, au moins amorcé, avec un adulte référent membre d'un organisme spécialisé dans l'insertion des jeunes¹³ ». Les acteurs de ce dispositif départemental associent cette condition à la notion de « validation du projet » par la mission locale. Le projet « validé » est celui qui obtient la caution de l'expert « ès insertion professionnelle des jeunes ». C'est pourquoi la qualité de la relation que le jeune a su construire avec son conseiller est si importante dans le processus d'accès aux ressources. Les conseillers sont réticents à instruire des dossiers de demande de FAJ au premier entretien et soulignent la continuité du suivi comme un élément à porter au crédit de la demande. Ainsi, les dossiers FAJ montés « à la demande du jeune » (selon l'expression consacrée dans le milieu) sont considérés avec la plus grande suspicion et souffrent en général d'un fort discrédit.

Conclusion

La vulnérabilité juvénile trouve aujourd'hui une double origine : elle est le produit d'un mécanisme de marché dans lequel la compétition s'est accrue et ce selon une ligne bien spécifique, le diplôme. Les inégalités sociales à l'école se répercutent donc directement sur le marché du travail qui détermine les situations sociales de chaque jeune. Mais l'exclusion des jeunes est aussi un produit paradoxal de la protection sociale et du traitement spécifique qu'elle réserve aux jeunes. Les jeunes vulnérables se retrouvent en effet à éprouver une forme d'État social très particulière : l'activation sans protection. Ils sont responsabilisés, soumis à un suivi serré de leurs démarches et de leurs efforts, mais la contrepartie financière accordée par l'État est bien maigre et très incertaine. Les jeunes entre 18 et 25 ans ont perdu au début des années 1990 le peu de droits subjectifs qui leur avaient été accordés dans les années 1960. Les programmes d'insertion qui se sont succédé depuis insistent unanimement dans leur philosophie sur l'« engagement » à la fois psychique et pratique des jeunes. La logique d'investissement, au lieu d'accompagner la mise en œuvre de droits nouveaux (dans le cas du RMI) ou de remodeler des droits existants

13. Circulaire n° 90-09 du 20 août 1990 relative à la mise en application de fonds d'aide aux jeunes en difficulté, non parue au *JO*.

(comme l'assurance chômage), s'est substituée entièrement au principe de la sécurité sociale au sens propre. Toujours articulées aux techniques d'incitation, les politiques sociales de jeunesse se sont toutefois déplacées d'une conception économique et collective de l'investissement à une vision morale et individuelle de l'engagement. Cette jeunesse précaire est donc placée sous dépendance locale des professionnels de l'insertion qui font et défont la citoyenneté sociale des jeunes au gré de leurs décisions d'orientation et d'octroi d'aides, mais toujours « pour leur bien ».

BIBLIOGRAPHIE

Barbier J.-C., « Peut-on parler d'“activation” de la protection sociale en Europe ? », *Revue française de sociologie*, vol. XLIII, n° 2, 2002, pp. 307-332.

Béraud M., Eydoux A., « Activation des chômeurs et modernisation du service public de l'emploi. Les inflexions du régime français d'activation », *Travail et emploi*, n° 119, juillet-septembre 2009, pp. 9-21.

Bichot J., « Avis et rapports du Conseil économique et social. L'insertion professionnelle des jeunes – séances du 2 et 26 mai », *JO*, n° 3, 23 juin 1987.

Cahuc P., Carcillo S., Galland O., Zylberberg A., *La machine à trier. Comment la France divise sa jeunesse*, Eyrolles, Fondation ManPower Group pour l'emploi, coll. « La nouvelle société de l'emploi », Paris, Nanterre, 2011.

Coudrin C., « Devenir des élèves neuf ans après leur entrée en sixième », *Note d'information*, n° 06.11, avril 2006.

Daniel C., Tuchsirer C., *L'État face aux chômeurs. L'indemnisation du chômage de 1884 à nos jours*, Flammarion, Paris, 1999.

Dubet F., Duru-Bellat M., Véréout A., *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, Le Seuil, Paris, 2010.

Fondation de France, *Les solitudes en France : l'impact de la pauvreté sur la vie sociale*, Fondation de France, Paris, juin 2011.

Foucauld J.-B. de, Roth N. et al. (dir.), *Pour une autonomie responsable et solidaire. Rapport au premier ministre*, La Documentation française, Paris, 2002.

Galland O., « Jeunes, pauvreté et exclusion en France », in Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale. 2000*, La Documentation française, Paris, 2000, pp. 319-366.

Jeger F., Osbert G., *Bilan 1989-1993 du crédit formation individualisé. Évaluation nationale et données régionales*, La Documentation française, coll. « Cahier travail et emploi », Paris, 1994.

Lima L., « Politiques d'insertion et citoyenneté sociale des jeunes », in Becquet V., Loncle P., Van de Velde C., *Politiques de jeunesse : le grand malentendu*, Champ social Editions, Paris, 2012, pp. 126-137.

Mazari Z., Meyer V., Rouaud P., Ryk F., Winnicki P., « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du Cereq*, n° 283, mars 2011.

Muxel A., *Avoir 20 ans en politique. Les enfants du désenchantement*, Le Seuil, Paris, 2010.

Rosanvallon P., *La nouvelle question sociale. Repenser l'État providence*, Le Seuil, Paris, 1995.

Secours catholique, *Jeunes, une génération précaire. Statistiques d'accueil 2010*, Secours catholique, Paris, 2011.

Steedman H., Verdier E. (coord.), *Les élèves sans qualification : la France et les pays de l'OCDE. Rapport pour le Haut Conseil de l'éducation*, Haut Conseil de l'éducation, Paris, décembre 2010.

Vandenbroucke F., *Exposé Den Uyl. L'État social actif*, discours prononcé à Amsterdam le 13 décembre 1999, <http://oud.frankvandenbroucke.be/html/soc/ZT-991213.htm>

Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Presses universitaires de France, coll. « Le lien social », Paris, 2008.

Comment la branche Famille de la Sécurité sociale soutient-elle les jeunes de 16 à 24 ans ?

Muriel Nicolas, chargée d'études statistiques, CNAF

D'après les estimations de l'INSEE, la France comptait, au 1^{er} janvier 2011, 65 millions d'habitants en métropole et dans les départements d'outre-mer (DOM), dont 7,3 millions de jeunes âgés de 16 à 24 ans (soit 11,2 % de l'ensemble). Les jeunes de cette tranche d'âge sont connus des caisses d'allocations familiales (CAF) dès lors qu'ils bénéficient d'au moins une prestation familiale, une aide au logement ou un minimum social. La nature des prestations diffère selon qu'ils la perçoivent en tant qu'enfant à charge ou en leur nom propre (allocataires ou conjoints) : ainsi, les premiers bénéficient le plus souvent de prestations familiales (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire notamment) et les seconds, d'aides au logement. La branche Famille assure alors, selon le cas, un soutien financier aux familles avec enfants ou une aide à l'autonomie des jeunes.

La politique familiale a comme traits caractéristiques d'apporter un soutien fort aux familles nombreuses (trois enfants ou plus), monoparentales ainsi qu'aux plus modestes, au travers des prestations familiales sous conditions de ressources, des aides au logement et des minima sociaux (Marc, Pucci, 2010). Quelle position occupent alors les jeunes de 16 à 24 ans au sein du public allocataire ? Comment cette population, elle-même souvent confrontée à de réelles difficultés d'insertion professionnelle, d'accès à une autonomie financière et de logement (Dulin, 2012 ; Jauneau, 2007), est-elle couverte par la branche Famille ? Quelles ont été les principales évolutions en dix ans, en termes de couverture des jeunes, de types de prestations perçues ?

Afin d'apporter des éléments de réponse, cet article quantifie et décrit la population des jeunes de 16 à 24 ans couverts¹ par au moins une

1. Une personne est dite couverte par une prestation dès lors qu'elle vit dans une famille qui reçoit un montant de cette prestation ou qu'elle ou son conjoint la perçoit en son nom propre.

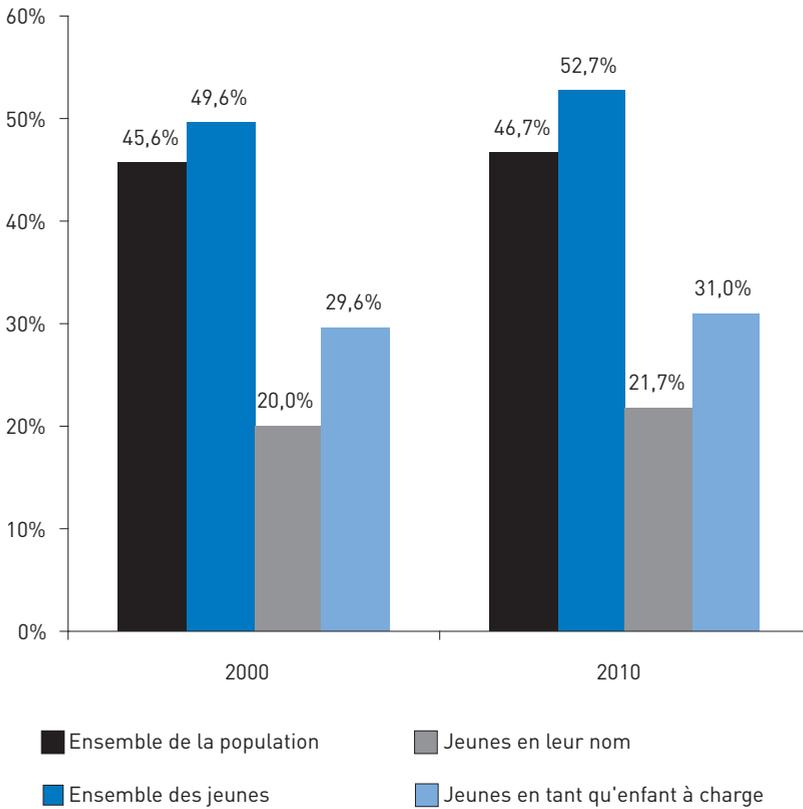
prestation versée par les CAF. S'il existe de nombreuses aides en direction des jeunes portées par l'action sociale des CAF, mais dont les montants restent limités², l'étude se concentre ici sur la couverture par les prestations légales qui constituent le levier principal de soutien financier aux jeunes. Dans la première partie de l'article, une analyse comparative des taux de couverture – globaux puis par prestation – des jeunes et de la population générale est proposée. Cela permet de mettre au jour la situation des jeunes de cette tranche d'âge vis-à-vis du bénéfice des prestations de la branche Famille et éventuellement leur spécificité en termes de types d'aides reçues. Outre une analyse statique de ces données au 31 décembre 2010, l'étude pointe les évolutions notables depuis dix ans, en termes de taux de couverture ainsi que de masse financière affectée aux jeunes. Dans la seconde partie, un focus est réalisé sur les jeunes de 16 à 24 ans couverts par le RSA, y compris le RSA jeune, qui, malgré ses conditions très restrictives d'accès, est la seule prestation légale versée par la CAF qui cible spécifiquement les jeunes. Enfin, des pistes de réflexions autour des politiques sociales envers les jeunes sont présentées en conclusion.

Un taux de couverture en croissance

Le taux de couverture des jeunes s'accroît : à la fin 2010, plus d'un jeune sur deux bénéficie d'une prestation de la CAF. On définit le taux de couverture par la CAF d'une population donnée par le rapport entre le nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation au sein de cette population (données allocataires) et l'effectif total de cette population (estimé par l'INSEE). La comparaison des taux de couverture ainsi calculés, dans la population générale et parmi les jeunes âgés de 16 à 24 ans, révèle que les jeunes de 16 à 24 ans représentent une cible particulièrement importante de la politique familiale : 52,7 % d'entre eux vivent en effet dans une famille allocataire du régime général, contre seulement 46,7 % de la population générale (graphique 1). En outre, l'évolution de ces taux entre 2000 et 2010 témoigne d'une accentuation de la couverture des jeunes (6,2 % d'augmentation de leur taux de couverture), d'autant plus remarquable que celle de la population générale ne croît que plus modérément (seulement 2,4 % d'augmentation de son taux de couverture).

2. Les CAF ont engagé en 2010 un montant de 50 millions d'euros en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans, soit environ 1,2 % des dépenses totales d'action sociale.

Graphique 1. Taux de couverture par la CAF des jeunes/de la population générale en 2000 et 2010



Champ : France entière.

Sources : CNAF-FILEAS, 2000 et 2010, INSEE, pyramides des âges au 1^{er} janvier 2001 et 2011.

Lecture : le taux de couverture des jeunes couverts en leur nom propre était de 20 % en 2000 et de 21,7% en 2010.

Les jeunes de 16 à 24 ans peuvent être couverts par la CAF de deux façons : soit indirectement en tant qu'enfant à charge, soit directement en leur nom propre (en tant qu'allocataire ou conjoint d'allocataire avec éventuellement des enfants à charge). À la fin 2010, près de 59 % des jeunes bénéficiant d'au moins une prestation de la CAF sont enfants à charge dans des familles allocataires. Les 41 % restants sont en revanche de « jeunes adultes », disposant eux-mêmes d'un dossier allocataire à leur nom. Par rapport à la situation dix ans auparavant, cette répartition semble avoir évolué dans le sens d'une plus grande couverture des jeunes

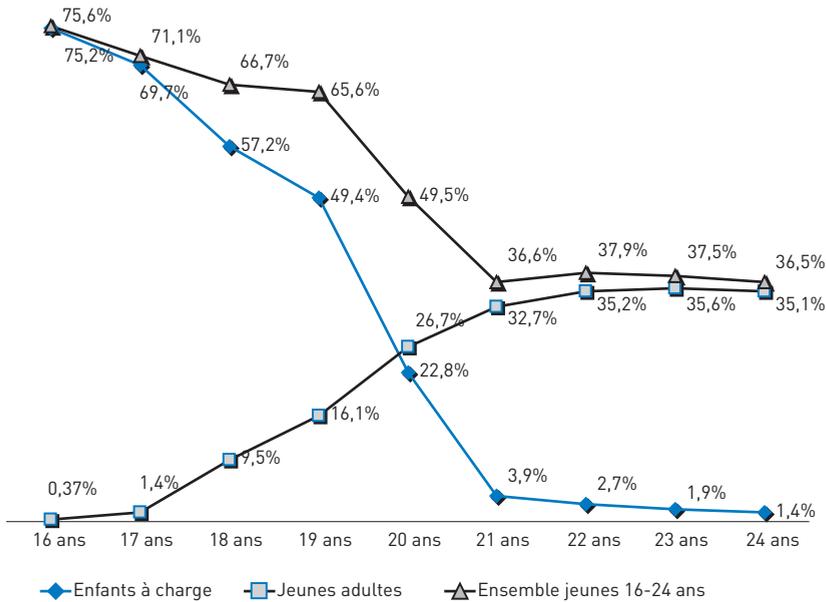
adultes (+ 2,1 %), au détriment de celle des enfants à charge (- 1,4 %) ³. La politique familiale n'ayant pas connu de réforme majeure en direction des jeunes de cette tranche d'âge au cours de ces dix dernières années, cette évolution est à relier à des facteurs d'ordre démographique (taille des familles), comportemental (âge de décohabitation) ou encore économique (paupérisation des jeunes adultes).

Le taux de couverture des jeunes de 16 à 24 ans est donc important, néanmoins, il varie fortement en fonction de l'âge au sein de cette tranche (graphique 2). Ceci provient de l'existence, dans la législation, de conditions d'âge pour être considéré comme enfant à charge au titre d'une prestation, de même pour pouvoir prétendre directement à une aide de la CAF (encadré 1, p. 204).

C'est à l'âge de 16 ans que le taux de couverture des jeunes atteint son maximum, trois quarts des jeunes de cet âge bénéficiant directement ou non d'au moins une prestation. À cet âge, les jeunes sont essentiellement couverts en tant qu'enfant à charge. De 16 à 24 ans, malgré l'augmentation de la part de jeunes couverts en tant que jeune adulte, le taux de couverture global décroît, suivant l'évolution à la baisse de la part des jeunes couverts en tant qu'enfant à charge. Le passage de 19 ans à 20 ans en particulier engendre une chute importante (- 16 points) du taux de couverture, passant de 65,6 % à 49,5 %. Ceci s'explique par le fait qu'à 20 ans révolus, les jeunes ne sont plus considérés comme enfants à charge pour le bénéfice des prestations familiales. Cependant, les enfants de 20 ans peuvent toujours être considérés comme à charge pour le bénéfice de certaines prestations : les aides au logement (jusqu'à 21 ans), le complément familial (jusqu'à 21 ans) et le RSA (jusqu'à 25 ans). Aussi, le taux de couverture continue à diminuer (- 12,9 points) entre 20 et 21 ans, avant de se stabiliser à partir de 22 ans, autour de 37 %. À partir de 21 ans, les jeunes bénéficiaires de la CAF sont essentiellement de jeunes adultes percevant des prestations en leur nom propre.

3. En 2010, la part des jeunes couverts en leur nom propre représente 41,1 % de l'ensemble des jeunes couverts. En 2000, cette part représentait 40,3 %. L'augmentation de cette part des jeunes couverts en leur nom propre dans l'ensemble des jeunes couverts a été de 2,1 %.

Graphique 2. Taux de couverture par âge des jeunes de 16 à 24 ans



Champ : France entière.

Sources : CNAF-FILEAS, 2000 et 2010, INSEE, pyramides des âges au 1^{er} janvier 2001 et 2011.

Lecture : le taux de couverture global des jeunes âgés de 19 ans est de 65,6%. Le taux de couverture en leur nom propre des jeunes âgés de 19 ans est de 16,1%. Le taux de couverture en tant qu'enfant à charge des jeunes âgés de 19 ans est de 49,4%.

Les aides au logement bénéficient davantage aux jeunes qu'à l'ensemble de la population

Le taux de couverture par la CAF des jeunes et celui de la population générale peuvent également être déclinés prestation par prestation, selon les trois blocs de prestations suivants : prestations familiales, minima sociaux et aides au logement (encadrés 2 et 3, p. 206). Des différences de taux de couverture par blocs apparaissent entre les deux populations, marquant la spécificité du public jeune par rapport à l'ensemble de la population (graphique 3, p. 205).

Ainsi, les aides au logement apparaissent comme primordiales pour les jeunes de 16 à 24 ans, puisque 31,4% d'entre eux en sont bénéficiaires, alors

Encadré 1

LES PRESTATIONS LÉGALES DONT PEUVENT BÉNÉFICIER LES FAMILLES AYANT DE GRANDS ENFANTS À CHARGE

Pour accorder des prestations légales en faveur de grands enfants, ceux-ci doivent être considérés comme à charge de leur famille, c'est-à-dire qu'ils doivent remplir à la fois une condition d'âge et une condition de ressources.

S'agissant de la condition d'âge, celle-ci varie selon la prestation. Les enfants peuvent être considérés à charge de leur famille jusqu'à 18 ans pour l'ARS, 20 ans pour la plupart des prestations familiales, 21 ans pour le complément familial, les aides au logement (22 ans dans les DOM) et l'allocation forfaitaire aux familles nombreuses *, 25 ans pour le RSA.

Concernant la condition de ressources, les jeunes ne doivent pas percevoir une rémunération mensuelle supérieure à 55 % du SMIC basé sur 169 h, soit 836,55 euros au 1^{er} janvier 2011.

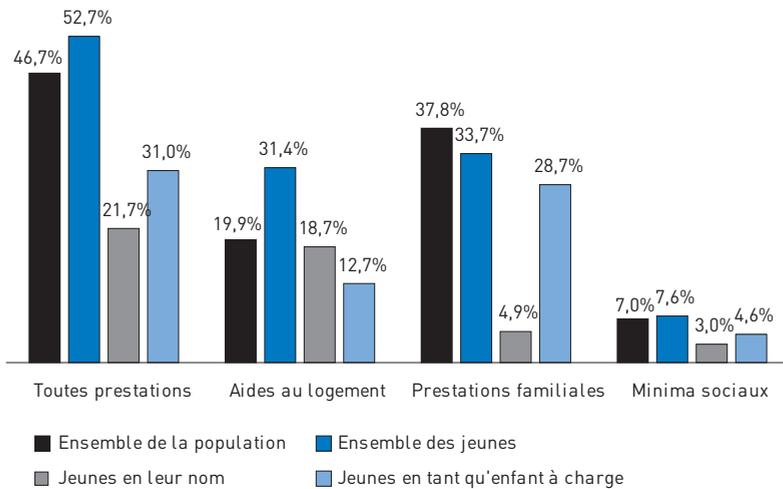
Si ces conditions de charge sont remplies, les familles ayant de grands enfants perçoivent le plus souvent les allocations familiales, l'allocation forfaitaire pour familles nombreuses, le complément familial, l'allocation de rentrée scolaire et l'allocation de logement.

* Cette allocation a été créée par l'article 58 de la loi du 20 décembre 2002 de financement de sécurité sociale pour 2003 et mise en place à compter de juillet 2003.

que ce n'est le cas que pour seulement 19,9 % de la population entière⁴. La part importante de jeunes bénéficiaires de l'allocation de logement à caractère social (ALS) – qui se destine majoritairement à des étudiants logeant en résidences universitaires (encadré 3, p. 206) – explique en particulier ce résultat : effectivement, 41,9 % des jeunes de 16 à 24 ans couverts par une aide au logement le sont par le biais de l'ALS. 59,4 % des jeunes bénéficiaires d'une aide au logement le sont d'ailleurs en leur nom propre (ou par le biais de leur conjoint).

4. La différence des taux de couverture entre les jeunes et l'ensemble de la population est la plus forte en ce qui concerne les aides au logement : les aides au logement couvrent nettement plus fréquemment les jeunes que l'ensemble de la population.

Graphique 3. Taux de couverture en décembre 2010 des jeunes/de l'ensemble de la population par une prestation donnée



Champ : France entière.

Sources : CNAF-FILEAS, 2000 et 2010, INSEE, pyramides des âges au 1^{er} janvier 2001 et 2011.

Lecture : le taux de couverture de la population par au moins une prestation familiale est de 37,8 %. Le taux de couverture des jeunes dans leur ensemble par au moins une prestation familiale est de 33,7 %. Le taux de couverture des jeunes en leur nom par au moins une prestation familiale est de 4,9 %. Le taux de couverture des jeunes en tant qu'enfant à charge par au moins une prestation familiale est de 28,7 %.

À l'inverse, le taux de couverture des jeunes de 16 à 24 ans par les prestations familiales – et en particulier par la PAJE – est inférieur à celui de la population générale (33,7 % contre 37,8 %), même si la différence est moins nette que pour les prestations logement. Les jeunes de cette tranche d'âge sont en effet pour partie trop âgés pour être à charge au sens des prestations familiales (20 ans étant l'âge limite pour une majorité d'entre elles), et pour une autre, pas assez pour avoir une famille à charge et ouvrir droit à la PAJE (un enfant minimum) ou aux allocations familiales (deux enfants minimum). Dans 85,4 % des cas où les jeunes sont couverts par des prestations familiales, il s'agit d'enfants à charge de leur famille. Pour les autres prestations enfin, les écarts de taux de couverture entre les jeunes et la population entière demeurent relativement minimes.

En termes d'évolution depuis 2000, le taux de couverture de la population générale, prestation par prestation, s'est généralement accru et le taux de

Encadré 2

PRESTATIONS FAMILIALES ET MINIMA SOCIAUX : LES AIDES RETENUES DANS L'ÉTUDE

Les prestations familiales comprennent :

– en 2000 : les prestations petite enfance (allocation pré – et postnatale, aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, allocation pour garde d'enfant à domicile, allocation parentale d'éducation et allocation d'adoption), les allocations familiales, le complément familial, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de soutien familial et l'allocation d'éducation spéciale ;

– en 2010 : les prestations petite enfance (primes, allocation de base et compléments de la PAJE), les allocations familiales, le complément familial, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de soutien familial et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Les minima sociaux comprennent :

– en 2000 : le RMI, l'API et l'AAH versables ;

– en 2010 : le RMI, l'API, le RSA avec au moins socle (y compris jeune) versables et le RSO.

Encadré 3

LES AIDES AU LOGEMENT

En cas de paiement de loyer ou de mensualité de remboursement de prêt pour une résidence principale, la branche Famille peut octroyer une aide au logement sous certaines conditions de ressources. Trois types d'aide coexistent, non cumulables, répondant à un ordre de priorité.

1) L'APL est versée lorsque le logement est conventionné, c'est-à-dire lorsque le bailleur ou le gestionnaire du foyer a passé une convention avec l'État. Si tel n'est pas le cas, l'ALF est versée s'il s'agit d'une famille ou d'un jeune couple marié.

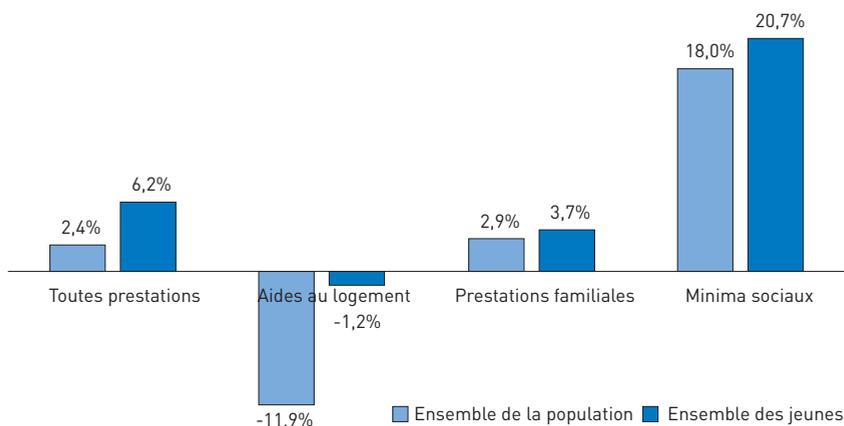
2) L'ALF est versée aux ménages ayant des enfants ou des personnes à charge. Elle peut être également versée aux jeunes couples mariés depuis moins de cinq ans dès lors que l'un et l'autre ont moins de 40 ans.

3) L'ALS est versée à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'APL ni de l'ALF.

S'il n'existe plus d'aide au logement spécifique aux jeunes, en revanche la réglementation prévoit certaines particularités qui leur sont spécifiques. Il en est ainsi de la règle de non-cumul de la qualité d'enfant à charge et de celle d'allocataire. Un jeune de moins de 25 ans ne peut pas cumuler la qualité d'enfant à charge de ses parents et celle d'allocataire au titre de son logement. À l'ouverture du droit, un choix doit être fait.

couverture des jeunes a alors progressé dans le même sens, suivant un ordre de grandeur similaire (graphique 4). C'est le cas du taux de couverture par les prestations familiales (+ 2,9% et + 3,7% respectivement) et par les minima sociaux (+ 18% et + 20,7% respectivement). En revanche, le taux de couverture de la population générale par les prestations logement a diminué de 11,9% depuis la fin 2000. Le taux de couverture des jeunes par les aides au logement n'a quant à lui baissé que de 1,2%. À noter que cette faible diminution du taux de couverture des jeunes est, en outre, la résultante d'une forte baisse de la couverture des jeunes en tant qu'enfant à charge (- 13,6%), compensée par une hausse de la couverture des jeunes en leur nom propre (+ 9,5%). Cette modification depuis 2000 du statut des jeunes couverts par les aides au logement a ainsi contribué à l'accroissement du taux de couverture global des jeunes en leur nom propre par les CAF. Cela montre une tendance croissante du soutien à l'accès autonome au logement pour les jeunes.

Graphique 4. Évolution entre 2000 et 2010 du taux de couverture des jeunes/de la population entière par une prestation donnée



Champ : France entière.

Lecture : le taux de couverture de la population par les aides au logement a diminué de 11,9% entre 2000 et 2010.

Sources : CNAF-FILEAS, 2000 et 2010, INSEE, pyramides des âges au 1^{er} janvier 2001 et 2011.

Les prestations familiales occupent cependant la première place en termes de taux de couverture

Si les prestations logement représentent une spécificité du public allocataire jeune, les prestations familiales restent à la première place en termes de taux de couverture des jeunes (33,7%). Parmi elles, les allocations familiales et l'allocation de rentrée scolaire sont les deux principales prestations, bénéficiant respectivement à 26,3% et 16,5% des jeunes de 16 à 24 ans, directement ou non. Depuis 2000, le taux de couverture des jeunes par les prestations familiales a davantage augmenté que celui de l'ensemble de la population (+ 3,7% contre + 2,9%); plus en détail, le taux de couverture des jeunes en leur nom a diminué (- 4,6%) et celui en tant qu'enfant à charge a augmenté (+ 5,3%).

MINIMA SOCIAUX : UNE FORTE PROGRESSION DU TAUX DE COUVERTURE

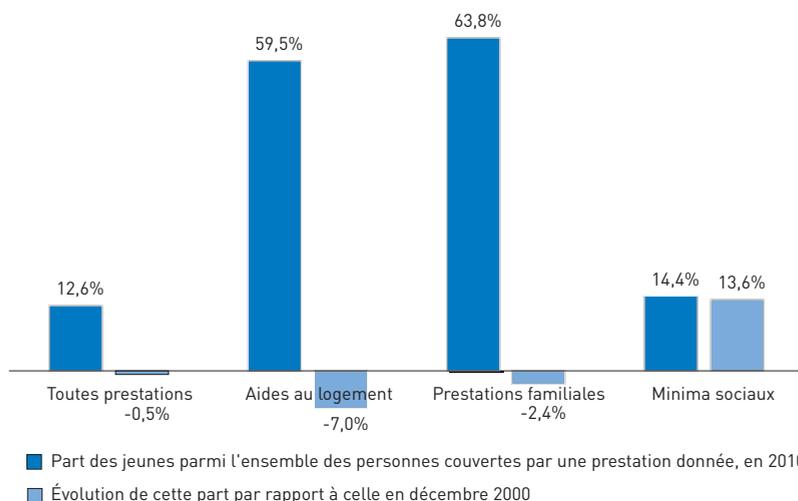
Les minima sociaux couvrent quant à eux 7,6% des jeunes de 16 à 24 ans. La majorité de ceux-ci (61,1% des jeunes de 16 à 24 ans couverts par un minimum social) sont enfants à charge, en raison notamment de la limite d'âge relativement haute pour qu'un enfant soit considéré à charge au sens du RSA (25 ans). Par rapport à la situation dix ans plus tôt, la part des jeunes couverts par un minimum social a progressé de 20,7%, soit un peu plus que l'ensemble de la population (+ 18%). En outre, cette augmentation a concerné aussi bien les enfants à charge (+ 21,3%) que les jeunes adultes (+ 19,8%) qui ont eux-mêmes une charge de famille.

Finalement, le taux de couverture des jeunes s'est accentué entre 2000 et 2010, la part des jeunes au sein de l'ensemble des personnes couvertes par la CAF est restée quasiment stable (légère baisse de 0,5% entre ces deux dates), avoisinant les 13% (graphique 5). Directement ou non, les jeunes bénéficiaires de la CAF perçoivent des prestations familiales pour 64% d'entre eux, une aide au logement pour 60% et un minimum social dans 14% des cas⁵. Par rapport à la situation dix ans plus tôt, on constate une diminution de la part des jeunes bénéficiaires percevant une aide au logement (- 7% d'effectif par rapport à 2000), de même qu'une prestation familiale (- 2% d'effectif par rapport à 2000). En revanche, davantage de

5. Pour davantage de détails sur les prestations dont bénéficient les jeunes, voir Nicolas, 2010.

jeunes de 16 à 24 ans connus des CAF sont couverts par un minimum social (+ 14 % d'effectif par rapport à 2000).

Graphique 5. Prestations dont bénéficient les jeunes couverts par la CAF



Champ : France entière – bénéficiaires des CAF.

Lecture : les jeunes de 16 à 24 ans (enfants à charge ou jeunes adultes) représentent 59,5% des personnes couvertes par une aide au logement en 2010. Depuis 2000, la part de jeunes parmi les personnes couvertes par une aide au logement a diminué de 7%.

Sources : CNAF-FILEAS, 2000 et 2010.

Près de 30 % de la masse des prestations en direction des jeunes

En termes de dépenses associées, on estime que les jeunes allocataires (ou conjoints) de 16 à 24 ans et les familles avec enfants à charge dans cette tranche d'âge ont perçu, en 2010, 29 % de la masse totale annuelle des prestations⁶ versées, soit plus de 16 milliards d'euros (encadré 4, p. 211). Plus en détail, ils ont ainsi bénéficié de 8,5 milliards d'euros de prestations familiales, 5,1 milliards de prestations logement et 2,6 milliards de minima sociaux. Si la masse des dépenses affectées aux jeunes en 2010 a augmenté de 33 % depuis l'année 2000, passant de 12,2 milliards à 16,2 milliards

6. Cette masse totale des prestations comprend les masses relatives aux prestations familiales, minima sociaux (voir encadré 2, p. 206), aides au logement, ainsi que compléments d'AAH.

d'euros, la part qu'elle représente dans l'ensemble des dépenses a toutefois baissé de deux points (29 % au lieu de 31 % en 2000). En effet, l'augmentation des dépenses totales de la branche Famille a été supérieure à celle des dépenses affectées aux jeunes (+ 41 % contre + 33 %).

Les prestations familiales représentent finalement 52 % de la masse totale dont bénéficient les jeunes, suivies des minima sociaux (16 %) et des aides au logement. Cette répartition s'est d'ailleurs modifiée depuis l'année 2000, puisque la part des minima sociaux dans les dépenses affectées aux jeunes est passée de 13 % à 16 %, et celle des prestations familiales de 55 % à 52 %. Les aides au logement ont conservé un poids relativement stable dans la masse totale des prestations versées aux jeunes (légère hausse de 1 %).

8 % des jeunes de 16 à 24 ans sont couverts par le RSA

La période 2000-2010 a par ailleurs été marquée par la mise en place du RSA : en juin 2009 pour le RSA de droit commun et en septembre 2010 pour le RSA jeune⁷. Ainsi, en décembre 2010, le RMI et l'API ne concernaient quasiment plus que les bénéficiaires des DOM. Afin de pouvoir comparer la situation des jeunes et de la population générale vis-à-vis du RSA/API/RMI en 2000 et en 2010, il convient donc de considérer le nombre de personnes couvertes par l'API ou le RMI en décembre 2000 et celui par le « RSA socle » ou le RMI ou l'API (dans les DOM notamment). On observe alors que le taux de couverture par ces prestations a davantage augmenté parmi les jeunes de 16 à 24 ans (+ 20,4 %) que dans la population générale (+ 16,1 %). À la fin décembre 2010, 5,8 % des jeunes (des enfants à charge dans 63,5 % des cas) sont couverts par le RSA, contre 4,9 % de la population générale.

Afin de pouvoir détailler la situation des jeunes vis-à-vis du RSA en disposant du recul nécessaire suite à la montée en charge du RSA jeune, il convient d'utiliser les données les plus récentes possible, soit les fichiers allocataires à la fin décembre 2011. À cette date, 575 600 jeunes de 16 à 24 ans bénéficient du RSA, le plus souvent en tant qu'enfant à charge (66,4 % d'entre eux). Cela représente un taux de couverture de 8 %, supérieur à celui dans l'ensemble de la population (6,8 % ; graphique 6). Les jeunes de cette tranche d'âge sont donc particulièrement concernés par le RSA.

7. Le RSA a été mis en place un peu plus tard dans les DOM, au 1^{er} janvier 2011.

Encadré 4

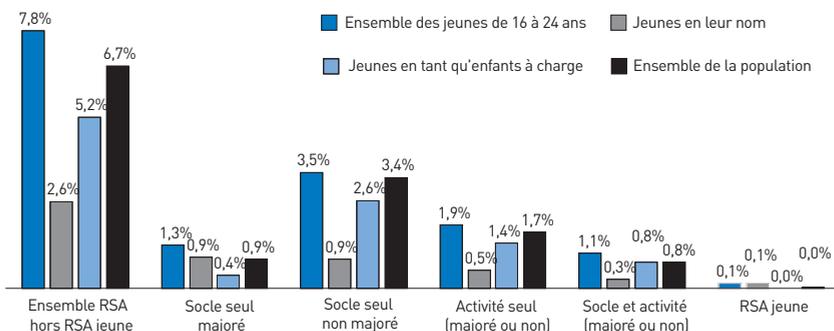
CALCUL DES MASSES FINANCIÈRES AFFECTÉES AUX « JEUNES » (MÉTROPOLE)

Le fichier des dépenses de la CNAF contenant des données agrégées par prestation, il a été nécessaire de réaliser une estimation des masses affectées aux jeunes foyers allocataires et aux familles qui ont des jeunes à charge dans cette tranche d'âge.

Pour ce faire, les données de l'échantillon national des allocataires (ENA) de métropole ont été mobilisées. À partir des données individuelles de l'ENA, les montants totaux annuels versés pour chaque prestation ont en effet pu être calculés, ainsi que les montants annuels versés aux jeunes (familles dont l'allocataire ou le conjoint a entre 16 et 24 ans d'une part et familles dont ni l'allocataire ni le conjoint n'a entre 16 et 24 ans mais avec au moins un enfant dans cette tranche d'âge d'autre part). Un pourcentage de la masse totale des montants versés aux foyers dans la cible a donc pu être calculé, par prestation.

Appliquées aux dépenses agrégées, les masses financières affectées aux familles allocataires comprenant des jeunes de 16 à 24 ans ont pu être estimées.

Graphique 6. Taux de couverture des jeunes/de la population générale par le RSA et selon ses composantes



Champ : France entière.

Lecture : le taux de couverture de la population par le RSA (hors RSA jeune) est de 6,7%. Le taux de couverture des jeunes dans leur ensemble par le RSA (hors RSA jeune) est de 7,8%. Le taux de couverture des jeunes en leur nom par le RSA (hors RSA jeune) est de 2,6%. Le taux de couverture des jeunes en tant qu'enfant à charge par le RSA (hors RSA jeune) est de 5,2%.

Sources : CNAF-FILEAS, 2011, INSEE, pyramides des âges au 1^{er} janvier 2012.

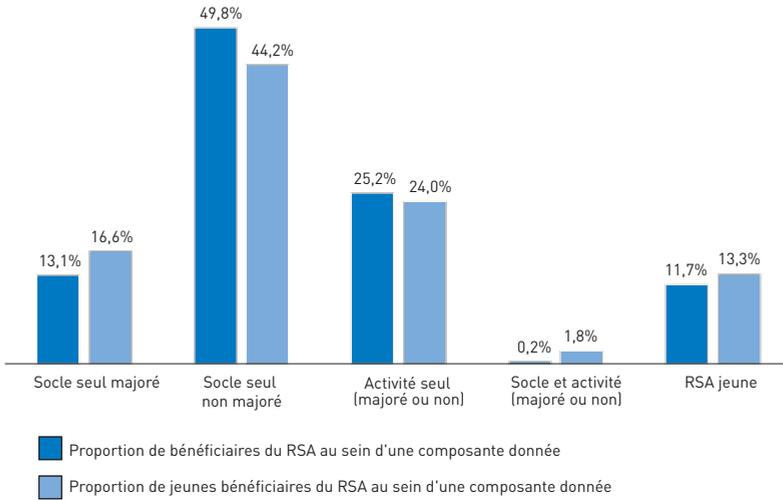
Quelle que soit la composante de RSA considérée, les jeunes sont systématiquement plus fréquemment couverts que l'ensemble de la population, même si la différence est en général relativement minime. C'est le RSA socle seul sans majoration qui couvre le plus fréquemment les jeunes de 16 à 24 ans (3,5 % d'entre eux), suivi du RSA activité seul (1,9 % des cas), du RSA socle seul majoré (1,3 %), du RSA socle et activité (1,1 %), et enfin du RSA jeune (0,1 %). Bien qu'il cible spécifiquement les jeunes adultes de moins de 25 ans, le RSA jeune ne semble pas avoir rencontré son public : le faible effectif de ses bénéficiaires (environ 10 700 jeunes) s'explique entre autres par des conditions d'éligibilité très restrictives, notamment au regard du jeune âge des bénéficiaires potentiels (avoir travaillé au moins deux ans à temps plein au cours des années précédant la demande).

Les jeunes couverts par le RSA le sont le plus souvent en tant qu'enfant à charge (65 % d'entre eux), et ce, quelle que soit la composante considérée, à l'exception du RSA socle seul majoré. En effet, trois quarts des jeunes bénéficiaires du RSA socle seul majoré sont bénéficiaires de cette prestation en leur nom propre. Ceci est lié au fait que la majoration pour isolement du RSA est une mesure qui concerne prioritairement les femmes isolées enceintes ou ayant à charge un enfant de moins de 3 ans – donc des femmes plutôt jeunes.

En termes de répartition des bénéficiaires du RSA selon le volet perçu (graphique 7), le volet socle seul non majoré est le plus fréquent : il concerne en effet près de la moitié de l'ensemble des bénéficiaires (49,8 %) et environ 44 % des jeunes bénéficiaires de 16 à 24 ans. En deuxième position, le RSA activité seul couvre ensuite environ un quart des bénéficiaires du RSA, et à peu près autant (24 %) parmi les jeunes bénéficiaires. Par ailleurs, la population jeune bénéficiaire du RSA se distingue par une surreprésentation du volet socle seul majoré par rapport à la population générale : 16,6 % d'entre eux sont en effet concernés par cette mesure, contre 13,1 % de l'ensemble des personnes couvertes par le RSA. Le RSA jeune, enfin, rassemble 13,3 % des jeunes de 16 à 24 ans couverts par le RSA.

En termes de dépenses, on estime que la masse annuelle de RSA versée en direction des jeunes (directement ou non) représente environ le quart des dépenses totales de RSA, soit autour de 2 milliards d'euros.

Graphique 7. Quelle composante du RSA pour les jeunes/l'ensemble de la population bénéficiaires de cette prestation ?



Champ : France entière – bénéficiaires du RSA.

Lecture : 49,8 % des personnes couvertes par le RSA bénéficient du RSA socle seul non majoré. 24 % des personnes jeunes couvertes par le RSA bénéficient du RSA activité seul.

Sources : CNAF-FILEAS, 2011.

Conclusion

Si plus de la moitié des jeunes de 16 à 24 ans bénéficient des prestations légales versées par la branche Famille, ils ne représentent cependant pas une cible spécifique pour elle⁸. Malgré une légère augmentation depuis 2000 de la part des jeunes couverts en leur nom propre, la couverture des jeunes de 16 à 24 ans passe majoritairement par celle des familles. La politique familiale française demeure en effet attachée à considérer la situation de l'entité « famille », et non celle des individus au sein de la famille. Or, le taux de couverture des jeunes décroît fortement entre 16 et 24 ans, bien que de plus en plus de jeunes de cette tranche d'âge restent à la charge effective de leurs parents du fait d'une décohabitation relativement tardive, principalement liée à l'allongement des études. Le RSA jeune et les aides au logement – lorsqu'elles leur sont versées en leur nom propre – sont finalement les deux seules allocations de la branche Famille soutenant directement l'émancipation des jeunes de 16 à 24 ans. D'autres acteurs doivent alors prendre le relais et construire ensemble une politique cohérente en direction des jeunes, afin de mieux couvrir leurs besoins, tels qu'un soutien financier à l'autonomie ou encore une aide pour l'orientation et l'insertion professionnelles.

QUELQUES SCÉNARIOS D'ÉVOLUTIONS POSSIBLES

Dans un groupe « travail de prospective » réalisé en 2007⁹, la CNAF faisait le constat d'une multiplicité des interventions publiques en direction des jeunes, rendant difficiles l'appréhension des finalités de la politique en direction de ce public ainsi que le chiffrage des mesures qui lui sont destinées¹⁰.

De la vivacité des débats entre assistance et insertion, aide familiale ou aide individuelle, solidarité naturelle ou solidarité sociale, ce groupe avait

8. En revanche, l'action sociale des CAF intervient plus spécifiquement auprès des jeunes de cette tranche d'âge, même si les dépenses d'action sociale en direction des jeunes âgés de 16 à 25 ans restent limitées, soit environ 50 millions d'euros en 2010, ce qui représente 1,2 % des dépenses totales d'action sociale.

9. Voir Caizzi *et al.*, 2008.

10. Comme l'a noté tout récemment le Conseil économique, social et environnemental dans un rapport (voir Dulin, 2012).

tiré la conclusion de la nécessité de l'amélioration de cette politique. Plus précisément, avaient été identifiés comme problématiques principales liées à la politique jeunesse les éléments suivants :

- des tranches d'âge variables selon les dispositifs légaux considérés (prestations familiales, politique fiscale, politique d'action sociale) ;
- une hésitation entre l'autonomie et le rattachement au foyer parental ;
- des parcours toujours singuliers, très dépendants des déterminismes sociaux.

Sur les prestations familiales en particulier, le groupe soulignait quelques incohérences malgré la couverture croissante de cette population. Notamment, il semblait curieux que les « grands enfants », cadets au sein d'une famille, ne permettent plus d'avoir droit aux allocations familiales, ou encore que les aides au logement s'avèrent finalement souvent trop faibles pour réellement permettre la décohabitation. Sur le plan de l'action sociale des CAF, étaient pointés la faiblesse des interventions (essentiellement axées sur les foyers de jeunes travailleurs), l'accompagnement social et les aides au financement des formations (BAFA et BAFD).

Sur la base de ces constats, quatre scénarios d'évolutions possibles de cette politique ont été imaginés.

Dans le scénario tendanciel, qui prolonge – dans ses moyens comme dans la philosophie de ses interventions – les tendances actuelles, aucune réforme ou mesure nouvelle n'est spécifiquement adoptée pour améliorer l'autonomisation des jeunes. Toutefois, pour aller vers plus de cohérence entre les dispositifs, les familles peuvent choisir entre la prise en charge par la famille et l'indépendance du jeune au-delà de 21 ans. Par ailleurs, un système de prêt à taux zéro est proposé pour améliorer les conditions de vie des jeunes dans une période d'insertion qui s'allonge. Les dispositifs de soutien à l'autonomie restent cependant particulièrement éclatés et sont, de ce fait, plutôt inefficaces.

Dans le scénario d'une politique familiale confortée, situé dans un contexte socio-économique plus favorable, est développée une conception extensive de l'action publique en faveur de l'autonomie des jeunes. Les dispositifs sont caractérisés par leur universalité, par la couverture vaste des différents besoins et par l'absence d'exigence de contrepartie. Ainsi, des dispositifs financiers ambitieux sont proposés pour promouvoir une décohabitation dans de bonnes conditions, auxquels s'ajoutent des moyens humains pour soutenir les jeunes dans leurs projets. Une attention particulièrement forte

est portée à la formation, par de nombreux dispositifs tout au long de la vie. Dans ce scénario pourraient également prendre place une allocation universelle pour les jeunes ou une dotation en capital.

Dans un troisième scénario, situé dans un contexte socio-économique plus défavorable, et où les finances publiques sont restreintes, se développe un discours anti-assistanat : les politiques publiques à destination des jeunes adultes sont fortement remises en cause et les contreparties systématisées. Elles ciblent en premier lieu les jeunes les plus en difficulté et dont les parents ne peuvent assumer la charge (filet de sécurité minimal, dotation en capital très ciblée). En outre, elles sont fortement orientées vers l'insertion professionnelle, garante des autres formes d'autonomisation.

Enfin, dans un dernier scénario de rénovation dans un contexte financier tendu, la politique en direction des jeunes adultes est recentrée sur un objectif d'égalité des chances. Les objectifs d'investissement social et de prévention sont renforcés, via des systèmes de droits de tirage formation, ainsi qu'un soutien technique à l'insertion professionnelle. L'individualisation des prestations est accrue dans ce système, avec une rationalisation des seuils d'âge, favorisant les parcours d'insertion alternant emploi et formation (par exemple via une allocation formation utilisable de façon fractionnée).

Volontairement irréalistes, ces différents scénarios avaient pour enjeu de montrer des cas limites inhérents à différents contextes socio-économiques et politiques. S'ils sont très contrastés, un point commun les relie, ainsi qu'à la tendance actuelle : l'accroissement de la cohérence des dispositifs – notamment en matière de seuils d'âge – et de l'individualisation des prestations, amenant le curseur vers une plus grande prise en charge socialisée des parcours des jeunes.

BIBLIOGRAPHIE

Caizzi A., Chauffaut D., Le Chevallier S., Lemoine S., Minonzio J., Paris H., Rozan A., *La politique familiale demain. Quatre scénarios exploratoires*, CNAF, coll. « Dossiers d'études », n° 100, Paris, janvier 2008 (disponible sur www.caf.fr).

Dulin A., « Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes », Les Éditions des Journaux officiels, coll. « Les avis du Conseil économique, social et environnemental », Paris, juin 2012.

Jauneau Y., « L'indépendance des jeunes adultes : chômeurs et inactifs cumulent les difficultés », *INSEE première*, n° 1156, septembre 2007.

Marc C., Pucci M., « Une évaluation des composantes familiales du système sociofiscal en France », *Politiques sociales et familiales*, n° 101, septembre 2010, pp. 47-60.

Nicolas M., « La politique familiale destinée aux jeunes », *Politiques sociales et familiales*, n° 102, décembre 2010, pp. 113-119.

Vulnérabilités

Joaquim Timoteo, INJEP

De plus en plus de jeunes non insérés

Le marché du travail est significativement plus instable pour les jeunes. Ces derniers y sont particulièrement vulnérables notamment en période de récession : ils sont souvent les premiers à sortir du marché du travail après avoir été les derniers à y entrer.

En 2010, les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation (*NEET*) représentent environ 15 % de l'ensemble des 15-29 ans. Parmi eux, 57 % sont au chômage et 43 % sont inactifs. La part des *NEET* évolue selon l'âge et le genre. Du fait de la poursuite d'études initiales entre 15 et 19 ans, 7 % des garçons et 6 % des filles se trouvent dans cette situation. Ils sont proportionnellement deux à trois fois plus nombreux pour les 20-24 ans : 18 % pour les jeunes hommes, 19 % pour les jeunes femmes.

De nombreux facteurs sociodémographiques, quelquefois de manière cumulative, viennent accroître le risque de devenir *NEET* : le fait d'être issu de l'immigration, un faible niveau d'éducation, le fait de vivre dans une région reculée, l'appartenance à un ménage à faible revenu, etc. Le contexte économique peut venir amplifier par ailleurs ce risque, créant des disparités territoriales (carte 1).

Une plus grande pauvreté monétaire

La modicité des ressources des jeunes est pour partie liée à leur âge. Début de carrière mais aussi précarité professionnelle se traduisent dans des situations de faibles ressources voire de pauvreté. En 2009, la part des jeunes de 18 à 24 ans vivant sous le seuil de pauvreté (seuil de 60 % : 954 euros mensuels) était de 22,5 % (soit presque 5 points de plus qu'en 2004). Plus d'un million de jeunes étaient ainsi confrontés à des situations de grande précarité, amplifiées par la crise économique. Dans les zones urbaines sensibles (ZUS), plus de 40 % des jeunes de 18 à 24 ans y résidant sont touchés par la pauvreté. Cette proportion a baissé plus fortement dans ces zones que dans le reste du territoire entre 2005-2006 et 2008-2009 (- 2,7 points pour les moins de 18 ans et - 1,3 point pour les 18-24 ans).

Définitions

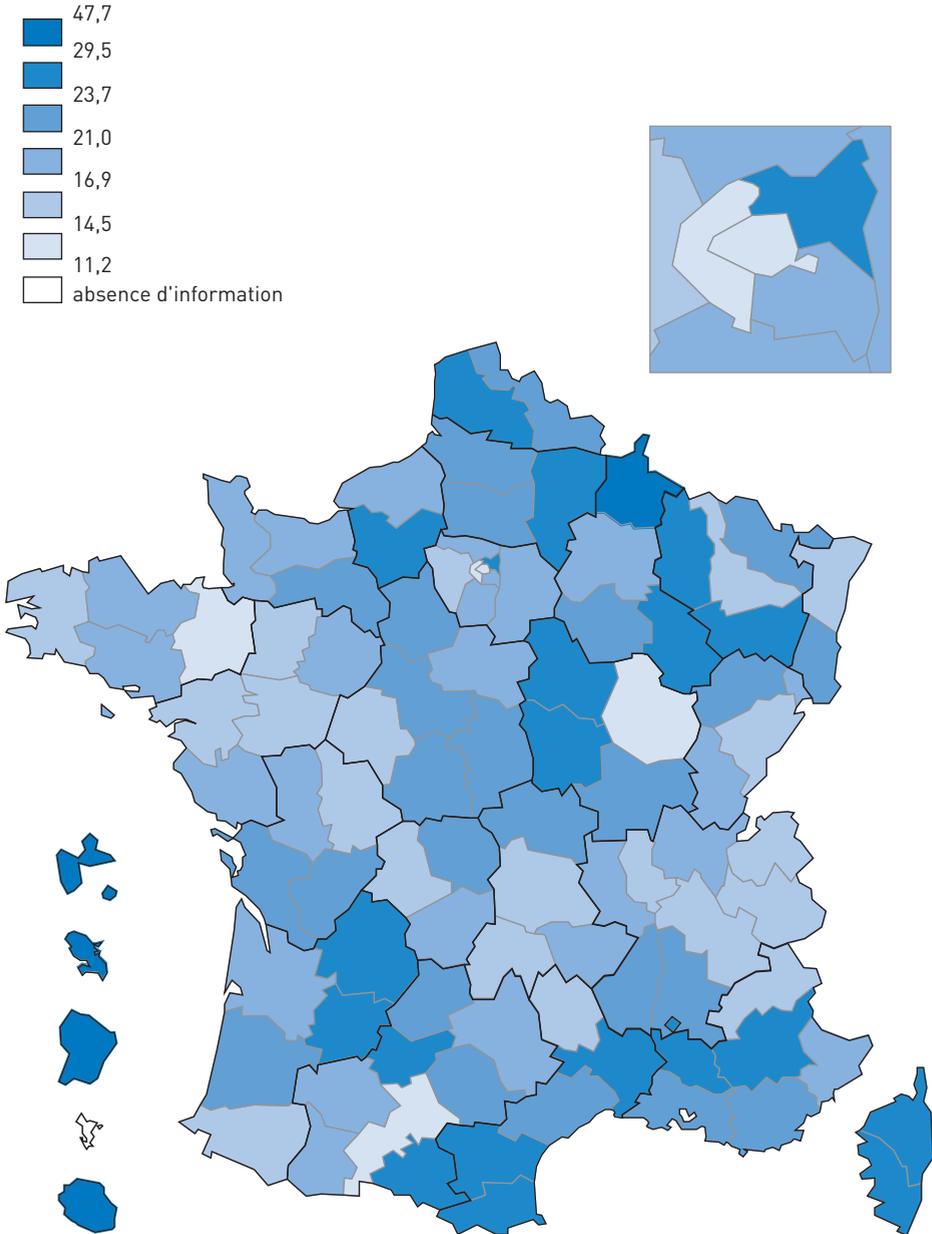
NEET (NEITHER IN EMPLOYMENT NOR EDUCATION NOR TRAINING)

Le concept de NEET (jeunes ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation), adopté par la Commission européenne en 2010, appréhende l'ensemble des sans-emploi et pas uniquement ceux recensés comme chômeurs au sens du BIT. Son calcul se fait proportionnellement à l'ensemble de la catégorie d'âge et pas seulement par rapport aux seuls actifs, excluant ainsi le biais lié aux jeunes encore scolarisés.

PAUVRETÉ MONÉTAIRE

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil traditionnellement retenu est fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 954 euros en 2009.

Carte 1. Part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation par département (en %)



Source : INSEE, Recensement de la population en 2009, Exploitation principale.

Champ : population au lieu de résidence âgée de 18 à 25 ans qui n'ont pas d'emploi et ne sont ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires.

Une très large majorité des aides d'urgence attribuées pour des motifs de subsistance

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ), créé en 1989, est destiné à aider financièrement les jeunes de moins de 26 ans en difficulté. Il constitue un ultime filet de sécurité pour ceux qui ne peuvent accéder au RSA avant 25 ans (sauf en cas d'enfant à charge), complémentaire désormais du « RSA jeunes ». Si ce dernier s'adresse davantage à des personnes qui ont déjà travaillé, le FAJ bénéficie à des jeunes qui n'ont jamais travaillé ou très peu, apportant ainsi une réponse à des situations de forte précarité. Ce sont des motifs alimentaires qui sont le plus invoqués dans les demandes d'aides (après ceux de la mobilité et du transport, suivis par la formation et le logement).

En 2009, ce sont près de 146 000 aides individuelles qui ont été attribuées par les FAJ pour un montant global de 28,2 millions d'euros, soit un soutien individuel de 193 euros en moyenne (certains jeunes pouvant bénéficier de plusieurs aides au cours de la même année). D'un département à l'autre le montant moyen varie: il passe ainsi de 72 euros dans la Nièvre à près de 545 euros en Corse du Sud (carte 2). Ceci est fonction de l'usage qui peut être fait du fonds, certains départements considérant le FAJ comme un simple outil sectoriel ciblé sur l'aide sociale et l'insertion professionnelle, d'autres s'y appuyant pour promouvoir plus largement une politique d'insertion des jeunes.

Tableau 1. Taux de pauvreté au seuil de 60 % par tranche d'âge, dans les ZUS et le reste du territoire métropolitain en 2008-2009 (en %)

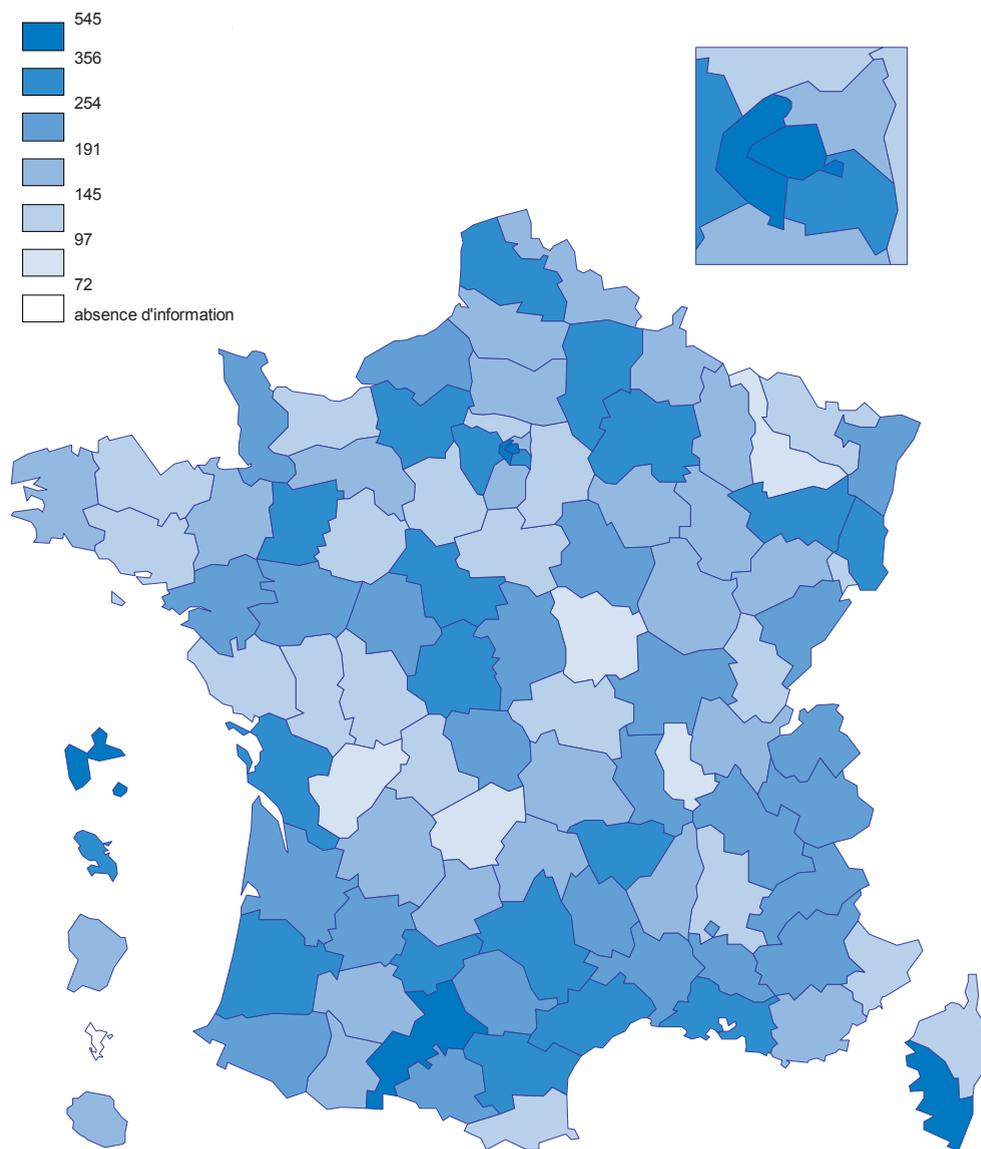
	Moins de 18 ans	18-24 ans	65 ans et plus
ZUS			
2005-2006	44,1	41,3	14,0
2008-2009	41,4	40,0	15,2
Évolution (en points) entre 2005-2006 et 2008-2009	-2,7	-1,3	12,0
Hors ZUS			
2005-2006	15,9	19,5	9,8
2008-2009	16,0	20,0	10,2
Évolution (en points) entre 2005-2006 et 2008-2009	0,1	5,0	0,4
France métropolitaine			
2005-2006	17,7	20,8	9,9
2008-2009	17,7	22,5	10,4
Évolution (en points) entre 2005-2006 et 2008-2009	0,0	1,7	0,5
Rapport ZUS/Hors ZUS			
2005-2006	2,8	2,1	1,4
2008-2009	2,6	2,0	1,5

Champ : individus des ménages dont le revenu au fisc est positif ou nul, et dont la personne de référence n'est ni étudiante, ni militaire du contingent, France métropolitaine.

Lecture : En 2008-2009, 41,4 % des moins de 18 ans résidant en ZUS vivaient sous le seuil de pauvreté; cette proportion était 2,6 fois plus élevée que celle observée hors ZUS dans cette tranche d'âge (soit 16 %).

Source : enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 et 2009 (INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA).

Carte 2. Montant moyen de l'aide FAJ en 2009 (en euros)



Source : DRESS, enquête Aide sociale, volet FAJ.

Aides à l'éducation

Brahim Laouisset, Damien Megherbi, MEOS, MSJEPVA

Près d'un lycéen sur quatre est boursier

À la rentrée 2009, on totalisait 469462 lycéens boursiers, soit 23,6% de l'ensemble des lycéens. Cette proportion est plus élevée dans l'enseignement public (24,8%) que dans le privé 19%. Le montant de la part de base de la bourse était de 42,57 euros en 2009-2010 et le nombre de parts attribuées peut varier de 3 à 10 selon le niveau des ressources et des charges familiales. Deux parts supplémentaires peuvent être accordées aux boursiers suivant une formation professionnelle ou technologique dans le second cycle. Par ailleurs, différentes primes peuvent venir compléter la bourse selon la formation suivie par l'élève.

Plus de 30 % de boursiers sur critères sociaux dans l'enseignement supérieur...

Durant l'année universitaire 2009-2010, 565798 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 31,6% des étudiants, ont bénéficié d'une bourse nationale sur critères sociaux (tableau 1). Ces bourses, accordées en fonction des ressources et charges de la famille selon un barème initial, concernent 90% des étudiants aidés. Cette aide peut aller de la seule exonération des droits universitaires et de la cotisation de « sécurité sociale étudiante » (échelon 0) au versement de 1445 euros sur neuf mois, pour l'échelon 1, à 4140 euros pour l'échelon 6 (montants en 2009). L'attribution est effectuée désormais sur une base de dix mois.

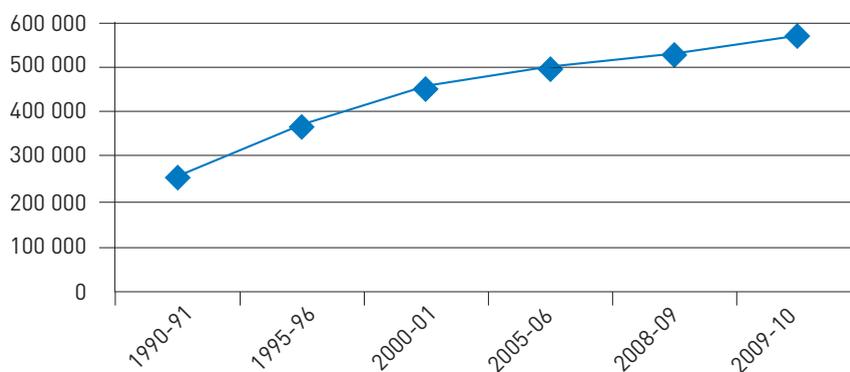
Le nombre de boursiers sur critères sociaux est en augmentation constante depuis 2000 (graphique 1) et l'aide moyenne reçue est passée de 2320 euros en 2000 à 2602 euros en 2008. En 2008, les plafonds de revenus ont été baissés afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires. En 2009, le nombre de ces derniers a ainsi augmenté dans toutes les formations et pour chaque échelon.

Tableau 1. Les aides de l'État aux étudiants dans l'enseignement supérieur

Nature des aides	Montant en 1995 (en millions d'euros)	Montant en 2009 (en millions d'euros)	Évolution 2009/1995 (euros constants)
Bourses et prêts	927,7	1 544,1	32,8 %
Aides budgétaires indirectes			
Œuvres universitaires	253,4	380,1	19,7 %
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,3	39,0 %
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers	8,4	77,5	636,2 %
Aides fiscales			
Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1374	16,4 %
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125	190	21,3 %
Autres aides			
Contribution des régimes sociaux au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	527,5	12,2 %
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	13,2	72,7 %
Total	2 650,6	4 128,7	

Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Graphique 1. Évolution du nombre de boursiers sur critères sociaux

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

... mais une diminution de l'aide moyenne

Toutefois, cette augmentation est de 43 % pour les échelons 0 (qui ne bénéficient pas de versement monétaire direct) tandis que pour l'échelon 1, la hausse est de 7 %, et pour les autres échelons d'environ 3 %. En conséquence, le montant moyen de l'aide perçue par les boursiers sur critères sociaux a légèrement diminué en 2009 (graphique 2), du fait de l'augmentation de la proportion de bénéficiaires à l'échelon 0.

Moins de bénéficiaires dans les foyers aux revenus intermédiaires

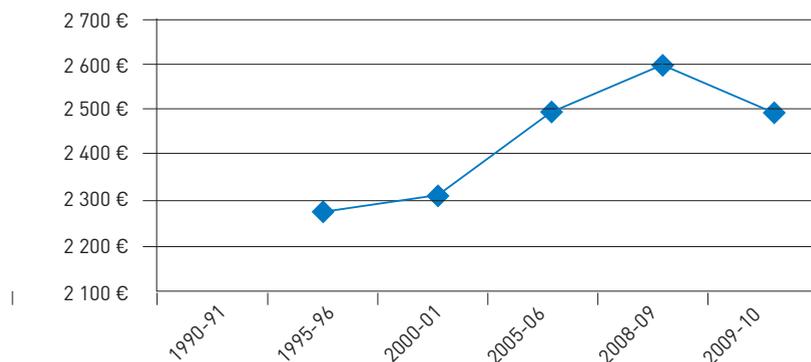
75 % des bourses sont versées aux 30 % des foyers les moins aisés, tandis que les 30 % de foyers les plus aisés en profitent très peu (3 %). En revanche, 56 % de la totalité des avantages fiscaux bénéficient aux 20 % des foyers aux plus hauts revenus, et seulement 7 % bénéficient aux 30 % les moins aisés. Les avantages fiscaux (demi-part spécifique entre 21 et 25 ans et réduction d'impôts de 183 euros par enfant étudiant dans le supérieur) sont d'un montant global équivalent à celui des bourses. Seuls les ménages qui paient l'impôt sur le revenu sont concernés et l'avantage fiscal est en partie proportionnel à l'impôt dû. Ainsi, les 10 % des familles les plus aisées (décile 10) bénéficient d'une baisse d'impôt moyenne de 1 700 euros par an et par étudiant (tableau 2).

Au total, les bourses sont davantage ciblées sur les étudiants les plus modestes tandis que les avantages fiscaux bénéficient largement aux étudiants issus des foyers les plus aisés. Les étudiants les moins aidés sont ceux dont le foyer dispose de revenus intermédiaires.

Définitions

NIVEAU DE VIE INITIAL

Le niveau de vie « initial » est calculé au niveau des familles et de leurs éventuels enfants de 18 à 24 ans ayant quitté le foyer parental (étudiants ou non).

Graphique 2. Évolution de l'aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux

Source : ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Tableau 2. Aides par étudiant selon le décile de niveau de vie initial en 2010

	Décile de niveau de vie de la famille									
	D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7	D8	D9	D10
Montant moyen de la bourse (en euros)	3 239	2 117	1 560	962	555	414	247	136	19	29
Avantages fiscaux (en euros)	53	133	197	283	321	389	447	493	1 179	1 730
<i>dont quotient familial</i>	3	56	105	174	211	270	323	376	1 043	1 588
<i>dont réduction d'impôt</i>	50	76	92	109	109	120	124	117	136	142

Champ : personnes ayant un revenu positif habitant en logement ordinaire ou en foyer étudiant.

Lecture : un étudiant du premier décile (dont la famille fait partie des 10 % les moins aisées) bénéficie en moyenne d'une bourse annuelle de 3 239 euros et ses parents d'une baisse moyenne du montant d'impôt de 53 euros par an. La faible réduction moyenne d'impôt (50 euros) s'explique par la forte proportion de foyers non imposables qui ne profitent donc pas de la réduction de 183 euros accordée, par enfant étudiant dans le supérieur, aux foyers imposables.

Source : INSEE, CNAF, CNAV, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008 (actualisée 2010), modèle INES, calculs INSEE.

Aides publiques aux jeunes, soutiens familiaux et redistribution

*Irène Pequerul, présidente du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep)**

La fiscalité, un puissant levier pour l'émancipation des jeunes

La fragmentation sociale de la jeunesse tient pour beaucoup à la nature des politiques publiques menées depuis plus de trente-cinq ans. En effet, les gouvernements successifs ont décidé de faire reposer sur les familles (c'est-à-dire sur la solidarité privée) le soutien financier des jeunes dans leur parcours de plus en plus chaotique vers la stabilisation dans l'emploi.

Jeunesse sous perfusion

Ce système se fonde sur un versement des transferts directement aux parents, via les différents instruments de la politique familiale. En contrepartie, les ressources directement allouées aux jeunes se font rares, à l'exception des bourses (basées sur les revenus parentaux) et, dans une moindre mesure compte tenu des conditions inadaptées de son accessibilité, du RSA jeune.

LE COMITÉ POUR LES RELATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE (CNAJEP)

L'ampleur de la crise économique et sociale et la dégradation préoccupante de la situation des jeunes ont conduit le Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Cnajep) à engager dès 2009 une réflexion sur le thème de la constitution et de la répartition de la richesse collective. L'objectif de cette démarche, qui a abouti à la publication d'un livre blanc**, est d'interroger la place des jeunes dans la société et de proposer un nouveau pacte social pour la jeunesse. Les analyses et propositions de ce livre blanc ont été présentées et mises en débat lors d'une rencontre qui s'est tenue le 9 février 2012 au Conseil économique, social et environnemental à Paris.

** [www.cnajep.asso.fr/doc/publication/Livre Blanc Jeunes et richesse.pdf](http://www.cnajep.asso.fr/doc/publication/Livre%20Blanc%20Jeunes%20et%20richesse.pdf)

* Irène Pequerul est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'INJEP.

Reproduction des inégalités

Le renvoi des jeunes à leur famille n'a pas permis de lutter contre l'augmentation dramatique de la pauvreté, notamment des jeunes. La prolongation du soutien que les familles apportent à leurs enfants pèse très lourd pour celles aux revenus modestes ou moyens. Le modèle qui prévaut actuellement constitue un facteur considérable de renforcement des inégalités, les possibilités de choisir ses perspectives professionnelles et de poursuivre des études dépendant largement des ressources des familles. Ce paradigme familialiste représente enfin un véritable déni de droit pour les jeunes, qui est vécu de manière particulièrement aiguë par une fraction des jeunes des couches populaires qui ne peuvent bénéficier du soutien de leur famille.

Pour un big-bang des politiques jeunesse

Ces constats ont conduit le Cnajep à proposer aux côtés d'autres organisations un big-bang des politiques jeunesse¹. Nous préconisons l'instauration d'un droit à l'éducation-formation tout au long de la vie afin que chaque jeune dispose à l'entrée dans le système scolaire d'un capital initial de formation de vingt années garanti par l'État. Ce droit est assorti du versement d'une allocation afin de favoriser l'engagement du jeune dans un parcours d'insertion. Chaque jeune doit dans ce cadre pouvoir mobiliser un accompagnement adapté pour l'aider dans ses choix et l'appuyer dans son parcours. Cet engagement serait un acte fort à même de consolider le lien de confiance entre la société et sa jeunesse.

1. <http://www.bigbangjeunesse.fr>

Une démarche solidaire

*Jean-Pierre Bontoux, vice-président du conseil général de Seine-et-Marne, chargé de la jeunesse, des sports et de l'éducation spécialisée **

Si pour certains une société humaine se définit par la réussite des individus suivant leur mérite ou leur acte de naissance, pour d'autres, c'est la solidarité qui doit en être le fondement. Par ces temps de crise, trop de jeunes sont laissés-pour-compte. Véritable gâchis qui insulte l'avenir et nous mène dans l'impasse. Car chaque jeune est une richesse dont la société se prive en le privant de ses droits les plus fondamentaux : l'éducation, l'emploi, le logement, la santé, la culture, les pratiques physiques et sportives.

Une chaîne de solidarité peut redonner droits et dignité, responsabilités et libertés à ces jeunes de nos villes et de nos villages. Nous avons les moyens de la réaliser avec les services publics, l'Éducation nationale, les associations, particulièrement celles d'éducation populaire. Avec leurs personnels et les bénévoles compétents, dévoués, auxquels il convient d'associer les parents, en bref, nous disposons d'un collectif éducatif.

Bien souvent, lorsque nous sommes sollicités pour une difficulté d'un ou d'une jeune, nous sommes confrontés à d'autres problématiques qui nécessitent l'intervention de plusieurs personnes représentant différents organismes ou institutions. Ainsi, face aux besoins d'emploi, les jeunes sont confrontés aux problèmes tantôt de logement, tantôt de transport, de formation, de santé, souvent tout à la fois. Nous ne pouvons faire *a minima*, ni uniquement selon un seul point de vue, il y a toujours besoin à la fois de partager et de faire converger les dispositifs. À chaque fois, cela demande la libre adhésion de la jeune fille ou du jeune homme. L'ensemble des partenaires a intérêt à trouver des moments et des lieux partagés pour accompagner ces jeunes. Chacune et chacun dans la diversité des métiers, des approches, mais tous, avec pugnacité et générosité, ont le même objectif : conduire les jeunes à plus d'autonomie, de confiance trouvée ou retrouvée, en soi et dans les autres. Bien entendu, on ne peut prétendre à un guichet unique pour tous leurs besoins et problèmes, mais il serait intéressant de dégager un chef de file suivant la problématique rencontrée à l'instar de ce qui se passe dans le cadre des fonds d'aide aux jeunes ou lors des concertations sociales. Beaucoup de dispositifs sont en place et mériteraient d'être répertoriés et largement diffusés parmi tous les acteurs : parents, enseignants, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, formateurs. L'État et ses services, les collectivités territoriales, les associations, les missions locales, l'éducation spécialisée, doivent unir leurs efforts et leurs moyens pour répondre aux défis d'une société qui réaffirme que chaque jeune mérite ce travail collectif.

* Jean-Pierre Bontoux est par ailleurs membre du conseil d'administration de l'INJEP.

ANNEXES

Décret relatif aux missions et à l'organisation de l'INJEP

Composition du conseil scientifique de l'INJEP

Ouvrages publiés par l'INJEP en 2011-2012

Liste des principaux sigles utilisés

DÉCRET

Décret n° 2010-98 du 26 janvier 2010 relatif aux missions et à l'organisation de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

NOR: PRMJ0920029D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du haut-commissaire à la jeunesse,

Vu la loi n° 63-156 du 23 février 1963 modifiée portant loi de finances pour 1963, notamment son article 60 relatif à la responsabilité des comptables publics;

Vu la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 modifiée portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente;

Vu le décret-loi du 25 octobre 1935 relatif au contrôle financier de l'État sur les offices et établissements publics autonomes;

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 modifié relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret n° 79-153 du 26 février 1979 modifié relatif à la durée des fonctions des présidents et de certains dirigeants des établissements publics d'État, des entreprises nationalisées et sociétés nationales et de certains organismes publics;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics;

Vu le décret n° 94-169 du 25 février 1994 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de la jeunesse et des sports;

Vu le décret n° 99-575 du 8 juillet 1999 relatif aux modalités d'approbation de certaines décisions financières des établissements publics de l'État;

Vu le décret n° 2002-570 du 22 avril 2002 modifié relatif au Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse;

Vu le décret n° 2005-757 du 4 juillet 2005 relatif au contrôle financier au sein des établissements publics administratifs de l'État;

Vu le décret n° 2008-1248 du 1^{er} décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par les services de l'État et ses établissements publics;

Vu l'avis du comité technique paritaire de l'établissement en date du 5 juin 2009;

Vu l'avis du Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse en date du 29 juin 2009;

Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel de la jeunesse et des sports en date du 7 juillet 2009,

Décète :

TITRE I^{er} : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de la jeunesse. Le siège de l'établissement est fixé par arrêté du ministre chargé de la jeunesse.

Article 2

L'établissement a pour mission d'observer et d'analyser les pratiques et les attentes des jeunes, les politiques publiques et les actions qui leur sont destinées. Il participe à leur évaluation. Il réalise et

diffuse les études et analyses conduites dans ces domaines. Il contribue à la connaissance et à l'analyse des politiques en faveur de la jeunesse des autres pays, particulièrement ceux de l'Union européenne.

Il exerce également une veille documentaire et constitue un centre de ressources pour les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire.

En cohérence et en complémentarité avec les missions décrites ci-dessus, l'établissement peut être amené à mettre en œuvre, à la demande du ministre chargé de la jeunesse ou en partenariat avec toute personne morale de droit public ou privé, des programmes spécifiques ou des activités de formation, d'études, de documentation et d'organisation de manifestations en faveur des jeunes.

TITRE II : ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 3

L'établissement est administré par un conseil d'administration qui comprend :

1° Dix représentants de l'État :

- quatre représentants du ministre chargé de la jeunesse ;
- un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- un représentant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- un représentant du ministre chargé de l'emploi ;
- un représentant du ministre chargé de la santé ;
- un représentant du ministre chargé de la culture ;
- un représentant du ministre chargé des affaires européennes ;

2° Trois représentants des collectivités territoriales :

- un représentant de l'Association des régions de France désigné par son président ;
- un représentant de l'Assemblée des départements de France désigné par son président ;
- un représentant de l'Association des maires de France désigné par son président ;

3° Deux représentants d'associations nationales œuvrant dans les domaines de la jeunesse et de l'éducation populaire, désignés par le ministre chargé de la jeunesse, sur proposition du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) ;

4° Trois personnalités qualifiées désignées par le ministre chargé de la jeunesse en raison de leurs compétences en matière de jeunesse ;

5° Deux représentants du personnel de l'établissement (un représentant des personnels administratifs et un représentant des autres catégories de personnels), élus dans les conditions fixées par le conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration mentionnés aux 2°, 3° et 5° peuvent être représentés par leur suppléant désigné ou élu dans les mêmes conditions.

Le président du conseil d'administration est désigné par le ministre chargé de la jeunesse, parmi les membres du conseil d'administration, pour une durée de trois ans.

Le directeur de l'établissement, l'autorité chargée du contrôle financier et l'agent comptable ainsi que toute personne dont la présence est jugée utile par le président du conseil d'administration assistent aux séances avec voix consultative.

Le président du conseil scientifique prévu à l'article 9 du présent décret assiste aux séances avec voix consultative.

Article 4

Le mandat des membres du conseil d'administration est gratuit. Toutefois, ils bénéficient du remboursement des frais de déplacements et de séjour dans les conditions fixées par la réglementation applicable aux agents de l'État.

Le mandat des membres du conseil d'administration autres que les représentants des ministres est de trois ans. Ce mandat est renouvelable une fois.

En cas de vacance survenant pour quelque cause que ce soit plus de six mois avant l'expiration du mandat d'un membre désigné, il est pourvu à son remplacement dans les mêmes conditions jusqu'à l'expiration du mandat en cours. Les membres élus sont remplacés par leur suppléant jusqu'à la fin du mandat détenu par le titulaire.

Article 5

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation de son président, aussi souvent que la bonne marche de l'établissement l'exige et au minimum deux fois par an. La convocation est de droit si elle est demandée par le ministre de tutelle ou par la moitié au moins des membres sur un ordre du jour déterminé.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque membre du conseil d'administration peut donner mandat à un autre membre pour le représenter. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Si le quorum n'est pas atteint, le conseil d'administration est à nouveau convoqué sur le même ordre du jour dans un délai inférieur à quinze jours. Il délibère alors valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Les délibérations du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du président du conseil d'administration est prépondérante.

Il est établi un procès-verbal de chaque séance du conseil d'administration, signé par le président du conseil d'administration. Le procès-verbal est transmis, dans les quinze jours suivant le conseil d'administration, au ministre chargé de la jeunesse.

Article 6

Le conseil d'administration délibère notamment sur :

- 1° Les conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ;
- 2° Les projets de contrats de performance avec l'État ;
- 3° Les programmes généraux d'activité et d'investissement ;
- 4° Les projets de partenariat ;
- 5° Le rapport annuel d'activité, présenté par le directeur ;
- 6° Le budget et ses décisions modificatives ;
- 7° Le compte financier et l'affectation des résultats ;
- 8° La conclusion d'emprunts à moyen et long termes ;
- 9° La création d'établissements annexes ;
- 10° L'acquisition, l'aliénation ou la location des biens immobiliers ;
- 11° Les conditions générales de recrutement, d'emploi et de rémunération du personnel ;
- 12° La participation à des organismes dotés de la personnalité morale ;
- 13° Les actions en justice et les transactions ;
- 14° L'acceptation ou le refus des dons et legs ;
- 15° Les conditions générales de rétribution des prestations fournies par l'établissement ;
- 16° Les conventions dont le montant est supérieur à un seuil qu'il détermine ainsi que le cadre général de passation des contrats, conventions et marchés conclus par l'établissement.

Les délibérations du conseil d'administration autres que celles mentionnées aux alinéas suivants deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministère chargé de la jeunesse à moins que celui-ci n'ait fait connaître son opposition dans ce délai.

Les délibérations relatives aux 2°, 3°, 11° et 15° du présent article deviennent exécutoires de plein droit quinze jours après leur réception par le ministre chargé de la jeunesse et le ministre chargé du budget à moins que l'un d'entre eux n'ait fait connaître son opposition dans ce délai.

Pour devenir exécutoires, les délibérations relatives aux 8°, 9°, 10°, 12° et 13° du même article doivent faire l'objet d'une approbation expresse du ministre chargé de la jeunesse et du ministre chargé du budget.

Les délibérations portant sur le budget ou sur ses modifications ainsi que sur le compte financier mentionnées respectivement aux 6° et 7° du même article sont approuvées par le ministre chargé de la jeunesse et le ministre chargé du budget dans les conditions fixées par le décret du 8 juillet 1999 susvisé.

Article 7

Le directeur de l'établissement et le directeur adjoint sont nommés par arrêté du ministre chargé de la jeunesse pour une durée de trois ans renouvelable une fois.

Article 8

Le directeur exerce la direction générale de l'établissement public.

Il est responsable de la gestion administrative, technique, pédagogique et financière de l'établissement.

Il prépare les délibérations du conseil d'administration et assure leur exécution.

Il est ordonnateur des dépenses et recettes de l'établissement.

Il conclut toute convention au nom de l'établissement, sous réserve des dispositions de l'article 6, à l'exclusion des conventions avec des institutions et organismes internationaux ou extérieures à la France, soumis au visa préalable du ministre chargé de la jeunesse.

Il a sous son autorité le personnel de l'établissement. Il nomme aux emplois pour lesquels aucune autre autorité n'a reçu pouvoir de nomination.

Il représente l'établissement en justice, dans tous les actes de la vie civile et dans ses rapports avec les tiers.

Il est responsable du bon fonctionnement général de l'établissement et veille notamment au respect des conventions d'utilisation passées entre l'établissement et les usagers. Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration.

Il peut déléguer sa signature.

Le directeur est assisté d'un directeur adjoint qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

Article 9

Un conseil scientifique est créé au sein de l'établissement. Sa composition et son fonctionnement sont précisés par arrêté du ministre chargé de la jeunesse. Il se réunit au moins deux fois par an.

Il propose des orientations en matière de recherche et formule des recommandations sur les champs d'étude qu'il juge prioritaires.

Il est saisi pour avis préalablement aux délibérations du conseil d'administration portant sur les projets de contrat de performance, les projets de partenariats et les programmes d'activités, dans les domaines prévus au premier alinéa de l'article 2 du présent décret.

Il est associé à la définition des études conduites par l'établissement, notamment celles faisant l'objet de bourses ou d'appels à projets.

Il contribue à l'évaluation des travaux de recherche et d'études qui ont été menés par l'établissement.

TITRE III: RÉGIME FINANCIER

Article 10

L'établissement est soumis au régime financier et comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, défini par les décrets du 10 décembre 1953 et du 29 décembre 1962 susvisés.

Article 11

L'établissement est soumis au contrôle financier prévu par le décret du 4 juillet 2005 susvisé.

Les modalités de ce contrôle sont fixées par arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la jeunesse.

Article 12

L'agent comptable de l'établissement est nommé par arrêté conjoint du ministre chargé du budget et du ministre chargé de la jeunesse.

Article 13

Les recettes de l'établissement comprennent :

- 1° Les subventions de l'État, des collectivités publiques ou d'organismes publics ou privés et les recettes de mécénat
- 2° Les produits des contrats et des conventions ;
- 3° Le produit de la vente de publications et documents sur quelque support que ce soit ;
- 4° Le produit des cessions et participations ;
- 5° Les revenus des biens meubles et immeubles ;
- 6° Les dons et legs ;
- 7° Le produit financier des résultats du placement de ses fonds ;
- 8° Le produit des aliénations ;
- 9° D'une manière générale, toutes les recettes autorisées par les lois et règlements.

Article 14

Les dépenses de l'établissement comprennent les frais de personnel, les frais de fonctionnement et d'équipement et, d'une manière générale, toutes dépenses nécessaires à l'activité de l'établissement.

TITRE IV: DISPOSITIONS DIVERSES ET TRANSITOIRES

Article 15

Le conseil d'administration prévu à l'article 3 ci-dessus sera installé dans un délai de trois mois à compter de la date de publication du présent décret. Jusqu'à la date d'installation du nouveau conseil, le conseil d'administration de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, dans sa composition prévue par le décret n° 90-544 du 2 juillet 1990 relatif aux missions et à l'organisation de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, exercera les compétences prévues à l'article 6 ci-dessus. Il fixera, notamment, les modalités de l'élection prévue au 5° de l'article 3 ci-dessus.

L'agent comptable nommé en application de l'article 12 du décret n° 90-544 du 2 juillet 1990 relatif aux missions et à l'organisation de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire est maintenu dans ses fonctions jusqu'à la nomination prévue à l'article 12 du présent décret.

Article 16

Le comité technique paritaire de l'établissement sera installé dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent décret. L'actuel comité technique paritaire de l'établissement

demeure constitué dans sa composition à la date de publication du présent décret jusqu'à l'élection d'un nouveau comité technique paritaire, sous réserve de la désignation de nouveaux représentants en cas de vacance simultanée de titulaires et de suppléants.

Article 17

A modifié les dispositions suivantes :

Abroge Décret n° 90-544 du 2 juillet 1990 (Ab)

Article 18

Le ministre des affaires étrangères et européennes, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la santé et des sports, le ministre de la culture et de la communication et le haut-commissaire à la jeunesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 2010.

François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre des affaires étrangères et européennes,
Bernard Kouchner

La ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,
Christine Lagarde

Le ministre du travail, des relations sociales,
de la famille, de la solidarité et de la ville,
Xavier Darcos

Le ministre du budget, des comptes publics,
de la fonction publique et de la réforme de l'État,
Éric Woerth

Le ministre de l'éducation nationale,
porte-parole du Gouvernement,
Luc Chatel

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Valérie Pécresse

Le ministre de la santé et des sports,
Roselyne Bachelot-Narquin

Le ministre de la culture et de la communication,
Frédéric Mitterrand

Le haut-commissaire à la jeunesse,
Martin Hirsch

Composition du conseil scientifique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

1° SUR PROPOSITION :

– du président de l'École des hautes études en sciences sociales (EHSS) :

M^{me} Cécile Van de Velde ;

– du président du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) :

M. Jean-Lin Chaix ;

– du président du comité scientifique de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) :

M. Vincenzo Cicchelli ;

– du président du comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP) :

M. Éric Favéy ;

M. Benoît Mychak.

2° EN QUALITÉ DE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :

Mme Mathilde Clément.

Mme Hélène Combe.

Mme Stéphanie Dupays.

M. Olivier Galland.

M. Thierry Rocher.

Ouvrages publiés par l'INJEP en 2011 et 2012

À La Documentation française

Olivier Galland, Bernard Roudet (dir.), *Une jeunesse différente ? Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, octobre 2012.

En partenariat avec les éditions Autrement

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Joaquim Timoteo, *Atlas des jeunes en France. Les 15-30 ans, une génération en marche*, septembre 2012.

Revue *Agora débats/jeunesses*

[éditée par les Presses de Sciences Po depuis 2012, disponible en ligne sur www.cairn.info]

- « Les jeunes vulnérables face au système d'aide publique », dossier coordonné par *Olivier Douard* et *Patricia Loncle*, n° 62, octobre 2012.
- « L'habitat, le logement et les jeunes. Modes de logement, manières d'habiter », dossier coordonné par *François Ménard* et *Bertrand Vallet*, n° 61, mai 2012.
- « Jeunesse & sexualité : expériences, espaces, représentations », dossier coordonné par *Yaëlle Amsellem-Mainguy* et *Wilfried Rault*, n° 60, février 2012.
- « Mixité dans les activités de loisir : la question du genre dans le champ de l'animation », dossier coordonné par *Magalie Bacou* et *Yves Raibaud*, n° 59, octobre 2011.
- « Éducation populaire et intervention sociale », dossier coordonné par *Léa Lima* et *Sylvie Rouxel*, n° 58, mai 2011.
- « L'expérience de la discrimination : les jeunes et l'accès à l'emploi », dossier coordonné par *Henri Eckert* et *Jean-Luc Primon*, n° 57, février 2011.

Collection des « Cahiers de l'action »

- Angélica Trindade-Chadeau (dir.), *Faciliter la transition vers l'emploi des jeunes. Stratégies locales d'accompagnement*, n° 37, novembre 2012.
- Cécile Delesalle et Gérard Marqué (dir.), *L'information des jeunes sur Internet : observer, accompagner. Expérimentation d'outils avec des professionnels de jeunesse*, n° 36, août 2012.
- Mikaël Garnier-Lavalley et Marie-Pierre Pernet (coord.), *Jeunes et médias : au-delà des clichés. Déconstruire les stéréotypes*, n° 35, mai 2012.
- Valérie Becquet (dir.), *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : quels enseignements pour le service civique ?*, n° 34, novembre 2011.
- Brice Lesaunier, Laurence Gavarini (dir.), avec Caroline Le Roy, *L'accompagnement des jeunes ayant moins d'opportunités. L'exemple du programme Envie d'agir ?*, n° 33, octobre 2011.
- Chafik Hbila, *Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse. L'expérience du Grand Ouest*, n° 32, avril 2011.
- Bernard Bier, Cécile Ensellem, *Agir pour les parents, agir pour les jeunes L'expérience des Écoles des parents et des éducateurs*, n° 31, janvier 2011.

Quatre-pages *Jeunesses : études et synthèses*

[disponible gratuitement sur le site de l'INJEP]

- « Revenus étudiants : de fortes disparités liées à la diversité des parcours », Olivier Galland, n° 11, novembre 2012.

- « Des vacances entre jeunes : partir en “colo” », Yaëlle Amsellem-Mainguy, Aurélia Mardon, n° 10, septembre 2012.
- « Orientation : les pratiques d’information des jeunes changent la donne », Gérard Marquié, n° 9, juin 2012.
- « Voter, ça les intéresse ? Participation électorale des jeunes et évolution du lien politique », Bernard Roudet, n° 8, mars 2012.
- « Bien manger, manger bien. Les jeunes et leur alimentation », Yaëlle Amsellem-Mainguy, n° 7, janvier 2012.
- « Services civiques et volontariat des jeunes en Europe. Une attente des jeunes, des logiques différentes », Jean-Claude Richez, n° 6, décembre 2011.
- « Journées jobs d’été : un dispositif au service des jeunes et des territoires ? », Corinne Nativel, Angélica Trindade-Chadeau, n° 5, septembre 2011.
- « Participation associative : des jeunes plus engagés dans la vie de la cité », Bernard Roudet, n° 4, avril 2011.
- « Jeunes et alcool. Consommation en baisse, ivresses occasionnelles en hausse », Yaëlle Amsellem-Mainguy, n° 3, janvier 2011.

Rapports d’études et notes de synthèses

[diffusion au centre de ressources de l’INJEP et en ligne sur www.injep.fr]

- *Le service volontaire européen : une étape dans le parcours de vie des jeunes. Une enquête en région Centre*, Christelle Robiteau, Stéphanie Silvestre, Rapport d’étude, INJEP, Paris, 2012.
- *Le CUI-CAE : une étape dans le parcours professionnel des jeunes ? Point de vue des associations du secteur jeunesse, vie associative et sport de la région Centre*, Christelle Robiteau, Stéphanie Silvestre, Rapport d’étude, INJEP, Paris, 2012.
- *Le volontariat européen dans le parcours d’insertion des jeunes. Expérience de mobilité au cœur d’un projet*, Éline Bardot, Rapport d’étude AFPEJA, INJEP, Paris, 2012.
- *Les obstacles à l’accès des jeunes au service volontaire européen. Contribution à l’étude d’un dispositif de volontariat*, Nicolas Bouchaud, Rapport d’étude AFPEJA, INJEP, Paris, 2012.
- *Cinq contributions autour de la question de la participation des jeunes*, Jean-Claude Richez, Rapport d’étude INJEP, 2012.
- « Youth empowerment » dans l’espace euroméditerranéen, Jean-Claude Richez, Francine Labadie, Chantal de Linares, Rapport d’étude, INJEP, 2012.
- *Transitions des jeunes vers la vie adulte : processus d’insertion et rapports à la vie professionnelle. Perspectives pour les programmes d’action*, Maria Eugenia Longo, Rapport d’étude INJEP, 2011.
- *Analyse des fiches de signalement de violences sexuelles entre mineurs entre 2007 et 2010. Rapport sur les accueils collectifs de mineurs – volume 1*, Yaëlle Amsellem-Mainguy, Aurélia Mardon, INJEP, Rapport d’étude, 2011.
- *Partir en vacances entre jeunes : l’expérience des colos. Rapport sur les accueils collectifs de mineurs – volume 2*, Yaëlle Amsellem-Mainguy, Aurélia Mardon, INJEP, Rapport d’étude, 2011.
- « Enquête sur l’impact de la participation des jeunes aux projets soutenus par le programme européen Jeunesse en action », Agence française du programme européen Jeunesse en action, 2011.
- *Étude sur les compétences obligatoires ou attribuées par la loi aux collectivités territoriales en matière de politiques en faveur de la jeunesse*, Daniel Lesage, INJEP, Rapport d’étude, 2011.

Liste des principaux sigles utilisés

ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
API	Allocation de parent isolé
APL	Aide personnalisée au logement
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BAFD	Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
BIT	Bureau international du travail
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAS	Centre d'analyse stratégique
CEE	Centre d'études de l'emploi
CEP	Certificat d'études professionnelles
CEREQ	Centre d'études et de recherche sur les qualifications
CETAF	Centre technique d'appui et de formation des centres d'examen de santé
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNC	Centre national du cinéma et de l'image animée
COE	Conseil d'orientation pour l'emploi
COR	Conseil d'orientation des retraites
DARES	Direction de l'animation de la recherche, des études et des études statistiques (ministère en charge du travail)
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (ministère de l'Éducation nationale)
DEPS	Département des études, de la prospective et des statistiques (ministère de la Culture et de la Communication)
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative)
DOM-COM	Département d'outre-mer-collectivité d'outre-mer ou DROM-COM (département et région d'outre-mer-collectivité d'outre-mer)
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère des Affaires sociales et de la Santé)
EHESS	École des hautes études en sciences sociales
FAJ	Fonds d'aide aux jeunes
FNARS	Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
INED	Institut national d'études démographiques
INJEP	Institut de la jeunesse et de l'éducation populaire
INPES	Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale

IREDU	Institut de recherche sur l'éducation
IRES	Institut de recherches économiques et sociales
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MEN	Ministère de l'Éducation nationale
MEOS	Mission des études, de l'observation et des statistiques (ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative)
MLI	Mission locale d'insertion
MSJEPVA	Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONPES	Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale
ONZUS	Observatoire national des zones urbaines sensibles
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PAJE	Prestation d'accueil du jeune enfant
RMI	Revenu minimum d'insertion
RSA	Revenu de solidarité active
RSO	Revenu de solidarité (dans les DOM)
STS	Section de technicien supérieur
UNHAJ	Union nationale pour l'habitat des jeunes